U d'/of OTTAWA
39003010410545

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lavieetlamortdur00cibr

944A-AIR-5
19

LA VIE ET LA MORT

DU ROI

CHARLES-ALBERT

En vente à la même librairie :

LES OUVRAGES SUIVANTS SUR L'ITALIE

PAR M. CHARLES DE LA VARENNE.

Les Autrichiens et l'Italie, 4e édition..... 3

Lettres italiennes (1858)..... 3

L'Italie centrale, 2e édition..... 3

Le Pape et les Romagnes..... 1

La Torture en Sicile..... 1

La Révolution Sicilienne et l'Expédition de Garibaldi.. 4

Victor-Emmanuel, roi d'Italie..... 1

Le Pape à Jérusalem..... 1

Les Instructions secrètes du roi de Naples.... 1

Le Martyre de la Vénétie.... 1

Le roi d'Italie, sa famille et sa cour..... 2

HISTOIRE DE L'ITALIE NOUVELLE ET DU ROI VICTOR-EMMANUEL, *avec portraits*, 3 volumes, dont le premier en vente..... 6

PARIS — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS
55, quai des Augustins

LA VIE ET LA MORT

DU ROI

CHARLES-ALBERT

INITIATEUR ET MARTYR

DE

L'INDÉPENDANCE ITALIENNE

PAR

M. LOUIS CIBRARIO

MINISTRE D'ÉTAT, SÉNATEUR DU ROYAUME D'ITALIE

TRADUIT EN FRANÇAIS ET ANNOTÉ

PAR

CHARLES DE LA VARENNE

(Avec deux portraits sur acier)

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

PARIS

E. DENTU, ÉDITEUR

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

PALAIS-ROYAL, 13 ET 17, GALERIE D'ORLÉANS.

1862

Tous droits réservés.

DG
618.64
.C5514
1862

A

LA MAJESTÉ AUGUSTE

DE

VICTOR-EMMANUEL II

ROI D'ITALIE

Je dédie respectueusement cette traduction,
entreprise pour glorifier au dehors
la mémoire de son Magnanime Père,
si chère aux Italiens,
et pour faire connaître davantage tout ce que doivent
à la royale Maison de Savoie
l'Italie et la Liberté en général.

CHARLES DE LA VARENNE.

Paris, octobre 1861.

NOTICE

SUR

LE CHEVALIER LOUIS CIBRARIO

membre de l'Académie des sciences de Turin,
correspondant de l'Institut de France.

Parmi les Piémontais illustres que Charles-Albert appela à le seconder dans le grand œuvre de l'affranchissement intérieur de son peuple et de la délivrance de l'Italie, esclave de l'étranger, il n'en était pas de mieux à même, sous tous les rapports, d'écrire dignement la vie intime de ce chevaleresque et infortuné prince, que le comte Cibrario.

Honneur des lettres piémontaises dès sa jeunesse, historien éminent de la Maison de Savoie, ami personnel du roi, qu'il servit pendant tout son règne, c'était à la fois pour

lui un devoir de cœur, une tâche pieuse et facile que de présenter enfin sous son vrai jour la physionomie encore si peu connue, et si saisissante pourtant, de l'héroïque vaincu de Novare, que sa passion d'indépendance nationale envoyait mourir jeune encore, seul et découronné, sur la lointaine plage d'Oporto. — Il fallait réhabiliter cette mémoire, obscurcie par les tristes inventions des partis opposés; montrer à tous, sous la politique nécessairement ambiguë du souverain des États sardes, pris entre l'Autriche oppressive et la France indifférente, l'idée inflexiblement poursuivie de chasser les Barbares, de faire de tant de petits États méprisés une seule patrie, grande et glorieuse. de replacer l'Italie au rang qui lui appartient parmi les nations.—M. Cibrario s'est vaillamment acquitté de l'entreprise.

Il connaissait depuis longues années les véritables sentiments, le mobile réel de toute l'existence de l'*initiateur* et du *martyr de l'indépendance italienne*, comme lui-même l'a appelé dans ce livre.

Né à Turin en 1802, d'une ancienne et noble famille, M. Louis Cibrario était à seize ans élève du collége des Provinces, pépinière d'hommes distingués. En 1820, à l'occasion de la naissance d'un fils (le roi actuel) au prince de Carignan, héritier présomptif de la couronne, il écrivait une ode au nouveau-né, débordant de telles aspirations patriotiques, que Charles-Albert, comprenant qu'il y avait là une force pour ses plans d'avenir, le faisait appeler, et contractait avec lui une amitié que sa mort seule interrompit.

Bientôt après, le jeune étudiant abordait l'administration publique par les hauts emplois. A vingt-quatre ans, il avait rang de préfet. Il entrait ensuite à la cour des Comptes, la première magistrature du royaume, et le grand mouvement national de 1847 l'y trouvait conseiller.

Pendant ces vingt-sept années, depuis l'ode au prince naissant jusqu'au réveil de l'Italie, M. Cibrario, essayant la carrière des lettres, s'y était fait une large place au premier rang dans les divers genres. Comme historien

national, il méritait bien de la patrie, et il acquérait des droits particuliers à la reconnaissance de la dynastie, en prouvant le premier d'une manière irréfutable, sur les documents les plus authentiques, les origines italiennes de la Maison de Savoie, descendue des derniers rois d'Italie, et à laquelle on donnait généralement pour tige la maison de Saxe. Ses travaux en ce genre sont devenus classiques. Voici les principaux :

Notizie sulla istoria dei Principi di Savoia (*Études sur l'histoire des Princes de Savoie*, Turin, 1825).

Storia della Monarchia di Savoia (*Histoire de la Monarchie de Savoie*, 3 vol. Turin).

Origine e progresso delle istituzioni della Monarchia di Savoia (*Origine et Progrès des institutions de la Monarchie de Savoie*, 2 vol. Turin).

Notice sur Paolo Simone de Balbi (Turin, 1826).

Delle Storie di Chieri, libri IV (*Quatre livres sur l'Histoire de Quiers*, 2 vol. Turin, 1827).

Storia di Torino (*Histoire de Turin*, 2 vol. 1847).

Storia e descrizione della real Badia d'Altacomba (*Histoire et description de l'Abbaye royale de Haute-Combe*, 2 vol. in-folio avec fig.).

Opuscoli storici e litterarii (*Opuscules historiques et littéraires*, 1 vol. Milan).

Studii storici (*Études historiques*, 2 vol.).

Opuscoli (*Opuscules*, 1 vol. Turin, 1841).

Dans une autre branche, les sciences économiques, ses écrits lui valaient une renommée européenne. Le plus considérable était :

Dell' Economia politica del Medio Evo (*L'Économie politique au Moyen Age*, 1839, Turin).

Ce livre a eu cinq éditions italiennes, et a été traduit en français par M. Barneaud, avec une préface de M. Wolowski. Son succès fut immense.

Puis venait une *Histoire de l'Artillerie, de 1300 à 1708*, avec trois éditions et une traduction française.

Quant aux œuvres purement littéraires, leur nomenclature est trop longue pour figu-

rer ici. Elles prouvaient chez leur auteur une imagination, un talent poétique qui ne le cédaient en rien à l'érudition et à la profondeur de vues déployées dans ses productions plus sérieuses.

Le faveur royale encourageait ces écrasants travaux, doublement profitables au pays, qu'ils instruisaient de son passé glorieux, chez lequel ils réveillaient le sentiment des arts, et dont ils relevaient la réputation au dehors.—Une fois parvenu au trône, l'ancien prince de Carignan appelait à lui le jeune poëte qui avait prophétisé l'avenir de sa race, l'ami auquel il demandait des mémoires et des explications sur toutes choses, pour se rendre digne de régner[1], et s'affermissait par ses conseils dans le dessein d'un gouvernement juste et national, d'un affranchissement graduel des populations, jusqu'au jour où elles seraient mûres pour reçevoir la liberté. Et dans cette noble entreprise, non moins que dans l'idée, silencieusement mûrie, de rache

[1] Voir la note du volume, page 58.

ter plus tard l'Italie entière de sa servitude, M. Cibrario savait trouver pour son maître de virils encouragements, et des consolations capables d'adoucir les blessures secrètes de cette âme passionnée qui, remplie par un but généreux, ne rencontrait que trop souvent sur sa route le mauvais vouloir, l'hostilité mal déguisée, la trahison même.

Les événements marchaient cependant.— En 1846, Charles-Albert ne craignait pas de tenir tête ouvertement à la puissance autrichienne, préludant ainsi à l'immortelle campagne de l'Indépendance. L'année d'après, il donnait à ses peuples le Statut, si loyalement et si généreusement maintenu plus tard par son fils. —Le comte Cibrario n'avait pas peu contribué aux préliminaires de ce grand acte, ainsi qu'aux libérales concessions de la couronne.

Quelques mois après, en juillet 1848, il reçut, avec le général marquis Colli, l'importante mission de se rendre à Venise en qualité de commissaire royal extraordinaire,

pour prendre possession de cette ville et y gouverner, en vertu de l'acte d'union accepté par le Parlement. — Par malheur, au moment même où les envoyés de Charles-Albert entraient triomphalement dans la cité des Doges, et faisaient placer le Lion de Saint-Marc sur le drapeau national italien aux trois couleurs, l'armée sarde, perdant l'avantage qu'elle avait constamment gardé depuis le commencement de la campagne, sur les Autrichiens, voyait commencer cette série de désastres qui ne se termina que par la capitulation de Milan et la retraite au delà du Tessin.

Ce fut alors qu'eut lieu de la part de M. Cibrario et de ses collègues un trait qui ne saurait être passé sous silence .

«.... Le 11 août au matin, dit un historien de cette époque, un parlementaire autrichien, arrivé de Mestre, apporta aux commissaires une dépêche contenant les conventions de l'armistice Salasco qui devait servir de préliminaires aux négociations de paix entre

l'Autriche et le Piémont. En vertu de cette convention, les Piémontais devaient abandonner à l'Autriche les villes et places fortes qu'ils occupaient dans le pays lombard-vénitien et dans les duchés. Venise et la terre ferme étaient clairement comprises dans cette convention. Au reçu de cette dépêche, les commissaires convoquèrent immédiatement le conseil pour délibérer sur la réponse à faire au général autrichien Welden, qui demandait sans délai l'exécution des articles de ladite convention, et tout d'abord la reddition de Venise. Le général Colli et le chevalier Cibrario déclarèrent dans cette réunion qu'ils ne pouvaient croire à la nouvelle envoyée par le général ennemi, mais que, fût-elle vraie, jamais ils ne consentiraient à consigner Venise entre les mains de l'ennemi; que cela répugnait à leur conscience, ajoutant que sitôt que la nouvelle officielle serait confirmée, ils considéreraient leur mandat comme terminé, et que Venise se trouverait dans les conditions où elle était avant son annexion au Piémont. Le commissaire Castelli affirma que l'acte

d'annexion n'était plus obligatoire, attendu qu'il était spécifié dans la convention qui l'accompagnait qu'on ne pourrait disposer du sort du pays sans le consentement de la consulte. Le roi Charles-Albert ayant stipulé la reddition de Venise sans avoir ce consentement, l'annexion au Piémont devait être considérée comme nulle, et la souveraineté de Venise regardée comme existant de fait. Ne trouvant pas de contradicteurs, les commissaires et les membres du conseil arrêtèrent d'un commun accord qu'au reçu de la nouvelle officielle de l'armistice, ils se réuniraient de nouveau, mais qu'en attendant il fallait nommer un comité de défense et prendre toutes les mesures nécessaires au salut de la Lagune.—*Jamais l'histoire n'eut à enregistrer un plus noble exemple de loyauté, de patriotisme et d'honnêteté* [1]. »

Au mois d'octobre 1848, M. Cibrario fut appelé au Sénat.—Plus tard, en décembre,

[1] Général Ulloa. — *Guerre de l'Indépendance italienne*, tome II, page 135.

Charles-Albert, appréciant tout l'avantage de ses sentiments modérés et religieux, voulut lui confier le poste de ministre plénipotentiaire auprès du Pape. Mais M. Cibrario n'augurait rien de bon de la direction que Pie IX avait prise en quittant Rome (*Gaëte*), et il fit agréer au roi ses excuses. — Il déclina également à la même époque l'offre du portefeuille des finances.

Ainsi qu'on le verra dans ce livre, l'une des premières pensées du Parlement piémontais, après la campagne si vite close à Novare, l'abdication spontanée et le départ de Charles-Albert, fut de faire déposer aux pieds du magnanime exilé volontaire l'expression de sa profonde vénération, de ses regrets personnels, ainsi que de la douleur du pays tout entier.—Le Sénat et la Chambre des députés votèrent des adresses au roi italien; et M. Cibrario, ce vieil et fidèle ami, figura tout naturellement parmi les commissaires élus pour porter ces adresses à Oporto même.

On lira les incidents à la fois attendrissants

et douloureux de ce voyage.—En congédiant son ancien conseiller, Charles-Albert l'embrassa avec une effusion triste : « *Adieu,* lui dit-il, *souvenez-vous que je vous ai bien aimé!* »

A son retour en Piémont, le grand écrivain publia presque en même temps deux nouveaux ouvrages, qui furent reçus avec un intérêt extraordinaire :

Ricordi d'una missione in Portogallo al re Carlo Alberto (*Souvenirs d'une mission en Portugal auprès du roi Charles-Albert.* 1 vol. in-8°, 3 éditions).

Lettere scritte in un viaggio di Spagna e di Portogallo, nell'anno 1849 (*Lettres écrites pendant un voyage en Espagne et en Portugal, en* 1849, 2 éditions).

Le comte Cibrario en était arrivé alors à ce point de la vie où les hautes dignités et le pouvoir vont au-devant de l'homme illustre, même qui ne les recherche pas.—Directeur général des douanes en 1850, il devenait bientôt (mai 1852) ministre des finances, et simultanément grand-chancelier de l'ordre

des Saints-Maurice-et-Lazare, charge qu'il n'a pas cessé de remplir depuis cette époque.— En octobre de la même année, il échangeait le portefeuille des finances contre celui de l'instruction publique.

Ce fut pendant qu'il faisait partie du cabinet que surgit l'immense événement qui devait décider de l'avenir du Piémont, guetté par l'Autriche comme une proie assurée, et de l'Italie entière, avec lui.—Je veux parler de la guerre de Crimée et de l'adhésion du cabinet sarde à l'alliance anglo-française.

Bien que comptant dans ses rangs des hommes d'un talent remarquable, l'opposition parlementaire piémontaise, peu sympathique au gouvernement impérial, et ne voyant en lui qu'un voisin dangereux pour les libertés du Statut, se trompa de route dans cette affaire capitale. Elle ne voulut pas comprendre que la question de forme n'était rien, et que du moment où la France tendait la première la main au Piémont, et lui demandait un service, cela signifiait que le cabinet des Tuileries avait ses vues sur lui pour un

but autrement considérable : celui de ruiner, à un jour donné, l'exorbitante domination autrichienne en Italie, honteuse pour l'humanité, et destructive de tout équilibre européen.

Ces répugnances de la gauche de la Chambre trouvaient des échos jusque dans le cabinet.—Quand la question fut nettement posée en conseil, il y eut des hésitations. M. Cibrario en avait saisi immédiatement l'importance, —vitale,—comme il le déclara. Il prit la parole, et se prononçant avec une force de raisonnement entraînante, il enleva l'adhésion de certains collègues chancelants.—L'alliance anglo-française fut décidée à l'unanimité, approuvée par le Parlement, et un contingent sarde alla nouer sous les murs de Sébastopol avec l'armée française cette fraternelle amitié que la campagne de 1859 en Lombardie devait rendre indissoluble.

M. Cibrario eut l'honneur de rédiger le manifeste de déclaration de guerre à la Russie. Déjà précédemment, il avait écrit le fameux MEMORANDUM *du Cabinet de Turin sur le conflit*

soulevé entre le Piémont et l'Autriche, à propos du séquestre mis par cette dernière puissance sur les biens d'émigrés Lombards-Vénitiens, devenus citoyens Sardes, après avoir obtenu du gouvernement impérial leur émigration légale. —Ce fut cette pièce, parfaite dans la forme et accablante pour le fond, qui donna dès lors au Piémont cette supériorité diplomatique sur la chancellerie autrichienne, qu'il n'abandonna plus.

On sait le concours dévoué que les Piémontais prêtèrent à l'expédition française, et de quel lustre ils se couvrirent à la Tchernaïa. —Le gouvernement sarde ne tarda pas à recevoir le prix de son habile conduite. Admis au congrès de Paris comme sixième grande puissance, il put, avec l'appui de la France et de l'Angleterre, dérouler devant l'Europe les terribles griefs de l'Italie crucifiée, et se poser en représentant moral de vingt-six millions d'hommes, dont le long martyre avait assez duré.—M. de Cavour fut chargé de cette glorieuse mission, si féconde en grands résul-

tats. Il vint figurer aux conférences de Paris, en qualité d'envoyé extraordinaire, avec l'honorable marquis de Villamarina, ministre résident.—M. Cibrario, passant alors du ministère de l'instruction publique à celui des affaires-étrangères, rédigea les instructions sur lesquelles devait se régler la conduite des plénipotentiaires sardes, et entretint avec eux, pendant toute la durée des négociations, une correspondance des plus actives.

Quand, plus tard, le secret des archives pourra être livré sans inconvénients au public, l'histoire fera la part des mérites de chacun.—En attendant, les fragments que voici d'une dépêche adressée par le ministre des affaires étrangères à M. de Cavour pourront indiquer déjà comment le comte Cibrario entendait les graves intérêts dont il avait accepté la responsabilité :

« Turin, 25 mars 1856.

« Monsieur le Comte,

« J'ai à vous accuser réception et à vous remercier « de vos dépêches nos 22 et 23, ainsi que de la confi- « dentielle en date du 29, et de leurs annexes.

« Cette dernière m'a appris toutes les difficultés « que vous avez dû surmonter pour obtenir que le « congrès fût saisi de la question des États romains, « ce minimum auquel des obstacles infranchissables « vous ont forcé de réduire pour le moment l'œuvre « de régénération que tant de vœux et de besoins si « réels et si forts appellent en Italie. Si l'on ne re- « cherchait que dans la raison et la justice d'une « cause les conditions du succès, si les grandes puis- « sances pouvaient se déterminer à porter leurs vues « au delà des intérêts et des craintes du moment, « nous n'aurions pas à douter de l'heureuse issue « de ces propositions. Mais avec l'empressement qui « s'est manifesté pour la paix, il y a lieu d'appré- « hender que le désir du repos, la tendance à éviter « tout sujet de débats avec l'Autriche, ne fassent « surseoir à ces projets comme *aux autres*.

« Vous n'en aurez pas moins dignement rempli la « tâche qui vous était confiée, si d'autre part vous « avez réussi, comme je le crois, à bien pénétrer « l'Empereur du danger qu'il y aurait d'abandonner « l'Italie à son état actuel, ainsi que des motifs si « puissants pour l'équilibre de l'Europe et les inté- « rêts mêmes de la France, qui conseillent de faire « au Piémont une position assez forte pour qu'il « puisse conserver une attitude indépendante en « face de l'Autriche, et contrebalancer son influence. « On peut espérer encore que l'Empereur, dont la « sagesse et la ténacité sont connues, saura préparer « les voies pour la réalisation des plans qu'il se se- « rait, en quelque sorte, appropriés.

« Votre langage dans l'affaire des séquestres a été « tel qu'il convenait à notre dignité et à la situation. « *Il est bon qu'on ne compte pas trop sur notre patience.* « Sans me prononcer aussi nettement, attendu la « différence des positions, j'avais parlé dans ce sens « à M. Paar, et écrit au marquis Cantono, à Vienne...

« . . . . . .

« On s'attendait ici à la proclamation de la paix « d'un instant à l'autre. Je vois que des questions de « détail en retarderont encore la conclusion. N'en « surgira-t-il point qui la mettent en doute à la der- « nière heure? La chose me paraît peu probable, « mais pas impossible. Il est regrettable en attendant « que la question italienne doive passer par de nou- « veaux ajournements, et je comprends votre impa- « tience. Si nous pouvions compter sur des amis « sûrs et décidés, ces délais ne seraient peut-être « pas préjudiciables. Mais je crains que l'amitié des « uns ne soit pas à la hauteur de l'animosité ou de « la froideur des autres. Je ne me suis jamais dissi- « mulé le mauvais vouloir de M...., mais j'ai quelque « peine à concevoir comment la volonté si ferme et « si énergique de l'Empereur s'en laisserait influen- « cer. Au milieu de tout cela, ce qui me rassure, « c'est que s'il y a quelque chose d'utile à essayer, « vous saurez mieux que personne comment vous y « prendre.

« Recevez, etc.

« CIBRARIO. »

Après avoir signé les ratifications du traité de Paris, M. Cibrario quitta la politique active pour reprendre ses chères études, et se consacrer exclusivement à ses fonctions de grand chancelier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare. — Cet ordre, l'un des plus anciens et des plus distingués d'Europe, à la fois hospitalier et militaire, doit beaucoup à sa gestion. Il a vu, par un emploi intelligent de ses grands revenus, augmenter considérablement ses ressources, de nouveaux hospices s'élever, de nouvelles salles s'ouvrir dans ceux déjà existants. — L'ardeur passionnée pour le bien de l'illustre chancelier a trouvé là carrière à s'exercer largement.

En 1857, le comte Cibrario présida le congrès télégraphique international réuni à Turin.

Au mois de juin 1860, il a été élevé à la dignité de ministre d'État.

Par un heureux privilége, cette existence si remplie n'a point lassé le grand historien des princes de Savoie. M. Cibrario a encore toute la vigueur juvénile et l'enthousiasme

d'un débutant. Il travaille douze et quatorze heures par jour, et fait paraître de temps à autre quelque savant ouvrage d'économie sociale, quelque beau livre d'histoire ou de littérature poétique.—Entouré de la vénération du pays, aimé du roi, type élevé du caractère piémontais, à la fois si sage, si solide et si sûr, M. Cibrario est un de ces hommes qu'une nation est fière de posséder, et qui la rehaussent puissamment aux yeux et dans l'estime des autres peuples.

Il me reste maintenant à dire un mot sur certains passages du livre que voici.

Écrit en partie avant 1859, il s'y rencontre par instants d'assez sévères appréciations à l'égard de ce qui composait jadis le parti avancé en Italie, au sujet des hommes politiques qui crurent alors à la possibilité de la libération par le peuple seul, en dehors du principe monarchique. Par respect pour l'œuvre de l'illustre auteur, j'ai traduit scrupuleusement, sans rien supprimer ; mais je crois pouvoir affirmer que les événements de ces

deux dernières années ont singulièrement modifié ses jugements, et qu'il est loin désormais des défiances ainsi que des divisions du passé.—Depuis l'admirable mouvement qui a rallié autour du trône de Victor-Emmanuel les gens des opinions les plus opposées, il n'y a plus en Italie qu'un seul et même parti :— celui de l'indépendance et de l'unité nationales sous la couronne de la maison de Savoie. C'est à celui-là qu'appartient aujourd'hui tout honnête et loyal Italien, sans distinction d'origine.

CHARLES DE LA VARENNE.

LA VIE ET LA MORT
DE
CHARLES-ALBERT

« Personne ne saura jamais tout
ce que j'ai fait pour l'Italie. »
(CHARLES-ALBERT.)

Les destinées de l'Italie avaient été vaincues avec l'armée piémontaise dans la fatale bataille de Novare. Notre désastre se trouvait tristement aggravé par l'indiscipline d'une partie des fuyards. CHARLES-ALBERT n'était plus roi. Son abdication spontanée, son volontaire exil sur une terre lointaine avaient arrêté, cette fois, sur les lèvres des sectaires et des hommes égarés, la stupide injure dont, l'année précédente, ils l'avaient déjà frappé, et qu'ils s'apprêtaient à lui envoyer de nouveau : celle de traître. Car, à leurs yeux, pour être un traître, il suffisait d'être roi, et de ne pas céder la place à quiconque réclamait le pouvoir au cri de : *Dieu et le Peuple!*

Les gens compétents qui comparaient nos forces à celles de l'ennemi, la discipline de nos troupes à celle des Autrichiens, la capacité militaire de nos généraux à celle des généraux ennemis ; ces hommes qui ne se laissent pas entraîner par une phrase bien lancée, par une déclamation tragique, mais qui vont au fond des choses, et qui savaient alors combien l'enthousiasme calculé des journaux n'était plus dans le cœur du soldat ; ces mêmes hommes avaient prévu depuis longtemps que le sort de la guerre ne pouvait nous être favorable. Personne cependant ne s'attendait à une catastrophe aussi soudaine, à voir la campagne terminée d'un seul coup, et le pays exposé à toutes les terribles conséquences d'une invasion [1].

Les causes multiples et complexes de ce cruel résultat ont été racontées par des écrivains habiles et versés dans ces matières. Je m'abstiendrai de les reproduire.— C'est à coup sûr chose honorable pour la nation frappée d'une telle infortune, que de l'avoir soutenue avec dignité, et d'avoir, au milieu de l'angoisse qui l'accablait, songé tout d'abord à porter ses consolations au magnanime promoteur de la résurrection de l'Italie, à l'illustre

[1] Voyez, pour l'appréciation de ces événements, la *Note du traducteur*, page 170.

exilé d'Oporto. — La bataille de Novare avait eu lieu le 23 mars. Le Roi avait abdiqué le soir, vers dix heures, et il était parti à minuit. Peu de jours après, les deux Chambres du Parlement votaient une adresse à Charles-Albert, et députaient plusieurs de leurs membres pour la lui présenter. Les envoyés du Sénat étaient au nombre de trois : César Alfieri, Hyacinthe de Collegno et Louis Cibrario. Des affaires privées contraignirent le premier à rester ; les deux autres partirent le 10 avril pour Marseille, où ils prirent passage sur le vapeur espagnol le *Barcino*.

Nous étions le 14 avril à Marseille. De là un vapeur espagnol devait nous mener à Cadix, en touchant les principaux ports des côtes d'Espagne. A Cadix, nous devions nous embarquer sur un des bâtiments anglais qui font le service entre Southampton et Gibraltar. De Lisbonne, un vapeur portugais nous eût portés à l'embouchure du Douro. En quinze ou vingt jours nous croyions pouvoir rejoindre à Porto le Monarque qu'un sentiment d'honneur avait enlevé à son palais, et conduit précipitamment à l'extrémité occidentale du continent européen.

Mais nous comptions sans l'imprévu. Partis le 15, sur le vapeur espagnol le *Barcino*, et arrivés le lendemain dans le port de Barcelone, après

avoir traversé le golfe de Lyon, alors fort agité, un ordre imprévu du magistrat de la santé nous signifia une *observation* de trois jours. Cet ordre nous parut d'autant plus étrange que nous venions de Marseille, où, comme dans le reste de la Provence, il n'y avait pas ombre de choléra; tandis que les voyageurs qui venaient par terre de Paris, ravagé à cette date par le fléau, passaient librement la frontière. Probablement les autorités espagnoles basaient leur manière d'agir sur des raisons que je ne connais pas. Le fait est que leur décision dérangea tout l'ordre du voyage, nous fit perdre la correspondance des vapeurs anglais et portugais, et retarda notre route au delà de toute idée.

Ajoutez à cela que, parvenus à Lisbonne, sur navire anglais, nous fûmes reclus, pendant cinq jours, dans l'horrible lazaret de Torre-Vielha (17 mai), duquel nous devions sortir le matin du 21, ainsi qu'il nous avait été officiellement annoncé, et d'où l'on ne nous relâcha que le 22. Ne trouvant plus moyen de nous accommoder sur le vapeur qui partait pour Oporto, et ne voulant pas attendre dix jours encore une seconde occasion, nous fûmes contraints d'emprunter la longue et désastreuse route de terre, si cela peut s'appeler une route; et dans l'après-midi seulement du 29 mai, nous arrivions au but tant désiré.

Nous avions avec nous, comme expression, pour ainsi dire, des sympathies lombardes envers Charles-Albert, une aimable et spirituelle dame, ainsi qu'un jeune officier, doué des plus nobles sentiments : Mme Marguerite Trotti-Bentivoglio, femme du chevalier de Collegno, mon collègue, et le marquis Ludovic Trotti-Bentivoglio, son neveu.

Soit que l'on arrive par la voie de terre de la délicieuse province de Beira aux bords du Douro, soit que de l'Océan, après avoir franchi la barre du fleuve, on le remonte pendant un court trajet, rien n'est plus imposant et pittoresque que la perspective de la cité d'Oporto. Plantée sur les deux hautes collines de la rive droite, elle en couvre la pente jusqu'à l'eau, où ses derniers édifices baignent leurs pieds. Du milieu du Douro, on voit les maisons s'élevant en gradins, l'une sur l'autre, jusqu'au sommet des deux monts que couronnent la *Sè* (la cathédrale), le palais épiscopal, la *Porta do Sol* et la tour *dos Clerigos*, qui sert de point de mire aux navigateurs. En certains endroits où la pente est plus rapide, les édifices qui se dominent l'un l'autre semblent former un seul corps de proportions démesurées, de hauteur gigantesque. — Joignez à cela un grand fleuve encaissé et profond, sillonné par les

navires de toutes nations, traversé par un pont suspendu qui unit la ville au bourg de Villanova de Gaia, l'antique *Portucale,* d'où tire son origine non-seulement la moderne Oporto, mais encore le nom du royaume ; ajoutez les villas (*quintas*) étagées sur les deux rives au milieu des plus rares et des plus beaux arbres du monde ; le couvent de la Serra, qui s'élève solitaire à la gauche du Douro ; un ciel tantôt splendidement éclairé par le soleil du midi, tantôt voilé par les vapeurs de l'Océan, qui, lorsqu'elles ne sont pas trop denses, accroissent, au lieu de la diminuer, la beauté des scènes de la nature en les revêtant de teintes mélancoliques, s'évaporant avec lenteur le long des crêtes des monts, ou rasant les solitaires bois de pins, et multipliant les perspectives que l'œil recherche ; et vous aurez une idée de la sensation que nous éprouvâmes en apercevant pour la première fois ce magnifique paysage.

Dans une des maisons de campagne qui se trouvent à l'extrémité sud-ouest de la ville, sur la rive au haut de laquelle se dressait jadis la Tour des Signaux (*Torre da Marca*), près d'un bois de châtaigniers qui en abrite un autre de camellias, dans un site d'où l'on découvre le cours du Douro jusqu'à son embouchure, et au delà du Douro les forêts de pins ombrageant les collines

sablonneuses de la province de Beira, habitait Charles-Albert. — Du 29 mai au 31 juillet nous restâmes près de lui. En même temps que je dirai les incidents de notre mission, chère et douloureuse à la fois, je vais parler avec étendue de ce Prince, de ses projets élevés, de son admirable constance, de sa maladie dernière et de sa mort.

I

CHARLES-ALBERT. — DEPUIS SA NAISSANCE JUSQU'A L'ARMISTICE DE MILAN, APRÈS LA PREMIÈRE GUERRE DE L'INDÉPENDANCE ITALIENNE.

« Sacro guerrier d'Italia,
Primo d'Italia amico,
Bella e dolente imagine
Del prode tempo antico,
Scudo di sette popoli,
Figlio di Cristo e Re. »

(G. PRATI.)

La Maison de Savoie, italienne d'origine, et, depuis plus de huit siècles, italienne de règne, est, par sa tendance naturelle, de même que par la situation géographique de ses États, la seule qui ne puisse ni ne doive rester étrangère à aucun des grands mouvements des peuples de la belle et malheureuse Péninsule. Et de nombreux exemples démontrent que dès les premiers temps de sa souveraineté, elle ne se fit pas faute d'obéir à son penchant aussi bien qu'à la raison politique, principalement sous le règne d'Amédée VI, et un siècle après, lorsqu'à l'extinction des Visconti, la ville de Milan, après avoir goûté de la République, décidait de se donner au duc Louis de Savoie.

Mais, à ces époques, outre qu'il n'existait dans les domaines de Savoie qu'une assez faible unité monarchique, fortement contrariée encore par la puissance des barons, il n'y avait pas davantage d'unité nationale ; le pays se trouvait partagé entre des centaines de municipes vaniteux et jaloux de leurs franchises, qui, en créant des intérêts particuliers, ne servaient qu'à entretenir la division.

Mais lorsque la puissante main du vainqueur de Saint-Quentin eut dégagé l'autorité souveraine des entraves féodales, et formé des municipes une seule nation, le même prince voulut la frapper d'une manière plus évidente de la glorieuse marque de l'italianité. Il parlait presque continuellement italien, et d'une façon choisie ; il commanda que l'italien fût la langue légale. Il lia amitié avec Venise [1], à laquelle il protestait d'être et de vouloir rester toujours un loyal prince italien ; et il se montra tel, par l'amour des arts, la protection donnée aux sciences, aux lettres, l'estime et presque la familiarité avec qui en faisait profession, répétant très-souvent ces mémorables paroles : *qu'un homme n'était élevé au-dessus d'un autre que par ce qu'il savait de plus que lui.*

[1] Voyez les relations des ambassadeurs vénitiens, André Boldu, Jean Correr, Sigismond Cavalli, François Morosini.

Si Emmanuel-Philibert s'était montré prince italien de cœur et d'esprit, Charles-Emmanuel Ier, son fils, combattit presque toute sa vie pour l'indépendance de l'Italie; et la nation, identifiée avec les pensées du souverain, pénétrée des mêmes affections, ne se plaignit pas des durs sacrifices qu'il lui fallut supporter. De tous les points de l'Italie s'élevait alors un concert d'applaudissements, de supplications, de souhaits à Charles Emmanuel. Les muses italiennes se donnaient rendez-vous à l'ombre de son trône. Son nom volait de bouche en bouche; ses portraits multipliés passaient de main en main; et les peuples, désireux de se soustraire, si la chose était possible, à la pesante domination espagnole, les contemplaient avec un immense amour, avec une vive espérance. Un poëme manuscrit était envoyé au duc avec ce titre : *Les espérances de l'Italie*. Et lui-même ne combattait pas moins le joug de l'Espagne que la prépotence française. Enfin lui aussi se trouva victime de sa haute pensée; ce fut le Charles-Albert du XVIIe siècle.

Depuis cette époque, les princes et les peuples de la monarchie de Savoie eurent toujours leurs pensées tournées vers l'Italie; et l'Italie ne cessa plus de sentir presque instinctivement que, s'il y avait un salut à espérer, il devait venir de ce côté de la patrie commune. Dès lors, qui mérita bien

de l'Italie sut avoir bien mérité des souverains de Savoie. Dès lors il ne naquit plus un prince en Piémont, que les muses ne s'empressassent de s'écrier :

Italia, Italia, il tuo soccorso è nato !

Je ne redirai point les mémorables entreprises de Victor-Amédée II, roi de Sicile, puis roi de Sardaigne ; ni celles de Charles-Emmanuel III. Je rappellerai seulement que, du vivant même du vainqueur de Guastalla, on n'espérait pas moins de Victor-Amédée, qui fut ensuite le troisième de ce nom. Un portrait de lui, gravé en Allemagne, le représente environné de tous les emblèmes italiens et de trophées guerriers, avec cette légende : *Ad decus Italiæ et spem.*

La belle et spirituelle Joséphine de Lorraine, grand'mère de Charles-Albert, avait ouvert aux muses le palais Carignan. Elle-même cultivait la philosophie et les lettres, et charmait son existence par ces douces études, quand une douloureuse maladie l'emporta dans la vigueur de l'âge en 1797 ; véritable faveur du Ciel qui l'empêcha de voir la chute et l'exil des siens. L'année suivante, 1798, le 2 octobre, de Charles, prince de Carignan, et de Marie-Christine-Albertine de Saxe-Courlande, naissait Charles-Albert, sur les

marches du trône d'une monarchie agonisante, entourée par les Républiques romaine, cisalpine, ligurienne, helvétique ; guettée, torturée lentement, et, en même temps, avec la cruelle et menteuse phraséologie Républicaine, tournée en dérision par la République française, qui, à soixante-cinq jours de là, déclara la guerre à Charles-Emmanuel IV, dont, sous couleur d'alliée, elle occupait déjà les États, et en trois jours le força à se réfugier avec sa famille dans l'île de Sardaigne. Le prince de Carignan resta à Turin, et on le vit figurer dans les rangs de la garde nationale, où sa femme allait le trouver avec leur enfant sur ses bras ; déchu de son rang princier, dans ces moments de fougue républicaine, il s'honorait de cet office de citoyen. Mais il dut bientôt forcément lui-même se rendre avec les siens en France, où il mourut [1].

Charles-Albert avait deux ans lorsqu'il se trouva ainsi confié aux soins maternels. La première trace que je rencontre de ses jeunes années me le montre à Saint-Sauveur, dans les Pyrénées, avec sa sœur Elisabeth et sa mère qui s'était rendue là pour faire usage de ces fameuses eaux thermales (août 1807). Pendant les heures de

[1] Il mourut à Chaillot, près Paris, le 16 août 1800, à l'âge de trente ans non encore accomplis.

récréation, la mère se plaisait à la lecture d'*Ossian* traduit par Cesarotti, et déclarait ces poésies sombres et guerrières en harmonie avec la situation de ses propres pensées. Charles-Albert fit ses premières études régulières dans un collége de Paris. En 1812, il étudiait à Genève, dans la célèbre institution de M. Vaucher, *l'éternel latin*, comme disait sa mère, les mathématiques et l'histoire. En même temps un bon vieux prêtre romain, émigré, apprenait à Elisa la douce langue italienne; mais comme il ne savait pas le français, madame de Carignan lui servait d'interprète. L'excellent M. Vaucher eut, plus tard, la satisfaction de visiter Charles-Albert devenu roi, et d'en obtenir des preuves d'estime et d'affectueuse gratitude.

Napoléon, qui se montrait plus favorable à l'autre branche de la maison de Carignan, celle de Villafranca, comme plus éloignée des prétentions au légitime héritage des rois de Sardaigne; Napoléon créa Charles-Albert comte, et le nomma lieutenant au 8e régiment de dragons. Le titre de comte, décerné à un prince du sang royal, était une dérision qui faisait peu d'honneur à celui qui l'accordait. Charles-Albert vit se créer, briller, s'étendre démesurément, chanceler et tomber le colossal empire de Napoléon. Lors de la restauration de la monarchie de Savoie en 1814, il revint

dans sa patrie à seize ans, avec l'espoir de succéder à la couronne par défaut de postérité masculine dans la branche aînée, pourvu de cette expérience précoce que donne l'éducation publique, et de celle bien plus grande que l'infortune, ainsi que la vue des grandes choses opérées par Napoléon en si peu d'années, n'avait pas manqué de développer chez un prince qui se sentait appelé à régner.

A Turin on lui donna pour gouverneur le comte Grimaldi del Poggetto, qui se plaignait de ne pouvoir obtenir sa confiance. La princesse de Carignan, parfaitement au courant du caractère de son fils, écrivait que toute personne placée auprès de Charles-Albert, et revêtue d'autorité sur lui, n'obtiendrait jamais sa confiance, et n'exercerait jamais sur lui d'influence efficace, si elle ne savait captiver son amitié [1].

1 « Dresde, le 5 octobre 1815.

« ..... Tous les détails que vous voulez bien me « donner de mon fils me font et peine et plaisir. Je regrette « vivement le manque de confiance dans son gouverneur. « Je crains, outre le mal moral pour lui, que cela lui nuise « aux yeux du roi et même du public. Mais ce n'est pas « une chose qui se commande, et, comme vous l'avez fort « bien observé au comte Grimaldi, c'est un objet à sur- « prendre, à obtenir, plutôt qu'à forcer. Le comte Gri- « maldi m'a écrit une grande lettre où, après mille choses « d'affaires, il me dit la même chose et de manière à ce

Dans les commencements, le jeune prince montrait quelque répugnance pour l'étude des mathématiques supérieures, mais en sollicitant, suivant le conseil de sa mère, son amour-propre, déjà fort sensible, on obtint de lui des progrès suffisants.

En me préparant maintenant à dire comment naquit et se développa l'idée italienne dans le cœur de Charles-Albert, je n'ai pas assurément l'idée de tracer l'histoire de ce magnanime prince. Une telle histoire ne peut s'écrire aujourd'hui. Quand le temps aura fait disparaître les passions contemporaines, réduit au silence les fausses inventions et dissipé le brouillard des louanges insidieuses, des menteuses accusations; quand on n'entendra plus impudemment injurier ce passé, dans lequel cependant Charles-Albert était roi, et améliorait assidûment les conditions de l'État en

« que je sois forcée de penser qu'il me suppose l'auteur « de la réserve dont il se plaint.

« Hélas, avec un peu de réflexion et de justice, il aurait « bien pu se convaincre que je n'y puis rien, et vous sa- « vez tout aussi bien que moi que tout être mis et revêtu « d'autorité auprès et sur mon fils n'aura jamais sa con- « fiance, ni même influence réelle sur lui, s'il n'acquiert « son amitié. Mais ce qui m'inquiète, c'est l'espèce de pré- « dilection que mon fils me témoigne avoir pour M. de « Sonnaz, un de ses écuyers.....»

(*Correspondance de la princesse de Carignan avec le professeur Molineri, secrétaire de l'Académie des sciences de Turin.*)

jetant les bases des libertés futures; quand enfin les documents, aujourd'hui cachés dans les portefeuilles, ou dénaturés, ou faussés par la rage des partis, apparaîtront à la lumière et parleront le langage de la vérité, alors on pourra écrire l'histoire de Charles-Albert, raconter en détail ses magnanimes pensées, ses hautes actions, et signaler les erreurs dans lesquelles il tomba; car lui aussi était homme. En ce moment, tout ce qu'il y a de possible, c'est de raconter quelque peu de ce qui est vrai. A l'heure actuelle, les jugements trop assurés seraient des jugements risqués.

Le roi Victor-Emmanuel, prince de cœur excellent, mais resté étranger au mouvement européen, dans son île abandonnée de Sardaigne, avait, à son retour, laissé commettre de grandes erreurs. Au lieu d'accepter l'excellente législation, les fortes institutions de l'Empire français, un ministre imprudent et ignorant avait reconstruit le vieil édifice de 1798. On vit rétablir les priviléges, les tribunaux d'exceptions, les peines barbares d'autrefois, les confiscations; et, ce qui était peut-être pire encore, le roi se mêla de nouveau à l'administration de la justice, enlevant à son gré les parties à leurs juges naturels, accordant des délais pour payer les dettes; suspendant et annulant les procédures criminelles, et y substituant

des peines déterminées par le roi, en vertu de ce qu'on appelait son *pouvoir économique*, et frappant d'une façon inégale les coupables, suivant qu'ils appartenaient à l'aristocratie ou au peuple, alors que le crime était le même.

En outre, pendant les premiers temps de la restauration, les hommes même les plus distingués et les plus modérés, qui avaient servi la patrie dans les fonctions publiques, sous la période napoléonienne, ou illustré à l'étranger le nom de Piémontais, étaient écartés comme jacobins. Trop souvent les emplois étaient donnés à des gens qui ne possédaient d'autre capacité que d'avoir eu foi dans les droits sacrés de la légitimité, d'en avoir prévu le triomphe ainsi que le retour du roi, et qui étaient ennemis par principe de tout progrès, de toutes réformes; gens pour qui le monde avait cessé de vivre en 98, et qui avaient dormi, en attendant la résurrection, jusqu'en 1814. Si leur foi politique méritait d'être honorée et récompensée, il y avait peu à espérer de leur jugement, et la direction de la chose publique ne pouvait que péricliter entre leurs mains. C'est pourquoi à l'élan de joie et aux transports universels avec lesquels avait été reçu le bon roi Victor-Emmanuel, firent bientôt place le mécontentement, la défiance, le découragement. Et le jeune prince de Carignan, qui possédait inné dans son cœur le sentiment de

la justice ; qui avait admiré dans l'Empire français l'égalité de tous les citoyens devant la loi; qui avait vu le mérite, en quelque condition qu'il se rencontrât, passer des derniers rangs au premier, et les finances de l'État administrées avec un ordre rigoureux, considérait alors avec surprise et déplaisir les efforts des ministres piémontais pour retourner en arrière, pour revenir à un système plein d'imperfections, pour repousser les bienfaits du nouveau régime, acceptés comme tels par la conscience du genre humain bien qu'issus parmi le sang et les crimes qui souillèrent la révolution française. Charles-Albert remarquait toutes ces fautes et les désapprouvait avec une liberté juvénile, devant ses intimes aussi bien que devant les étrangers qui le visitaient, en déclarant que ce n'était pas là la marche pour améliorer les destinées de l'Italie. Ces généreux discours lui conciliaient l'amour et l'estime de tous ceux qui nourrissaient des sentiments politiques nationaux, l'espérance d'un meilleur avenir, non-seulement pour le Piémont, mais aussi pour les autres parties de la Péninsule. Tout illustre Italien, de passage à Turin, voulait le visiter; tout écrivain qui rêvait le réveil de l'Italie, ou qui plaidait en faveur de l'indépendance italienne, lui adressait son hommage. Vincent Monti causant avec un jeune Turinois de grandes espérances, qui furent amplement justi-

fiées dans la suite, lui posait la main sur la tête, en disant : *Heureux vous autres, jeunes Piémontais, qui verrez la rédemption de l'Italie. Vous avez le prince de Carignan. C'est un soleil qui s'est levé sur notre horizon. Adorez-le, mes amis, adorez-le!*

Parmi les auteurs qui envoyaient leurs écrits au prince figurait Louis Angeloni. Cet illustre écrivain avait été un des nombreux hommes d'intelligence qui crurent pouvoir soumettre de respectueux conseils à l'assemblée des rois réunis à Vienne pour procéder à une nouvelle organisation des États européens. «—Pour vaincre Napoléon, vous avez, « leur disait-il, invoqué, ô puissants empereurs « et rois, deux principes : la liberté et la nationa- « lité. Vous avez en outre déclaré ne vouloir faire « violence en aucune façon à l'opinion publique, « aussi bien en France que dans les autres pays « où vos armées alliées pouvaient parvenir, à l'é- « gard de la forme du gouvernement qu'il serait « jugé convenable d'y établir [1]. Et c'est pourquoi « je vous conjure que, mettant en pratique d'aussi « justes desseins, vous ne disposiez pas de l'Italie « suivant les convenances et les désirs de telle ou « telle famille, mais d'après les besoins et les « vœux des peuples. » — Il proposait ensuite une

[1] Article 6 séparé du traité d'alliance entre la Russie et la Grande-Bretagne, en 1815, auquel adhéra également l'Autriche (Martens, *Traités de paix*, t. XI).

fédération entre les divers États de l'Italie, de façon que tous fussent unis par un réciproque lien commun, et qu'aucun pouvoir étranger n'eût sur eux aucune prépondérance ou suprématie ; car cet amas de petits États ne pouvaient être forts que par leur alliance, et ne pouvaient être libres et indépendants qu'à la condition qu'aucune grande puissance étrangère ne se mêlât parmi leur système [1].

Dans un autre opuscule, Angeloni désignait le jeune Charles-Albert aux espérances des patriotes italiens.

En réorganisant l'Italie, le congrès de Vienne avait eu seulement égard à l'Autriche, qui avait constamment combattu Napoléon, et non point aux peuples du royaume italien qui, jusqu'aux derniers jours de l'Empire, s'étaient obstinés à le défendre. Et cet acte du congrès fut justement l'objet de blâmes sévères, ainsi que tant d'autres. Les princes l'acceptèrent, car ils ne pouvaient faire autrement ; mais les peuples de la Lombardie et de la Vénétie ne s'y soumirent que contraints par la force, et en attendant que l'occasion se présentât de protester par des faits contre cet arrangement.

J'ai, écrit de la propre main de Charles-Albert,

[1] *Sopra l'ordinamento che aver dovrebbono i governi d'Italia.* Paris, 1814.

l'aveu de ce prince que les opuscules d'Angeloni firent une impression notable sur son esprit, déjà prédisposé par l'étude de l'histoire de sa famille à désirer passionnément le bonheur et la gloire de l'Italie. Puis vinrent d'autres œuvres en prose et en vers, de fréquentes conversations avec divers jeunes gens qui l'entouraient, et donc le cœur brûlait des mêmes sentiments patriotiques; tout cela ne pouvait moins faire que de développer dans une âme généreuse et chevaleresque, convaincue déjà de la justice de la cause italienne, un désir ardent d'aider un jour à son triomphe. Mais la condition du jeune prince était difficile et compliquée. Il voulait résolûment la liberté et l'indépendance de l'Italie, mais, prince et soldat, il ne les aurait jamais demandées à une insurrection militaire. Il voulait la liberté, mais non la démagogie, beaucoup moins encore la démagogie irréligieuse. Si d'une part il désirait le triomphe de la cause italienne, de l'autre il ne pouvait oublier qu'il était héritier présomptif du trône de la Maison de Savoie. et que c'était justement dans ce titre, quand il viendrait à se réaliser, que résidait la force qui devait rendre moins problématique ce même triomphe. Il devait donc se conduire de façon à conserver la sympathie des Italiens ; mais il lui fallait en même temps se garder soigneusement de rendre impossible son avénement à la cou-

ronne ; car Charles-Albert roi pouvait beaucoup à l'avantage de la patrie commune; Charles-Albert simple particulier n'était qu'un cœur et une épée de plus dans les rangs des soldats de l'Italie.

La nature et les malheurs antérieurs de sa famille lui avaient rendu possible, fort à propos pour cela, l'art de la dissimulation. Il sut commander de bonne heure à ses sentiments, bien que son caractère fût naturellement vif et emporté, et il réussit à donner à ses propres traits ce masque de l'impassibilité qui contrastait singulièrement avec l'éclat de son pénétrant regard. Il apprit aussi le secret de parler à chacun le langage qui lui plaît le mieux, de façon à pénétrer ses secrètes intentions. Personne ne le surpassa en exquise affabilité ; personne ne posséda jamais manières et entretien plus aimables et en même temps plus dignes; personne ne tenta avec plus de succès la conquête des cœurs qu'il désirait lui appartenir. Je pus admirer ces rares qualités à la première audience que j'eus de lui en 1820, alors que j'étais étudiant au *collége des Provinces*. Des vers écrits par moi à l'occasion de la naissance du prince Victor-Emmanuel (le roi actuel), et dans lesquels, si l'art poétique faisait défaut, abondait le sentiment italien, me valurent l'honneur d'être appelé au palais Carignan. Je l'ai vu ensuite bien souvent, et je l'ai servi après qu'il fut roi ; je l'ai

vu à Alexandrie, après le désastre de Milan ; je l'ai vu au moment de son départ pour Novare ; je l'ai vu le jour où il se mit au lit pour ne plus se lever, à Oporto ; et jamais je n'ai trouvé aucun changement dans sa physionomie sereine, non plus que dans la suprême et affable distinction de ses manières !

Charles-Albert nourrissait un immense amour de la gloire, une préoccupation assidue et jalouse des intérêts moraux, un noble mépris des intérêts matériels ; et toujours son avantage privé passa après le bien public.

Il avait l'âme reconnaissante ; il était incapable de garder rancune, même à ses ennemis les plus déclarés ; prompt au contraire à les avantager, comme on l'a vu, chaque fois que le bien de l'État ne l'en empêchait pas. « Je vis en place et « en diverses positions plus ou moins avan- « tageuses les personnes qui s'étaient le plus « mal montrées contre moi ; je n'ai persé- « cuté personne ; je n'ai pas adressé un seul « reproche ; j'ai fait du bien au plus grand nom- « bre ; j'ai même reçu plusieurs fois avec « bonté celui qui, au nom du parti révolution- « naire, envoya quatre sicaires pour me poignar- « der[1]. » — Ainsi s'exprimait-il lui-même. Il se plai-

[1] Tiré d'un écrit de la main du roi Charles-Albert, daté du château de Racconigi, en août 1839, avec l'épigraphe :

sait à faire le bien, et il savait l'art de doubler le bienfait en choisissant le moment et en ajoutant avec une exquise délicatesse les paroles de circonstance. Il aimait par-dessus tout à surprendre par des faveurs inattendues, et c'est pourquoi surtout il était lent à accorder celles qu'on lui demandait de soi-même, bien que quelquefois il se laissât aller, par de longues importunités, à accorder à des gens qui ne le méritaient guère, ainsi qu'il arrive d'ailleurs à tous les princes.

Héros intrépide sur le champ de bataille, il ne possédait pas une égale énergie dans les difficultés de la vie ordinaire, peut-être par une excessive défiance de soi-même, et parce que, dans sa jeunesse, il n'avait eu aucune part aux affaires d'État. Un ministre qui faisait une vigoureuse opposition à un de ses désirs était sûr de le voir céder et se départir, mais pour un temps seulement. Car, d'abord timide, irrésolu, vacillant, il se remettait à méditer de nouveau son idée, et quand il était persuadé qu'elle était bonne, il roidissait sa volonté, et, s'il ne montrait pas une plus grande résolution apparente, s'obstinait cependant, de façon à vaincre finalement les résistances qui s'élevaient autour de lui, non

Ad majorem Dei gloriam. J'en possède copie prise par moi-même sur l'original.

pas en usant de son autorité, mais par la persévérance et la raison.

Cette défiance de lui-même, et peut-être aussi la conformation de sa poitrine, l'empêchaient de parler en public; mais dans les audiences privées, sans être éloquent, il se montrait causeur aimable et plein d'à-propos ; en écrivant, son style était facile, nourri, très-propre à l'expédition des affaires, et parfois même agréable.

Une fois passé l'âge des étourderies de jeunesse (qui pour lui ne durèrent pas longtemps), il devint un rigide observateur des préceptes de notre sainte religion, qu'il aima et protégea avec magnificence, et dans laquelle il plaça constamment son espoir. Il s'était fait aussi une seconde religion de l'accomplissement des devoirs de sa condition personnelle auxquels, tout contraires qu'ils fussent parfois en certaine façon à son inclination naturelle, il se sacrifiait en entier, et, non-seulement ses récréations nécessaires, mais aussi son sommeil, sa tranquillité, sa santé, sa vie même. Aucun roi n'a jamais travaillé autant, ni accompli avec un aussi grand scrupule toutes les obligations du rang suprême. Et l'on peut dire que son règne fut un sacrifice continu, un acte d'abnégation perpétuel.

Il écrivait en 1838 [1] que les hommes *colères et*

[1] Dans une œuvre intitulée : *Réflexions historiques*, Turin.

haineux doivent être éloignés de la direction des affaires, et encore que « les concessions que les « gens faibles font aux méchants, bien loin de « calmer l'agitation et de produire un avantage, « *ne font qu'augmenter le mal en enhardissant les* « *perturbateurs de toute leur propre faiblesse, et ils* « *perdent la protection de Dieu.* » Il remarquait qu'il ne faut jamais, en pareil cas, accorder d'attention à ceux qui font profession de se mettre en avant et de parler au nom des masses : « *Car le mal n'est jamais désiré par tout un peuple.* »

Vers cette époque, les idées religieuses, nourries par l'étude assidue des livres sacrés, se développèrent à un tel point chez Charles-Albert que sa vie privée revêtit une forte teinte d'ascétisme, et tourna presque à la règle conventuelle. Il usa désormais de grandes rigueurs envers lui-même dans l'observation des préceptes de l'Église, à tel point que sa santé s'en altéra ; les avis de prélats et les conseils du Pape n'y purent rien.

1838, Imprimerie royale, un volume in-8° de 276 pages. — Le roi en fit ensuite retirer et brûler tous les exemplaires. Deux seulement, je crois, restent encore ; j'en ai eu un sous les yeux, grâce à la complaisance d'une grande dame. C'est un livre écrit en hâte, puisqu'il fut commencé en octobre 1837 et terminé à l'Epiphanie de 1838, et il y règne, en général, un mysticisme exagéré ; mais il s'y trouve des sentences et des considérations qui honorent grandement l'écrivain couronné.

Dès lors aussi, il refréna la propension qu'il avait naturellement à la plaisanterie et à l'épigramme. Il avait constamment présente devant les yeux cette menace de la *Sagesse : Les humbles seront traités miséricordieusement, et les puissants seront puissamment tourmentés.* Presque tout son temps était employé au travail et à la prière. Il fut enfin un type de prince chrétien difficilement réalisable, et que l'on ne saurait louer sans réserve, car le joug du Seigneur est doux, et il faut une mesure en tout.

Le double don réuni en Charles-Albert de prince profondément et sincèrement religieux, et de souverain libéral, joint aux autres causes que nous avons déjà indiquées plus haut, explique ce que sa conduite sembla parfois avoir de mystérieux, ainsi que son allure indécise entre les deux partis.

En outre qu'il avait pour règle de politique italienne que sans l'union des partis on ne pouvait obtenir aucun résultat important, ce qui fait qu'il cherchait à se les gagner tous, il se rapprochait plus volontiers du côté qui faisait profession d'aimer la liberté et le progrès civil ; mais souvent il se trouvait dégoûté par certaines idées religieuses qui levaient la tête parmi nombre de théories utiles et vraies, par certains petits volcans, impatients d'entrer en éruption, et qui, en

éclatant avant le temps, eussent tout gâté. Il se rapprochait alors du parti qui faisait plus ouvertement profession de religion ; et, là également, bien qu'attiré par beaucoup de vertus, il se sentait repoussé par certains exemples de zèle persécuteur, de laïques mêlés aux choses religieuses par ambition ; mais ce qui l'attristait et l'offensait par-dessus tout, c'étaient ces gens qui ne croyaient pas possible l'alliance de la liberté avec la religion. Et ce fut quand, dans les premiers temps de Pie IX, se montra cet heureux accord, si longuement attendu, désiré, soupiré par lui, que son cœur fut inondé de la plus vive joie qu'il eût éprouvée jusque-là ; et jamais ce même cœur ne fut plus douloureusement frappé qu'en voyant s'affaiblir cette union.

Il eût été certainement bien préférable qu'il pût déclarer clairement sa politique, et appeler à lui les divers partis, en les contraignant à suivre la route qu'il aurait indiquée. Il eût aussi bien mieux valu qu'en certaines conjonctures il distinguât les intérêts de la religion des intérêts des personnes de profession religieuse. Mais l'esprit et les conditions des personnes et de l'époque ne se prêtaient peut-être pas à mieux.

Dans ce portrait, à peine ébauché, de Charles-Albert, j'ai devancé les temps. Mais il m'a semblé utile de faire connaître tout d'abord au moins

une partie de ses rares qualités, sans cacher ses défauts.

Revenons maintenant à 1821.

La pensée de l'indépendance italienne couvait dans bien des têtes et dans bien des cœurs. Mais divers étaient les moyens à l'aide desquels les différentes espèces de libéraux songeaient à la réaliser. Parmi les sociétés secrètes qui avaient aidé à la chute de Napoléon et des Napoléonides, se trouvait celle des *Carbonari*, née dans les Calabres, et répandue dans l'Italie centrale et supérieure aussi bien qu'au dehors de l'Italie. Les chefs de cette secte étaient républicains et ne voulaient ni rois ni prêtres. Mais, désespérant d'arriver tout d'un coup à leur but, ils se contentaient en Italie d'agiter pour obtenir la constitution espagnole de 1812, c'est-à-dire pour former un État républicain présidé par un roi; sachant bien qu'il eût été facile ensuite de substituer au roi - président un président sans le titre royal et avec une autorité temporaire.

Le valeureux peuple d'Espagne, qui avait versé tant de sang pour maintenir sa nationalité contre l'étranger usurpateur, et qui avait triomphé dans cette sainte lutte au prix de si immenses sacrifices, était effectivement tombé dans cette grave er-

reur de dépouiller le trône d'une grande partie des prérogatives qui peuvent le rendre puissant et honoré. En outre que cette constitution n'admettait qu'une Assemblée unique, principe si dangereux que les plus sages républiques l'ont elles-mêmes rejeté, elle ne laissait pas au roi le pouvoir de refuser définitivement la sanction d'une loi ; elle assignait à des époques déterminées la réunion des Cortès, que le roi ne pouvait ni dissoudre ni proroger ; elle déclarait le roi abdicataire s'il mettait le pied hors du territoire espagnol sans y être autorisé, et également s'il contractait mariage sans en avoir obtenu la permission. Enfin, pour résumer, le roi d'Espagne était le pupille des Cortès, et l'article 179, qui déclarait roi d'Espagne Ferdinand VII, était conçu de telle façon qu'il pouvait se prendre moins pour une reconnaissance de ses droits antérieurs, que pour un conférement à nouveau de la couronne.

Le secte des *Carbonari* ne comptait que peu de prosélytes parmi nous (en Piémont). Le plus grand nombre était ceux qui nourrissaient l'idée d'une constitution calquée sur la constitution française ou anglaise, avec deux Chambres, de même que la pensée d'une guerre contre l'Autriche, afin de la contraindre à déloger du territoire italien. Ce dessein était mûri et préparé dans ses moyens d'exécution par divers confidents du prince de

Carignan, officiers distingués de l'arme de l'artillerie, dont il était grand-maître. Il s'était également propagé dans d'autres corps de l'armée. Amoureux de la liberté et de l'indépendance italienne, ces jeunes gens, dans leur élan, ne recherchaient pas avec les règles de la prudence si le pays était assez fort pour entrer en lutte contre l'ennemi ; si le matériel de guerre était suffisant, et s'il y avait lieu d'espérer alors que les Lombards aidassent autrement que par des vœux stériles au succès de nos armes. Après les rêves d'amour, rien n'est plus trompeur que les rêves politiques. Mais personne n'avait dans l'idée de causer le moindre déplaisir au roi, dont tous aimaient la parfaite bonté, que l'on pensait pouvoir entraîner aisément à la conquête de la Lombardie, sachant bien qu'il se montrait lui-même peu ami de l'Autriche, et qu'il nourrissait de martiales ardeurs. Car ceux des princes de Savoie qui ne sont pas de grands capitaines sont au moins d'intrépides soldats.

En attendant, la Révolution levait la tête en nombre d'endroits. En 1814, Ferdinand VII était retourné en Espagne, et il avait dissous les Cortès et aboli la constitution. Un an après, la Corogne s'était soulevée.

L'Amérique méridionale ne reconnaissait plus,

en 1816, l'autorité des gouverneurs espagnols, et deux ans après elle se déclarait indépendante. En 1817, le Brésil tentait de secouer le joug du Portugal. En 1820, l'Espagne se révoltait contre son roi, et lui imposait de nouveau la constitution de 1812. Le Portugal et Naples imitaient cet exemple.

A Turin même, Victor-Emmanuel n'avait pas tardé à comprendre que les conseillers choisis par lui tout d'abord, l'avaient jeté dans une fausse route. D'un esprit droit, ne voulant que le bien public, il avait appelé au ministère des hommes capables de bien gouverner l'État : Prosper Balbo, Philippe de Saint-Marsan, Alexandre de Saluces. Le premier de ces ministres, doué d'un haut sens politique et d'une science aussi profonde que variée, chargé du portefeuille de l'intérieur et de la haute direction des études, avait commencé sous d'heureux auspices la réforme de la législation, et était homme à la mener à bonne fin ; le second avait la renommée d'excellent diplomate ; le troisième, bon officier, versé dans l'histoire nationale, et précédemment tuteur du jeune prince de Carignan, ne cessait d'appuyer sur la nécessité d'instituer un Conseil d'État, où la propriété fût représentée, et qui aurait pour mandat la discussion des lois et des budgets Les finances avaient été mises en ordre avec une sévère précision par

Jean-Charles Brignole, Génois, comme déjà un autre Génois, Negron de Negri, avait réorganisé celles d'Emmanuel-Philibert. Mais cette sage conduite des ministres n'empêcha point le mouvement révolutionnaire qui se préparait, tout justement parce que la meilleure partie de ceux qui se trouvaient affiliés croyaient faire chose utile et agréable au roi. Le ministre de la police, comte Lodi, laissait faire, soit qu'il ne fût pas informé des desseins des novateurs, ce qui semble à peine croyable, car ils ne s'en cachaient guère; soit qu'il ne les prît pas au sérieux; soit qu'il répugnât à des mesures de rigueur, par le motif qu'il s'y trouvait quantité des plus grands noms de l'aristocratie.

Que le mouvement qui allait se préparant dans le but de délivrer l'Italie et d'agrandir l'État pût complaire à Victor-Emmanuel, c'était à coup sûr la secrète espérance de Charles-Albert. Mais il se refusait, et César Balbo en fait témoignage, à toute insurrection militaire ; et il chercha même l'empêcher dans le corps de l'artillerie dont il était grand-maître. Malheureusement, la confiance qu'avaient les révolutionnaires de trouver le roi consentant à tout, était une grande illusion, et l'issue de la conjuration fut déplorable. Victor-Emmanuel s'était engagé envers les souverains réunis à Lubiana à ne pas accorder de constitution, depuis

que l'usage était venu de les réclamer par voie de conspirations militaires. Et l'idée ne pouvait venir à un prince de Savoie d'en consentir une pour la violer ensuite, comme on le fit ailleurs.

Esclave de sa parole, et ne voulant pas teindre ses mains du sang de ses sujets, Victor-Emmanuel Ier abdiqua (13 mars 1821), en désignant le prince de Carignan comme régent du royaume. Par cette résolution, la couronne se trouvait dévolue au duc de Génevois, frère du roi, qui se trouvait alors à Modène, bien que l'acte d'abdication ne renfermât pas un mot de lui. Les chefs de la révolution restèrent comme frappés de la foudre à cette nouvelle. Charles-Albert, ainsi qu'il le disait lui-même plus tard, vit la patrie couverte d'un voile lugubre. Pendant ce temps, les exaltés, qui dans les révolutions arrivent en troisième et quatrième rang pour jeter bas qui les a commencées, et en tirer le profit en poussant les choses à l'excès; les exaltés, profitant de cette confusion, réclamèrent à grands cris du régent la constitution espagnole. Charles-Albert, qui faisait la triste expérience d'un premier exercice du pouvoir suprême, vaincu par les clameurs, contraint par les avis d'une partie de la représentation municipale de Turin, accorda cette constitution avec quelques légers changements, mais sous la réserve expresse de l'approbation du roi Charles

Félix. Ainsi, cette concession, qu'il savait parfaitement ne point avoir l'autorité de faire, devenait illusoire en réalité.

On sait de quelle façon Charles-Félix désapprouva hautement tout ce qui s'était passé en Piémont; comment l'armée piémontaise se divisa; comment il y eut guerre civile, à laquelle vinrent mettre fin des secours étrangers; comment enfin le duc de Génevois, devenu roi, n'exécuta qu'à contre-cœur une faible partie des réformes projetées par son excellent frère, pour ne point paraître céder, ainsi qu'il le disait lui-même, aux prétentions des rebelles. Tandis que, de ces mêmes rebelles, quelques-uns se voyaient punis du dernier supplice, bon nombre étaient condamnés à de moindres peines, ou privés de leurs dignités ou emplois; beaucoup encore partaient pour un exil aggravé par la misère; et, parmi ces derniers, des gens du premier talent et du plus beau caractère [1].

Après avoir nommé lieutenant du royaume le chevalier Ignace Thaon de Revel, Charles-Félix

[1] La justice veut qu'on ajoute que les biens confisqués ne profitèrent pas au Trésor, mais furent conservés aux familles auxquelles appartenaient les condamnés, ou restitués quelques années après à eux-mêmes, avec les revenus, les seules dépenses d'administration déduites.

avait retardé son retour jusqu'à ce que les commissions militaires ou mixtes eussent fini d'appliquer les rigueurs qu'il jugeait indispensables. Il venait mal volontiers en Piémont. Le 13 septembre 1821, il écrivait de Modène au roi son frère : « Les condamnations à Turin sont prononcées « presque toutes. Je partirai vers la fin du mois. « Je vous assure que ce moment est bien triste « pour moi, mais je n'ai rien autre à faire que de « me mettre dans les mains de Dieu et de lui dire : « Je ne suis rien, et vous êtes tout; aidez-moi « donc [1] ! » Il vint, et fut accueilli avec le plus glacial silence : — un des très-rares moyens légaux d'opposition dans les gouvernements absolus.

Tels étaient les fruits amers enfantés par la révolution de 1821 ; personne, eu égard à sa condition, n'eut davantage à en souffrir que le prince de Carignan : suspect aux uns, comme ami de plusieurs des insurgés, aux désirs généreux et modérés desquels on le savait favorable; mal vu des autres, pour avoir tout d'abord, dans son devoir de prince, et croyant qu'en aucun cas une insurrection militaire ne pouvait se justifier, concédé une amnistie aux militaires qui y avaient coopéré, ce qui arrivait à déclarer coupable leur

[1] Bibliothèque du roi.

conduite, de même que pour avoir obéi à la première injonction du nouveau roi, en allant à Novare et en se dépouillant de l'autorité de régent. Il avait alors vingt-trois ans à peine, et déjà venaient frapper ses oreilles, d'une part, les insolentes railleries des généraux autrichiens pour son rêve splendide de régénération italienne; de l'autre, l'accusation de carbonarisme; d'une autre encore, l'épithète de traître, dont jamais on n'abusa autant ni aussi indignement[1]. Amer fut

[1] Beaucoup de gens, à l'heure actuelle, parlent encore des événements de 1821 et de la part qu'y prit Charles-Albert, sans en connaître les détails. Le simple exposé des faits suffit cependant pour tout expliquer.—Je trouve dans un livre écrit en 1822 par un ultrà, fort peu sympathique au prince dans tout le reste, une page qui mérite d'être lue attentivement :

« Sur l'intimation de M. Crivelli, l'hôtel de ville envoya au Prince une députation présidée par les deux syndics, pour supplier S. A. de ne pas se refuser davantage à la volonté populaire. Une foule de fédérés entrant avec eux au palais pénétrèrent dans les appartements. Charles-Albert avait en ce moment auprès de lui tous les chefs de corps, deux membres de l'ancien ministère et plusieurs grands personnages de l'État. Il s'efforça vainement de prouver à la députation et à ceux qui appuyaient sa demande combien il serait inutile et dangereux de faire des concessions qui outrepasseraient ses pouvoirs de régent. MM. les députés furent sourds à ces représentations; les oreilles leur tintaient du canon de la citadelle, et ils n'avaient devant les yeux que les poignards des conjurés. Les instances du corps de ville affaiblissaient peu à peu la résistance des chefs militaires; la garde urbaine, fraîchement organisée, n'était pas un appui sur lequel le

le calice que but Charles-Albert, de 1821 à 1830. Tout d'abord il avait passé quelque temps en Tos-

Prince pût compter. Il n'y avait presque aucun parti à tirer des régiments qui, depuis l'abdication du Roi, disaient hautement que leurs chefs les avaient trahis, et qu'ils voulaient aller où était Victor-Emmanuel.—Dans ces circonstances, Charles-Albert, cédant à la nécessité, déclara, en présence de tous les assistants, « qu'il n'avait « point le pouvoir de toucher aux lois fondamentales de « l'État, qu'il fallait attendre pour cela les ordres du « nouveau Roi, et que tout ce que le Prince Régent pour- « rait faire dans le sens de l'opinion serait nul de plein « droit; que cependant, si toutes les autorités présentes « croyaient nécessaire de condescendre aux demandes du « corps de ville, pour éviter de plus grands malheurs, il « permettrait qu'on publiât la constitution d'Espagne, « pourvu que tous unanimement consentissent à signer « la déclaration suivante :

« Nous soussignés, interpellés par S. A. R. le Prince « Régent, déclarons que les circonstances actuelles sont « si graves, le péril si imminent, que nous pensons que « pour le salut public, et par la nécessité des choses, il « est indispensable de promulguer la constitution espa- « gnole, avec les modifications que S. M. le Roi et la re- « présentation nationale jugeront convenables.

« Turin, le 13 mars 1821. »

« Cette déclaration prouve jusqu'à l'évidence l'état de contrainte dans lequel se trouvait le Prince. Elle fut signée par toutes les autorités civiles et militaires; dans ce nombre il y avait plusieurs chefs de corps très-attachés au Roi et quelques personnes de marque qui occupent encore aujourd'hui des places importantes.

« Cet acte ayant été tiré en double original et consigné aux archives, le Prince promulgua la constitution d'Espagne. »

(*Simple récit des événements arrivés en Piémont en mars et avril* 1821, p. 120.)

Et voilà ce que l'esprit de parti a présenté comme la

cane, auprès du Grand-Duc, son beau-père. — Charles-Félix écrivait alors à son propos en termes irrités et méprisants, et entendait l'éloigner de l'Italie, en l'envoyant chez sa mère, en Allemagne. Ces colères du roi firent naître ou plutôt réveillèrent l'espérance conçue par plusieurs personnes de priver le prince de Carignan de la succession que lui assuraient les lois fondamentales de la monarchie, ainsi que le droit public européen, et de faire passer la couronne à madame Béatrix, fille aînée de Victor-Emmanuel Ier, et duchesse de Modène[1]. On proposa de traduire Charles-Albert,

preuve évidente de la complicité du prince de Carignan avec l'insensé mouvement piémontais de 1821, qui ne pouvait de toutes façons qu'aboutir à une déplorable catastrophe!—Qu'on juge après cela du reste.

(*Note du traducteur.*)

[1] Le ministre de France à Florence, marquis de la Maisonfort, s'exprime ainsi à ce sujet dans une de ses bien curieuses dépêches :

« Florence, 22 juin 1821.

—« On l'accuse (le prince de Carignan) de correspondance avec la France et (ce qui est assez maladroit de me le dire à moi) d'avoir écrit au roi ; espèce d'aveu de considérer comme un crime le besoin de recourir à la protection de la France, quand il ne reste que ce seul moyen d'échapper à l'asservissement de l'Autriche. Le ministre de cette puissance m'a dit à moi-même, en termes clairs et positifs : « Nous lui enlèverons son droit héréditaire à la couronne.—Et son fils? ai-je demandé avec distraction, comme si j'avais à peine entendu.—Son fils ? nous verrons ; cela pourrait embarrasser pour une régence. mais on a le

comme coupable de conspiration, devant le congrès de Vérone, et de le faire déclarer déchu de ses droits de succession au trône. Mais, d'un côté, ce projet ne pouvait agréer aux puissances, à la Prusse surtout, rivale perpétuelle de l'Autriche; de l'autre, il blessait les sentiments élevés et la conscience de Charles-Félix. — Ce prince avait bien désiré transmettre la couronne, par-dessus Charles-Albert, à son fils aîné (Victor-Emmanuel, le roi actuel), mais il n'eût jamais supporté qu'elle passât à un étranger, encore moins à un Autrichien. Et encore, cette idée peu louable et peu prudente de faire arriver directement le sceptre au fils du prince de Carignan, n'avait pas duré longtemps et il y avait entièrement renoncé sur les représentations du comte de La Tour, quand il le nomma ministre des affaires étrangères. C'est pourquoi, dans une lettre du 7 juillet 1822, le roi déclarait solennellement au chevalier Charles-Birago del Vische : « Que Bubna ou Metternich « avaient mal compris; qu'il n'avait jamais cru « qu'ils voulussent usurper le droit qui le regar- « dait seul de juger un prince de son sang; et « qu'il avait protesté qu'il ne lui paraissait ni con- « venable ni décent de se constituer l'accusateur

temps d'y penser. » Le même jour, un membre de la légation avait dit : « Tout ce qui se passe est au mieux pour la duchesse de Modène. » (*Note du traducteur.*)

« de son neveu, d'autant plus qu'il s'agissait de « le faire comparaître devant le congrès[1]. »

En 1829, Charles-Albert figura dans les rangs français, lors de l'expédition d'Espagne, et se signala en combattant comme simple soldat à la prise du *Trocadéro*[2]. Aigri par les calomnies et les mauvais traitements, désespérant peut-être de voir triompher jamais la sainte cause qui faisait

[1] Sclopis, *Histoire de la législation sarde, de* 1814 *à* 1847, p. 43.

[2] « L'expédition des Français en Espagne vint tirer Charles-Albert de son obscurité. Sa conduite, en cette occasion, donna lieu aux jugements les plus contradictoires. Les uns l'appelèrent le héros du Trocadéro, les autres le maudirent comme un traître, parce qu'il avait combattu le parti constitutionnel. Ce parti, tel qu'il était représenté en Espagne, n'avait pourtant aucun titre aux sympathies ni à l'appui de Charles-Albert. La guerre d'Espagne était une lutte entre deux puissances étrangères, dont l'une voulait rétablir le trône que l'autre avait renversé. Charles-Albert était encore jeune, et l'inaction complète dans laquelle il vivait depuis trois ans lui pesait. Il était de la race d'Emmanuel-Philibert, race éminemment guerrière et que le danger attire irrésistiblement. L'occasion d'acquérir de la gloire et de rentrer dans la faveur du roi se présentait à lui : il la saisit. Sa bravoure fut admirée de tous, mais sa tristesse habituelle et quelque chose de hautain dans ses manières, qui ne messeyait pourtant pas à un prince disgracié, éloignèrent de lui ceux-là mêmes qui l'admiraient pour sa bravoure et le plaignaient pour ses malheurs. Cette campagne lui rouvrit les portes de son pays. »

—(Princesse de Belgiojoso.—*Histoire de la Maison de Savoie.*) (*Note du traducteur.*)

battre son cœur, il « *cherchait sur les champs de* « *bataille une balle qui tranchât le fil de son exis-* « *tence.* » Ainsi écrivait-il au marquis de Villahermosa. Revenu ensuite à Turin, il y fut tenu à l'écart, négligé, et toujours froidement traité par le roi, jusqu'à l'époque des fameuses journées de juillet 1830.

En 1839, Charles-Albert écrivait [1]:

« Voici dix-huit ans que les événements de « l'année 1821 se sont passés. Depuis lors, je dois « croire que les passions s'étant amorties, la « vérité a dû se faire jour au milieu des calom- « nies de toute sorte qui furent enfantées par l'es- « prit de parti, par les intérêts privés et par les « amours-propres froissés ; je dois espérer qu'un « jugement suivant l'esprit du Seigneur aura « remplacé les opinions erronées. S'il n'en est « pas ainsi, je ne cherche pas à me disculper, je « ne pourrais le faire sans dire du mal de plu- « sieurs, sans relever des faiblesses. Je persévé- « rerai constamment dans l'attitude impassible « que j'ai prise ; mon cœur ne contient aucune « espèce de rancune contre personne au monde ; « ma bouche, à moins d'y être forcé par mon de-

[1] Copié textuellement, et pour la première fois, sur l'original français. Ces fragments n'avaient paru jusqu'ici que dans la version italienne publiée en Piémont.
(*Note du traducteur.*)

« voir, ne prononcera jamais le moindre blâme ;
« puissé-je n'avoir toujours que des éloges à faire
« de ceux qui se déchaînèrent le plus violemment
« contre moi ! Bénissant la main de Dieu dans les
« événements de ma vie, les lignes qui suivent
« n'ont pour but que de retracer quelques faits
« purement personnels, dont le lecteur tirera les
« conséquences qu'il croira.

« J'ai été accusé de carbonarisme !....—J'avoue
« qu'il eût été plus prudent à moi d'avoir la bou-
« che constamment fermée sur les événements
« qui se passaient sous mes yeux, de ne point
« blâmer les lettres patentes qui se donnaient,
« les formes judiciaires et administratives qui
« nous régissaient ; mais ces sentiments de ma
« jeunesse sont ceux qui se sont toujours plus
« consolidés et épurés en mon cœur, et que, de-
« puis mon avénement au trône, je fais tous mes
« efforts pour diriger au plus grand bien de notre
« patrie : en y établissant un gouvernement fort,
« basé sur des lois justes et égales pour tous de-
« vant Dieu ; en mettant l'autorité royale à l'abri
« de graves erreurs d'injustices ; en lui faisant
« renoncer irrévocablement à s'immiscer dans des
« faits uniquement du ressort des tribunaux ; en
« montant une administration à l'abri des in-
« trigues, des vices personnels, dans un esprit de
« progrès raisonné, mais constamment progres-

« sif. En facilitant, en encourageant tous les gen-
« res d'industrie; en honorant et récompensant le
« mérite dans quelque classe qu'il puisse se trou-
« ver. En formant une armée qui puisse être à
« même de soutenir l'honneur et l'indépendance
« nationale avec gloire. En mettant dans l'admi-
« nistration des finances une règle, une écono-
« mie, une intégrité et une sévérité telles, que
« nous puissions être à même *d'entreprendre de*
« *grandes choses*, et, en même temps, de soulager
« le peuple. En montant les choses de façon
« qu'il y ait chez nous une liberté pleine et en-
« tière, à moins que l'on ne veuille faire le mal. »

Le roi démontre ici en peu de paroles combien il était absurde de supposer que lui, prince chrétien, héritier d'un trône, pût s'allier aux ennemis de la religion et du trône; et cependant, dans toute sa conduite, de même que dans toutes les procédures judiciaires qui eurent lieu, il n'apparaît pas ombre de fondement de ces odieuses accusations. Il continue en ces termes :

« ..... J'ai été accusé de conspiration !—Ce
« n'eût pu être au moins que mû par un senti-
« ment plus noble et plus élevé que celui des
« carbonari. J'avoue qu'il eût été plus prudent à
« moi de me taire, malgré ma chaude jeunesse,
« lorsque j'entendais parler de guerre, du désir
« d'augmenter les États du roi, de contribuer à

« l'indépendance italienne, d'obtenir au prix de
« notre sang une force et une étendue de terri-
« toire qui pût consolider le bonheur de notre
« pays; mais ces élans de l'âme d'un jeune soldat
« ne peuvent encore être désavoués par mes che-
« veux gris. Certes, en ce moment je ne voudrais
« aucuns faits contraires aux maximes de notre
« sainte religion; mais je le sens, jusqu'à mon
« dernier soupir, mon cœur battra au nom de
« patrie et d'indépendance de l'étranger. Si j'ai
« pu désirer pourtant que notre bon roi Victor-
« Emmanuel nous eût ordonné de marcher aux
« frontières, qu'il m'eût mis à même de donner de
« grand cœur ma vie pour lui acquérir quelque
« gloire, les choses changèrent absolument d'as-
« pect au moment de son abdication ; tous les
« prestiges les plus séduisants disparurent, un
« voile lugubre couvrit le pays, toutes les âmes
« élevées se sentirent glacées ; et moi, si jeune,
« abandonné en ce moment par tous les hommes
« de poids qui dirigeaient l'administration, qui
« crurent justement devoir se retirer, je me trou-
« vai seul pour ainsi dire devant une révolution
« de carbonari. Je devais sauver la famille royale,
« la capitale; j'étais responsable, devant Dieu et
« les hommes, de l'indépendance nationale, qui
« pouvait être compromise par la moindre fausse
« démarche envers l'étranger.....—Notre nou-

« veau roi se trouvait dans les mains de la puis-
« sance que le parti révolutionnaire eût voulu
« porter l'armée à attaquer, et les souverains des
« puissances du Nord se trouvaient près de l'Italie,
« réunis en congrès. A la tête de l'État, je dus
« voir que nous n'avions absolument rien de ce
« qui était indispensable pour entreprendre une
« campagne ; que si même notre bon roi Victor-
« Emmanuel eût été à notre tête, nous n'aurions
« pu, dans l'état où nous étions, que sacrifier notre
« pays, et que les transports politiques des pro-
« vinces italiennes qui nous entourent se seraient
« réduits en vers et en vains discours emportés
« par le vent. J'aimais profondément le roi Victor-
« Emmanuel, je devais fidélité à son successeur ;
« du moment que l'abdication fut signée, ma vie
« lui fut vouée.— J'escortai moi-même la famille
« royale, et je m'occupai avec zèle à tout disposer
« de façon à pouvoir exécuter les ordres du roi
« Charles-Félix, quels qu'ils pussent être. »

L'auguste écrivain poursuit en prouvant qu'il était également étranger à la conspiration militaire, ce que démontrait assez sa conduite envers les chefs, dont il n'avait récompensé aucun, bien que plusieurs fussent ses familiers; ainsi que ces divers faits, de leur avoir tout au contraire concédé une amnistie, de n'avoir permis à Turin ni

chant du *Te Deum*, ni fêtes, d'avoir nommé au commandement des troupes révoltées qui occupaient la citadelle le général Staglieno, le même contre lequel elles s'étaient soulevées à Alexandrie. Par ces diverses circonstances également, que les insurgés avaient tenté deux fois de s'emparer de sa personne : l'une, tandis qu'il revenait du palais royal à son propre palais ; l'autre, la nuit, auprès de la montée de Moncalieri ; et que plusieurs des rebelles avaient tramé de le tuer, quand, après avoir reçu les ordres de Charles-Félix, il se préparait à obéir. — Quant à avoir donné la constitution anarchique d'Espagne, Charles-Albert observait qu'il s'était trouvé dans la nécessité de céder ou d'user de la force. Les révoltés étant maîtres de la citadelle, le seul déploiement de la force ne pouvait les réduire. Victor-Emmanuel avait préféré abdiquer, plutôt que de répandre le sang de ses sujets. Lui, régent, qui ne tenait le pouvoir suprême qu'au nom d'autrui, pouvait-il, en face d'un si généreux exemple, remplir de carnage la ville capitale ?

Toutefois, en obéissant à une inexorable contrainte, il avait émis la condition expresse de l'approbation royale, ce qui sauvait tout, car il savait parfaitement que, de sa part, consentir un amoindrissement de l'autorité royale, c'était dispo-

ser d'une chose qui ne lui appartenait point. — La conclusion est celle-ci :

« Quelle fut ma conduite jusqu'au moment de « la réception de ces ordres ? Celle d'un chef qui « constate qu'il y eut faute dans l'insurrection « militaire, et qui attend des instructions dans « une sévère impassibilité. Nommé régent du « royaume par le roi abdicataire, et non par les « révoltés, je n'étais que l'organe des volontés « souveraines, desquelles seules je tenais mon « autorité, ma force. Le roi ayant prononcé, tous « les soldats fidèles n'eurent qu'à obéir. »

Quand Charles-Albert fut à même de disposer de l'autorité royale comme d'une chose à lui, nous avons vu comment il n'hésita pas à la diminuer dans l'intérêt des peuples ; nous avons vu quelle consécration solennelle reçurent de son âge mûr les principes libéraux qu'il professait en 1820, et qu'il déclarait ne pas vouloir renier en 1839 ; et nous ne verrons que trop se vérifier la prédiction que jusqu'au dernier soupir son cœur battrait au nom de la liberté et de l'indépende la patrie.

Ce ne fut qu'après 1830, comme je l'ai dit déjà, que le prince de Carignan rentra en grâce auprès de Charles-Félix [1]. — Il lui succéda le 27 avril

[1] L'inquiétude de l'Autriche avait continué à pour-

1831, et il commença dès ce moment l'application pratique des principes qui avaient été le rêve de sa jeunesse, et qui, après mille contrariétés, mille calomnies, mille souffrances, lui ont valu sa couronne de gloire dans un âge plus avancé et dans sa si précoce vieillesse.

Un précieux document, entièrement inédit jusqu'à ce jour, et qu'une auguste bienveillance a mis entre mes mains, renferme de bien curieuses particularités sur l'avénement au trône du nouveau roi, ainsi que sur l'attitude du gouvernement de juillet à son égard. — On peut voir

suivre le prince de Carignan dans la retraite où il s'était enseveli après l'expédition d'Espagne, loin de la cour de Turin, où la réaction dominait triomphalement.—Sachant qu'il est de ces injures qu'on n'oublie point, le cabinet impérial voulait lier les mains au prince jusque dans l'avenir, et il négociait avec Charles-Félix pour imposer à son futur successeur l'obligation de signer un *acte* « par lequel il s'engagerait à maintenir intactes les bases fondamentales et les formes organiques de la monarchie, telles qu'il les trouverait à son avénement au trône. » Et le comte de Pralormo, envoyé sarde à Vienne, écrivait à ce propos : « Le prince de Metternich m'a dit que « pour le prince de Carignan un *acte* bien fait est désor- « mais la seule chose à laquelle on puisse penser. A la vé- « rité, a-t-il ajouté, cet acte ressemblera beaucoup à des « dispositions testamentaires, dont la loi ne fournit au- « cun moyen efficace d'obtenir l'exécution. Mais de « même qu'un héritier qui viole les dernières volontés « de son bienfaiteur se rend coupable dans l'opinion des « hommes, il faut mettre l'héritier de la couronne dans « le cas de ne pouvoir manquer à sa parole sans manquer « à son honneur. » (*Note du traducteur.*)

dans ces notes secrètes, écrites par Charles-Albert pendant un de ses retours sur le passé et que nul ne connut de son vivant, quelles furent les difficultés parmi lesquelles il dut louvoyer, dès le premier jour, tant au dehors qu'au dedans. On comprend, après les avoir lues, la nécessité de cette attitude impassible que revêtit dès le commencement de son règne l'ancien régent de 1821, alors que ses idées de cette époque le remuaient plus que jamais, et qu'il cherchait tout autour de lui un point d'appui contre l'Autriche, un allié pour assouvir l'immortelle passion d'indépendance et de liberté qui dévora sa vie ! — Entre la menaçante prépondérance autrichienne et la France hostile ou indifférente, ne semble-t-il pas merveilleux que le souverain d'un petit État ait pu établir assez solidement son indépendance pour être à même, en 1848, de lutter contre toutes les forces du colosse autrichien, et de les vaincre pendant plusieurs mois ? — Il est bon de le répéter ici: Louis-Philippe, sollicité en 1841 d'une alliance avec le Piémont, ne répondit-il pas à l'envoyé de Charles-Albert : « Qu'il ne se mêlait point aux politiques d'aventure ! » — Mais voici cette pièce :

« La révolution qui renversa, en juillet 1830, « le trône des Bourbons, et qui eut son contre- « coup de tant de côtés en Europe, donna lieu

« à de singulières tentatives clandestines du nou-
« veau gouvernement français contre les Etats
« sardes. — Des bandes de proscrits unies à des
« vagabonds français, et encouragées par ceux
« qui commandaient en France, se présentèrent
« sur les frontières de la Savoie, peu de jours
« après que le roi Charles-Félix eut commencé sa
« longue et douloureuse maladie. Il m'envoya
« alors dans cette province pour y prendre le
« commandement des troupes et repousser les
« proscrits qui devaient être secondés par dix
« mille gardes nationaux du Dauphiné. Les me-
« sures prises pour les repousser firent juger
« aux autorités françaises que l'expédition qu'elles
« avaient projetée ne pourrait réussir ; elles firent
« défendre aux bandes de passer la frontière, et
« leur ordonnèrent de se dissiper. Nous eûmes en
« main les preuves les plus claires que ce mou-
« vement avait été combiné d'après les ordres,
« non-seulement du général La Fayette, mais
« même du général Sébastiani, alors ministre, et
« qu'il était dirigé par les deux généraux com-
« mandant les divisions de Lyon et de Grenoble
« et par les préfets de ces deux villes. Pour faire
« croire que l'insurrection qu'ils espéraient faire
« naître dans notre pays avait quelque couleur
« de nationalité, ils avaient envoyé pour com-
« mander les bandes qui devaient envahir la

« Savoie, des Français qui avaient pris les noms « de quelques-uns de nos proscrits. Les généraux « français affectaient les plus grands égards pour « le chef de cette expédition, un nommé Courroi, « qui se faisait passer pour le prince de La « Cisterna, et qui venait chaque jour jusqu'à nos « avant-postes, escorté de vingt cavaliers armés. « Le fils du préfet de Lyon faisait partie de ces « bandes.

« Aussitôt que tout danger eut disparu pour « la Savoie , je me hâtai de retourner auprès du « roi qui se trouvait plus souffrant. C'était la pre- « mière fois depuis neuf ans que j'avais revu les « troupes piémontaises, et ce fut dans ce seul mo- « ment de danger que le roi me montra de la con- « fiance. Après mon retour à Turin, on me re- « tint de nouveau dans l'éloignement de toute « espèce d'affaires. Le roi, pendant près d'un « mois, me laissa l'approcher plusieurs fois par « jour, se faisant soigner et veiller par moi « toutes les trois ou quatre nuits ; mais dans « le dernier mois on ne me laissa presque plus « approcher de lui. Je ne pus plus ni le veiller « ni le soigner, ni le voir sans de nombreux té- « moins. Aucun ministre ne put faire parvenir au « roi le moindre rapport ; et contre toutes les rè- « gles de notre pays, il leur fit dire qu'il avait « chargé la reine de faire les affaires et de signer.

« Pourtant, notre position n'avait jamais été « plus critique. On venait de découvrir une con- « spiration qui paraissait avoir des fils fort éten- « dus, qu'on n'osa point, vu l'état des choses, at- « taquer de front; le consul de France à Gênes « se vantait d'avoir reçu l'ordre de son gouverne- « ment de faire insurger cette ville, ce à quoi il « cherchait à parvenir par tous les moyens. Le « secrétaire de l'ambassadeur de France à Turin, « M. de Sesmaisons, agissait de la même manière. « On faisait journellement courir les bruits les « plus inquiétants. Le duc de Modène, secondant « les vues de la reine Marie-Christine, s'était as- « suré d'un parti pour s'emparer de la couronne « à la mort du roi.—Une insurrection libérale de- « vait éclater pour renverser notre gouvernement, « à l'instar de celle de Belgique. D'autres vou- « laient, à la mort du roi, m'entourer, lorsque je « je me rendrais au palais, afin d'obtenir une « constitution. Enfin, la fermentation, l'inquié- « tude étaient générales. Les affaires se trouvaient « arriérées dans tous les ministères; on ne pouvait « plus marcher. On voulait avoir une armée, et « on se trouvait absolument dépourvu non-seule- « ment de poudre, d'artillerie, de tout ce qui est « indispensable à une armée, mais même de bons « cadres dans lesquels on pût faire entrer les « conscrits. Nous nous trouvions sans troupes,

« sans officiers, et par malheur sans argent, les « bilans ayant presque toujours dépassé les re- « venus durant le règne du roi Charles-Félix. Le « comte de C... venait de charger un maquignon « milanais de contracter pour nos États un em- « prunt de vingt millions.

« Tel était l'état politique de notre pays, lors- « que le 27 avril, par la mort du roi, je montai « sur le trône.

« Je montais à cheval dans mon jardin, lors- « qu'un garçon de la chambre du roi vint m'aver- « tir que son maître, qui était à l'agonie depuis « plusieurs heures, était expirant. Je me ren- « dis immédiatement auprès de lui ; cinq minu- « tes après mon arrivée il expira. Je lui baisai « encore la main : puis j'emmenai la reine Chris- « tine. En sortant de la chambre du roi, je donnai « l'ordre au capitaine des gardes de ne laisser « sortir absolument personne des appartements, « pour qu'on ignorât dans le public la mort du « roi. J'envoyai chercher ma femme, et dès qu'elle « put me remplacer auprès de la reine, je passai « dans le grand palais, où le gouverneur, toutes « les grandes charges de la Couronne, de l'État, « et les ministres vinrent me baiser la main, « après quoi on annonça la mort du roi. Deux « heures après, sur mon ordre, le gouverneur de « la ville fit prêter serment à la garnison ; on en-

« voya des officiers en courriers dans toutes les « provinces, et mon avénement au trône se fit « dans le plus grand ordre et la plus parfaite tran- « quillité.

« On me pria de faire une proclamation, mais « je m'y refusai, car il aurait fallu retomber dans « ces phrases banales mille fois répétées. Je n'au- « rais pu moins que d'y montrer de la fermeté, et « d'y faire, si ce n'est des promesses, au moins « d'y donner des espérances: j'aurais dû y prendre « une couleur et mécontenter dans le premier « moment un parti et même tous. D'ailleurs, dans « des temps aussi orageux, il me paraît qu'on ne « doit point prendre d'engagements formels, de « crainte de ne pouvoir les exécuter et de n'être « point conséquent avec soi-même.

« Un point scabreux fut encore celui de l'am- « nistie; mais je crus n'en devoir donner une que « pour les crimes non politiques, pensant que si « elle se fût étendue à nos proscrits, j'aurais donné « par là une sanction aux calomnies sans nombre « qu'eux-mêmes et que des personnes d'autres « partis répandaient sur mon compte, après nos « malheureux troubles; qu'on ne l'aurait consi- « dérée ou fait considérer que comme une justice « indispensable; et qu'on aurait pu croire que « dans un moment d'aussi grande fermentation « générale, je ne l'accordais que par crainte, ce

« qui était bien loin de mon caractère. Pensant « de plus que la rentrée de ces mêmes proscrits, « au début de mon règne, aurait jeté un mécon- « tentement et une grande inquiétude dans le « parti royaliste, je me prononçai hautement de « ne vouloir accorder avec le temps que des grâces « partielles, suivant que les personnes qu'elles « concernaient le mériteraient. Mais, en revanche, « je permis la rentrée dans nos États à tous ceux « qui en avaient été exilés sans procès, et je per- « mis de même la présence à la cour de tous ceux « qui en avaient été éloignés sans avoir encouru « de procès.

« Le testament du roi Charles-Félix contenait « plusieurs clauses en opposition avec nos con- « stitutions, qui le rendaient nul. Mais je déclarai « de suite que, dans tout ce qui n'aurait point nui « aux intérêts de l'État, je l'aurais exactement ob- « servé, ce que je fis en me chargeant moi-même « d'obligations fort considérables.

« Une partie des grandes charges de la Cou- « ronne étaient occupées par des personnes qui « m'avaient fait beaucoup de mal et s'étaient « montrées ouvertement mes ennemis dans des « temps malheureux ; je les leur conservai à tous « comme si de rien n'eût été. Je fis de même avec « tous les membres du gouvernement, voulant « ne faire aucun changement avant de m'être bien

« mis au fait de l'état des choses, me paraissant au « surplus qu'un règne ne doit pas débuter par des « innovations. »

Je puis affirmer que Charles-Albert monta sur le trône avec l'idée préconçue de presque toutes les réformes qu'il opéra pendant les dix-huit années de son règne[1]; désireux, il est vrai, de les réaliser peu à peu, afin de ne causer aucun trouble dans le système de gouvernement, mais avec l'espérance de les effectuer toutes dans l'espace de peu d'années. Cependant, en partie à cause des longues études auxquelles furent soumis les plans des innovations projetées, en partie à cause des obstacles et des résistances que lui suscitèrent certains des ministres et des principaux employés, il fut contraint à se consumer en persuasions, sollicitations, colères intérieures, et à défendre contre

[1] En 1825-26-27, se réunissaient tous les soirs, au *Café de Piémont*, diverses personnes liées par une communauté d'études et de sentiments libéraux : Constant Gazzera, Charles Boucheron, Louis Sauli, Frédéric Sclopis, Louis Provana, Alexandre Pinelli et l'auteur de cette Etude, ainsi que quelques autres ; et chaque soir y intervenait également César Alfieri, premier écuyer du prince de Carignan, qui nous rapportait les études, les blâmes, les projets libéraux de Charles-Albert. Et tel des membres de cette réunion fut plusieurs fois appelé à faire parvenir au prince les notes et éclaircissements propres à lui rendre faciles, quand le temps serait venu, les moyens de réaliser les nobles desseins déjà en germe dans son esprit.

une accumulation monstrueuse d'embarras, de contradictions, de refus, de consultations, d'avis, de vanités offensées, de lamentations sur le passé qui fuyait, de terreurs sur l'avenir qui se préparait, chaque mesure longuement méditée, et qui le plus souvent ne voyait le jour que mutilée, et telle qu'il fallait un effort pour y trouver le noble cachet de l'esprit de son auteur [1].

[1] Jusque vers 1840, Charles-Albert, pris entre l'Autriche menaçante et le vieux parti rétrograde piémontais, se trouva dans la plus inconcevable dépendance pour un souverain soi-disant *absolu*. Ses propres ministres, qu'il ne pouvait changer, le tenaient en constante suspicion et gouvernaient tout à l'inverse de ses vues. Le ministre des affaires étrangères La Margarita disait tout haut que le roi était « *un carbonaro.* » Certains agents diplomatiques déclaraient au dehors que leur souverain était fou, et qu'ils n'obéiraient point à ses ordres s'il leur en donnait directement.—Quant au ministre de l'intérieur et de la police, comte La Scarena, c'était plus fort encore. Ayant appris que Charles-Albert *cherchait à faire entrer* aux finances l'honorable M. Gallina (qui les réorganisa magnifiquement par la suite), il s'exprimait ainsi publiquement, l'écume aux lèvres :

« Le roi est un coquin qui pense mal, qui dit une chose « à l'un et le contraire à l'autre. Mais qu'il ne se figure « pas nous tromper! Qu'il sache bien que l'Autriche ne se « fie à lui ni peu ni point; qu'elle le connaît mieux qu'il « ne le croit, et qu'elle n'ignore rien de ce qu'il dit ou « fait. Qu'il sache bien qu'il est surveillé, et que ce n'est « pas seulement Bombelles *(ministre autrichien)* qui a ce « soin; que nous savons ce qu'il fait dans sa chambre, « à qui il écrit, l'heure où il envoie des lettres, quelles sont « les personnes qu'il reçoit, l'heure où elles viennent et ce « qu'il leur dit. Oui, nous savons tout. Quant à moi, si je vois

Sans la ferme volonté de Charles-Albert, le Conseil d'État n'était pas créé en 1831; et, encore bien qu'il vînt au monde tout différent du projet primitif et à demi impuissant, dépouillé de tout principe représentatif et de tous droits d'initiative ; bien qu'on le déformât en y nommant, parmi un petit nombre de gens habiles, des hommes propres à tout autre chose qu'à servir de conseillers au souverain, néanmoins, tel qu'il fut, il servit très-utilement, surtout dans la discussion des budgets; et il aurait été plus utile encore, si les ministres ne se fussent pas entendus souvent pour laisser de côté les avis de ces censeurs incommodes.

Sans Charles-Albert et le comte Barbaroux, le Code civil eût été étouffé avant que de naître. Il lui fallut six ans pour voir le jour, grâce aux longues et multiples études auxquelles il fut soumis, et ce retard n'est aucunement justifiable, si l'on songe au petit nombre d'articles dans lesquels ce Code s'éloigne du Code Napoléon qui s'y trouve, du reste, notablement amélioré en divers points.

« les choses prendre une certaine tournure, je donne ma « démission, mais d'une façon bruyante, en lui renvoyant « son grand cordon; car si je me retire, je ne veux rien « conserver d'un brigand pareil.—Du reste, qu'il sache « bien qu'à la première sottise, Radetzki arrivera avec « son armée et le forcera bien d'abdiquer! » — Voyez sur tout ce sujet l'admirable ouvrage du marquis Gualterio, *Gli ultimi Rivolgimenti italiani. (Note du traducteur).*

Charles-Albert voulait l'établissement des conseils provinciaux, et il en parlait tantôt à tel ou à tel ministre ; mais pendant longtemps il rencontra d'invincibles répugnances. Enfin, il arriva à son but. On reprochera peut-être au roi de n'avoir pas employé, pour faire le bien, l'autorité absolue dont il était revêtu. Mais l'esprit de Charles-Albert n'était rien moins que résolu dans le manége des affaires d'État. Quand un de ses conseillers faisait au nom de l'intérêt public une vive opposition à un de ses projets, il n'y renonçait point, mais il le différait ; et, pendant ce temps, il étudiait les difficultés qu'on lui opposait ; ne les trouvant point suffisantes, il fortifiait sa volonté ; puis, pour ne pas se voir trahi dans la mise à exécution de ces mêmes idées, il attendait de rencontrer des hommes mieux disposés et plus dociles. Pour les trouver tels, il allait cherchant parmi les jeunes gens de peu de fortune, nobles ou bourgeois, qui avaient donné des preuves de talent et d'aptitudes gouvernementales ; et il disait souvent que les jeunes gens le comprenaient mieux que les vieux. — Dans l'art de préparer les événements selon ses vues, et d'attendre patiemment l'occasion favorable, Charles-Albert ne le céda pas aux plus habiles de ses très-habiles prédécesseurs.

Du reste, beaucoup d'autres innovations très-

utiles purent s'exécuter sans autant de retard. A peine roi, il abolit la confiscation et l'aggravation des peines par décision royale. Pour diminuer les pertes de l'agriculture, il renonça au privilége dévastateur du Cercle des Chasses Royales. Il rappela l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare à son antique mission de bienfaisance, principalement envers les pauvres malades. Il en augmenta les hôpitaux. Il affecta une grosse rente de son domaine privé à la construction d'un hôpital pour les lépreux. Il fonda sur son propre patrimoine plusieurs lits pour les maladies cutanées les plus graves, dans l'hôpital de Saint-Louis. Il rendit plus difficile l'accès de l'ordre de Saint-Maurice à ceux qui, pour en faire partie, n'invoquaient d'autre mérite que leur ancienne noblesse ou la possibilité de disposer d'une partie de leurs biens pour fonder une commanderie. Il réforma les statuts administratifs des institutions de bienfaisance, dans tout l'État, malgré de nombreuses oppositions, et avec de si excellents résultats, que, dans l'espace de dix ans, ces mêmes établissements, pour le territoire continental de l'État seulement, virent croître leurs revenus de 1,250,000 fr., et reçurent de nouveaux legs pour 10,635,000 livres. Dans cette œuvre bienfaisante, le roi trouva un puissant secours dans le comte de Pralormo, alors ministre de l'intérieur. Il récompensa de la croix de Saint-

Maurice, de médailles, de titres de noblesse même, et d'autres marques d'honneur, ceux qui se signalaient par des libéralités considérables envers ces institutions, ou qui les aidaient d'une autre manière. Il visitait fréquemment les hôpitaux ; et tout le monde se rappelle comment il se rendit dans les endroits désolés par le choléra, et à Gênes particulièrement, en 1835 ; comment il visita les lazarets, en communiquant partout cette énergie morale qui est le meilleur remède contre la fatale maladie [1].

[1] A côté de ce magnifique portrait moral de Charles-Albert, on lira avec intérêt les détails que voici sur son intérieur, à cette même époque :

« La vie simple et modeste du roi est de la plus excessive régularité ; les heures de ses jours, toutes marquées par des bienfaits et le soin des affaires, se partagent entre le travail et la prière. Bon, affable, indulgent pour tous, il n'est austère que pour lui-même. Tous les matins, levé avant l'heure où le soleil se lève lui-même, il commence sa journée par implorer, au sacrifice de la messe, auquel il assiste régulièrement, la protection du Roi du ciel, de qui relèvent tous les princes de la terre : il lui demande, avec la ferveur et la piété de notre saint Louis, les grâces dont plus que jamais ont besoin aujourd'hui ces augustes martyrs enchaînés au trône, et portant au front la couronne d'or parsemée d'épines. Il le conjure d'éloigner de son peuple les vents qui soufflent à travers l'Europe en travail, les mauvaises passions, les rêves impies des utopistes, le mépris des saintes croyances.

« Après avoir entendu la messe, Charles-Albert travaille quelques heures dans son cabinet en attendant le déjeuner, qui consiste invariablement, pour lui, en un morceau de pain et un verre d'eau glacée. Après ce repas

Il supprima les *Cadets,* qui, avec les jeunes gens sortis de l'Académie militaire, avaient le monopole des places d'officiers dans l'armée ; et il

frugal et plus que monastique, il expédie les affaires courantes et travaille avec ses ministres.

« Au milieu de la journée, il descend dans ses jardins, qu'il parcourt à cheval lorsque le temps le lui permet. Si le caractère de ce pieux monarque n'excluait toute idée de passion, on dirait qu'il a celle du cheval : le cheval est le seul plaisir qu'il affectionne ; il passe pour le premier cavalier de son royaume. Après cet exercice salutaire, il rentre au palais et travaille jusqu'à l'heure du dîner, repas modeste, plus modeste peut-être que celui de ses plus pauvres sujets. Une soupe, un morceau de bœuf, du vin très-ordinaire, et rarement autre chose, voilà la carte invariable de sa royale table.

« Il ne faut cependant pas croire que ce régime soit le régime de ceux qui l'entourent ; non, car, nous l'avons dit, Charles-Albert n'a de sévérité que pour lui-même. Sa maison, admirablement tenue, offre pour les autres toutes les exigences du confort. Les meilleurs vins du monde remplissent les celliers de son palais, et son maître d'hôtel est une des célébrités culinaires de Paris.

« A neuf heures du soir, le roi se recueille en lui-même, il termine la journée comme il l'a commencée, dans la prière, et il se couche en paix, car chaque soir il peut se dire comme l'empereur romain : « Ma journée n'est pas perdue. » C'est régulièrement l'heure de son coucher; son lit est un vrai lit de camp, garni d'un simple matelas, dont ne voudrait pas sans doute le dernier de ses valets de pied.

« Ce règlement subit, à certaines époques de l'année, quelques modifications, pendant le carême surtout. Alors la piété du roi s'impose de nouvelles et plus dures privations; elle exagérerait peut-être la pensée religieuse qui a fait de ces quarante jours un long sacrifice en mémoire du Rédempteur, si le Souverain-Pontife et ses médecins

voulut que les sous-officiers fussent promus officiers concurremment avec les jeunes gens de

ne l'avaient pour ainsi dire forcé d'arrêter son zèle et de modérer son sacrifice.

« Charles-Albert a su acquérir une immense popularité, sans déroger cependant à cette noble grandeur que doit conserver la majesté royale. Sa physionomie, froide et sévère même, porte cependant l'empreinte d'une grande bienveillance. Son sourire, ordinairement caché par d'énormes moustaches, révèle une grande douceur quand il se laisse voir; la bonté de son cœur, exprimée par l'harmonie de son geste, se reflète admirablement dans la franchise et la loyauté de son regard. Son ineffable piété, dégagée de toute idée mesquine, grande comme la religion qui la lui inspire, rehausse les vertus du roi. Une sage économie, loin d'entraver sa libéralité, lui donne au contraire un courant plus facile. Juste, prudent et ferme dans le conseil, il est doux et compatissant pour toutes les infortunes qui viennent frapper à sa porte. Une des premières salles de son palais est la salle d'audience : là, dans l'embrasure d'une croisée, Charles-Albert, ainsi que notre saint Louis à l'ombre du chêne de Vincennes, Charles-Albert reçoit trois fois par semaine, de deux à six heures, le plus infime de ses sujets comme le plus haut et le plus puissant de ses dignitaires ; là, sans gardes à ses côtés pour le protéger ou le défendre, tout oreilles pour entendre les secrets du malheur et du désespoir, il ouvre incessamment son cœur et accorde ses royales consolations à ceux qui viennent à lui l'âme ulcérée et les yeux mouillés de pleurs ; là, toutes les distinctions du rang ou de la naissance s'effacent, tout le monde devient égal devant cette bonté souveraine qui se manifeste ouvertement à tous. Ce n'est pas comme en d'autres États, où les maréchaux, les pairs, les députés, les lieutenants généraux, les officiers supérieurs, les préfets, les maires, les commissaires de police ont des droits de priorité et passent avant le malheur qui souffre, avant l'intelligence,

l'Académie[1]. Il voulut que les titres de noblesse ne fussent plus concédés moyennant finance, mais gratuitement et en récompense des services rendus à l'État. Faire marché de titres ou de

avant le génie qui demande à donner un rayon de plus au soleil de la patrie; non, il n'en est pas ainsi dans le palais de Charles-Albert, où tout le monde peut se présenter sans lettre d'audience, ce palais cent fois plus accessible que l'antichambre du plus petit et du plus inepte de nos chefs de bureau ; non, les heures de l'attente, les heures si tristes et si longues de la sollicitation ne dépendent pas du caprice d'un huissier ou d'un valet intéressé : tous passent à leur tour devant cette égalité souveraine du palais royal de Turin : le clerc avant l'abbé, l'abbé avant l'évêque, le lieutenant avant le capitaine, le capitaine avant le colonel, le colonel avant le général, l'ouvrier avant le maître, le roturier avant le noble, la main rude et calleuse avant le gant jaune, le sabot avant la botte vernie, et la blouse de serge bleue avant l'habit habillé.

« Tous les mercredis de chaque semaine, Turin se réveille au bruit sourd et cadencé du pas des bataillons qui se rendent, tambour et musique en tête, sur le champ de manœuvres situé aux portes de la ville. Alors, et tandis que les escadrons et les batteries se dirigent du même côté pour se mettre en ligne et prendre leur rang de bataille, Charles-Albert, entouré d'un nombreux et brillant état-major, sort de sa royale demeure ; bientôt le canon se fait entendre, les trompettes, les tambours battent aux champs, les troupes présentent les armes, le monarque-soldat apparaît au front de son armée.

« C'est là que, par les plus affreux temps aussi bien que par le soleil qui brûle, que par la pluie et la neige qui glacent, Charles-Albert, réunissant les trois armes, les initie en temps de paix à tous les secrets de la guerre. » (Alph. Balleydier, *Turin et Charles-Albert.*) *(Note du trad.)*

[1] Conseil de conférence du 27 mai 1832.

marques d'honneur lui paraissait justement un acte indigne et intolérable. Dans cette occasion, les comtes de La Tour et de La Scarena insistaient pour que le roi accordât aux nobles la faculté de fonder des majorats. — Le comte Joseph Barbaroux, homme d'un esprit perspicace et d'une grande conscience, qui était l'incarnation du bon sens légal, s'y opposa[1] avec grande raison ; et, de fait, peu d'années après, quand le roi, vaincu par de nouvelles instances du comte de La Tour, y consentit, deux ou trois personnes seulement profitèrent de cette faculté, car une telle loi répugnait aux usages et au sentiment public. Dans une autre sphère, Charles-Albert rendit un signalé service aux savants et aux gens de lettres, par les conventions internationales sur la propriété littéraire, auxquelles se prêta avec ardeur le ministre des affaires étrangères, le comte Clément Solar della Margarita (1840-43).

Bien que prince très-religieux et même quelque peu enclin à la superstition, il sut pourtant maintenir, presque toujours, l'autorité et l'indépendance du pouvoir civil en face de l'Église. En 1832, l'évêque de Sarzana, sans égard pour le concordat de 1823, refusait obstinément de per-

[1] Conseil de conférence du 14 juin 1832.

mettre à son vicaire général de déposer dans une cause criminelle. Barbaroux proposait de faire traduire de force le vicaire devant le tribunal, ou de séquestrer ses biens. Le roi pensa que l'intervention du Saint-Siége aurait le pouvoir d'empêcher ce scandale; et il en fut ainsi. Dans la même année, il défendit la publication du calendrier ecclésiastique des Jésuites, si la fête de saint Grégoire VII ne s'y trouvait pas inscrite avec la leçon ordinaire, mais bien avec cette leçon spéciale, dans laquelle le pape est glorifié pour avoir abaissé la dignité des souverains temporels et usurpé des prérogatives qui ne lui revenaient point [1]. — Une mission prêchée en 1832, à Chambéry, avait occasionné de déplorables désordres; Charles-Albert défendit celle qu'on voulait recommencer au bourg des Échelles en 1833. De graves réclamations arrivaient contre l'évêque de Vintimiglia, qui se faisait payer des taxes excessives pour les affaires du ressort diocésain. Le roi ordonna au comte Barbaroux d'écrire à ce prélat d'une façon si claire et si précise, qu'il comprît qu'il n'avait plus qu'à se retirer (1834)[2]. — En 1834, l'évêque d'Annecy avait accordé à un chirurgien, décédé, d'après son jugement, dans des sentiments peu catho-

[1] Procès-verbaux des conseils de conférence.
[2] *Ibid.*

liques, la sépulture religieuse ; mais il avait ensuite défendu la célébration d'une messe pour le repos de son âme. La famille eut recours au Sénat, en se fondant sur l'appel *ab abusu*. Le roi, intervenant par une mesure de sa propre autorité, désapprouva la conduite de l'évêque, déclara qu'on pouvait célébrer tous les offices funèbres pour l'âme du chirurgien défunt, et mit fin de cette façon au procès pendant devant le Sénat. Ces cas de matières ecclésiastiques étaient les seuls dans lesquels Charles-Albert consentit à suspendre le cours ordinaire de la justice ; il le faisait pour éviter des scandales préjudiciables à la religion [1]. Il faut louer l'intention, sinon le fait.

Le frère Léopold, supérieur du noviciat des Écoles chrétiennes à Chambéry, ayant manqué de respect à l'archevêque, le roi le chassa de l'État. Quand il s'agit d'organiser l'état civil et d'en confier la direction aux curés, le roi reconnut et déclara, d'accord avec les affirmations du comte Barbaroux, qu'il avait autorité absolue à fin de pourvoir en cette matière; et, seulement pour faciliter les moyens d'exécution, il pensa à se mettre d'accord avec Rome. Mais ensuite, la congrégation romaine des affaires ecclésiastiques ayant adressé à ce sujet une « *espèce de disser-*

[1] Conseil de conférence du 13 mars 1834.

tation très-déplacée, et dont le style n'est pas toujours en rapport avec les égards dus à la dignité du pouvoir temporel souverain, Sa Majesté et le conseil la repoussèrent [1]. » Il fut écrit à Rome en ce sens.

Dans la punition des coupables, Charles-Albert voulut que l'humanité fût d'accord avec la justice, et qu'on recherchât l'amélioration des criminels. De là, la construction des prisons de Saluces et de Pallanza ; de là, le pénitencier d'Oneglia et celui d'Alexandrie ; de là encore, les maisons de correction de la Generala et de l'Ergastolo, près de Turin.

Au mois de mars de l'année 1833, César Balbo et César Alfieri de Sostegno furent chargés d'étudier cette importante matière. Ils demandèrent à l'ingénieur Talucchi le plan d'une nouvelle et vaste prison à substituer à toutes celles peu humaines de la capitale. Mais ce noble projet échoua devant l'écueil habituel, la trop grande dépense. Elle était estimée à la somme de 786,000 francs ; l'édifice devait contenir quatre cents détenus [2]. Quelque temps après, le roi demandait à un magistrat élevé de Nice : « un travail sur les prisons, sur l'or-« ganisation intérieure que vous croirez que l'on « puisse adopter partout en mettant à profit les

[1] Conseil de conférence du 30 mai 1834.

[2] Procès-verbaux des conseils de conférence.

« nouvelles méthodes pour la classification des « individus, pour obvier à la dépravation, pour « les faire travailler et pour obtenir que le temps « de leur détention puisse profiter à leur moralité « et au salut de leurs âmes [1]. »

Dans le conseil de conférence du 8 janvier 1835, le roi ordonna que l'avocat général fût invité à proposer un règlement fixe pour l'admission des fous dans les *manicomes*, de façon qu'ils ne pussent être jamais victimes de la violence et de la cupidité. — Il pensait qu'aux pauvres valides était dû le travail; aux impotents, du pain et un asile. Et c'est pourquoi il favorisa, en dépit de tous efforts contraires, l'établissement des dépôts de mendicité.

Par le commerce et par les œuvres de Jacques Giovanetti, il apprit et goûta les vrais principes économiques de la liberté commerciale, également préconisés par le ministre de l'intérieur comte de La Scarena; il en fit l'application partielle en 1834, pour la libre extraction des soies gréges. Le Conseil d'État avait repoussé ce projet; dans le conseil de conférence le roi l'approuva, sur la proposition de La Scarena, contre le vote de La Tour et de Barbaroux. Le roi et son ministre favorisèrent également l'abolition des impôts d'oc-

[1] Copié sur l'autographe.

troi partout où les municipalités en montraient le désir. — Pénétration d'esprit, sens pratique, excellents principes administratifs, tels étaient les dons naturels de La Scarena, si les passions persécutrices de la secte à laquelle il appartenait ne l'eussent circonvenu et dévoyé.

Charles-Albert était bon ménager des deniers de l'État, et généreux de son propre bien ; aussi, quand il se trouva gêné, pour les grandes dépenses faites à l'occasion de la Bibliothèque royale et de la galerie des Armes, il aima mieux contracter un emprunt personnel que d'imposer une plus lourde charge aux finances, en augmentant la dotation de la Couronne [1].

En gouvernant avec une louable économie le Trésor public, le jeune monarque put alléger les impôts dans plusieurs de leurs branches, et amasser des épargnes suffisantes pour construire les forteresses de Vinaddio et de Vintimiglia, achever celle de Bard ; aider par des prêts aux difficultés

[1] En 1848, il emprunta de la même façon de grosses sommes sur son crédit privé pour aider à la guerre de l'indépendance ; et son noble et digne fils, le roi Victor-Emmanuel, au lieu de laisser ces dettes à la charge de l'Etat, comme il le pouvait, les fit siennes et les remboursa sur son modeste budget.—Quel contraste avec la conduite de ces princes de Toscane, de Modène et de Naples, dont on comptait par centaines de millions les fonds placés à l'étranger, dépouille du pays !

(*Note du traducteur.*)

du commerce ; commencer les chemins de fer et en exécuter quelques tronçons, ce qui ne fut pas le moindre de ses bienfaits ; construire le pont de Verceil, celui de Valence et d'autres moins importants, ainsi que la grande route de Gênes. Sous son règne, des ponts suspendus furent établis en plusieurs endroits, et l'éclairage au gaz introduit en Piémont.

De nombreux actes témoignent suffisamment de quel œil il regardait les sciences, les lettres, les arts ; et combien il était persuadé de la vérité de l'adage de son aïeul Emmanuel-Philibert : *Qu'un homme n'est au-dessus d'un autre que par ce qu'il sait de plus que lui.* Parmi ces actes, mentionnons la création de l'ordre civil de Savoie dont il dessina lui-même la croix; la décoration et la pension qu'il s'empressa d'accorder sur sa cassette privée à Charles Botta ; les croix données à Léopold Cicognara, à Pompée Litta, à Ange Pezzana, à Migliara, à Palagi, à Cavalleri, à Marochetti, à Champollion, à Berzélius, sans parler de tant d'autres illustres lettrés ; le titre de baron donné à Albert Nota, à Jean Plana, au sculpteur Marochetti;—le traité avec l'Autriche, avec la Toscane, avec Rome, pour assurer la propriété littéraire ; la création de nouvelles chaires ; la réouverture du collége des Provinces, berceau d'hommes d'élite ; l'admirable médailler ; la galerie d'armes et d'ar-

mures antiques, unique en Italie; la nombreuse bibliothèque, recueillie dans son palais même; les congrès scientifiques reçus avec une hospitalité royale; la création de la commission de statistique; l'association agraire favorisée, et l'institut agraire fondé au château de la Veneria.

Sa capitale était étrangère aux beaux-arts; aucun monument public n'indiquait que Turin fût une ville de cette Italie à qui le ciel a conservé la divine inspiration du beau, l'harmonie des proportions et des sons. Il tira de ses propres appartements royaux quantité de tableaux des grands maîtres et créa l'Académie des beaux-arts, où les jeunes artistes purent apprendre les règles du beau. Il orna la place Saint-Charles d'un monument plus que rare, unique même; il en plaça un autre devant l'hôtel de ville, qui ne cédait en rien au premier; il érigea d'admirables mausolées aux cendres de quatre célèbres princes ses aïeux, qui reposent dans cette chapelle du Saint-Suaire, hardie création de Guarino Guarini, où devrait trouver place aussi sa dépouille mortelle. Il restaura l'Académie des beaux-arts, y rappela de bons professeurs, et se plut à commander aux artistes les plus renommés d'Italie des satues, des bas-reliefs, et des toiles grandioses.

Il montra particulièrement un vif penchant pour les études historiques, qui sont la base de la

science de l'homme d'État, le résumé de l'expérience des siècles ; il ouvrit les archives du royaume, gardées jadis avec une inquiète jalousie, et il voulut qu'un nombre choisi de savants fît connaître les principales origines de l'histoire nationale.

Il aida enfin avec une noble libéralité à la publication de nombreuses œuvres remarquables en tous genres, de précieux codes arabes et sanscrits, et particulièrement de *la Galerie royale illustrée*; car il savait bien qu'il y a de ces travaux si coûteux que les ressources privées et même le concours des souscripteurs ne suffisent pas à les accomplir.

Plus soucieux de mériter les louanges que de les recevoir, et sachant que les éloges prodigués aux princes vivants sont presque toujours soupçonnés d'adulation intéressée, il ne voulut jamais permettre la publication de vers ou d'écrits quelconques en son honneur [1].

Charles-Albert n'oublia pas l'île de Sardaigne. Il y avait dans l'île 374 villages et terres inféodés, desquels 29 appartenaient à la Couronne, 159 aux barons sardes, 186 aux barons espagnols. Le roi

[1] Conseil de conférence du 15 mai 1834. — Il s'agissait des vers de l'avocat Fornari. Le roi *déclare invariable sa volonté de repousser toute louange qui lui soit personnelle.*

abolit avec les fiefs tout reste de servitude féodale, les rachetant, à vrai dire, à des conditions assez onéreuses pour les communes et pour le trésor. Il chercha à étendre à cette île la division de la propriété, sans laquelle on espérerait vainement la voir florissante. Mais de graves obstacles ne permirent pas que les résultats répondissent à ses excellentes intentions.

Sous le règne de Charles-Félix, un des très-rares princes de Savoie qui n'eurent point l'esprit militaire, nos troupes étaient peu nombreuses et mal organisées. Charles-Albert eut à cœur de refaire une armée digne de notre antique renom national. Il y mit tout son amour, tous ses soins; et dans le but de la fournir de bons sous-officiers, il fonda le collége de Racconigi pour les fils de militaires. S'il ne réussit pas entièrement dans ses vues, il réalisa cependant de notables progrès, et prouva qu'il connaissait cette grande vérité, que notre pays, par sa périlleuse situation géographique et politique, de même que par la diversité des races qui le composent [1], ne peut trouver de sécurité et de grandeur que dans une forte unité gouvernementale et dans un puissant état militaire. Malheureusement Charles-Albert ne montra pas une sollicitude égale pour la marine militaire,

[1] Écrit avant 1859, pour les États sardes.

qui avait été l'objet des préférences de Charles-Félix.

A ce brillant tableau des mérites qui signaleront à la postérité la plus reculée le nom de Charles-Albert, les rigueurs de 1833 viennent jeter quelque ombre. Mon intention n'est pas de les justifier, mais de les expliquer, et de distinguer la véritable intention du prince des formes peu légales, et des brutalités personnelles à ceux qui mettaient ses ordres à exécution. — La maison d'Orléans s'était montrée dès le début, et elle resta par la suite, peu favorable à l'Italie, en particulier au roi de Sardaigne. — Quand Mazzini, de Marseille, de Monaco et de Genève, commença à inonder nos provinces d'écrits séditieux et incendiaires, où il se déclarait ennemi des rois, le consul de France à Gênes passait pour être le correspondant de la *jeune Italie ;* le roi en était convaincu, et je lis sur des notes de sa propre main que M. Decazes se rendait en personne au bateau à vapeur, en retirait les proclamations séditieuses, les distribuait aux conjurés, se livrait enfin à une active propagande révolutionnaire. — Charles-Albert s'en plaignit à Paris, et demanda le rappel de ce consul. Il fut nettement refusé [1].

[1] Parmi les nombreux indices de la complicité du gouvernement français dans les conspirations mazziniennes,

Le duc de Modène lui écrivait, en outre, que Louis-Philippe était décidé à se mettre à la tête du mouvement révolutionnaire italien pour se rendre maître de l'Italie ; et cela d'accord avec le roi de Naples. L'invasion de la Savoie tentée par Mazzini, la séduction par lui d'une partie de notre armée, de cette armée que Charles-Albert considérait comme un instrument indispensable pour la rédemption de l'Italie, et qu'il voulait, dans ce but, maintenir disciplinée et fidèle, donnaient crédit à ces bruits, pour le moins exagérés. Au fond, il considérait tout séditieux, non pas tant comme son ennemi personnel que comme le complice de l'étranger et l'ennemi de l'Italie.— Devant une insurrection militaire, il voulut seulement quelques promptes rigueurs pour l'exemple et le raffermissement des esprits chancelants. Le 17 juillet 1833, il écrivait de Valdieri à un des principaux personnages qui dirigeaient les poursuites : « La manière forte et hardie dont nous « avons aussitôt fait administrer la justice exige

indices recueillis par écrit de la main du roi, et qui occupent trois pages entières de l'autographe que je possède, se trouve celui-ci : « Le gouvernement français « envoyant des ordres dans toutes les villes de notre fron- « tière pour y recevoir les réfugiés, dans le cas que l'in- « surrection vînt à manquer, avant que nous ayons su « nous-mêmes ce que l'on tramait dans les troupes, à « Chambéry.....»

« qu'un état pareil soit de courte durée[1]. » Le 1er août de la même année, il adressait de Racconigi au même personnage ces paroles formelles, que je copie comme les autres sur l'original : « Rappelez-vous bien avant tout que nous n'avons « déjà que beaucoup trop de soupçons, et que JE « VEUX ABSOLUMENT DES PREUVES ; SINON, NON. » — Par ceci, tout homme impartial pourra juger que le principal tort de Charles-Albert fut d'avoir été alors malheureux dans le choix de ceux auxquels il confia le soin de procéder aux informations et à l'application de cette sévère justice[2] ; outre qu'il

[1] En français dans l'original, ainsi que les diverses autres citations autographes. Charles-Albert parlait et écrivait presque toujours en cette langue. (*Note du traducteur.*)

[2] Dans une autre lettre du 9 juillet 1833, il écrit : « Je « crains que l'on puisse croire que je me laisse effrayer « par les journaux étrangers. Ce n'est nullement ma pen- « sée. Dieu m'a fait roi pour rendre la justice, pour dé- « fendre notre sainte religion, et, au reste, rien au monde « ne m'effraye, rien ne me trouble. » Des notes du roi je découvre qu'il croyait à la tête de la grande propagande de Paris, Laffitte, La Fayette, Cabet, Eusèbe Salverte, Armand Carrel, et de la *jeune Italie*, en Piémont, l'avocat Azario. Ces dernières informations lui étaient venues de Rome, et vraisemblablement du prélat romain Pacca, le même qui, peu après, s'efforçait de développer au plus haut point les craintes du roi, en cherchant par d'odieux moyens à lui rendre suspects ses plus fidèles amis. Toute l'occupation de Charles-Albert, en 1833, était de faire croire au comte de Bombelles, ministre d'Autriche, *qu'il s'agissait d'une conspiration peu étendue, facile à comprimer.* Il redoutait l'outrage d'une offre de secours de cette puissance.

fut peut-être également trahi par les auteurs d'iniques rapports, entre lesquels le fameux Pacca, qu'il apprécia plus tard et chassa honteusement, avec le ministre qui, aveuglé par l'esprit de parti, avait, tout au moins, accordé trop facile et imprudente créance aux grossières impostures ourdies contre les hommes les plus distingués du royaume.

Tandis que Charles-Albert travaillait de tant de façons au bien de l'État, certains nuages commençaient à apparaître sur l'horizon politique. Le canton du Tessin avait demandé et la Sardaigne lui avait accordé le libre passage à travers notre État des sels venant de France. L'Autriche, qui, pour se réserver jadis à elle seule ce commerce, avait eu soin de nous l'interdire dans les stipulations d'anciens traités, se plaignit aigrement de ce transit accordé à la Suisse italienne, et voulut nous en imposer la révocation. On répondait, de notre côté, qu'autre chose était le transit, autre chose le commerce; qu'accorder le transit était un droit incontestable de la couronne; et que, nous fondant sur ce même droit, nous avions pris un engagement qui ne blessait les droits d'aucune puissance, et dont nous ne nous départirions assurément point. Pour punir notre résistance, le gouverneur de Milan, Spaur, par un de ces actes de brutalité hautaine trop fréquents chez les autorités autri-

chiennes, et qui sont une des principales causes de la haine et de l'antipathie qu'elles inspirent, frappa d'une taxe énorme les vins piémontais, en déclarant qu'il agissait ainsi à titre de *représailles*.

Metternich désapprouva hautement ce fait, et protesta que le gouverneur avait agi contre les intentions de l'Empereur et ses propres instructions; mais, en attendant, il ne voulut pas le révoquer[1]. Ce désaccord, auquel l'insolence autrichienne, mauvaise conseillère, donna maladroitement des proportions considérables, remua toute l'Italie, remplit d'ardentes espérances l'esprit des patriotes, et tourna toutes leurs idées et tous leurs désirs vers le roi Charles-Albert[2].

[1] Correspondance diplomatique, 1846.

[2] Ces espérances dans les sentiments secrets du roi de Sardaigne dataient déjà de loin.

A partir de 1840, époque où Charles-Albert se trouva à peu près émancipé à l'intérieur, tout le mouvement indépendantiste de la Péninsule vint aboutir à Turin et s'y organiser. Des Piémontais de tous rangs, hommes de cour comme simples citoyens, les Balbo, les Maxime d'Azeglio, les Gioberti prenaient l'initiative d'une propagande libérale et surtout nationale, dont l'effet fut immense. Enfin, Charles-Albert en arrivait à recevoir secrètement les patriotes de toute la Péninsule, à accepter de certains d'entre eux des correspondances, et à rappeler de l'étranger des proscrits, ses propres sujets, qui avaient préconisé dans leurs écrits l'indépendance de l'Italie.

La police autrichienne surveillait avec inquiétude les allures de la cour de Turin, et dans un long rapport au prince de Metternich, en 1846, un de ses principaux agents lui résumait ainsi la situation :

Ce dernier, dans le conseil de conférence du 4 juin 1846, déclarait « que les représailles s'em-
« ploient comme vengeance d'une injure, comme
« compensation d'un dommage reçu; mais que,
« dans ce cas, en présence des représailles autri-
« chiennes, il n'y avait que loyauté, bonne foi,
« et exercice de droits légitimes. » Le roi déclarait

« En tout cas, c'est un fait bien avéré qu'il existe en
« Piémont un parti auquel appartiennent des fonction-
« naires plus ou moins haut placés, et qui est pénétré
« d'une haine passionnée contre l'Autriche, ainsi que
« d'une aveugle cupidité d'étendre la domination de la
« Sardaigne à ses dépens. Ce parti est la continuation de
« celui de 1821, et les écrits de Balbo, de Petitti et d'Aze-
« glio sont ses organes ; ces auteurs appartiennent à la
« noblesse, et le dernier, renvoyé dernièrement de la
« Toscane et exclu de la Lombardie, vient d'être très-bien
« reçu à Gênes et à Turin, comme il avait été fêté en
« Toscane par des nobles et des professeurs de l'univer-
« sité de Pise. J'ai vu l'empreinte d'une médaille gravée
« par un artiste très-habile, avec le buste de Charles-
« Albert d'un côté, ayant sur le revers un lion portant les
« armes de Savoie dans une attitude d'attente, comme
« pour épier le moment d'égorger un aigle qui se trouve
« sous sa patte, avec la devise en vieux français et en
« lettres du moyen âge : *J'atans mon aistre* (j'attends mon
« astre). Il est de fait que quelques réfugiés politiques
« de l'État romain viennent d'être admis au service mili-
« taire de la Sardaigne, et que le chef des radicaux du
« canton du Tessin, Jacques Ciani, s'est rendu il y a quel-
« ques semaines à Turin, où il assure, dans une de ses
« lettres, avoir été très-bien reçu; et d'après le rapport
« d'un affidé du Tessin, Ciani aurait dit qu'il avait obtenu
« une assurance d'appui de la part du ministre de la
« guerre, M. Villamarina, jadis partisan de la révolution
« de 1821. » (*Note du traducteur.*)

hautement placer la question de dignité et d'honneur national, non-seulement au-dessus de toute question d'argent et de tout préjudice matériel, mais encore au-dessus des sacrifices qu'il pourrait être contraint d'imposer à ses sujets, certain qu'il était de les voir se résigner avec joie à toutes les privations, plutôt que de permettre une offense à l'honneur et à l'indépendance du trône et de la nation. Il ajoutait qu'il savait parfaitement n'être point facile à l'Autriche de se tirer du mauvais pas où elle s'était follement jetée; mais que la faute n'en était pas à nous[1].—Les ministres présents étaient au nombre de cinq[2]. Tous applaudirent à ces généreuses paroles.

Ce n'était pas à tort que le roi prétendait que l'Autriche s'était jetée étourdiment dans un mauvais pas. Cette puissance se trouvait alors entou-

[1] Le premier ministre autrichien eut presque une attaque d'apoplexie en apprenant que Charles-Albert avait été applaudi avec fureur par le peuple de Turin. Le Roi écrivait à ce propos :

« Ce pauvre prince de Metternich en fera bien du « mauvais sang. Je le regrette pour lui; mais, quant à moi, « malgré le petit, fort petit parti autrichien ou rétrograde, « je suis bien résolu à avancer dans le progrès, dans tout « ce qui peut tendre au bonheur du peuple et au déve- « loppement de notre esprit national... Au reste, *si l'on « voulait éliminer de notre pays l'esprit anti-autrichien, il « faudrait commencer par m'expulser moi-même.* »

(*Note du traducteur.*)

[2] Villamarina, La Margarita, Avet, Revel et Désambrois.

rée de dangers. A l'intérieur, les paysans de la Gallicie, soulevés par les autorités locales contre les nobles, après s'être abreuvés de sang, et chargés, mais non rassasiés de pillage, ne voulaient plus obéir à personne. Ces nations, si diverses de race, d'usages, de tendances, de civilisation, et qu'aucun intérêt commun ne réunissait, étaient travaillées de ce malaise indicible, de cette sourde defiance qui sont l'indice des tempêtes politiques. Le vieil édifice menaçait de se démembrer. A l'étranger, l'Autriche était assez mal avec la France, et peu dans les bonnes grâces de l'Angleterre; la Prusse, sur laquelle elle comptait, lui échappait par le fait de l'amour tout nouveau dont le roi venait de s'éprendre pour le système constitutionnel, amour que Metternich s'employait à combattre de toutes ses forces, mais inutilement. Il ne restait à l'Autriche d'autre espérance qu'en la Russie, qui, bien que n'aimant pas les Autrichiens, se croyait intéressée à maintenir ce vieux boulevard du despotisme. En peu de temps, les difficultés se multiplièrent et devinrent colossales. La mort de Grégoire XVI, les sentiments libéraux de son successeur, qui fermait l'oreille aux conseils de Vienne, la révolution qui se préparait dans les États de l'Église, atterrèrent Metternich.

Les élections suisses, non pas seulement libérales, mais presque généralement radicales, le

bouleversèrent encore davantage ; et ce fut en vain qu'il proposa aux puissances d'entourer d'un cordon de troupes ce nid du libéralisme, comme on l'avait fait en 1832.

Contraint par les menaces de la Russie, à laquelle il ne voulait pas déplaire, et qui se décidait à occuper elle-même Cracovie, autre repaire de libéraux, si l'Autriche ne l'occupait pas, le premier ministre autrichien consentit, en se rendant à cette proposition, à déchirer une autre page des traités de Vienne sur lesquels reposaient les titres de la propre légitimité de son maître [1]. En attendant, le 8 juin 1846, le comte Buol-Schauenstein, ministre d'Autriche à Turin, se présentait au roi, afin de tenter une dernière épreuve, qui manqua complétement. Suivant son usage en pareil cas, Charles-Albert nota, aussitôt après l'audience, non-seulement la teneur des discours,

[1] Au mois d'avril 1846, M. de Fiquelmont avait été envoyé au roi de Prusse pour le détourner de l'idée de donner une constitution. Au mois d'août, le roi de Prusse alla trouver Metternich à Kœnigswarth, afin de le détourner du projet de détruire la république de Cracovie. Mais ni l'un ni l'autre ne se firent changer d'avis : Metternich donnait une raison de sophiste, en disant que les trois puissances qui avaient créé la république de Cracovie, pouvaient retirer leur bienfait pour cause d'ingratitude. Il résulte des correspondances diplomatiques que j'ai sous les yeux, que l'ambassadeur de Flahaut n'avait point averti, en France, de ce dessein de détruire la république de Cracovie.

mais le jeu mobile des yeux et de la physionomie de son interlocuteur, et il communiqua le tout à un des plus illustres et habiles conseillers de la couronne, qui, en lui restituant la pièce, lui écrivait : « que ce résumé avait laissé dans son « esprit une ineffaçable impression; que jamais « les droits de la couronne et de la nation, ainsi « que ce sentiment de force morale qui est la vie « des gouvernements, n'avaient été mieux défen- « dus; et qu'il était évident que le prince de Met- « ternich, tout en mettant en avant la question « de finances, se préoccupait par-dessus tout de la « question politique; que la nature du regret « qu'il montrait, ainsi que les craintes qu'il lais- « sait entrevoir, l'indiquaient ouvertement; que « l'effet moral que le roi est seul capable de pro- « duire en Italie est ce qui inquiète le plus ce « ministre; que l'Autriche ne peut exercer dans la « Péninsule l'ombre même de cette influence, car « elle ne la domine que par son poids matériel, « et ne s'y maintient que par la force.—Qu'au « contraire, dans le cas d'un mouvement extra- « ordinaire en Italie, le roi n'avait que l'embarras « du choix entre les moyens de concours qui lui « arriveraient de tous côtés; et que l'Autriche, « sentant profondément en cela sa propre infé- « riorité morale, s'en affligeait, s'en irritait.— « Mais que, marcher contre le vent n'était pas un

« moyen propre à éviter la tempête.—Que la main « de l'Autriche gâtait tout, même les choses « bonnes et utiles : témoin l'institut lombard des « sciences et des lettres.

« Que, quant à la question financière, le gou- « vernement du roi se trouvait appuyé sur les « solides bases du droit ; et que celui qui écrivait « ces lignes s'en référait au *memorandum* projeté « par le comte de La Margarita.—Entre l'Autri- « che, qui veut maintenir un monopole oppressif, « et le Piémont, qui renonce volontiers aux avan- « tages matériels, pour soutenir l'honneur et « l'indépendance de la nation, ainsi que les grands « principes du droit des gens, l'opinion publique « ne pouvait hésiter ni se tromper. »

Pie IX, succédé à Grégoire XVI sous les plus favorables auspices, commençait et poursuivait généreusement ces réformes qui troublaient les songes de l'Autriche autant qu'elles réjouissaient et enhardissaient l'Italie, en particulier Charles-Albert, lequel voyait désormais accomplie l'alliance tant désirée de la religion avec la liberté, condition de rapides et sûrs progrès pour toutes deux [1].

[1] « 2 août 1846.

« La lettre de B... m'a infiniment intéressé. La nomina- « tion du cardinal Gizzi, qui réunit les deux ministères,

En février 1847, le comte de Sullivan, ministre de Belgique, donnait avis au prince chancelier que le roi Léopold considérait l'état de l'Italie comme très-grave ; qu'il conseillait à l'Autriche de prêter son appui moral au Pape, afin qu'il n'en arrivât pas à être dominé par les partis extrêmes. Metternich répondit : « que l'Autriche avait pour « principe de ne point se mêler à la politique des « autres États ; que, du reste, l'appui de l'Autriche « serait préjudiciable au Souverain Pontife plutôt « que de lui porter aide (*ce serait retourner l'opi-« nion contre lui*) [1]. » — Autant cette dernière raison était bonne et vraie, autant la première était

« est un pas bien important, et qui prouve que le Pape « est décidé à marcher dans la voie du progrès et des ré-« formes : qu'il en soit béni ! C'est une campagne qu'il « entreprend contre l'Autriche, *Evviva !* J'ai appris deux « anecdotes qui vous intéresseront : l'une, que le mi-« nistre d'Autriche n'illumina point son palais, tandis que « Rome était dans l'enthousiasme et dans l'illumination, « ce qui fit que l'on commença à siffler : mais des « hommes sages survinrent et l'empêchèrent, disant « qu'un aussi beau jour ne devait pas être troublé. L'autre, « qu'on fit rapport au Pape que l'on avait trouvé dans les « rues des cocardes tricolores, et qu'il répondit que « c'était bon signe, parce que ceux qui les portaient les « avaient jetées. Ne trouvez-vous point que c'est fort spi-« rituel ?

« Votre ami,

« C.-ALBERT. »

(*Note du traducteur.*)

[1] Correspondance diplomatique.

mensongère. Du reste, il s'en allait répétant : « que le plus grand malheur de cette époque était « d'avoir un Pape libéral. — Certainement, ajou- « tait-il, la religion ne pourra jamais périr, mais « nous ne pouvons nous empêcher de concevoir « de sérieuses craintes sur l'avenir du Saint-Siége, « en voyant le Saint-Père détruire lui-même le « principe d'autorité qui forme la base et l'es- « sence du catholicisme. »

Dans une autre occasion, en parlant des réformes qui s'exécutaient alors, il disait que c'était le devoir d'un souverain d'y travailler, mais que les accorder quand le peuple les réclame, c'est blesser le principe d'autorité ; et parlant de l'essence de l'autorité souveraine, il accordait que l'État n'est pas la propriété du souverain, mais bien un fidéi-commis dont il doit rendre compte à son successeur [1] ! — Et pourquoi pas avant tout à ses peuples ?...

Sur ces entrefaites, l'Autriche avait commis une troisième et très-grosse faute en occupant la ville de Ferrare, sous le prétexte que le nom de *place* comprend la ville et la citadelle. Le Pape protesta. L'Italie s'émut et s'indigna, et plus que tous Charles-Albert, l'ami et l'admirateur de Pie IX.— A cette occasion, M. Guizot, causant avec monsei-

[1] Correspondance diplomatique.

gneur Fornari, nonce à Paris, lui dit : « que dans « l'occupation de Ferrare, l'Autriche avait raison « en droit, et tort dans la forme ; » et rappelant le voyage de lord Minto, il ajouta : « Ne croyez « pas que l'Angleterre intervienne en votre fa- « veur ; elle agitera l'Italie pour en faire un se- « cond Portugal [1]. »

Le Souverain Pontife, qui, dès les premiers jours de son pontificat, avait révélé un esprit libéral et des trésors de bonté, possédait chez lui deux espèces d'ennemis : — les républicains, et, je dirais mieux, les mazziniens, qui ne voulaient ni rois ni pape, qui avaient feint d'accepter ses bienfaits pour pouvoir mieux se reconnaître et s'organiser ; ils applaudissaient Pie IX pour l'enivrer et le pousser, de concessions en concessions, jusqu'au point où, ne pouvant plus, dans sa condition toute particulière, accorder davantage, ils en arriveraient à le frapper de l'épithète de rétrograde et à substituer, comme ils firent ensuite, les coups de fusil aux applaudissements, aux hymnes, aux fleurs. En 1847, trente-cinq journaux se publiaient à Rome, dont le plus lu, comme étant le plus caustique, était *la Pallas*, de Sterbini. L'encens prodigué par bon nombre de ces nouveaux pu-

[1] Correspondance diplomatique.

blicistes aurait dû paraître suspect. — La seconde sorte d'ennemis était cette phalange de cardinaux et de prélats contraires aux réformes accordées par Pie IX, et qui considéraient comme sacrilége l'union de ces deux mots : *Pape* et *libéral*. Les chefs de ce parti étaient Bernetti et Lambruschini; mais ce dernier, homme de grande science et de capacité, conservait extérieurement cette mesure que ne connaissait point Bernetti, livré à des emportements inconsidérés de parole et d'action. En fait, quand Pie IX voulut nommer un grand juge ministre de la justice, tout le sacré collége s'y opposa, en protestant que les cardinaux ne recevraient point d'ordre d'un ministre qui pourrait être un laïque ou bien un simple prélat. — Mais, s'écriait le Pape, c'est en mon nom qu'il le donnera ! — Tous repoussèrent néanmoins cette mesure, Lambruschini excepté. Beaucoup de cardinaux, cependant, ne prenaient parti ni pour ni contre le Pape, les uns par leur grande piété, comme Brignole et Franzoni, les autres parce qu'ils jugeaient peut-être également dangereux l'approbation ou le blâme. Ainsi se conduisaient, entre autres, Maï, Mezzofanti, Riario, Arioli et Castracane. Le capucin Micara n'appartenait à aucune coterie. Toujours mécontent du gouvernement et de ses collègues, il continuait cette rustique et piquante opposition par laquelle

il s'était constamment signalé. Il pouvait, après tout, passer pour libéral. Les partisans du Pape étaient : Amat, Fieschi, Ferretti, Confalonieri, Ciacchi, Befondi, Baluffi et Gizzi[1]. Ce dernier, chargé du poste de secrétaire d'État, était un esprit délié et honnêtement libéral, rompu aux affaires, mais affaibli par de continuelles attaques de goutte qui le tuèrent bientôt. Gizzi montrait au Pape la nécessité de mettre un terme à ces démonstrations de chaque jour, à ces mouvements de la place qui forçaient la main au gouvernement, applaudissant tant qu'il cédait, mais qui, d'un instant à l'autre, pouvaient devenir menaçants et terribles. Le bon Pape répondait : *qu'il ne voulait aucun mécontent, qu'il avait foi dans le peuple*[2].

Assurément, si le parti libéral modéré avait acquis alors cette prépondérance qui lui échut depuis, Charles-Albert aurait eu la joie de voir réalisé son grand projet, l'Italie indépendante. —M. Guizot espérait que les modérés prendraient le dessus. Metternich répondait que les modérés peuvent dominer à la fin, mais point au commencement d'une révolution. Il avait raison.

Mais revenons au Piémont.

La fermeté inattendue du roi n'eut pas seule-

[1] Correspondance diplomatique, 1847.
[2] *Ibid.*

ment l'approbation universelle, mais encore l'applaudissement des peuples de la Péninsule, justement offensés de cette espèce de suprématie féodale qu'en toute occasion l'Autriche semblait s'arroger sur les États d'Italie, de ces factums menaçants remplis de conseils non demandés, adressés par son premier et plus célèbre ministre tantôt à l'un tantôt à l'autre de leurs souverains, et que les petits princes devaient interpréter en guise de commandements.

Au temps de Marie-Thérèse, la Lombardie, sujette des empereurs, ne montrait point d'antipathie pour ses maîtres, qui la gouvernaient assez largement, sans la remplir d'Allemands, de Tyroliens, sans la lasser par les chicanes de police, sans la déshonorer par le bâton. Alors, le peuple lombard ne se sentait pas soumis au peuple autrichien (chose insupportable et absurde), mais il savait être, avec l'Autriche, sujet de Marie-Thérèse. Mieux encore, l'Autriche se présentait à cette époque comme protectrice de l'indépendance italienne contre l'ambition effrénée des Bourbons. Ces temps étaient loin de nous. La révolution française avait réveillé dans les peuples l'amour de la liberté et de la nationalité, qui peut sommeiller, mais qui ne meurt jamais. Plus tard, si l'empire de Napoléon satisfit médiocrement le premier de ces besoins, il était cependant

entouré d'une splendeur de gloire qui faisait illusion ; et, quant au sentiment de nationalité, l'établissement du royaume séparé d'Italie y satisfaisait en quelque sorte.

L'Europe se souleva contre l'ambition de Napoléon, et appela les peuples à marcher contre lui, au nom de la liberté, de la nationalité et de l'indépendance. Le terrible colosse tombé, plusieurs peuples s'aperçurent que les promesses faites n'étaient point tenues, et il sembla à certains princes que rien n'était plus urgent que de refréner ces mêmes sentiments, exaltés jadis à leur grand profit. De là les mouvements de 1821, aggravés et dénaturés par les éléments démagogiques qui s'y mêlèrent.

L'Autriche, qui avait été la moins troublée, jeta dans ses prisons une quantité de victimes condamnées en vertu de jugements extraordinaires, qu'on ne peut guère appeler des jugements [1]. Les cruautés raffinées de son *carcere duro*,

[1] A propos de ces événements de 1821, voici un échantillon des procès qui décimèrent alors la société de Milan et de Venise :—« Un jeune homme, que son séjour dans les cachots du Spielberg devait couronner, aux yeux des nations, de l'auréole du martyre, Pierre Maroncelli, sujet romain, est arrêté, en 1821, à Milan, sous la vague inculpation de conspirer contre l'Autriche.—Deux informations que fait la police, deux procès renouvelés devant le tribunal criminel de Milan, ne fournissent aucune preuve à sa charge. L'Empereur ordonne qu'il soit remis

révélées au monde par les écrits de Silvio Pellico, dont la douce modération doublait l'horreur, soulevèrent l'indignation des deux mondes. Survinrent ensuite les faits épouvantables de la

à une commission spéciale. On le conduit à Venise, et il est livré à l'inquisiteur Salvotti, Tyrolien, qui recommence la procédure. Ne pouvant, pas plus que les juges précédents, arriver à convaincre son prisonnier de la moindre faute, après *dix-huit mois* d'une enquête torturante, Salvotti lui dit un jour : « Puisque rien ne ressort « de votre procès qui vous rende condamnable, répon- « dez maintenant à une *hypothèse* que je vais vous pro- « poser. Si l'Italie, au lieu de dépendre de tant de petits « gouvernements absolus, était réunie sous un seul, et « que ce gouvernement fût libre, indépendant, représen- « tatif, le préféreriez-vous aux gouvernements actuels? » —Et le prisonnier, répondant qu'il n'était pas tenu de satisfaire à des questions hypothétiques, l'inquisiteur Salvotti continua : « Si votre réponse devait vous nuire, « je ne vous presserais pas; mais puisque votre position « ne change pas pour cela, et qu'il est au contraire très- « utile que je fasse voir à l'Empereur que je vous ai in- « terrogé aussi sur ce point, je vous conjure de me ré- « pondre. » — A ces mots, le prisonnier, voulant éviter que son refus fût donné pour *non-réponse*, et la candeur de son noble caractère repoussant l'apparence même d'une abjuration de ses sentiments, repartit qu'un homme d'honneur n'avait qu'une réponse à donner et qu'il lui laissait à juger quelle était la sienne. C'était plus que Salvotti n'en voulait. Il se leva d'un air de triomphe, en s'écriant : « Monsieur, jusqu'à présent vous n'étiez pas « condamnable ; maintenant, vous l'êtes ! »—Et Maroncelli fut condamné à mort, puis commué en vingt ans de *carcere duro* en Autriche. »—(*L'Italie sous la domination autrichienne*, par Henry Misley, page 65.—Voir, en outre, les *Mémoires de Maroncelli.*)

(*Note du traducteur.*)

Gallicie, et enfin, la destruction du libre gouvernement de Cracovie, qui fut à la fois une injustice et une faute, puisque trois grandes puissances se mettaient d'accord pour déchirer une feuille de ces traités de Vienne qu'elles déclaraient cependant et qu'elles n'étaient que trop intéressées à faire reconnaître sacrés et intangibles. — En attendant, on commençait à discuter ouvertement des théories plus ou moins ingénieuses, d'après lesquelles l'Italie recevrait une nouvelle organisation plus nationale, en renvoyant l'étranger au delà des Alpes, sauf à lui accorder ou non des compensations vers les bouches du Danube. Un livre avait couru en Italie dans toutes les mains, et produit une extrême impression ; il avait pour titre : *les Espérances de l'Italie,* de César Balbo; livre écrit avec beaucoup de noblesse et de mesure, exempt de ces basses invectives dont se souillèrent, avant et après lui, d'autres écrits politiques, qui n'honorent ni n'avantagent jamais la cause qu'ils prétendent servir. Il ne faut point oublier que les Autrichiens, eux aussi, ont une nationalité à défendre et une foi à garder. Les livres donc qui firent le plus d'effet, bien que publiés à une grande distance les uns des autres, furent ceux d'Alexandre Manzoni et de Vincent Gioberti, comme tendant à montrer, non-seulement possible, mais naturel, l'accord entre la liberté et la

religion. Mais le premier s'adressait au cœur plutôt qu'à l'intelligence ; le second, avec cette force de dialectique et d'éloquence dont il déborde, tendait à convaincre et à enflammer à la fois et voulait prouver que la condition essentielle de la primauté religieuse et civile de l'Italie était que ce pays fût évacué par l'étranger. La plus grande partie du clergé entendit la voix de Gioberti et s'enrôla sous son drapeau. Il ne serait peut-être pas téméraire d'affirmer que les premiers actes si généreux, si libéraux du pontificat de Pie IX, furent pour quelque chose l'effet des doctrines de Gioberti.

Mais tout cela même n'eût point suffi à commencer le grand mouvement italien, si Balbo, Gioberti et Maxime d'Azeglio n'eussent hautement déclaré que la régénération de la patrie commune ne pourrait jamais s'entreprendre justement, ni s'effectuer d'aucune façon par le peuple contre la volonté des princes, mais bien, au contraire, qu'elle devait s'accomplir par la volonté réunie des princes et des peuples italiens. De là le spectacle, tout nouveau dans l'histoire, d'une révolution où le peuple, au lieu d'aiguiser des poignards et de diriger des fusils contre le prince, cherchait à l'attendrir par de ferventes prières, à l'attirer par les louanges, l'enivrer par ses acclamations, par les hymnes, la musique et

les chants. Une foule immense, dont l'aspect eût été jadis si effrayant, aujourd'hui vêtue de fête, enrégimentée, avec drapeaux et guirlandes, parcourait les rues et les places publiques en chantant les louanges du souverain, en faisant éclater le sentiment d'un admirable patriotisme, aux premières lueurs de la liberté espérée, de la liberté accordée. C'était une joie publique, des danses de réjouissance, des démonstrations comme on n'en avait jamais vues. Un seul sentiment semblait mouvoir tout ce monde, et l'amour de la patrie ainsi que l'amour du père de la patrie s'y confondaient ; une seule volonté dominait. Tous se donnaient la main, tous s'embrassaient, tous, sans différence de cultes, se proclamaient frères. C'était un nouvel et admirable spectacle ; il semblait un gage infaillible de la rédemption espérée, et l'on regardait avec mépris et compassion les quelques vieillards défiants qui restaient pensifs, sans battre des mains ;—qui avançaient timidement qu'une fois la porte ouverte aux passions de la multitude, les applaudissements pouvaient se changer en sifflets, au gré non plus de qui avait ouvert cette marche triomphale et pensait bonnement la conduire, mais de ceux qui tenaient secrètement les fils du mouvement ; — qui prétendaient que sous cette unité apparente couvait le feu d'une immense discorde, et qu'après le pre-

mier, le second et le troisième rang des libéraux sincères, venaient en quatrième et cinquième file, comme il arrive toujours, ceux qui portent au cœur le désir et dans l'esprit les artifices propres à renverser les premiers, à les placer sous un faux jour pour les faire paraître traîtres, à les renverser, à les tuer, en poussant jusqu'aux plus absurdes et immorales conséquences les augustes paroles de *liberté* et de *nationalité*. Aveugles et perfides instruments d'autres hommes habitués à travailler dans les ténèbres, à se cacher pendant les périls, à se placer à l'ombre de quelques grands noms populaires; habiles à diriger la plume et le bras d'autrui vers le but où ils visent, à tirer profit des amis comme des ennemis, à tourner à leur avantage les sueurs et le sang du plus grand nombre, eux qui ne versent ni sueur ni sang, mais multiplient froidement, non point les conspirations qui peuvent les conduire à l'échafaud, mais les inventions et les tromperies qui créent les conspirateurs. Ainsi les patriarches du désordre s'enveloppent d'une espèce d'inviolabilité, comme le Vieux de la Montagne, laissant à leurs adeptes d'affronter les périls et de mourir.

Aussi joyeux, aussi triomphant que nous l'avons montré, et davantage encore qu'on ne peut le dire, était l'aspect des États sardes pendant les deux

derniers mois de 1847. Par les édits des 29 octobre et 27 novembre, Charles-Albert avait donné une liberté plus grande à la presse (qui dépassa constamment les bornes assignées par la modération, tant était grande l'excitation des esprits); il avait aboli les priviléges fiscaux, réorganisé sur de meilleures bases la justice administrative; renoncé définitivement au pouvoir des mesures arbitraires, fait de la police une espèce de magistrature civile; il avait enfin grandi le conseil d'État, en développant ses prérogatives, appelé avec de larges facultés les conseils provinciaux et divisionnaires à délibérer sur les intérêts publics, et accordé aux communes liberté presque entière, en appuyant ces diverses représentations nationales sur le principe de l'élection populaire.

Dans ces réformes, et principalement dans la plus substantielle, celle qui concernait les communes et les provinces, fut alors éminemment utile le concours de Jacques Giovanetti, de Novare, homme d'un égal savoir aussi bien dans la jurisprudence que dans les sciences politiques et économiques, d'esprit délié, d'un profond jugement; et plus encore que tout cela, cœur noble et sincère, hautement religieux, incapable de feindre, inhabile à dissimuler, brûlant d'amour pour la patrie ainsi que pour la liberté, mais modéré dans ses désirs, comme le sont les sages; désireux

d'avancer d'un pas régulier et non point par bonds, pour n'être pas arrêté à moitié route. Plein de courage civil s'il en fut jamais, appuyé par une conscience pure et par la foi qu'il avait en ses propres opinions, cet homme illustre, cet ami de l'Italie et le mien, ne devait pas, dans l'intérêt de la chose publique, mourir aussi vite [1] !

[1] Il mourut le 22 janvier 1849, à l'âge de soixante et un ans. Il avait le titre de premier président, et il était conseiller d'Etat, sénateur du royaume, président de la commission supérieure de santé, charges contre lesquelles il avait échangé peu avant la profession d'avocat plaidant, élevée par lui à une si grande hauteur. Depuis 1832, il avait, si on peut le dire, par ses conseils et par ses écrits, initié le gouvernement aux réformes économiques. Profond dans toutes les parties de la jurisprudence, il était sans égal dans celles qui concernent la matière des eaux, et fut consulté à ce sujet par les gouvernements de France, de Russie et de Portugal. Il écrivit pour la France, en 1844, et en quelques jours, un travail admirable de science, intitulé : *Du régime des eaux*, réimprimé par ordre de la Chambre des députés. Il préparait pour la Russie un ouvrage plus développé, qui touchait à sa fin lorsqu'il mourut. Il avait écrit auparavant, outre une étude sur l'état civil, un *Commentaire sur les statuts Novarais* (1830); *De l'abolition des impôts d'octroi* (1833) ; *De la libre exportation de la soie grége*, deux éditions (1833-1834). Le roi Charles-Albert recherchait souvent son avis Sa mort l'affligea beaucoup, et il répétait souvent : *J'ai perdu beaucoup en perdant Giovanetti !* Quant à moi, depuis douze ans je possédais toute sa confiance et toute son affection. Nos âmes s'entendaient, et il n'y avait point de secret entre nous. Qu'il puisse du ciel, où il jouit de la récompense de ses vertus, agréer cet hommage de l'ami délaissé, lui qui mourait avec ces sublimes et saintes paroles dans la

Il était évident pour tous les hommes qui avaient la moindre idée des choses politiques, que les réformes de 1847 conduisaient au gouvernement constitutionnel. Les gens sages eussent désiré que l'application de ces réformes au régime communal et provincial initiât le peuple au régime de la liberté, et le préparât à celle plus grande encore qui devait surgir au dernier terme de cette révolution pacifique. Mais les événements sont dans la main de Dieu, et une secousse universelle jetait bientôt la France, l'Allemagne et l'Italie dans la plus orageuse des crises.

En février 1848, la révolution de Paris, commencée pour obtenir un changement de ministère [1], renversait le trône de Louis-Philippe, et

bouche : *Dieu m'a dit : Travaille, et j'ai travaillé ; Dieu me dit : Cesse, et je m'incline et je l'adore.*

[1] Lettre de Paris du 23 février 1848 :

« On assure qu'une légion de la garde nationale (la 3e) « s'est mise en marche vers les Tuileries. Une partie de la « 4e légion s'est présentée, mais sans armes, à la Chambre « élective, sous prétexte de présenter des pétitions, mais, « sans doute, principalement pour intimider les députés. « Ces faits rapportés au roi auraient ébranlé la force mo- « rale de Sa Majesté. Elle aurait craint une insurrection « de la garde nationale et une grande effusion de sang à « Paris. En présence de ces alarmes, M. Guizot aurait dé- « claré qu'il ne voudrait jamais qu'on pût l'accuser d'être « la cause d'événements funestes que le roi ne s'était pas « senti la force d'affronter.

« Dieu veuille que la retraite du cabinet préserve l'État « et le roi de dangers plus graves encore ! Quant à moi,

lui substituait, presque par un tour d'escamotage d'une audacieuse faction, la pire des républiques, la république démocratique et sociale, qui dans ses folles théories, destructives de la propriété et de la famille, ne tendait à rien moins qu'à refaire l'œuvre du Créateur. Par bonheur, aux poëtes et aux socialistes succédèrent en peu de temps des hommes de plus de bon sens et de plus de science pratique.

La catastrophe de la monarchie de juillet n'avait point ouvert l'ère des révolutions; mais elle en assurait et en développait la marche. Voici, en peu de lignes, ses diverses phases sur le calendrier de 1848, le terrain se trouvant préparé de tous côtés :

6	janvier.	Insurrection à Livourne.
12	—	Insurrection à Palerme.
18	—	Concessions et réformes à Naples.
26	—	Mouvement à Naples promptement réprimé.

« une concession si grande faite à l'émeute me paraît du « plus sinistre augure. » (*Correspondance diplomatique.*)

On sait que, par une nouvelle concession, le roi accepta ensuite Odilon Barrot et Thiers, et que, plus découragé qu'impuissant en face de la révolution, après avoir signé en faveur du comte de Paris une abdication qui ne fut point reconnue, il s'enfuit, abandonné de tous, avec la reine, et passa en Angleterre.

29	—	Constitution accordée par le roi à Naples.
5	février.	Révolution triomphante en Sicile.
8	—	Charte constitutionnelle concédée par le roi à Turin.
11	—	Constitution donnée par le grand-duc de Toscane.
22, 23, 24	—	Révolution de Paris. Abdication du roi Louis-Philippe. L'abdication n'est pas acceptée ; on prononce la déchéance du roi. Lamartine constitue un gouvernement provisoire, formé de lui-même et d'autres démocrates moins mesurés et moins habiles.
10	mars.	Rome. — Promesse d'un statut ou loi fondamentale.
12	—	Révolution de Vienne.
18	—	Révolution à Milan.
	—	Soulèvement à Stockholm.
	—	Révolte sanglante à Berlin.
20	—	Les Autrichiens sont chassés de Parme. Le duc se retire en nommant une régence.
21	—	Le grand-duc de Toscane appelle ses sujets aux armes contre l'Autriche.
23	—	Retraite de Radetzky de Milan.

23	—	Proclamation de la république à Venise.
24	—	Insurrection dans les duchés allemands annexés au Danemark.
25	—	Charles-Albert entre en Lombardie, en plaçant la croix de Savoie sur le drapeau tricolore italien.
30	avril.	Insurrection de Pologne.
1er	mai.	Mouvement insurrectionnel à Rome, à la suite de la déclaration faite par le Pape de ne pouvoir point, comme père commun, faire la guerre à l'Autriche.
15	mai.	Révolution à Naples, et répression sanglante.
	—	Révolte, à Vienne, des étudiants et des ouvriers pour obtenir une seule Chambre, le vote universel, et que la police soit confiée à la garde nationale.
17	—	Fuite de l'empereur d'Autriche à Inspruck.
12	juin.	Insurrection à Prague.
23	—	Sanglante insurrection à Paris.
25	—	Insurrection en Valachie.
28	—	Pouvoir exécutif confié à Cavaignac.
22	juillet.	Ouverture de l'assemblée constituante autrichienne.

5 août. Anarchie à Milan. Armistice.

8 — Soulèvement réprimé en Angleterre.

17 septembre. Insurrection à Francfort.

28 — Assassinat du comte de Lamberg, et révolution à Pesth. La nationalité magyare en face des nationalités slave et allemande.

6 octobre. Révolution à Vienne.—Fuite de l'empereur à Olmütz.

16 — Insurrection démocratique en Toscane. Le grand-duc s'enfuit à Gaëte.

15 novembre. Insurrection mazzinienne à Rome. Assaut donné au Quirinal. Assassinat de Pellégrin Rossi.

23 — Fuite du Pape.

2 décembre. Abdication de Ferdinand, empereur d'Autriche. François-Joseph lui succède.

20 — Proclamation de Louis Napoléon comme président de la république française. — Conclusion forcée de tous les drames démocratiques ou républicains représentés dans les vieilles monarchies d'Europe.

Dès les premiers jours de mai 1846, un habile

ministre dépeignait en ces termes la condition de l'Autriche :

« Chaque jour nous apporte les preuves multi-
« pliées de la décomposition sociale à laquelle
« l'Autriche est en proie ; au point où se trouvent
« poussées les choses, le moment n'est pas éloi-
« gné où les diverses nationalités dont elle se
« compose n'auront plus entre elles d'autre lien
« que celui de la haine et de l'aversion commune
« contre le gouvernement. »

Ces prévisions étaient parfaitement justes ; et le désagrégement probable de ce grand empire paraissait à tous la juste punition d'un système politique qui n'était fondé ni sur la justice ni sur la moralité, et qui se montra sous les plus odieuses couleurs, lorsque l'Autriche, déchaînant les paysans de la Gallicie contre les nobles, les poussa à des actes encore plus horribles et plus inhumains que ceux commis à l'époque la plus furieuse de la Terreur en France.

Les périls qui menaçaient l'empire n'échappaient point à la pénétration de Metternich. Il sentait fort bien le coup qu'avaient porté à la prépondérance autrichienne les quelques lignes de la *Gazette piémontaise* où Charles-Albert déclarait à l'Italie sa volonté de résister à une injuste prétention de la cour de Vienne. Le seul fait du Piémont se posant en adversaire de l'Autriche était un

grave événement, dont on ne pouvait calculer les conséquences[1]. Metternich s'en inquiétait grande-

[1] Les véritables sentiments qui avaient rempli jusque-là l'existence de Charles-Albert éclataient seulement alors au grand jour. Fort de son bon droit, exalté par la haine terrible qu'il nourrissait, il bravait sans hésiter le choc imminent du colosse autrichien. Sa correspondance intime, pendant cette phase décisive, avec son confident et ministre Villamarina, respire une ardeur sombre, une inébranlable résolution.—En voici de significatifs échantillons :

I

« Neuf heures étant sonnées, et n'ayant rien de vous, « ami Villamarina, je vous préviens qu'ayant reçu de « nouveau plusieurs avis qui sont indubitables, que l'on « devait faire entendre des cris de *vive le roi d'Italie !* j'ai « contremandé la manœuvre. Les chefs d'ateliers avaient « donné vacance à leurs ouvriers à cette fin ; les étudiants, « une foule immense devaient se rassembler. Que l'on « dise ce que l'on voudra sur moi, j'ai cru devoir faire ce « sacrifice à la tranquillité et au bien du pays QUAND « LE TEMPS SERA VENU, AU LIEU DE CRIER, QU'ILS VIENNENT « ALORS VERSER LEUR SANG AVEC LE MIEN POUR LA PATRIE. »

II

« Ce que je souhaite le plus, après le bien que je dé- « sire procurer de toutes façons à notre patrie, c'est de « voir s'y développer l'esprit de *dignité* et d'*indépendance* « *nationale* qui nous donnera une force immense, si ja- « mais nous sommes ASSEZ HEUREUX pour être appelés à « défendre notre nationalité. »

III

« Je vous renvoie ci-joint les notions du plus grand in- « térêt que vous m'avez transmises, ami Villamarina. « C'est vraiment affreux que d'avoir à traiter avec de tels « hommes ; il faut vraiment faire son devoir par convic- « tion devant Dieu, et non pour le monde, pour ne point « se laisser décourager. Patience, nous marcherons avec

ment. Il s'inquiéta davantage encore en voyant le roi, ferme dans le nouveau système qu'il avait embrassé, rappeler, sous couleur de congé, son propre ministre à Vienne, Albert Ricci. Il s'effrayait, comme nous l'avons vu, des sentiments libéraux du nouveau pontife, tout favorable, je ne dirai pas au Piémont, mais à l'Italie et à la liberté. Il prévit que cette fièvre de liberté, qui se répandait avec la rapidité d'une traînée de poudre, pourrait fort bien, parmi l'universelle contagion, s'attaquer aussi à quelque souverain d'origine autrichienne. Ses prévisions allèrent loin, et ses inquiétudes furent grandes ; mais il eut le tort de laisser trop voir ses propres frayeurs, et de ne savoir, de ne pouvoir pas préparer les remèdes suffisants pour les maux qui menaçaient. Telle a été constamment la destinée de l'Autriche. L'orgueil, ce grand ennemi des rois comme des peuples,

« constance, fermeté et force ; nous leur ferons du bien « malgré eux-mêmes, et nous contiendrons le grand « nombre des méchants par la crainte.

« Ce que vous me dites sur l'effet de l'article de Balbo « me fait le plus grand plaisir, car cela prouve combien « l'esprit national s'est formé et développé depuis quelque « temps ; et cet esprit formera une des plus grandes « forces de notre pays, comme il forme l'espérance de son « avenir. Au reste, vous le savez, je ne désire faire le « bien que pour le bien, et pour le grand amour que je « porte au pays. Que le pays soit respecté, heureux ; pût-« il être glorieux un jour ! Je ne désire rien autre pour « moi en ce monde. » (*Note du traducteur.*)

l'empêche au commencement de reconnaître et de réparer ses torts, quand il en serait temps encore ; et, quand il n'est plus temps, et que les événements la forcent à céder, ce même orgueil revêt d'une si mauvaise grâce l'amende honorable qu'elle fait de ses erreurs, qu'il empêche jusqu'à cette sympathie qu'on ne refuse pas d'ordinaire au courage malheureux.

Et je dis cela, non point dans l'idée que l'Autriche puisse changer de façons d'être, mais afin que l'Italie ne suive pas ses erreurs ; car, en 1848 et 1849, nous nous sommes conduits, nous peuple italien, en trop d'occasions, comme des aveugles et comme des enfants, et je ne voudrais pas voir recommencer les mêmes choses en 1861.

Mais revenons au commencement de 1848.

L'Autriche grossissait et menaçait en Italie ; déjà elle avait mis le comble à l'irritation générale en occupant Ferrare, en garnissant les duchés de ses troupes, en négociant l'étrange vente d'une partie de l'État de Parme au duc de Modène, comme s'il s'agissait d'une ferme dans laquelle les hommes eussent figuré en guise de bétail. Le roi de Naples, soit par conviction, soit par jalousie de l'immense popularité qu'acquérait le roi Charles-Albert, ou bien encore parce qu'il en coûte peu de donner quand on a l'intention de repren-

dre, concédait soudainement à ses peuples une charte constitutionnelle des plus larges (29 janvier), bien qu'au mois d'octobre 1846, il eût, par une convention secrète, promis à l'Autriche, à la Prusse, à la Russie, de ne jamais introduire dans ses États un gouvernement représentatif, et d'employer toutes ses forces pour empêcher qu'il ne s'en introduisît dans les autres États italiens. La charte constitutionnelle de Naples mettait tous les autres princes dans l'obligation d'imiter cet exemple, immédiatement et sans préparation suffisante, ce qui embarrassait plus que tous le Pape, qui, par sa double condition de chef de l'Église et de souverain temporel, rencontre le plus difficilement dans le gouvernement constitutionnel le point où s'accordent les deux inséparables pouvoirs. Néanmoins, les statuts parurent sans trop se faire attendre. Celui de Charles-Albert fut promis le 8 février et donné le 4 mars, avec *loyauté de roi et amour de père*. Louis-Philippe et ses ministres en félicitèrent sincèrement le roi. Puis suivirent, à de courts intervalles, le statut toscan (11 février) et la loi fondamentale, à Rome. Mais la charte donnée par le roi Ferdinand n'arrêta point la révolution de Sicile, et n'empêcha point la déclaration d'indépendance de cette île, qui voulait sa constitution de 1812, dont on l'avait dépouillée, préférant une forme de gouvernement déjà éprouvée et

sympathique, à un régime nouveau, qu'il parût ou fût même plus large que l'ancien.

J'ai des raisons de croire que, si la pression des événements n'eût pas contraint Charles-Albert ni précipité ses résolutions, il aurait préféré donner sa charte constitutionnelle quand il se serait vu au moment de passer le Tessin, et convoquer les Chambres après la victoire, car il est trop clair qu'il ne convient point d'avoir une assemblée qui discute et qui interpelle pendant que le roi et l'armée combattent. Mais après les faits récents de Sicile et de Naples, devant l'immense surexcitation des esprits et le langage emporté de la presse, le roi avait parfaitement compris qu'il ne devait pas retarder la concession de ce bienfait, et il s'apprêtait à promulguer le statut, quand, le 5 février, le corps décurional de Turin, sur la proposition de Pierre de Santa Rosa, poussé par Camille de Cavour, délibéra unanimement de supplier S. M. de couronner l'œuvre des réformes en accordant la plus radicale, c'est-à-dire la transformation du pouvoir, d'absolu qu'il était (bien que tempéré), en représentatif.—Extérieurement, le roi parut regretter cette délibération, comme si elle tendait à enlever au don qu'il entendait faire cette empreinte de spontanéité qui devait le rendre plus cher; il regrettait, pour la même raison, les rassemblements ainsi que les démon-

strations de la place, bien que pacifiques et même enthousiastes; car, hors quelques occasions extraordinaires, c'est toujours un désordre, quoi qu'en ait dit, dans ses improvisations, l'abbé Gioberti pour flatter les masses. Les syndics de la capitale[1] soumirent au roi les respectueuses représentations de la ville, le 7, à quatre heures et demie de l'après-midi. Le roi se tint sur la réserve et ne promit rien. Il répondit deux fois : *Je verrai* : et cela parce que l'initiative prise par la ville n'était

[1] L'un de ces deux syndics *(maires)* était M. Jean Nigra, banquier de la cour, et chef d'une des plus importantes maisons de banque de l'Europe. Les Nigra occupaient de père en fils les premières fonctions municipales de Turin. —Dévoué à la maison régnante, mais partisan de la transformation complète du régime absolu, c'était chez celui-ci que se réunissaient les principaux libéraux, et ce fut d'accord avec lui qu'ils décidèrent cette démarche au nom de la capitale.—L'établissement du système constitutionnel permit à M. Nigra de développer de hautes capacités gouvernementales au service de la patrie, et de se faire une place méritée parmi le groupe d'hommes d'Etat illustres auxquels l'Italie doit principalement sa délivrance.—Après Novare, M. Nigra réorganisa avec un talent et un dévouement hors ligne les finances sardes, que personne n'osait aborder, et défendit courageusement le Statut contre la réaction extérieure et intérieure.—Sénateur du royaume, créé comte pour ses éminents services, M. Nigra est depuis 1854 ministre de la Maison du roi Victor-Emmanuel.—Jamais souverain n'a eu un plus digne représentant : jamais les arts et les artistes n'ont rencontré un plus bienveillant protecteur, un dispensateur plus éclairé des bontés royales. *(Note du traducteur.)*

guère légale, et parce que, de ses fenêtres, il découvrait sur la place du château de nombreux groupes, qui avaient l'air d'attendre l'issue de l'audience donnée aux deux syndics. Il sortait cependant alors d'un conseil extraordinaire qu'il avait convoqué pour discuter cette importante question, déjà décidée affirmativement par lui et par ses ministres dans les premiers jours du mois. Outre les membres du cabinet, MM. de La Tour, Perretti, Raggi, Louis de Collegno, Pralormo, Coller, Gallina, Gromo, Quarelli, Sclopis y avaient été appelés. Charles-Albert rappela au conseil tout ce qu'il avait fait, pendant son règne, pour le bien de ses peuples; il parla des réformes récemment opérées, et demanda si, devant les événements extraordinaires de France et d'Italie et les légitimes désirs de ses sujets, il y avait lieu à entrer dans un nouvel ordre de concessions. Pleine et entière liberté fut laissée à la discussion, qui se prolongea de nombreuses heures. Mais tous se rallièrent enfin à l'avis des ministres et du roi, qu'il était nécessaire d'accorder une constitution semblable à celle de la France. Le roi devait l'annoncer le lendemain même à ses peuples par une proclamation dans laquelle il en indiquerait les bases principales. Ces bases furent rédigées dans la même séance par le ministre comte Hyacinthe Borelli, et approuvées par le conseil.

Charles-Albert voyait donc luire ce jour qu'il avait tant appelé dans les rêves dorés de sa jeunesse, le jour où l'Italie se réveillerait de son long sommeil, pleine d'ardeur, et où lui, son généreux champion, la guiderait vers ses hautes destinées. Cette espérance avait pour lui toute l'autorité d'un principe religieux. Ce n'était même pas seulement une espérance, mais une foi. Il attendait ce moment, sûr de le voir arriver. *J'attends mon astre*, était la devise que Charles-Albert avait renouvelée d'Amédée VI, en même temps qu'un écusson emblématique qui donnait lieu à une foule d'allusions, et qui, entouré des portraits de quatre illustres Italiens, était gravé sur la médaille d'or dont il récompensait les savants et les lettrés de haute réputation, alternativement avec la croix de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare. Mais il ne concevait pas la possibilité d'une résurrection italienne sans le concours moral du Pape ; et il ne se serait certainement pas lancé dans l'entreprise, si elle n'eût été bénie et sanctifiée par la religion. Quand donc il vit resplendir sur le ciel de Rome la belle figure de Pie IX, quand il entendit les cris de joie par lesquels l'Italie entière salua les réformes du Pape, et qu'il fut témoin de la dignité avec laquelle Pie IX protesta contre l'invasion de Ferrare, et déclara à son arrogant ennemi que,

derrière le Pape, il y avait deux cents millions de catholiques, Charles-Albert pensa que l'époque si longuement attendue était enfin arrivée. Il offrit alors au Saint-Père d'envoyer sa flotte sur les côtes de la Romagne; il lui offrit ses secours, l'assurant qu'il ne séparerait jamais sa cause de celle du Pape; et, dans une lettre dont il honorait un vrai libéral, son ami et son confident, lettre qui était destinée à faire connaître ses idées, et, en même temps, à retenir ces esprits trop bouillants, qui par leur impatience compromettraient les plus belles causes, il déclarait positivement que si le Saint-Père en était réduit à avoir besoin de ses secours, il combattrait *jusqu'à extinction* pour notre indépendance nationale.

Il tenait le même généreux langage dans d'autres lettres destinées à passer sous les yeux des principaux chefs du parti libéral.

Pendant ce temps, dans le royaume Lombard-Vénitien, l'Autriche considérait comme une offense personnelle les hommages publics à Pie IX, le chant de ses louanges, le port de ses couleurs ou de son image, et en faisait un motif de persécution et de châtiment. La répression, cette triste nécessité qui dans un gouvernement national s'exécute avec modération, et au nom de la société offensée, la répression prenait là le

caractère de vengeances individuelles, de haine, d'antagonisme d'Autrichien à Italien. En semblable cas, la répression, dépassant toutes mesures, devient oppression. Chaque soldat, chaque agent de la police se transforme en tyran et en bourreau. Tout sert de prétexte aux mauvais traitements, et il n'y a plus d'égard ni au sexe ni à l'âge.

L'exaspération féroce d'un côté, le ressentiment de l'autre, arrivèrent à un tel point, que, finalement, la tempête éclata. Le 18 mars, le peuple milanais se souleva avec rage, combattit dans les rues de Milan avec une bravoure sans exemple, et, dans l'espace de cinq journées éternellement mémorables, contraignit les Autrichiens à battre en retraite hors de la ville. — C'était une première victoire comme peut en remporter toute population qui combat dans l'enceinte de ses propres murs, où chaque maison, chaque édifice devient une forteresse, chaque église un magasin ou une ambulance. Mais cette même victoire se fût bientôt changée en affreux désastre, si la puissante intervention d'une armée régulière ne fût point arrivée en hâte pour la soutenir. Par cet heureux succès, et au premier souffle de liberté qu'il respirait, le peuple pensait avoir, en ces cinq journées, délivré définitivement le pays, comme si Milan était l'Italie. Mais ceux

qui voyaient un peu plus loin ne perdaient pas de temps pour solliciter de Charles-Albert l'envoi de prompts secours.

Le Piémont et la Ligurie frémissaient cependant, dans l'impatience de voler à l'aide de leurs frères lombards ; ils accusaient la lenteur du pouvoir à se décider, ce qui ne provenait toutefois que de ce qu'il fallait le temps à l'armée de se mettre en état de marcher. La Ligurie surtout bouillait d'impatience, soit à cause des souvenirs réveillés de 1746, soit parce qu'outre de nobles sympathies, ses intérêts commerciaux la poussaient également à faire cause commune avec les Lombards.

En supposant même le prince le plus antipathique à une guerre, le plus froid pour la cause de la nationalité italienne, il est certain que, malgré lui, il se serait trouvé entraîné par le courant de l'opinion publique à porter secours aux Lombards, à moins qu'il n'eût préféré voir ses sujets en révolution et Gênes en république. Charles-Albert, si bon patriote, si brave soldat, pouvait-il hésiter ? n'avait il pas pour son propre compte de nombreux sujets de se plaindre de l'Autriche ? L'Autriche ne l'avait-elle pas assez offensé par l'arrogance de son langage, par sa menace d'envahir les États sardes, par l'occupation de Ferrare, par la cession forcée de Guastalla, par l'oc-

cupation des deux duchés, qu'au mépris de leur nationalité italienne, l'Autriche avait toujours considérés comme des fiefs impériaux ?—La Maison de Savoie, à laquelle, en récompense d'un immense service, Marie-Thérèse avait abandonné Plaisance sans pouvoir le lui maintenir, n'avait-elle donc pas, en outre, quelques motifs de faire revivre ses droits séculaires sur le duché de Milan [1] ?—Charles-Albert enfin n'avait-il pas de bonnes raisons pour croire que l'Autriche avait tenté par de secrètes manœuvres, après 1821, de le priver de la succession au trône pour la transporter au duc de Modène ?—En supposant même, et c'est ma pensée, que ni de pareils intérêts ni aucune considération personnelle n'eussent pu influer sur l'esprit de Charles-Albert, il y avait déjà trop de causes et de motifs plus généreux et plus dignes pour le déterminer à franchir le Tessin (25 mars), à arborer la croix blanche de Savoie sur le drapeau italien [2], à commencer une guerre,

[1] *Mémoire pour servir à l'intelligence des dissensions qui ont existé entre la Sardaigne et l'Autriche.*

[2] Voici la belle proclamation qu'il lança alors :

« Peuples de la Lombardie et de la Vénétie !

« Le sort de l'Italie va changer, et des jours meilleurs sont venus pour les défenseurs des droits inconnus et foulés aux pieds.

« Par sympathie de race, grâce à une plus prompte intelligence de la situation, parce que nos vœux et nos tendances sont les mêmes que les vôtres, nous avons mani-

dangereuse assurément, mais que les conditions toutes spéciales où elle se faisait ne présentaient nullement comme désespérée. C'est pourquoi le roi ne s'arrêta point aux conseils de la diplomatie étrangère, qui appelait ce fait : « une violation « des traités, une injuste agression ; l'acte peu « généreux de tendre la main à des rebelles « contre leur prince légitime ; un exemple « dangereux, et pouvant se retourner un jour « contre le Piémont, que de chercher à oppri- « mer un voisin, momentanément embarrassé « et d'occuper ses États. » Et ce langage, ce n'é-

festé le premier toutes nos sympathies pour la cause que vous défendez, et nous nous sommes associé à l'unanime admiration de l'Italie pour votre héroïsme.

« Peuples de la Lombardie et de la Vénétie, notre armée se formait sur vos frontières pendant que vous accomplissiez la glorieuse délivrance de Milan. Nous venons aujourd'hui vous offrir, pour parer aux luttes ultérieures, l'aide et le secours que le frère est en droit d'attendre du frère, et l'ami de son ami.—Nous seconderons vos efforts, pleins de confiance en Dieu, qui est si visiblement avec nous, qui nous a donné Pie IX, et qui permet à l'Italie d'agir etde combattre, sans le secours de l'étranger, avec ses propres forces.

« Et pour que les signes extérieurs contribuent eux-mêmes à montrer à tous les yeux le sentiment de l'union italienne qui est en nous, nous voulons que nos troupes, en entrant sur le territoire de la Lombardie et de la Vénétie, portent l'écu de Savoie sur le drapeau tricolore italien.

« CHARLES-ALBERT.

« Turin, 23 mars 1848. »

(Note du traducteur.)

tait pas seulement la Russie et la Prusse qui le tenaient, mais, avec beaucoup plus de force encore, l'Angleterre qui, favorable aux réformes et aux constitutions, comme le veut l'essence même de son propre gouvernement, et, pour cela même, dans le commencement, prodigue d'encouragements et d'applaudissements à Charles-Albert, se montrait maintenant tout à fait opposée aux conséquences que l'on voulait tirer du grand principe de la nationalité !!

Charles-Albert ne se dissimulait pas à lui-même la gravité de ces remontrances. Il se disait encore qu'il pourrait être taxé justement d'ambition, s'il tirait profit d'une guerre dont les premières victimes seraient sa sœur et son beau-frère [1] ; mais il se disait aussi que, s'il entrait en lutte, c'était pour un principe qu'il croyait juste et saint, et non pour réunir quelques nouvelles provinces à ses États, non pour ceindre la couronne du royaume d'Italie. « L'entreprise terminée avec « la grâce de Dieu, ce ne sera pas moi qui « régnerai, » disait Charles-Albert. — Beaucoup hésitèrent à ajouter foi à ces paroles. Et moi, je les crois parfaitement sincères, car Charles-Albert avait cette ambition pure et élevée, qui se contente de la gloire seule ; et il eût certainement

[1] Sa sœur, la princesse Elisa, avait épousé l'archiduc Reynier, vice-roi de Lombardie. *(Note du traducteur.)*

porté son nom à la plus haute renommée, si, après avoir délivré l'Italie, il avait laissé à d'autres le fruit de ses victoires. Quelle plus belle page l'histoire aurait-elle pu enregistrer ?

Il déduisait le grand dogme de la nationalité, non-seulement des convenances morales et politiques, mais encore de ce précepte du Deutéronome, ch. XVII, v. 15, où il est dit : *Tu ne feras point roi d'une autre nation un homme qui ne soit un frère.* (*Non poteris alterius gentis hominem regem facere qui non sit frater tuus.*)—Ainsi écrivait-il en 1838.

Dès cet instant, Charles-Albert fut résolu à « *sacrifier la partie au tout*[1] ; » et il appelait *partie*, lui-même, ses enfants, son royaume. A cette date, la guerre civile qui déchirait l'intérieur de l'Autriche, les secours, quoique faibles, de la Toscane et de la Romagne, et plus que tout, l'aide puissante de Naples, la faveur et l'autorité morale du Pape (soutenu alors par d'excellents conseillers que la mort lui enleva trop vite), pouvaient faire espérer que ce sacrifice porterait ses fruits, si l'on savait saisir d'une main prompte et ferme l'occa-

[1] *Guerra dell' indipendenza d'Italia nel* 1848, livre écrit par Charles-Albert lui-même, p. 116: « Comme Italien, nous sacrifiâmes la partie au tout, la province à la nation.»

sion fugitive. C'est ce qui ne fut pas. Néanmoins, tout d'abord, l'armée piémontaise renouvela les preuves de son antique valeur, de manière à forcer l'admiration des vieilles troupes aguerries de l'ennemi.—Charles-Albert faisait part des détails à ses ministres, et tout le monde lira avec plaisir les lettres qu'il adressait du camp au ministre de grâce et de justice le comte Frédéric Sclopis, mon illustre collègue et ami, à l'aimable obligeance duquel je dois l'autorisation de les publier[1]. Le roi, qui professait pour tout ce qui lui était personnel, de même que pour sa propre vie, un mépris stoïque, bravait à plaisir les projectiles autrichiens, se plaçant aux endroits les plus périlleux. Les boulets et les obus tuaient à droite et à gauche auprès de sa personne; les éclats volaient autour de lui et le couvraient de terre, et lui, tranquille et serein, comme s'il se trouvait à une revue, observait, consultait, disposait. Le duc de Savoie et le duc de Gênes, vrais princes de la maison de Savoie, vieux soldats dans un jeune âge, montraient la même intrépidité à la tête des divisions dont ils avaient le commandement. Pie IX bénissait les armes italiennes; Pie IX offrait par lettre sa médiation à l'empereur d'Autriche, à la condition de retirer toutes ses troupes de l'Italie; et il envoyait

[1] Voyez aux documents, n° 1.

ensuite monsignor Morichini à Inspruck avec la même mission.—Le prince de Carignan, obligé par la volonté du roi à rester loin du camp, remplissait un mandat non moins difficile, en gouvernant avec un sens parfait et une haute dignité le pays dégarni de troupes, déchiré par les factions, dont chacune aurait voulu obtenir pour soi licence effrénée d'œuvres et de paroles, et enchaîner dans ses adversaires, non-seulement la parole et l'action, mais, s'il eût été possible, jusqu'à la liberté de la pensée.

On sait les triomphes de nos armes à Goïto, à Peschiera, à Pastrengo. Le 6 juin, le général Cavaignac annonçait nos victoires à l'Assemblée nationale de France, dont les bruyants applaudissements faisaient retentir la salle des séances. Le maréchal Soult, qui avait fait jadis la guerre en Italie, déclarait que les opérations avaient été parfaitement conduites. M Bastide, ministre des affaires étrangères, se montrait *alors* hautement sympathique à la cause italienne. Mais, pendant ce même temps, Lamartine voulait envoyer au camp de Charles-Albert un légitimiste qui avait fait les campagnes d'Italie (Bermond de Vachères), sous la réserve de ne donner au roi aucun conseil qui pût lui profiter, — l'agrandissement du royaume sarde, disait-il, ne plaisant pas à la France, — mission que M. Bermond refusait à

cause de cette condition[1]. Le ministre de l'intérieur, en présentant à l'Assemblée un projet de loi pour mobiliser la garde nationale, écrivait que : « *La France ne pourrait tolérer qu'un accroissement* « *de la puissance de ses voisins, sans compensation* « *pour elle, affaiblît sa propre puissance.* »

La jalousie conçue par ce gouvernement depuis les premiers triomphes de nos armes n'avait pas échappé à l'habileté de notre ambassadeur, qui, bien auparavant, dans une dépêche du 6 avril, en avisait le marquis Pareto, lui faisant part que Joseph Mazzini avait eu une conférence avec Lamartine, qui devait lui avoir exprimé le désir que la Lombardie s'organisât en république[2]. — La-

[1] J'ai eu ces détails dans la même année, de la bouche de M. Bermond, qui m'a semblé un homme parfaitement digne de foi.

[2] Les preuves surabondent de ces incroyables dispositions. Messieurs nos gouvernants, du reste, ne s'en cachaient pas. A la tribune, comme au conseil et dans la presse, ils répétaient fort bien à l'envi que la France n'avait pas de sacrifices à faire pour un mouvement royal, qu'on ne devait pas travailler à agrandir un voisin bien dangereux. — Une très-significative dépêche du consul général français à Venise, en date du 12 avril 1848, me paraît bonne à citer à ce propos. — Qu'on remarque bien que cet agent, tout frais débarqué de Paris, devait savoir à quoi s'en tenir sur les intentions du gouvernement auquel il écrivait de telles choses :

« ..... Il ne faut pas se le dissimuler, pour accomplir « ses destinées, le nouvel Etat a deux grands obstacles « à surmonter : l'obstacle extérieur et l'obstacle intérieur

martine, interrogé sur ce sujet par l'ambassadeur, avait avoué la conférence, en niant cependant d'avoir tenu ce discours, et en ajoutant que Mazzini était plus raisonnable qu'on ne le croyait, car

« La République vénitienne est de tous les États italiens « celui qui se trouve le plus exposé aux attaques de l'en- « nemi : elle a à se défendre à la fois de l'Autriche par « trois frontières différentes : celle du Tyrol, celle du « Frioul et la frontière maritime.—LA RÉPUBLIQUE DE « VENISE N'A, DANS LE MOMENT, DE CHANCE DE SALUT QUE « DANS LES SECOURS QUI LUI SONT APPORTÉS PAR L'ARMÉE DU « ROI CHARLES-ALBERT ; *mais ces secours amènent avec eux « des dangers d'un autre genre.* Ce sont ceux que je dési- « gnais tout à l'heure comme provenant de l'intérieur. « ON CONNAIT *le projet de Charles-Albert.* La Lombardie, « la Vénétie, les Etats de Parme et de Modène arrondi- « raient admirablement son petit royaume qui, par ces « diverses agglomérations, *deviendrait presque une puis- « sance de premier ordre*, eu égard surtout à la richesse de « ces provinces.—EST-IL DANS L'INTÉRÊT DE LA « RÉPUBLIQUE FRANÇAISE D'AUGMENTER AINSI « LA PUISSANCE D'UN ROI VOISIN ET AMBITIEUX? « —Et puisque, dans cette même partie de l'Italie si « ardemment convoitée, nous trouvons un État, la Vé- « nétie, qui, par le gouvernement qu'il s'est donné, s'est « en quelque sorte associé à nos propres destinées, la « politique de la France, d'accord avec ses principes, ne « conseille-t-elle pas d'aider et de soutenir cette jeune « sœur de l'Adriatique dans la voie où elle vient d'entrer « avec une si énergique résolution? Si telles sont, comme « je n'en doute pas, les vues de la France, je pense, « monsieur le Ministre, que le temps est arrivé de les « faire prévaloir. Les émissaires du roi de Sardaigne « sont nombreux et s'agitent beaucoup. *Si on laisse le « champ libre à leurs intrigues,* IL DEVIENDRA PLUS TARD « DIFFICILE D'EN PARALYSER L'EFFET. » *(Note du traducteur.)*

il l'avait trouvé persuadé « QUE L'ITALIE DOIT RESTER DIVISÉE EN PLUSIEURS ÉTATS, ET QUE L'UNITÉ ITALIQUE SERAIT IMPOSSIBLE. » L'ambassadeur concluait de là qu'il était nécessaire de hâter la manifestation d'un vote public sur le sort futur de l'Italie supérieure. Et la chose ne se fit pas attendre. On sait avec quelle plénitude de liberté et de consentement universel, les duchés de Plaisance, de Parme, de Guastalla, de Modène et de Reggio sollicitèrent leur union au Piémont, sans autre condition que d'en partager désormais les destinées, et comment Plaisance, par la loi du 27 mai, Parme et Guastalla, par la loi du 16 juin, Modène et Reggio, par celle du 21 juin, obtinrent la réalisation de ce vœu. On sait également que, malgré les excellentes dispositions de Brescia, de Bergame, de Côme, de Crémone et d'autres provinces, Milan, travaillée par une secte qui s'efforçait de rendre les Piémontais suspects, régie d'une main débile par un gouvernement provisoire dont les membres ne marchaient point d'accord, soumit sa fusion avec le Piémont à des conditions diverses, parmi lesquelles celle d'une assemblée constituante qui déciderait de l'organisation intérieure, non-seulement à l'égard de la Lombardie, qui avait besoin d'être organisée, mais encore pour l'antique monarchie de Savoie, qui avait pu prendre les armes en faveur de l'Italie, justement parce qu'elle

jouissait depuis longtemps d'une forte organisation. — Cette condition tout à fait neuve dans l'histoire, qui portait en elle une nouvelle et radicale révolution dont les conséquences pouvaient nous amener jusqu'à la dernière forme de la démocratie, et changer de fait le roi en président de république [1], cette condition fut acceptée pour la Lombardie et les quatre provinces vénitiennes

[1] Plusieurs membres du gouvernement provisoire désiraient la république. Le président Casati, au contraire, ainsi que les autres, s'appuyant sur ce fait que la Constituante ne mettait pas en doute ce qu'il y avait de plus important, c'est-à-dire la monarchie constitutionnelle et la dynastie, prétendaient (et je ne sais avec combien de raison dans les conditions particulières où se trouvait alors l'Italie) que la Constituante élue sur les bases du vote universel présentait une garantie immense de modération, qui tiendrait en bride les opinions extrêmes. Et pourtant, c'étaient les mazziniens qui avaient imposé cette formule, et le président déclarait qu'en ne l'acceptant pas, on retombait dans le chaos le plus complet. Le roi, dédaignant de descendre à marchander le plus ou moins d'autorité qui devait lui être attribuée, lui qui combattait pour un principe, et non certainement pour les intérêts de sa couronne, accepta, sans répugnance ouverte, cette condition elle-même, bien que beaucoup de gens sages, amis de l'Italie, et les siens, soutinssent avec une grande chaleur qu'elle devait être repoussée. Un membre éloquent et très-influent de la Chambre des députés, M. Urbain Rattazzi, plaida, au contraire, pour son acceptation. Il ne croyait pas cette condition dangereuse, et il se disait en lui-même : « Ou nous serons vainqueurs, et, à la faveur de la victoire, la majorité de l'Assemblée sera très-certainement pour nous ; ou nous serons vaincus, et il n'y aura plus à parler d'une assemblée constituante. »

de Padoue, Vicence, Trévise et Rovigo, par les lois des 11 et 27 juillet. — La ville de Venise, ne voulant pas paraître moins que la Lombardie, et ayant réclamé, comme il était juste, les mêmes conditions, les obtint par une autre loi du 27 juillet.

On sait encore que l'Autriche, déchirée par les révolutions intérieures, vaincue sur les champs de bataille, et persuadée alors en apparence, que vouloir garder par la force seule un pays qui n'obéit que devant le sabre, n'est pas une augmentation, mais bien un affaiblissement de puissance, avait offert la cession de la Lombardie, avec Mantoue et Peschiera. La proposition fut faite à Londres, le 24 mai, par M. de Hammelaüer. Communiquée au ministre L. Pareto, elle fut repoussée sans même qu'on l'eût soumise au roi [1]. On voulait tout ou rien. Après les cinq journées de Milan et les premiers succès de nos armes, les esprits étaient tellement montés que des hommes, modérés pour tout le reste, auraient à

[1] Les termes de la proposition sont pourtant à noter : « La Lombardie cesserait d'appartenir à l'Autriche et se« rait libre maîtresse de rester indépendante ou de se « réunir à tel autre État italien de son propre choix. » (*Voyez la pièce entière aux Documents*, n° 2.) Ce n'était pas une véritable proposition, c'étaient les bases sur lesquelles on pourrait négocier. En outre, elle n'était pas adressée directement au gouvernement du roi.

peine consenti à accepter les lignes du Tagliamento et de l'Isonzo. Et beaucoup déclaraient que les côtes de l'Illyrie, étant une continuation de l'Italie devaient en faire partie. — De l'inconstance des choses de la guerre, de notre petit nombre de bonnes troupes, des jalousies allemandes et françaises, des manœuvres trop actives de la démagogie, du droit public européen et des dispositions des puissances étrangères, bien peu prenaient souci. Alors que commença la guerre, le roi, supposant un accord universel chez tous les Italiens à vouloir leur propre indépendance, avait prononcé ces belles paroles : « *L'Italia farà da sè*, — L'Italie fera par elle-même. » Et elle aurait pu faire par elle-même, si tous eussent voulu faire. Mais combien voulurent? Trop de langues plus ou moins affilées s'agitèrent, trop de plumes, et non pas toutes d'or, versèrent des torrents d'encre, mais peu de bras se levèrent. Le plus grand nombre étaient ces belliqueux qui regardaient de loin, s'appliquant à faire la loi aux princes, à enseigner la guerre aux soldats, à abaisser le sceptre, à exagérer au peuple ses droits et à lui faire oublier ses devoirs. Ames basses, qui feignent d'ignorer que tout droit comporte un devoir, et que, sans cette éternelle harmonie, le monde s'écroulerait. Néanmoins, si le quart seulement, non point des mouvements de langues et de plu-

mes, mais des prises d'armes, bien que mal réglées pour la plupart, qui eurent lieu çà et là, se fussent réunies pour venir en aide aux efforts du roi et de l'armée piémontaise, le drapeau tricolore flotterait peut-être maintenant des Alpes au Tagliamento. Hélas ! chacun eut une idole ou un intérêt propre à servir, et oublia l'intérêt italien. Et cependant les cruelles leçons du désenchantement arrivèrent bien vite. Mais le bandeau ne tomba pas pour cela des yeux de beaucoup de patriotes, qui, par une funeste erreur, se fiant plus à la plèbe désordonnée qu'aux soldats, croyaient que le tocsin avait le pouvoir d'attirer hors des maisons et des campagnes tout homme propre à porter les armes, de le lancer en masse contre l'ennemi, et de l'organiser en bandes pour la guerre de partisans. Ils croyaient que l'enthousiasme se créait avec une proclamation, et qu'il semblât à tous un jeu d'enfants d'abandonner femme et famille pour s'adonner à un métier où heureux est celui qui meurt les armes à la main, car la potence attend le prisonnier. Ce genre de guerre peut convenir à l'Espagnol, habitué dès son enfance à l'usage des armes, et qui dans ses montagnes arides est sobre, patient, rompu à toutes épreuves, et se présente à la mort la cigarette aux lèvres. Mais dans la haute Italie, pays de plaines, gras et fertile, il ne faut confier les desti-

nées de la patrie qu'aux armées organisées ; quoique pourtant de grandes et de nobles entreprises, de puissants secours puissent aussi s'attendre des corps de volontaires, quand ils ont des chefs comme Joseph Garibaldi, qui les enflamment d'un seul regard, et quand une grande idée exalte leur esprit et gouverne leurs sentiments. Mais les volontaires même sont des jeunes gens non mariés, plus ou moins choisis, et on ne peut les confondre avec les gens des levées en masse.

L'ennemi renforcé hors de toutes proportions, les chaleurs véritablement infernales, le manque de vivres, l'indiscipline apportée par des recrues tout récemment appelées sous les drapeaux, et accrue par l'action délétère des journaux et par les menées des républicains, telles furent les causes principales de nos revers en 1848. Au combat de Rivoli, le 22 juillet, et à ceux des cinq jours suivants, chacun de nos corps s'était constamment trouvé en face d'un ennemi trois ou quatre fois plus nombreux. Toutefois, après de remarquables preuves de leur valeur habituelle, les nôtres s'étaient retirés en bon ordre, sans se laisser jamais entamer. Le 28, les nouveaux soldats, et les moins bons des anciens, commencèrent à se débander, excédés par les chaleurs, la faim, la soif, et un extrême épuisement. Le désordre une fois com-

mencé (le manque de vivres continuant), il n'y eut plus moyen de l'arrêter, surtout dans l'infanterie, où, cependant, les noyaux des divers régiments se conservèrent nombreux et fidèles. Dans les armes spéciales, la cavalerie, les bersaglieri, bien peu d'hommes abandonnèrent les drapeaux.

Les avantages partiels ne nous manquèrent pas, non plus que les exemples de bravoure obstinée, de grandeur d'âme, d'amour passionné pour le roi et pour la patrie italienne. Mais quelle armée eût pu, abattue par une chaleur de 28 degrés, épuisée par la faim et par la soif, avoir raison d'un ennemi si supérieur en force, et abondamment approvisionné? Dans un tel état, ce n'est pas seulement la force physique qui vient à manquer, mais encore toute force morale. Et ce fut une grande chose que la retraite ne se convertît point en fuite ouverte[1]. Le roi, invité à défendre Milan,

[1] « Ainsi se termina,— dit un écrivain non suspect de partialité envers le Piémont, le général Ulloa,—ainsi se termina la campagne de 1848. On a attribué tour à tour les désastres essuyés par l'armée piémontaise à l'ignorance de l'état-major, à l'incapacité des généraux, à l'ambition de Charles-Albert et à sa présence à l'armée. On a dit bien d'autres choses encore, car c'est le sort du vaincu d'avoir toujours tort. Cependant, si la campagne se fût terminée au mois de juin, quand l'armée piémontaise avait forcé la ligne du Mincio, enlevé les positions de Colà et de Pacengo, gagné les batailles de Pastrengo et

s'y rendit par l'élan d'un esprit chevaleresque, et pour réduire au silence les républicains qui recommençaient à l'appeler traître, uniquement parce que la victoire ne lui restait pas fidèle. —

de Goïto, occupé Peschiera et Governolo, la critique n'aurait pu rien trouver à redire. Alors on prodiguait les plus grands éloges à l'armée et à ses chefs.—Une seule bataille perdue suffit à changer tous les éloges en blâmes; et on ne se fera désormais pas faute de dire que l'armée piémontaise manquait de tout, de généraux, d'instruction, de discipline et d'esprit militaire.—Cependant, le seul avantage qu'aient les armées autrichiennes, russes et françaises, sur l'armée piémontaise, c'est de pouvoir combler facilement les vides créés par les accidents de guerre. Ainsi Radetzki perd deux batailles, il est battu dans plusieurs combats; mais, en moins de trois mois, il reçoit plus de 47,000 hommes de renfort, bien armés, bien équipés et bien commandés. Il gagne une bataille sur trois: mais, grâce à la faiblesse de son adversaire, le résultat est décisif; le public applaudit et le considère comme un habile général.

« Charles-Albert, au contraire, est décrié et rabaissé au niveau des généraux les plus médiocres, malgré deux victoires successives; mais il lui a été impossible de remplacer les soldats qu'il a perdus, autrement qu'avec de mauvaises recrues tirées de la réserve, de volontaires, d'officiers et de généraux improvisés, et la perte d'une seule bataille le laisse sans ressources.

« ..... Nous ne prétendons pas non plus que Charles-Albert et ses généraux se soient montrés stratégistes habiles; que partout ils aient eu suffisamment d'esprit d'à-propos et d'initiative, qu'ils aient toujours fait preuve d'une grande prévoyance, d'une grande rapidité de conception et d'un coup d'œil supérieur; qu'ils aient eu, en un mot, cette habileté et ce savoir-faire qui sont le

C'était une grande erreur stratégique ; le roi le savait, mais il sacrifiait encore *la partie au tout*. Le fruit qu'il en recueillit fut d'être assiégé à Milan, dans le palais Greppi, par la secte républicaine ; insulté du nom de traître, et pris pour but des coups de feu d'Italiens sacriléges et parricides[1] ; lui qui, pour défendre l'Italie, avait vaillamment risqué tout ce qu'un prince et tout ce qu'un homme a de plus cher : sa propre vie, celle de ses fils, le sang et les biens de ses sujets, sa couronne, ses

propre de ceux qui ont confiance en eux-mêmes ; nous ne disons pas non plus qu'ils aient été des généraux de premier ordre ;—mais ce qui est certain, c'est que les généraux piémontais avaient gagné des batailles, et même contre des forces supérieures aux leurs. Radetzki, pendant cette campagne, les généraux anglais, russes et français, pendant la guerre d'Orient, ne se sont certes montrés ni plus braves ni plus habiles que les officiers piémontais pendant la guerre de l'indépendance italienne en 1848.— Nous ne prétendons pas que l'armée piémontaise fût supérieure aux meilleures armées de l'Europe ; mais elle savait se battre, gagner des batailles, emporter des places fortes ; elle était disciplinée, et pouvait supporter, au besoin, les fatigues, les travaux et les souffrances de la guerre ; n'est-ce pas tout ce qu'on est en droit d'exiger, même des meilleures armées? »

(Guerres de l'Indépendance italienne en 1848 *et* 1849.*)*

(Note du traducteur.)

[1] Ces soi-disant républicains étaient pour la plupart des émissaires de l'Autriche, d'anciens sbires tyroliens, suivis par la canaille que renferme toute grande ville, et qui cherchait à piller. Une enquête postérieure le démontra.

(Note du traducteur.)

États. Mais tirons un voile sur ces horreurs[1].

Le 9 août, force fut de conclure un armistice qui nous privait en un instant de toutes nos conquêtes, et nous refoulait de l'autre côté du Tessin. Il s'appela *armistice Salasco*, du nom du général qui le signa, et qui ne pouvait faire autrement que de le signer. On déclara ensuite, pour en atténuer la portée, que c'était un acte purement militaire et non politique, et qui ne pouvait produire d'effets politiques. Et, de fait, l'armistice peut ne pas se considérer toujours comme un préliminaire de paix[2]. — Je ne raconterai pas les péripéties de cette guerre, celui qui était le mieux à même de les connaître, et qui y eut la plus grande part, en a tracé jadis le récit : il ne m'appartient pas de le répéter après lui[3].

[1] Chi ti contrista, o martire,
Sfregia l'Italia e Dio ;
Ma tu, mio Re, consolati,
Ch'ebbra o demente voce
La savoiarda croce
Contaminar non può.
(G. Prati.)

[2] Voyez aux documents la déclaration du général Salasco.

[3] *Guerra dell'indipendenza d'Italia.* — Outre cette œuvre capitale, il existe d'autres écrits, plus ou moins fidèles, sur les deux campagnes ; parmi les meilleurs, je citerai *les Souvenirs d'un officier italien*, et l'opuscule intitulé : *Custoza*. Il y a aussi à voir l'œuvre importante de Gualterio.

Mais ce que je dois dire, c'est qu'à Milan et à Venise étaient accourus les chefs de cette secte de républicains, qui déjà, en 1833, avait tenté à main armée l'invasion de la Savoie et nécessité des rigueurs qui, si l'on peut les croire justes en principe, appliquées en ce cas, même à de simples imprudences de jeunes gens, étendues en plusieurs endroits jusqu'aux non-révélateurs, d'après les absurdes maximes de notre ancienne pénalité, doivent être taxées de déplorables. Charles-Albert avait prié et espéré en 1848, non pas que ces mêmes hommes renonçassent à leurs doctrines, mais que, tendant avant tout à débarrasser l'Italie des Autrichiens, ils différassent toute question de forme politique jusqu'à ce que le grand but de l'indépendance fût atteint, et qu'en attendant, ils ne lui refusassent pas leur concours pour cette première et indispensable entreprise, utile à tous les partis. Il était d'autant plus fondé à espérer ce concours momentané, qu'il n'avait fait aucune condition rémunératrice pour le secours qu'il apportait. Ses proclamations montraient une grandeur d'âme, une générosité de sentiments admirables. Il laissait au pays le soin de manifester par un vote public ses propres inclinations. Il ne se présentait pas comme roi ni comme conquérant, mais comme Italien et comme frère.

Mais cette manière d'agir ne se trouva nullement

du goût des mazziniens. Ils voyaient tous les esprits tournés vers Charles-Albert, comme vers le libérateur de l'Italie. Ils craignirent de perdre toute chance s'ils attendaient la victoire définitive, et ils proclamèrent alors ce féroce dilemme : *ou l'Italie républicaine, ou l'Italie esclave.* — Toute leur activité s'employa dès lors à répandre des calomnies, à allumer des discordes, à semer la haine, à distiller du poison, à armer frères contre frères. Tandis que Charles-Albert exposait sa vie et sa couronne, tandis que l'armée versait son sang dans les champs de la Lombardie, on les accusait dans les conciliabules, on les taxait d'infamie dans les clubs et dans les journaux, et ceux qui n'osaient pas appeler ouvertement le roi traître, se dédommageaient en appliquant ce nom aux généraux qui l'entouraient ; pour ceux-ci, n'être accusé que d'incapacité était presque une faveur spéciale. Par l'œuvre de cette faction et de ses nombreuses dupes, toutes les amertumes que peut supporter le cœur d'un homme, Charles-Albert les souffrit. A peine eut-il accordé des libertés, qu'on en voulut de plus grandes. A un roi qui, spontanément, s'était dépouillé d'une notable partie de ses prérogatives, on demandait qu'il se dépouillât d'une autre partie. A un roi qui avait eu une si grande confiance en son peuple, on voulait faire croire que ce peuple ne

se fiait pas à lui; et on le tourmentait sans cesse pour qu'il congédiât les vieux amis qui formaient sa cour. Beaucoup étaient assez aveugles et assez fous pour croire que Charles-Albert devait déposer sa couronne sur l'autel de la liberté, et se contenter de l'emploi de président de l'Italie confédérée. Un roi tout religieux fut condamné au triste spectacle d'évêques et de prêtres insultés et poursuivis dans les rues, injuriés dans les journaux; et non-seulement les évêques et les prêtres, mais le chef visible de l'Église lui-même, odieusement outragé par de honteuses images et des écrits plus honteux encore. — Un roi qui avait supprimé toutes entraves à la liberte de la presse vit les premiers essais d'une partie de cette même presse employés à exagérer haineusement les désordres et les abus des dix-huit années qu'avait déjà duré son règne, à répandre les fables les plus absurdes, à traîner dans la boue les noms les plus honorés, et précisément ceux des hommes qui avaient travaillé ou souffert le plus pour la liberté de l'Italie. On criait de toutes parts : — *A choses nouvelles, hommes nouveaux;* — et à un moment où l'on soutenait une guerre dangereuse, on dégoûtait l'armée, on diminuait le nombre des emplois auxquels les vieux militaires pouvaient aspirer; à une époque de troubles et de transition, où étaient nécessaires plus que jamais l'expé-

rience des affaires et la connaissance de l'ancienne organisation, afin de les adapter au nouveau système de gouvernement, certaines gens auraient voulu chasser de leurs places tous les vieux employés, et s'y mettre eux-mêmes par un premier essai de socialisme. Mais quoi ! les hommes nouveaux arrivèrent, et ils devaient arriver, non pas par l'impulsion d'une secte, mais par la conséquence légitime du système représentatif. Beaucoup montrèrent de l'aisance d'esprit, des talents variés, un facile usage de la parole. Le nombre fut bien petit, néanmoins, de ceux qui possédaient cette abondance de savoir, cette sérénité d'esprit, cette promptitude d'intuition, ce jugement sûr, qui peuvent seuls, jusqu'à un certain point, suppléer au manque d'expérience pratique.

Ce n'est pas que Charles-Albert se repentît pour cela un seul moment de sa magnanime conduite. Il avait peut-être prévu la plus grande partie de ces contrariétés, et, de toutes façons, il les jugeait l'accompagnement inséparable de toute révolution, dont les premiers mouvements sont toujours plus ou moins inconsidérés et violents. Peut-être trouvait-il une consolation à remarquer qu'ici, par la bonne nature des peuples, ces maux, bien que fort graves, étaient pourtant moindres qu'ailleurs, et se trouvaient l'œuvre

d'une secte qui suppléait par l'audace au petit nombre de ses adhérents. Mais ce qui l'affligeait profondément, c'était que cette même secte ne bornât pas sa funeste action à la politique, mais que, liée avec des sociétés bibliques d'Angleterre, elle cherchât, en outre, à introduire l'anarchie dans la religion en poussant l'Italie au protestantisme, ou au moins à l'indifférentisme, qui est en substance la négation de tout culte religieux.

La funeste influence de la faction anarchiste apparut dans toute sa hideur à Milan, lors de l'attentat du 5 août contre la personne sacrée du roi. Elle se montra, mais avec moins d'excès, le 11 du même mois, à Venise, dans le tumulte soulevé contre les commissaires plénipotentiaires du roi, Colli et Cibrario, hommes sincèrement dévoués aux intérêts ainsi qu'aux gloires vénitiennes du passé et du présent, qui avaient parlé un langage applaudi même par les républicains de bonne foi, qui avaient voulu conserver sur le drapeau national le lion de Saint-Marc, et que pour cela même le peuple aimait et estimait. Et, de fait, deux jours après, ce même peuple, légalement représenté par l'assemblée des députés, décidait de les nommer dictateurs ensemble avec ce Daniel Manin qui, non certainement de son propre mouvement, mais dominé, lui aussi, par la faction, d'un côté sollicitait et

obtenait les secours du gouvernement piémontais, tandis que de l'autre il faisait frapper une médaille à la date du 11 août, jour où avait cessé l'autorité des commissaires royaux, que lui-même avait néanmoins proclamés solennellement *des hommes honorables et dignes du nom d'Italiens*, en manifestant le désir de les garder pour collègues[1].

J'ai toujours respecté et je respecte toutes les opinions qui proviennent d'une conviction sincère, et je trouve tout naturel qu'à Venise, avec

[1] Voyez le compte rendu de la séance de l'Assemblée vénitienne du 13 août 1848, publié dans presque tous les journaux d'Italie. Les commissaires piémontais, ayant un mandat du roi, ne crurent pas pouvoir en accepter un autre du peuple au préjudice du premier. On n'a, du reste, qu'à consulter les pièces jointes aux documents, qui répondent à toutes les calomnies des mazziniens, trop habiles à fausser et à travestir l'histoire dans le sens de leurs intérêts, au gré de leurs passions. Ce qui surprend, c'est que le général Pepe, dans son histoire des dernières révolutions et guerres d'Italie, ait écrit, en parlant du soulèvement du 11 août : « Arrivé aux appartements qui « servaient aux délibérations du gouvernement, je ne « réussis point à voir les commissaires gouvernants, qui « s'étaient sauvés pour se soustraire à la fureur popu- « laire. » Manin, Sirtori, Correr, Armandi et cent autres les trouvèrent cependant, car ils ne s'étaient pas éloignés un instant de leur résidence, ni du lieu du danger; ils y passèrent la nuit (sans gardes), et ne quittèrent Venise que le lendemain en plein jour et publiquement. Il faut donc croire que le général Pepe a été trahi par sa mémoire, ou qu'il est entré en tout autre endroit que dans le palais du gouvernement.

les splendides souvenirs de la république, il y eût des républicains [1]. J'honorerais Daniel Manin de tout mon cœur quand même il fût mort républicain ; mais je l'honore et je l'aime davantage pour avoir, par un noble et rare exemple, reconnu plus tard et déclaré que le salut de l'Italie était dans le drapeau et dans l'épée que le roi de Sardaigne avait consacrés au rachat de cette *grande mère de héros, la terre de Saturne* (gran madre d'eroi, Saturnia terra).

Un autre parti fut alors nuisible à l'Italie, bien que sans le vouloir assurément, et guère moins que les mazziniens ; c'était celui des *unitaires*, qui déclaraient ouvertement qu'une fois la guerre terminée en sens favorable, on congédierait, en récompense des secours fournis par eux, le grand-duc de Toscane et le roi de Naples, comme étrangers d'origine, et par cela suspects ; qu'on laisserait au Pape la seule ville de Rome, et que toute l'Italie obéirait à Charles-Albert. Des démonstrations en ce sens eurent lieu dès le principe à Livourne et à Bologne. Les vivats à Charles-Albert, spontanés, universels, résonnèrent plusieurs fois dans Rome même. Une autre preuve significative

[1] Je dois pourtant noter que parmi les auteurs du tumulte du 11 août, les plus animés n'étaient pas Vénitiens, et n'étaient peut-être pas davantage républicains, bien qu'ils se couvrissent de ce nom.

et élevée de l'affection pour la Maison de Savoie, mais un grave embarras en même temps, fut encore l'offre de la couronne de Sicile faite, à l'unanimité, par ce généreux peuple au duc de Gênes, tandis qu'il combattait valeureusement pour l'indépendance italienne [1]. — Or, quiconque voudra songer à la nature humaine, ne s'étonnera pas que ces princes, en s'apercevant que le triomphe de la cause italienne pouvait porter pour eux des fruits si amers, s'en soient détachés; ni que le Pape s'en soit éloigné, lui qui voyait outre cela, en nombre de lieux et dans Rome même, la religion outragée, sous prétexte de liberté. Ce Pape, à qui

[1] Après les terribles événements de Naples, au 15 mai, et le rappel des troupes napolitaines de la haute Italie, l'Angleterre et la France se déclaraient, le 23 juillet, disposées à reconnaître le duc de Gênes comme roi de Sicile. Lord Normanby exhortait même vivement notre gouvernement à accepter cette offre, car la Sicile, bien administrée, pouvait devenir un très-florissant royaume. Quant aux déplorables faits du 15 mai, le chargé d'affaires de France, Levraud, écrivait que c'était un coup préparé par le roi; l'amiral Baudin en attribuait la faute à la garde nationale qui voulait obliger le roi à supprimer la Chambre des pairs. Un ambassadeur sarde, honnête et capable, rapportant les diverses opinions, concluait ainsi : « Quel « qu'en ait été le provocateur, l'autorisation ou même « la simple tolérance des massacres et du pillage opérés « dans les maisons privées, n'en resteront pas moins une « page sanglante, horrible et à jamais ineffaçable du règne « de Ferdinand II. » (Correspondance diplomatique.) — Voyez aussi Massari, *I Casi di Napoli.*

la plupart de ses conseillers, cardinaux ou prélats, faisaient craindre un schisme en Allemagne, si lui, le père commun, aidait ouvertement les armes italiennes, que sa bénédiction avait électrisées, que la fatale encyclique et le rappel du nonce découragèrent ; ce Pape enfin, qui vit le Quirinal assailli à main armée par les mazziniens, un prélat tué presque à ses côtés, son premier ministre Rossi assassiné (14 novembre 1848), et dut chercher lui-même son salut dans la fuite, comme il arrivait également au grand-duc de Toscane. J'ai expliqué la cause naturelle du mauvais vouloir de ces princes —Je n'entends pas justifier les fautes dans lesquelles ils tombèrent, à mon avis et à celui d'autres, par un effet de ce même sentiment ; et, beaucoup moins encore, excuser celui d'entre eux qui poussa plus loin que tous la réaction et l'exerça avec la plus grande cruauté (Ferdinand II de Naples). Il est certain que la justice n'admet point que tous soient frappés pour les fautes de quelques-uns ; et la raison d'État apprend que ce n'est qu'avec peine et grand danger qu'on reprend aux peuples la liberté une fois accordée.

Si Charles-Albert, au moment de s'engager dans la périlleuse entreprise de combattre seul, avec une armée qui n'était encore nullement organisée pour entrer en campagne, contre les

nombreuses phalanges aguerries de l'Autriche, si à cet instant, Charles-Albert avait demandé au Parlement, pour toute la durée de la guerre, ces pouvoirs extraordinaires qu'aucune nation n'a jamais refusés à son chef en de telles circonstances ; si, faisant usage de ces pouvoirs, il eût prorogé les Chambres où d'imprudentes discussions, utiles seulement à l'ennemi, mettaient en évidence nos côtés faibles, rendaient suspects aux soldats la fidélité et la capacité de leurs chefs, détruisaient la discipline, refroidissaient l'enthousiasme ; si pour les mêmes matières un frein eût été mis à la licence de la presse ; si dans les pays occupés un gouvernement militaire eût été établi, juste, fort et habile, qui eût immédiatement éloigné quiconque venait entraver, sous quelque prétexte que ce fût, la généreuse action de l'armée libératrice ; si, au lieu de pousser le zèle de la discipline et les égards envers le pays, jusqu'au point de laisser le soldat se trouver mal de faim et de soif, plutôt que de prendre le pain et l'eau qu'on ne voulait ni lui vendre ni lui donner ; si, dis-je, l'on se fût persuadé que le premier droit d'une armée est de se nourrir, et qu'on a suffisamment égard à un pays ami quand on achète et qu'on paye en argent ou en papier, et qu'enfin, ce n'est pas un ami, le paysan qui, par peur ou par tout autre sentiment, n'apporte point ou refuse des

vivres à ceux qui versent leur propre sang pour lui ; si nombre d'autres erreurs de ce genre n'eussent point été commises par un semblable excès de délicatesse, de générosité, de scrupules politiques et chevaleresques, avec lesquels on gouverne mal les peuples, surtout en temps de guerre, et l'on dirige mal une campagne, l'indépendance italienne eût été probablement assurée dès cette époque, au moins jusqu'à l'Adige. Mais Charles-Albert croyait indispensable au triomphe de la grande cause à laquelle il s'était si entièrement dévoué l'union de tous les partis; et c'est pourquoi il ne voulut en fâcher aucun, espérant toujours, à force d'abnégation personnelle, de longanimité, d'héroïsme, ramener à lui les dissidents. — Ce fut une grande et douloureuse erreur de toute cette période de son règne !

II

Trompeuse médiation de la France et de l'Angleterre. —Efforts inutiles du Piémont pour conclure une ligue italienne.—Attitude peu bienveillante du gouvernement républicain de France —Charles-Albert reprend les armes.—Bataille de Novare.—Abdication.—Départ du roi.

Quand nous revînmes de Venise, le marquis Colli et moi, en arrivant à Alexandrie, nous y trouvâmes le roi Charles-Albert, après son retour de Milan, qui nous voulut à dîner avec lui. Il se plaignit beaucoup d'avoir vu manquer subitement à sa grande entreprise, non-seulement le concours, mais même aussi la bienveillance du Pape ; à quoi il attribuait une partie notable de ses revers. Il se plaignit du rappel de l'armée et de la flotte napolitaines, fait qui ne pouvait s'expliquer que par la supposition que Ferdinand, jaloux des heureux succès de Charles-Albert, s'était rejeté vers de nouvelles idées, toutes défavorables à la liberté ainsi qu'à l'indépendance de

l'Italie. — Mais, par-dessus toute chose, le magnanime roi était ulcéré des accusations stupides que les démagogues allaient répandant contre lui, s'efforçant de le faire passer pour traître à une cause au profit de laquelle il avait aventuré et sa vie et sa couronne.

Arrivé cette même nuit à Turin, il fit appeler un officier de police de sa confiance intime, et lui ouvrit son âme, parfaitement résolu à tenter une seconde prise d'armes ; et, en dépit de toute observation contraire, il s'entêta avec une telle obstination et une telle précision de discours dans ce projet, qu'on voyait aisément qu'il regardait cette périlleuse entreprise comme une question d'honneur personnel[1].

[1] La proclamation suivante, adressée aux populations des nouvelles comme des anciennes provinces, montre assez l'état de l'âme de Charles-Albert, vaincu une première fois, mais non découragé :

« Peuples du royaume,

« L'indépendance de l'Italie m'a poussé à la guerre contre l'Autriche. La valeur de mes troupes a semblé d'abord enchaîner la victoire. Ni moi, ni mes fils, n'avons reculé en face des dangers. La justice de notre cause enflammait leur courage et le mien.

« Mais le sourire de la fortune fut de courte durée ; l'ennemi reçut des renforts considérables, et mes troupes, presque seules pour combattre, privées de vivres, ont dû bientôt abandonner les positions conquises et les provinces rendues par elles à la liberté.

« Je m'étais retiré sur la ville de Milan pour la dé-

Le 15 août, les représentants de la France et de l'Angleterre avaient offert, à Alexandrie, la médiation des deux puissances, en déclarant que la

fendre ; mais mon armée, épuisée par de longues fatigues, car la valeur des soldats a, elle aussi, ses limites, ne pouvait affronter de nouvelles batailles.

« Il était impossible de soutenir un siége dans Milan : l'argent, les munitions de guerre et de bouche manquaient. Peut-être, avec le concours des habitants, nous aurions pu résister quelques jours, mais pour nous ensevelir sous les ruines de la ville, sans espoir de vaincre nos ennemis.

« Ce fut alors que, d'accord avec les Milanais, j'entamai des négociations avec l'étranger.

« Je n'ignore pas les accusations dont quelques hommes ont cherché à ternir mon nom. Je prends Dieu à témoin de la loyauté de mes actions, et laisse à l'histoire le soin de les justifier.

« Une trêve de six semaines vient d'être conclue ; dans l'intervalle, j'obtiendrai une paix honorable, *sinon la guerre recommencera.*

« Mon cœur a toujours battu pour l'indépendance de l'Italie ; mais l'Italie n'a pas encore montré au monde ce qu'elle peut faire pour son affranchissement.

« Peuples du royaume! montrez-vous forts dans ce premier revers, mettez à profit les institutions libérales dont vous jouissez. Vous m'avez fait connaître vos vœux ; non-seulement j'y ai accédé, mais encore j'ai la ferme volonté de rester en tout temps fidèle à mes promesses.

« Je n'ai pas oublié les acclamations dont vous m'avez salué à mon départ ; au milieu du bruit des batailles, elles charmaient encore mon oreille. *Ayez confiance en votre roi. La cause de l'indépendance italienne n'est pas perdue.*

« Vigevano, 10 août 1848.

« CHARLES-ALBERT. »

(Note du traducteur.)

base des négociations devrait être le projet présenté le 24 mai par M. de Hummelaüer, confirmé par le vote des Lombards, et d'après lequel la Lombardie nous aurait été cédée jusqu'au Mincio[1].

Le gouvernement du roi accepta la médiation sur cette base. Mais il était évident que l'Autriche n'admettrait pas qu'on discutât de la cession de provinces, ses anciennes possessions, et recouvrées maintenant par ses armes. L'Autriche triomphante n'entendait nullement maintenir les conditions qu'avait offertes l'Autriche vaincue.

Ce fut ce que répondit dans le fait le baron Weissemberg à lord Ponsonby et à M. Lacour, en ajoutant que le Piémont n'avait point exécuté les articles de l'armistice, ni rappelé sa flotte ; et que, d'autre part, le prince de Schwarzemberg négociait directement avec le roi. Mais ceci était un mensonge solennel.

Pourtant, le 3 septembre, en suite des vives instances de la France et de l'Angleterre, le cabinet de Vienne accepta la médiation. La ville de Bruxelles fut désignée pour la réunion du futur congrès. Mais le comte de Colloredo, plénipotentiaire de l'Autriche, n'y parut jamais, pas plus que les envoyés français et anglais (MM. de Lagrénée et Ellis). — Nous n'étions donc ni en paix ni en guerre; il convenait cependant de

[1] *Voyez le document n° 7.*

maintenir et de renforcer le pied de guerre, ce qui nous consumait. Les gens qui voulaient une nouvelle prise d'armes trouvaient de puissants arguments dans le manque évident de sérieux de cette médiation, dans la prolongation indéfinie d'un état de choses ruineux, dans la volonté mal dissimulée du roi.

Les mazziniens répandaient partout la haine et le soupçon contre les princes : — « Qu'on avait vu à l'œuvre ce que la cause de la liberté pouvait attendre des armes royales ; qu'il fallait leur substituer les armes du peuple, le gouvernement du peuple. » Ces calomnies ne produisirent chez nous que de l'agitation ; l'antique foi du Piémont et de la Savoie envers nos princes était à toute épreuve. Mais en Toscane et à Rome, où il y avait du vrai dans un tel langage, ils réussirent à chasser le grand-duc [1] et le Pape, et à substituer à leur

[1] Parjure de toutes façons, envers l'Italie comme envers son propre peuple, le grand-duc Léopold s'en alla, parce que son complot avec l'Autriche était mûr, et parce que l'ordre lui en vint du lieutenant de l'Empereur, son parent *et maître*, ainsi que le prouve la dépêche suivante, oubliée derrière lui, et publiée officiellement par le nouveau gouvernement :

« Altesse Impériale et Royale,

« Selon les ordres que je reçois du gouvernement im-
« périal et de l'Empereur *notre* maître, j'ai l'honneur de
« faire savoir à Votre Altesse Impériale que, *si Elle veut*
« *se conformer aux instructions qui lui ont été transmises du*

pouvoir des républiques plus ou moins démocratiques. Mazzini eût voulu, pour être plus fort, réunir la Toscane à Rome, et se mettre à la tête des deux États. Guerrazzi comprit le piége, e l'évita.—Mon dessein n'est pas de revenir sur les divers mouvements plus ou moins désordonnés de l'Italie avant la reprise des hostilités. Mais je veux cependant que l'on sache que le gouvernement sarde ne négligea rien pour réaliser la confédération italique, qui devait organiser la Péninsule contre l'étranger, et qu'après la fuite de Léopold et de Pie IX, il ne cessa de faire entendre à ces princes, tout comme par la suite, de salutaires conseils, qui, s'ils avaient su les écouter et les suivre, leur eussent évité, dix ans plus tard, la perte totale ou partielle de leurs États. En ce dernier cas, la confédération italienne

« *cabinet aulique, par la dépêche du* 26 *janvier*, Elle doit « abandonner ses États de terre ferme et se réfugier au « Port-Saint-Etienne.—*A peine les démagogues de la Sar-* « *daigne mis à la raison*, j'accourrai au secours de Votre « Altesse avec trente mille de mes braves, et je la repla- « cerai sur le trône.

« Vérone, 2 février 1849.

« Radetzki. »

Si la Révolution italienne eut un tort dans ses rapports avec tous ces princes autrichiens, qui acceptaient son drapeau pour mieux la ruiner à leur aise, ce fut, selon moi, de croire un seul instant à leur loyauté, ainsi qu'à la possibilité de pactiser durablement avec eux.

(Note du traducteur.)

eût tenu lieu de l'unité, sinon pour toujours, au moins pendant bien longtemps, et les populations s'y seraient trouvées mieux préparées, par l'accomplissement du réseau général des chemins de fer, par l'adoption de monnaies, de poids et mesures, de lois et organisation civile et militaire uniformes.

La pensée d'établir une ligue politique avec les autres États de l'Italie, ou tout au moins avec la Toscane et Rome, apparaît dans toutes les instructions des envoyés ordinaires et extraordinaires, au marquis de Villamarina, au conseiller Dominique de Ferrari, à l'abbé Rosmini, au comte della Minerva, ainsi que dans la correspondance diplomatique avec les ministres de Rome et de Toscane.

Une lettre du 6 août 1848, adressée par le marquis de Pareto, notre ministre des affaires étrangères, au comte Mamiani, ministre des affaires étrangères séculières à Rome, s'exprimait ainsi :

« Turin, le 6 août 1848.

« Comme le saura certainement Votre Seigneurie, des négociations s'étaient engagées entre notre cour et le Saint-Siége à propos de trois objets : — Le premier, tendant à obtenir du gouvernement pontifical une coopération efficace à la guerre de l'indépendance italienne ;—le second, afin de conclure avec les autres États italiens une ligue poli-

tique qui devait procurer mieux et plus vite ce but de notre indépendance;—le troisième, enfin, tendait à négocier avec l'autorité pontificale un concordat sur les matières ecclésiastiques, ou mieux encore sur la jurisprudence ecclésiastique pour la mettre en harmonie avec le degré de notre progrès civil.

« Dans l'idée d'aider à l'heureuse issue de ces négociations, notre gouvernement avait décidé d'envoyer à Rome, en mission diplomatique extraordinaire, M. l'abbé Rosmini, personne de grand esprit et de vaste science, qui, réunissant ces dons à tous les autres qui lui valent l'estime publique, pouvait se concilier la bienveillance du Saint-Père, et captiver en même temps la confiance de ses ministres.

« Mais aujourd'hui, si malheureusement d'un côté les circonstances générales en sont arrivées à rendre le moment moins propice pour traiter de la ligue politique entre les divers gouvernements italiens, et aussi du concordat en matière ecclésiastique, vu le mûr et profond examen qu'exige ce sujet, et par conséquent des temps plus tranquilles,—d'autre part, les événements se présentent d'autant plus opportuns qu'ils sont moins heureux, pour démontrer au gouvernement pontifical l'immense et pressant intérêt, identique au nôtre, qu'il a d'intervenir dans la guerre par tous les

moyens en son pouvoir, afin de tenir éloigné de nos États respectifs ainsi que de nos populations, les maux dont les menace une domination étrangère prépondérante.

« M. l'abbé Rosmini est chargé de faire passer sous les yeux de Sa Sainteté et de son ministère l'exposé de ces graves périls communs ; et de leur prouver l'urgente importance de les conjurer, de les repousser, au moyen d'un accord, d'une convergence des efforts propres à chacun des deux gouvernements.

« Il se rend donc à Rome pour cet important objet, et je l'accompagne de cette présente lettre, qui renferme l'expression des chaleureux désirs de tout le ministère. Je le présente à Votre Excellence, en le recommandant vivement à cette même gracieuse courtoisie dont elle m'a toujours été si prodigue, et qui me donne pleine confiance que l'excellent abbé Rosmini sera le bien accueilli, et introduit favorablement auprès du magnanime Pie IX, et qu'on prêtera une foi entière à tout ce qu'il pourra exposer dans l'intérêt des deux États, pour nouer entre eux une amitié encore plus étroite et arriver au résultat qui est tout le but de sa mission.

« Je saisis avec plaisir cette nouvelle occasion pour réitérer à Votre Excellence les protestations, etc. « Signé : Pareto. »

« *P. S.* — M. l'abbé Rosmini se rendant à Rome sans passer par notre capitale, je vous expédie directement cette lettre, qui précédera son arrivée. »

Dans une note destinée à cet illustre philosophe Rosmini, Vincent Gioberti (alors ministre de l'instruction publique) expliquait en son vigoureux style les mêmes sentiments, montrant un désir immense de s'entendre avec le Saint-Père sur la participation de l'État romain à la guerre, sur une ligue politique et un concordat. Voici cet écrit :

« *Instructions pour l'ambassadeur extraordinaire à Rome.*

« Le gouvernement de Sa Majesté désire amener le Saint-Père à coopérer efficacement à la guerre, à former avec lui une ligue politique, et à traiter d'un concordat religieux.

« De ces trois choses, la première seule peut s'effectuer pleinement aujourd'hui ; car les deux autres, outre qu'elles réclament une longue et sérieuse étude, ainsi que des temps moins troublés, ne peuvent s'arrêter et se conclure, l'une sans le concours des autres États italiens, ou au moins de la Toscane, et toutes les deux sans qu'au consentement des gouvernements se joigne celui de la représentation nationale. C'est pourquoi, sur la

question de la ligue et du concordat, le cabinet sarde ne se propose pour l'instant que d'en ouvrir les négociations, en en établissant les bases premières, et en se mettant d'accord avec le Saint-Père quant aux principes fondamentaux qui devront les régir tous deux.

« L'union de l'Italie, sans détriment des droits propres de chacun des États qui la composent, est le but que le gouvernement royal se propose d'atteindre par la ligue politique. Cette ligue sera représentée *par une Diète résidant à Rome*, qui aura un double emploi : l'un de garantir aux divers États l'intégrité de leurs territoires et la plénitude de leurs droits, et de protéger ainsi les Etats faibles contre l'ambition des plus forts ; l'autre d'administrer les intérêts communs à la Péninsule entière d'une façon conforme au bien général de la nation.

« La liberté ecclésiastique unie à l'indépendance civile, et de là la séparation et la concorde du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel, tel est le but auquel tend le gouvernement par le concordat religieux. Par son moyen, les deux puissances seront parfaitement libres, chacune dans sa sphère, et l'une ne pourra point empiéter sur le domaine de l'autre. La liberté d'association sera par là assurée à l'Église non moins qu'à l'État ; et quand, dans le sein de l'une des deux sociétés, une

corporation de personnes viendrait à se former qui pourrait compromettre les intérêts de l'autre[1], le pouvoir judiciaire décidera du débat. — Sont exclus seulement de cet accord les Jésuites et les Dames du Sacré-Cœur ; tant parce que l'incompatibilité de ces deux congrégations avec nos libres institutions a été déjà prononcée par l'opinion publique, que parce que remettre en question ce qui a été précédemment réglé sur ce point ouvrirait la voie à des désordres infinis. L'abolition des Jésuites et des Jésuitesses dans les États de la ligue italienne est un de ces faits accomplis sur lesque's on ne peut plus revenir, car ils ont été le commencement et la condition nécessaire de notre résurrection ; d'où vient qu'en suspendre l'exécution ou y renoncer, serait la même chose que déclarer incertaine notre résurrection elle-même.

« Finalement, pour ce qui concerne la coopération à la guerre de Lombardie, M. l'ambassadeur se règlera sur les dispositions du Saint-Père. Si Pie IX accorde une levée dans ses propres États et se décide à la guerre, l'ambassadeur restreindra son action à veiller au bon ordre et à la promptitude d'exécution de ces mesures ; et il fera tous ses efforts pour que les troupes pontificales soient mises entièrement aux ordres du roi de

[1] A propos de l'établissement de nouvelles maisons religieuses.

Sardaigne, afin d'éviter cette division des forces qui jusqu'ici a été notre ruine. Mais si le Saint-Père persévérait dans ses scrupules, il faudra tenter de les vaincre par de bonnes raisons; et si M. l'ambassadeur n'y réussissait point, il devra obtenir au moins de Sa Sainteté qu'elle permette au gouvernement sarde de faire une levée de *volontaires* dans les États ecclésiastiques et spécialement dans la Romagne; lesquels volontaires deviendront *conscrits* en passant les frontières pontificales, et seront incorporés dans l'armée du roi Charles-Albert [1].» (*Voyez en outre les documents* 4, 5 *et* 6.)

Le 15 décembre, enfin, après l'assassinat de

[1] Si Charles-Albert et la Sardaigne vénéraient Pie IX, ce Pape inintelligent et vaniteux ne les payait guère de retour; et en toute occasion, il leur prodiguait les marques de son mauvais vouloir. Il se montrait jaloux de l'influence de Charles-Albert en Italie, et inquiet de son ambition. La fameuse encyclique du 29 avril, qui porta un si terrible coup à l'indépendance et aux armes italiennes, fut écrite en partie sous l'empire de ces sentiments.—Au moment des succès de Charles-Albert en Lombardie, le Pape, s'expliquant sur son compte, disait : —« On ne se souvient dont plus de 1821 et de 1834?— « Il semble maintemant que Pie IX n'a rien fait. Eh bien! « nous nous retirerons, et nous verrons alors ce qu'on « gagnera au change. En attendant, il ne nous semble « pas juste que Sa Majesté Sarde fasse la guerre avec nos « soldats. »

Qu'on juge des chances de réussite que pouvaient avoir les négociations sardes!

(Note du traducteur.)

Pellegrino Rossi et la fuite du Pape, le gouvernement insistait auprès des autorités romaines pour une ligue politique offensive et défensive, ainsi qu'il résulte de la lettre suivante adressée au comte della Minerva (*envoyé sarde à Rome*) :

« Turin, le 15 décembre 1848.

« Répondant à votre dépêche du 6 courant, n° 528, je me hâte de vous notifier que le gouvernement du roi, considérant combien il importe, dans l'intérêt de l'indépendance italienne, et surtout en vue des conditions politiques où se trouve actuellement la Péninsule, d'établir entre les divers États qui veulent l'indépendance, une ligue politique offensive et défensive, s'est mis d'accord pour accepter la condition que S. E. le ministre Mamiani avait opposée au projet toscan, modifié par lui, suivant ma dépêche n° 280, condition demandant que le gouvernement du roi prenne l'obligation : *que, la guerre terminée, et l'étranger expulsé de l'Italie, il soit admis l'établissement d'une confédération italienne, sur les bases à fixer par une assemblée générale, composée des représentants des princes et des peuples*. Comme vous l'observez dans votre dépêche ci-dessus, cette confédération aurait pour but de grouper les forces militaires, financières et législatives des divers États italiens, pour conserver ensuite et défendre la nationalité conquise.

« Approuvant et louant tout ce qu'a fait Votre Seigneurie Illustrissime, je dois maintenant la prier, pour la conclusion de l'affaire, de se mettre d'accord avec M. le conseiller de Ferrari, qui, comme le sait Votre Seigneurie, a reçu mission spéciale pour négocier et conclure la ligue politique, et se trouve expressément accrédité à cet objet auprès du gouvernement romain.

« Je me flatte que le ministère romain, connaissant toute l'importance et l'urgence de ce traité, se prêtera à sa prompte réalisation ; ce qui est d'autant plus à désirer que je donne de pareilles instructions au marquis de Villamarina à Florence, où j'espère que la ligue sera également signée dans le même sens.

« Dans cette confiance, je renouvelle à Votre Seigneurie Illustrissime l'expression de ma considération bien distinguée. »

Après les désastres de mars 1849, le Piémont, qui tenait plus ferme que jamais le drapeau de la liberté et de l'indépendance, mit tout en œuvre pour combattre les funestes influences qui entouraient à Gaëte le Pape et le grand-duc de Toscane, et qui les poussaient à retirer les libertés précédemment concédées[1]. Le véritable but de la mis-

[1] Il n'est pas sans intérêt de raconter le traitement infligé à cette époque par la Cour de Rome au plus illustre

sion de mon illustre ami César Balbo n'était autre que cela; et je prie le lecteur de jeter les yeux sur

des négociateurs piémontais, qui cherchaient à retenir le Pape dans les voies de la modération et de la nationalité, le même Rosmini, chargé précédemment, comme on l'a vu, de travailler à l'établissement de la ligue italienne :

« Rosmini, qui était cardinal, se rendit à Gaëte auprès du Pape, mais on lui conseilla d'aller d'abord à Naples. — Etant ensuite parti de cette ville pour aller rendre ses devoirs au Pape, la police du Roi de Naples, qui était aussi celle de la Cour de Rome, se rendit nuitamment chez l'illustre philosophe, à la fois prêtre et cardinal, pour l'arrêter et l'expulser.—Rosmini, indigné, s'en plaignit amèrement, en disant qu'il était à la disposition du Pape, qu'on pouvait se saisir de lui et l'emmener de force, mais qu'il ne consentirait jamais à faire un pas sans un ordre du Saint-Père.—Le lendemain, on lui permit d'aller à la Cour de Gaëte, où il fut très-mal accueilli ; et les courtisans, qui lui avaient montré jusque-là tant de déférence, s'opposèrent à ce qu'il parlât au Pape et au cardinal Antonelli. Dieu voulut cependant qu'Antonelli, qui désirait éviter toute entrevue, le rencontrât par hasard, et Rosmini, s'approchant, lui demanda, tout ému, une audience du Saint-Père. Le cardinal entra alors dans les appartements du Pape, et en sortit quelques instants après, précédé d'un capitaine suisse qui était le chef de la police. Lorsque Rosmini fut introduit, Pie IX lui dit qu'il regrettait vivement ce qui s'était passé; mais qu'il fallait qu'il se conformât aux ordres du gouvernement napolitain en retournant à Naples. Arrivé dans cette ville, on lui signifia qu'il était expulsé du royaume Il se rendit à Rome, où il fit un court séjour, et de là à Albano. Plusieurs de ses ouvrages furent mis à l'index *(in odio auctoris)*, sans même qu'il en fût averti, et malgré l'assurance qu'on lui avait donnée de l'informer des mesures qu'on croirait devoir prendre.

les sages et généreuses instructions qui lui furent données, le 14 mai 1849, par le ministère d'Azeglio-Pinelli, formé peu de jours avant[1].

Le désir de montrer avec quelle persévérante insistance et quelle loyauté le Piémont chercha à organiser en Italie les moyens d'une commune défense, et s'efforça d'empêcher que les libertés données par les princes italiens ne fussent réduites ou retirées, ce désir m'a fait anticiper sur les événements. Reprenant maintenant mon récit, à partir de l'armistice Salasco, je vais dire brièvement comment, dans l'universelle prévision d'une seconde guerre, le Piémont cherchait à augmenter ses forces, et désirait voir à leur tête un homme entouré du prestige de la gloire militaire acquise sur d'autres champs de bataille.

Pendant la première guerre de l'indépendance italienne, tous avaient fait écho aux belles paroles que l'on sait de Charles-Albert : *L'Italie fera par elle-même*. On ne craignait rien tant qu'un secours français. De fait, au mois de mai 1848, le général Oudinot, commandant en chef l'armée des Alpes,

—On lui retira la dignité de cardinal, qu'il avait reçue de Pie IX, et on le força à se réfugier en Piémont, où il resta jusqu'à sa mort. » — Farini, *Lettres sur les affaire d'Italie.*)
(Note du traducteur).

[1] Voyez aux documents, n° 8.

ayant dit dans une proclamation à ses soldats, que bientôt peut-être ils seraient appelés à combattre pour l'indépendance de l'Italie, notre ambassadeur à Paris en fit le sujet d'une réclamation.

Après Custoza et l'armistice de Milan, les choses avaient changé de face. Non-seulement on eût accepté, mais encore on désirait les secours de la srance, ou au moins un bon général français. Malheureusement la république démocratique et Fociale avait porté ses douloureux fruits. L'ordre public était constamment menacé. La fortune privée et publique, l'industrie, le commerce languissaient. Tout le monde voulait la paix. Tout le monde était irrité contre l'Italie, d'où, s'écriait M. Thiers, avait passé en France la révolution. Cavaignac, investi du pouvoir exécutif, n'aimait pas le Piémont[1]. Aucun des généraux auxquels il était proposé, avec de très-grands avantages d'ar-

[1] « Cavaignac, dans le cas où l'armée française devrait « intervenir, veut que le commandant soit le chef des « deux armées ; que l'armée française soit entièrement à « notre charge, soit pour la solde, soit pour les vivres et « les fournitures, et n'admet aucun article pour déclarer « que la France ne demandera pas de compensations ter- « ritoriales. Je ne serais pas étonné qu'il demandât en- « core de mettre garnison dans nos forteresses. Sa conduite « est peu amicale. Il craint l'agrandissement de notre « État. » (Correspondance diplomatique. Lettre du 31 août 1848.) — *Voyez pour la suite le document* n° 9.

gent et de titres, de venir prendre le commandement de l'armée sarde, ne put en obtenir l'autorisation : Bugeaud, Magnan, Bedeau, Lamoricière.

Louis-Napoléon, qui succéda à Cavaignac, connaissait mieux les vrais intérêts de la France, et dès le principe, ses paroles furent : *Qu'il était nécessaire qu'un gouvernement fort surgît en Italie.* Et c'est pourquoi il agréa l'idée de Vincent Gioberti de faire intervenir le Piémont comme médiateur entre Pie IX et les Romains, entre Léopold et les Toscans. Ce devait être une intervention armée. Pendant ce temps-là, la France et l'Angleterre eussent empêché l'Autriche de reprendre les hostilités à notre détriment [1].

Mais si cet habile plan de Gioberti [2], approuvé par

[1] Lettres des 1er et 17 février. (Correspondance diplomatique.)

[2] Les événements postérieurs ont cependant fait voir combien Gioberti se trompait lourdement. Si ses idées eussent été mises à exécution, si les Piémontais fussent allés faire à Rome l'œuvre de la France, à Bologne et à Florence celle des Autrichiens, l'unité italienne serait encore à l'heure qu'il est une chimère.— Le bon sens admirable de Charles-Albert, le patriotisme prévoyant de l'illustre ministre Rattazzi sauvèrent en cette circonstance l'avenir de l'Italie.—En se dévouant, dans une seconde prise d'armes contre l'Autriche, le Piémont affirma irrévocablement le droit national des Italiens, rendit à l'Italie la foi en ses propres destinées; et la conduite des affaires italiennes lui appartint dès lors forcément, sans qu'aucun parti pût la lui contester. Il devint le centre naturel du mouvement italien; et la noble con-

la France et par l'Angleterre, donnait au Piémont la prépondérance dans les affaires de l'Italie, d'un autre côté, il nous rendait suspects aux patriotes les plus ardents; il pouvait donner quelque apparence de vérité aux calomnies des mazziniens; il plaçait le Piémont dans la dangereuse nécessité de faire usage de ses armes contre d'autres Italiens, s'il les trouvait rebelles à ses conseils; et tel était certainement le cas pour le gouvernement provisoire de Rome : ce qui ne pouvait plaire ni au roi, ni au parlement subalpin. En attendant, es victoires de l'Autriche, ou, pour mieux dire, de la Russie en Hongrie, refroidissaient de plus en plus la France et l'Angleterre à notre égard. Palmerston, oubliant la proposition faite à l'Autriche, s'écriait qu'il était impossible de traiter sur d'autres bases que celle du *statu quo ante bellum*[1].

La démission de Gioberti et l'abandon du projet

duite de son roi pendant les dix années de 1849 à 1859 sauva l'avenir du principe monarchique dans toute la Péninsule.—En s'alliant à la réaction de 1849, en abaissant son drapeau devant les menaces de l'Autriche, le Piémont enlevait aux Italiens leur dernière espérance, leur dernier phare dans la tempête; il les livrait à toutes les suggestions d'un sombre désespoir, et il devait succomber un jour avec eux dans quelque obscur et gigantesque cataclysme. *(Note du traducteur.)*

[1] Lettre de Londres du 28 janvier 1849.

d'intervention, en Toscane au moins[1], empirèrent les dispositions des hommes d'État anglais et français à notre endroit. Ils nous voyaient avec un vif déplaisir lancés sur cette pente révolutionnaire qui mène irrésistiblement au précipice.

Changarnier, regardant les choses à un autre point de vue, et considérant les dangers de la crise dans laquelle nous nous agitions, disait à un Piémontais, son ami : *Plutôt que de risquer la république, faites la guerre*[2].

Cet état de choses, qui n'était ni la paix ni la guerre, nous ruinait et perdait notre crédit. Les finances ne pouvaient suffire plus longtemps à cette terrible dépense. Le pays était dans une profonde agitation. Le roi devait, dans un délai rapproché, ou désarmer, — et prendre ce parti avant la conclusion de la paix, lui paraissait s'abandonner aux prétentions immodérées de l'Autriche, — ou engager de nouveau une guerre plus inégale que jamais. La Toscane et Rome avaient été,

[1] Palmerston le déplorait hautement. (Lettre du 5 mars 1849, M. Drouin de Lhuys également. (Lettre de Paris du 28 février.)—Le 12 de ce mois le ministre Ruffini nous écrivait encore : « Ici il faut se dépassionner; la « paix est dans les vœux de la majorité de la nation. Pour « la paix sont tous les intérêts matériels plus ou moins « compromis : le crédit, le commerce, les industries « languissantes. »

[2] Correspondance diplomatique du ministre Ruffini.

comme nous l'avons vu, converties par les mazziniens en républiques, après l'exil de leurs princes, dont l'un fuyait à la suite de violences et d'un assassinat (*Rossi*) qui sera l'opprobre éternel non pas tant de qui le tramait et l'exécutait, que des malheureux qui osaient y applaudir, que des lâches qui devaient le punir et qui n'ouvrirent pas même la bouche pour protester contre. Ce sang versé et les actes de violence qui suivirent éloignèrent de nouveau le siége apostolique du progrès social des temps modernes, auquel Pie IX l'avait sagement appelé à participer ; et les maux de cette séparation ont été et seront encore pour les deux côtés plus graves qu'on ne peut le prévoir. Dans leur récente condition révolutionnaire, il était certain que la Toscane ni Rome n'auraient donné ni un homme ni un écu à Charles-Albert.

Si l'on voulait encore une fois *sacrifier la partie au tout*, il était évident que l'on sacrifiait *la partie* sans bénéfice pour *le tout* [1].—Mais il y avait, tout

[1] Je regrette de me trouver ici en désaccord profond avec l'illustre auteur. Comme je l'ai expliqué dans une note précédente, c'était en désarmant et en pliant devant l'Autriche que le Piémont se suicidait alors.— Or, il n'y avait pas de moyen terme. Il fallait attaquer, se faire écraser *sciemment*, mais en sauvegardant l'honneur national et l'avenir ; ou bien se mettre à la discrétion de l'Autriche : et l'on connaît la générosité allemande en pareil cas.—Et que l'on ne vienne pas parler de l'appui de l'Europe dans le cas où Charles-Albert eût voulu négo-

comme il y a aujourd'hui, de ces gens qui, lorsque le salut du pays est en question, osent nommer conseils généreux des résolutions désespérées, et au lieu de travailler à accroître ses forces et

cier une paix honorable. C'était une lâche et abjecte soumission qu'on demandait de lui, un dégradant vasselage envers ses vaincus de la veille, les tyrans de sa jeunesse et de son pays.—Qu'on lise cette dépêche de M. de Nesselrode, en date du 4 *février* 1849 : « *C'est en s'éloignant* « *de l'Autriche que les souverains italiens se sont mis à deux* « *doigts de leur perte.* C'EST EN IDENTIFIANT AVEC ELLE LEUR « ACTION ET LEURS INTÉRÊTS, *qu'ils parviendront à sortir de* « *l'abîme et de l'anarchie. Le salut de l'Italie, le maintien de* « *l'ordre sont à ce prix.* »—Et ainsi pensaient et parlaient les trois autres grandes puissances : la Prusse, ce pays natif du bâton; la France, celle des Assemblées républicaines; l'Angleterre, cette marchande qui a toujours vendu l'Italie, comme un ballot de coton, chaque fois que l'occasion s'est présentée, l'Angleterre qui injuriait l'héroïque Manin défendant Venise, parce que, disait son ministre Palmerston, cette révolte contre l'*autorité légitime* était d'un mauvais exemple pour les sujets indiens!

Qu'on lise aux documents (nº 10) l'admirable manifeste adressé par le cabinet Rattazzi aux nations de l'Europe civilisée, ce sublime cri de désespoir d'un peuple qui dit comment il préfère aller mourir sur un champ de bataille, plutôt que de se laisser écraser en détail sous le talon du boucher qui égorge ses frères à sa face!—Du reste, le temps a donné raison au grand homme d'État qui seconda la généreuse résolution de Charles-Albert. Grâce à ce sacrifice, grandiose hécatombe aux dieux infernaux, les destinées de l'Italie furent sauvées. Elle touche aujourd'hui à sa complète unité.—Comme le disait ces jours-ci un écrivain : « *La défaite de Novare est la mère de la victoire de Solferino.* » (Maxime Ducamp, *Expédition des Deux-Siciles*, p. 154.) (*Note du traducteur.*)

de les réserver pour le temps opportun, sont impatients de les dissiper, satisfaits s'ils ensevelissent la nation sous les ruines d'une grande chute. — Elle est belle, mais seulement en vers, cette pensée des *Chants italiques* :

> ..... *Infin dagl' imi scheggi*
> *Capovolgi l'Italia, e i nudi scogli*
> *L'avarizia barbarica passeggi.*

Mais qui voulait la guerre plus que tous, c'était le roi, persuadé qu'il y allait de son honneur à recommencer. La Chambre élective et presque toute la presse l'y poussaient bruyamment. — C'est une question d'honneur, répondait résolûment Sa Majesté à ceux qui lui démontraient le péril évident. M. Drouin de Lhuys disait à Ruffini : — *Vous serez écrasés, vous ne résisterez pas un quart d'heure.*—Plana, en plein Sénat, s'écriait que nous serions mis en déroute en quinze jours. Sir Ralph Abercromby adressait de très-vives remontrances au roi, au nom de l'Angleterre ; mais il se voyait fort brusquement congédié. Il semble donc qu'aux yeux du roi cette téméraire entreprise fût, non pas une guerre pour laquelle on mesure ses forces et on calcule les probabilités, mais bien un duel. Il n'espérait peut-être pas vaincre, mais il espérait mourir. — Doublement

infortuné, car l'une et l'autre chance lui manquèrent à la fois!

L'armistice fut dénoncé le 12 mars 1849. Huit jours après, l'armée piémontaise, assaillie à l'improviste par le passage que Ramorino avait laissé ouvert à l'ennemi, devait combattre sur son propre territoire : ce qu'elle faisait heureusement à la Sforzesca, et avec perte à Mortara (21 mars). Le 23, attaquée près Novare par des forces de beaucoup supérieures, elle ne put mettre en ligne qu'à peine la moitié des siennes. Nos troupes combattirent cependant avec leur valeur accoutumée, de manière à faire pencher plusieurs fois le sort de la journée, en forçant les Autrichiens à reculer. Mais finalement la bravoure ne put rien contre le nombre ; vers quatre heures du soir la bataille était perdue pour nous.

Voici sur cette funeste journée des détails que je dois à l'obligeance de mon ami et collègue le général Jacques Durando, aide de camp du roi :

« Le roi monta à cheval vers onze heures et demie du matin pour parcourir la ligne de notre armée. A peine était-il sorti par la porte de Milan qu'on entendit tonner le canon. Tournant alors aussitôt vers la route de Mortara, il accourait au

galop vers la position dite de *la Bicocca*, poussant jusqu'au point le plus avancé, où la mêlée se faisait déjà chaude. Presque immédiatement, un carabinier de son escorte tombait à quelques pas derrière lui, frappé à la tête. Dès cet instant, le roi ne recula plus, si ce n'est pour se porter davantage à droite ou à gauche, mais toujours au rang le plus exposé, ou au milieu de nos batteries. Il montra, durant toute cette fatale journée, un courage stoïque, comme un homme qui, pressentant sa dernière infortune, est résolu à mourir. Quatre fois fut perdue et reprise cette même position où il se tenait le plus, car là était justement la clef de toute la ligne, et tous les efforts de l'ennemi s'y dirigeaient. Le jour commençait à baisser; et une légère brume tombant par instants semblait annoncer la pluie. C'eût peut-être été un bonheur pour nous ; mais il n'était pas écrit ainsi dans le livre de nos destins.

« Vers quatre heures, le roi, des côtés duquel je ne m'étais jamais éloigné, m'appelant à lui, me demanda ce que je pensais de l'issue de la bataille. Ayant suivi attentivement les différentes phases de la journée, il ne m'avait pas été difficile de me former un jugement. La position en sens défensif, et malheureusement même en retraite, n'était pas bonne par elle-même, et on n'avait pas eu le moyen d'y faire aucune œuvre

d'art pour la renforcer. Le moral des soldats était ébranlé, l'enthousiasme refroidi. Nous savions par un officier hongrois fait prisonnier, que les Autrichiens avaient passé le Tessin au nombre de 75,000 hommes. Je répondis donc au roi que je redoutais fort le dernier assaut, que les Autrichiens, suivant leur habitude, nous donneraient aussitôt leurs réserves jointes, et auquel nous ne résisterions point. J'ajoutai qu'après nous être maintenus, en nombre inférieur, quatre ou cinq heures durant, sans perdre un pouce de terrain, on ne pourrait dire que l'honneur de l'armée fût compromis. — *Oh non!* repartit vivement le roi, *l'honneur au moins sera sauvé.* — Et après un court silence, il reprit : *Et si nous perdons la bataille, que nous reste-t-il à faire?* — A quoi je répliquai sans hésiter : *Si nous eussions donné la bataille à Mortara, nous pouvions, pendant la nuit, nous retirer au delà du Pô, couvrir Turin, et peut-être continuer la guerre; mais ici il nous faudra forcément obtenir une trêve et négocier, car à cette heure-ci la route de Verceil sera indubitablement interceptée.* — *Nous verrons*, répondit le roi, et il se tut. — Peu après, se traînait devant lui l'infortuné général Perrone, soutenu par deux soldats, le front ouvert par un projectile ennemi, le visage tout couvert de sang, et pouvant à peine proférer quelques mots. C'était le dernier salut d'un brave à un autre brave, qui

faisait présager la fin imminente de ce grand drame. Peu avant cinq heures, les Autrichiens reprirent l'attaque, avec une nouvelle vigueur et des troupes fraîches, dans un dernier et décisif élan. Les nôtres cédaient à la fatigue, au nombre et à une puissante concentration de l'artillerie ennemie. La retraite devint alors inévitable ; elle eut lieu pourtant sans cette confusion et cette panique qui accompagnent d'ordinaire de semblables désastres. Il semblait que l'armée cédât à un choc surnaturel. Le roi se retirait lentement vers la route royale ; mais, arrivé à la hauteur de l'église de la Bicocca, il se trouva directement exposé à l'enfilade d'une batterie ennemie établie dans la direction de la route, et dont les projectiles, tombant au milieu de l'état-major du roi, et parmi les fourgons, les chevaux et les soldats qui s'y pressaient, y produisaient une terrible confusion. Ce fut alors que poussant mon cheval auprès du roi, à la vue de ce danger imminent, je m'enhardis à le prendre par le bras gauche, et, en lui faisant doucement violence, à le contraindre à plier un peu à gauche, pour se placer derrière l'angle rentrant que décrit là l'église de la Bicocca, afin de le mettre à couvert du tir et de débarrasser la route pour la retraite des dernières troupes. Le roi se laissa conduire par moi comme un homme qui, entraîné dans le tourbillon d'un

torrent, s'abandonne à son sort, et perd le sentiment de la pensée. Il me dit seulement, pendant que je le tenais encore par le bras, les paroles suivantes en bon italien, dont il se servait toujours en me parlant : *Tout est inutile, laissez-moi mourir, ceci est mon dernier jour.*

« Pendant ce temps défilaient les dernières troupes restées en arrière. Quand toutes furent passées, le roi me dit : *La bataille est perdue sans remède ; allons sous Novare ; je veux rester sur le champ de bataille jusqu'à ce qu'il soit nuit, et que toute l'armée soit retirée. Vous me ferez alors chercher M. Cadorna*[1].

« Le roi resta effectivement sous Novare jusqu'à la nuit close ; et rentré en ville, il monta sur la saillie des bastions qui commandaient à droite la route de Novare, où il resta encore une heure environ. »

Avant de rentrer en ville, au palais Bellini, où il était logé, il envoya au maréchal Radetzki (qui s'était fait son ennemi personnel par d'inexcusables proclamations) le général Cossato, afin d'obtenir un armistice. Ce général revint vers huit heures et demie du soir, rapportant des conditions inacceptables, dont la première était l'expulsion im-

[1] Ministre responsable qui accompagnait le roi.

médiate des États sardes de tous les Italiens des provinces unies qui s'étaient associés à notre fortune. Sa Majesté fit appeler les généraux Chrzanowski et Jacques Durando, avec le ministre Cadorna, leur exposa les conditions que proposait l'ennemi, et interrogea minutieusement M. Cossato sur l'entretien qu'il avait eu, ainsi que sur les motifs qui rendaient le vainqueur si dur. Il demanda ensuite s'il était possible de se retirer sur Alexandrie ; et entendant que certainement la route de Verceil était coupée[1], et que d'aucune façon on n'eût pu réunir en cet instant 8,000 hommes pour tenter de s'ouvrir la route par un hardi coup de main, il réfléchit quelques moments, et dit : *J'ai résolu d'abdiquer. Je ne veux pas accepter de conditions déshonorantes. Le maréchal se montrera peut-être plus modéré avec mon fils.*— Supplié par les assistants de ne point précipiter une résolution aussi grave, et après avoir écouté toutes les raisons que leur dictaient l'affection et la reconnaissance. Charles-Albert repondit : *C'est inutile ; ma résolution est irrévocable.*

Mais les autres particularités de cette douloureuse histoire sont minutieusement rapportées par un personnage illustre, qui presque jamais ne

[1] De Novare à Verceil, la route était ou bordée ou occupée par le 4e corps autrichien (Thurn), et par le 1er (Wratislaw), qui montaient à 30,000 hommes.

quittait le roi, dans une lettre qu'il a eu la bonté de m'adresser, et que je reproduis ici, en rappelant que toutes les autres choses que j'ai déjà dites sur Charles-Albert ont la même authenticité, les ayant ou entendues de sa propre bouche, ou tirées de quelque écrit de lui, ou apprises de gens qui ne pouvaient me tromper.—Voici cette lettre :

« La détermination prise dans cette soirée par l'infortuné souverain ne fut point la conséquence immédiate de la fatale catastrophe de Novare. Les malheureuses circonstances précédentes y contribuèrent puissamment, et c'est pourquoi je crois opportun de reprendre les choses de quelques jours en avant.

« La triste nouvelle arrivée vers onze heures du soir du 20 mars, à Trecate, de l'énorme faute inattendue de Ramorino frappa profondément l'esprit du roi ; l'heureuse issue de la journée du 21, alors que Sa Majesté se trouvait vers la Sforzesca, diminua mais ne dissipa point la cruelle agitation dont le roi était intérieurement travaillé et qui perçait en dehors, malgré l'effort qu'il faisait habituellement sur lui-même. Tant est-il que je lui entendis répéter plusieurs fois dans cette même soirée après le combat, mais avant qu'on ne sût les nouvelles de Mortara : *Il n'y a pas eu*

moyen aujourd'hui de se faire tirer un coup de canon, ni d'entendre siffler une balle.—De fait, chaque fois qu'il s'était porté sur un point où l'attirait l'ardeur de l'action, il y arriva constamment ce jour-là au moment où l'ennemi, repoussé, venait de s'éloigner.

« Après minuit, tandis qu'il était couché sur la terre nue au milieu de la brigade de Savoie, il reçut l'avis du malheureux événement de Mortara. Cette nouvelle l'atterra.

« Pendant le trajet de la Sforzesca à Trecate, le matin du 22, on lisait sur son visage tout le déchirement, tous les tourments de son cœur; il marchait seul en avant de son cortége, ne demandait personne auprès de lui, comme c'était son habitude, n'interrogeait point, ne proférait pas une parole. Mues par l'espoir de faire quelque diversion à la douleur où son esprit était plongé, les personnes de son cortége poussaient de temps en temps leur cheval pour se placer à son côté et lui adresser un mot; souvent il ne répondait pas, ou bien il le faisait laconiquement et à voix basse; des quelques syllabes que l'on pouvait saisir, on comprenait que, parmi ses pensées tourmentées, il méditait quelque grave résolution. Je lui entendis me répondre plusieurs fois : *C'est fini pour moi;* et une fois entre autres, il ajouta d'une voix sourde, presque inintelligible : *Il y aura une ba-*

taille avant d'arriver à Turin, et puis on fera la paix.—Le lendemain, 23, cependant, avant la bataille (que l'on n'osait même pas espérer), il était tout à fait tranquille et dans son état habituel ; ce changement si soudain indiquait qu'il avait, à tout événement, pris définitivement un parti. Quand ensuite, à peine sorti à cheval pour examiner les positions de l'armée, on entendit les premiers coups de fusil qui faisaient présager la bataille désirée, il en redevint tout joyeux ; et il ne cessa pas, même au commencement du combat, alors qu'il y avait lieu d'espérer la victoire, de se porter de son plein gré dans les endroits les plus dangereux.

« Vers huit heures et demie du soir, le général Cossato, porteur des conditions du général en chef ennemi pour la conclusion d'un armistice, étant de retour, Sa Majesté m'ordonna de faire prévenir les deux princes royaux, le général major, le chef d'état-major et les deux autres généraux commandant les divisions de l'armée (le commandant du cinquième corps étant blessé mortellement), de se rendre auprès de lui à neuf heures, de commencer à introduire dans sa chambre les deux princes, et d'attendre ses ordres pour faire entrer les autres personnes. En attendant, il s'entretint, ou il s'était entretenu déjà avec le ministre Cadorna, avec le général Jacques Durando,

et, si je ne me trompe, avec le général Chrzanowski[1]. Les deux princes royaux ne tardèrent pas à arriver, et ils entrèrent aussitôt chez le roi; peu après, ce prince ordonna d'introduire les personnes ci-dessus indiquées; mais il fit attendre encore, en apprenant que les généraux Jean Durando et Bès n'étaient pas encore arrivés; au bout de quelque temps, ces derniers ne comparaissant point, il fit entrer les personnes présentes.

« Se trouvaient en présence de Sa Majesté les deux princes royaux, le ministre Cadorna, le général-major Chrzanowski, son chef d'état-major, Alexandre de La Marmora, le sous-chef d'état-major, général Cossato, le général Jacques Durando, aide de camp du roi, et le marquis de La Marmora, premier aide de camp, resté par ordre du roi, au moment où il se retirait après avoir introduit ces messieurs; il ne me semble pas que le général Morelli, commandant militaire de Novare, fût parmi les assistants, mais je ne pourrais l'affirmer[2].

« Le roi dit alors : — *Voici la réponse que m'a faite l'ennemi sur ma proposition d'un armistice,* et il lut les conditions remises par le maréchal Radetzki au général Cossato ; puis il ajouta: — *Vous voyez, messieurs, qu'il n'est pas possible d'adhérer à de telles*

[1] Le général-major y était effectivement.
[2] Il n'y était pas.

conditions. — De là, s'adressant au général-major : —*Croyez-vous que l'on puisse reprendre les hostilités et s'opposer efficacement à l'ennemi ?* — Le général-major dit alors qu'il n'en répondait pas et qu'il ne le croyait pas possible, d'après les positions des deux armées, le grand désordre dans lequel se trouvait la nôtre, et son état moral et matériel. — *Et vous ?* reprit le roi, en s'adressant à chacun des assistants, l'un après l'autre. Et tous[1] lui firent la même réponse, basant leur avis non pas tant sur la perte de la journée, que sur le découragement introduit dans l'armée après l'affaire de Ramorino et le désastreux combat de Mortara, sur la dissolution presque totale de divers corps débandés de tous côtés, sur l'ignorance de la direction prise par d'autres, sur l'impossibilité de la jonction avec les troupes restées à la droite du Pô, ainsi que celle de se faire obéir d'une grande partie des soldats, comme le prouvaient les graves désordres de tous genres qui se commettaient depuis des heures déjà dans Novare, sans qu'on y pût opposer d'obstacles, la voix des chefs n'étant plus écoutée, et finalement sur la grande perte en morts et blessés des meilleurs soldats et de grand nombre d'officiers, desquels on manquait déjà sensiblement à la reprise des hostilités.

[1] Excepté l'honorable ministre Cadorna, qui, n'étant point militaire, ne parla pas.

« Ayant ainsi entendu l'avis de chacun, le roi reprit : — « Depuis dix-huit ans, j'ai constamment « voué tous mes efforts au bien de mes peuples. « J'éprouve une vive douleur de voir mes espé- « rances trompées, non pas tant pour moi que « pour le pays. Je n'ai pu trouver la mort sur le « champ de bataille, comme je le désirais. Peut- « être ma personne est-elle le seul obstacle pour « obtenir de l'ennemi des conditions équitables ; « et comme il n'y a plus possibilité de continuer « les hostilités, j'abdique en cet instant la cou- « ronne en faveur de mon fils Victor, me flattant « qu'en reprenant les négociations avec Radetzki, « le nouveau roi pourra obtenir de meilleures con- « ditions et procurer au pays une paix avanta- « geuse. — Voici maintenant votre roi ! » dit-il, en montrant le duc de Savoie ; puis, il embrassa tous les assistants l'un après l'autre et les congédia, retenant seulement ses deux fils [1].

« Il avait été décidé que le général Cossato retournerait au camp ennemi pour donner connaissance de l'accueil fait aux propositions à lui remises par Radetzki, informer le maréchal de l'abdication du roi, et demander des bases d'armistice plus convenables, en considération des

[1] Cette abdication verbale fut ensuite confirmée par acte public à Tolosa (Espagne), le 3 avril suivant.—Doc. n° 11.

changements survenus. En sortant de la chambre royale, le général Cossato déclara et protesta ne vouloir point assumer la responsabilité de traiter seul avec l'ennemi, et après quelque hésitation [1], le ministre chevalier Cadorna se résolut à l'accompagner. Au moment de partir, on pensa qu'il était utile que les deux parlementaires reçussent les instructions et les ordres pour leur mission du nouveau roi directement. J'entrai donc de suite dans la chambre de S. M. Charles-Albert, pour lui référer de ce cas : — *Mais oui, certainement*, dit-il ; *Victor, faites-les entrer, parlez à ces messieurs, donnez-leur vos instructions.* — Ce qui fut fait aussitôt ; et en sortant de leur conférence avec le roi Victor, les parlementaires se rendirent immédiatement au camp autrichien. Peu après sortirent les deux princes, troublés, affligés, l'esprit en proie à mille pensées douloureuses, suscitées par les tristes événements de tous genres qui, depuis trois jours, s'étaient accumulés sur nous, et nous avaient comme écrasés. »

De telle sorte, et presque à la manière d'un testament militaire, s'accomplissait cette abdica-

[1] Non-seulement il hésita, mais il refusa tout d'abord. Il accepta cependant ensuite, quand on lui fit entendre que l'annonce de l'abdication arrivée était un fait politique que lui, ministre, devait attester.

tion, à laquelle personne n'avait songé, et dont on n'avait pas même eu le temps de préparer l'acte formel.

Quelques instants après, le roi appela ses autres aides de camp, Charles et Maurice de Robilant, et le marquis Scati, et il leur répéta tout ce qu'il avait déjà dit aux premiers. Comme ces généraux protestaient avec larmes et avec les plus chaudes instances de vouloir l'accompagner dans quelque condition et en quelque lieu qu'il se retirât, Charles-Albert, qui avait déjà refusé les offres semblables du marquis de La Marmora, les remercia et les pria de ne pas insister, en disant : — *C'est un parti pris ; la vie que j'entends mener, je ne veux la faire partager à personne*[1] . — Puis il les embrassa, attendri lui aussi de leur émotion, et se retira dans sa chambre, où il n'admit que le chevalier Canna, secrétaire de sa maison, Jacques Bertolino, son valet de chambre, et le courrier de cabinet Lorenzo Gamallero. Il dépêcha Bertolino au prince de Carignan à Turin, et partit un peu après minuit avec

[1] Cette résolution, pleine de délicatesse, et qui était d'autant plus ferme pour les personnes les plus aimées et de santé faible, le décida à ne pas se rendre aux prières réitérées, suppliantes, affectueuses, pleines de larmes que sa sainte compagne, la reine Marie-Thérèse, lui adressa ensuite, pour qu'il lui permît d'aller le rejoindre, même seule et sans aucune suite, s'il lui plaisait ainsi. Dans le fait, un voyage aussi long et aussi pénible eût pu devenir fatal pour la santé débile de Sa Majesté.

le courrier et François Valletti, valet de pied, qui prit alors la place de son valet de chambre, refusant toute autre compagnie, et muni d'un passeport militaire qui le désignait sous le nom de comte de Barge, signé du comte Morelli, commandant de Novare.

Parmi les lettres qu'il écrivit avant son départ, une, adressée au comte de Castagnetto, était ainsi conçue :

« Novare, le 23 mars 1849.

« Très-cher de Castagnetto,

« N'ayant pu être tué aujourd'hui, j'ai accom-
« pli ce soir le dernier devoir que j'avais envers
« ma patrie : j'ai abdiqué. Désirant régler mes
« affaires du patrimoine privé, je vous prie de
« venir de suite me rejoindre à Fréjus (France),
« et de m'apporter les papiers qui y sont relatifs,
« ainsi que quelques effets que vous consignera
« Bertolino. Lorsque je serai établi où je désire
« me fixer, vous m'enverrez alors les diverses
« choses qui sont dans ma chambre à coucher.
« Je désire, pour plusieurs raisons, que vous ne
« disiez à personne que je vous ai appelé à Fréjus.

« Votre très-affectionné,

« C. Albert.

« Vous demanderez le comte de Barge. »

Ainsi se termina glorieusement, quoique dans

l'infortune, le règne de Charles-Albert. Il finit avec le chagrin qu'une guerre aussi vite et aussi misérablement terminée eût induit Brescia à se soulever, et à attirer sur elle les plus dures vengeances de l'ennemi provoqué; Brescia, ville généreuse, mère plus qu'amie de notre armée, qu'à cause de cela le Piémont aimera toujours comme une sœur, et honorera comme la plus parfaite et la plus noble expression du sentiment national italien!

III

Voyage de Charles-Albert de Novarre a Oporto (du 24 mars au 19 avril). — Arrivée des commissaires de la Chambre des députés.—Lecture de l'adresse, et réponse du roi.

L'heure de minuit séparant le fatal vendredi du samedi 24 mars venait à peine de sonner, quand une voiture basse et étroite, du genre de celles qu'on appelle *escargot*, recevait le roi abdicataire. Il l'avait fait faire jadis pour y promener, dans le vaste parc de Racconigi, sa chère compagne Marie-Thérèse, convalescente d'une grave maladie. Elle était parfaitement suspendue, mais nullement commode pour un long voyage, et surtout pour Charles-Albert, dont la haute taille exigeait un plus vaste espace. Et cependant le roi voulait arriver jusqu'à l'extrême rivage occidental de l'Europe, jusqu'à la ville d'Oporto, comme il l'avait dit avant de partir au chevalier Canna, qui le con-

jurait avec des pleurs, mais inutilement, de lui permettre de le suivre.

Sur le siége du cocher étaient Gamallero et Valletti. La voiture prit la route d'Orfengo et de Verceil.

L'auguste voyageur n'avait pas fait plus d'une heure de chemin, quand il tomba dans un poste autrichien, et courut grave risque de la vie. Un corps de troupes ennemies s'était établi dans une ferme, couvert par une batterie. En entendant dans le silence et parmi les ombres de la nuit le bruit lointain de la voiture royale roulant sur la chaussée, l'officier qui la commandait, croyant que c'était quelque train d'artillerie piémontais, fit pointer ses canons. Les mèches étaient allumées, et il allait prononcer le commandement fatal lorsqu'il vit les lanternes de la voiture et s'aperçut de ce que c'était.

S'approchant alors et demandant qui osait ainsi, à cette heure, s'aventurer à traverser sans escorte une armée ennemie, il lui fut répondu que c'était le comte de Barge, colonel de l'armée sarde, chargé d'une mission extraordinaire. Mais l'officier ne se payant point de cette réponse, fit conduire la voiture dans la cour de la cassine, en attendant que fût arrivé le général Thurn. Ce dernier ne parut pas avant cinq heures. Il demanda qui était dans la voiture, et il lui fut répondu : « Le comte de

Barge. » Le roi baissa alors une vitre, et demanda au général ce qu'il désirait. Thurn répéta sa question et s'informa si le soi-disant comte de Barge avait un passe-port en règle, ou une permission de traverser l'armée autrichienne. Le roi n'avait que le passe-port du commandant de Novare. Invité alors à descendre de voiture, on le fit entrer dans une pièce où il fut interrogé. Il répondit avec sa distinction et sa dignité habituelles. Il entra dans les détails de la bataille. Il loua les mouvements stratégiques des Autrichiens, dit que la victoire était complète, mais que notre armée s'était battue vaillamment, et que l'honneur piémontais était sauf : insistant particulièrement sur ce point, bien que personne ne le contredît. Délicate sollicitude, en un moment pour tout autre plein de trouble et d'angoisse, qui montre combien était profond dans son cœur le sentiment de notre dignité nationale. Thurn et ses officiers admiraient les idées élevées, la noblesse des manières et du langage de ce voyageur, et inclinaient à le croire diplomate plutôt que militaire. Thurn lui offrit une tasse de café que le roi accepta. Et cependant le général ne se décidait pas à le laisser aller, lui faisant comprendre que ne connaissant pas les passe-ports piémontais, il ne pouvait ajouter une foi entière à celui qu'il présentait, ni se convaincre qu'il était véritablement le comte de Barge ;

qu'il fallait, au moins, le témoignage de quelqu'un qui le reconnût. Ayant donc fait appeler un bersaglier prisonnier, on lui demanda si ce voyageur était le comte de Barge, colonel dans l'armée sarde, et il répondit que oui, aussitôt qu'il eut compris que le roi avait pris ce nom.

A huit heures du matin, il fut permis à Charles-Albert de continuer sa route, et tout autant que cela paraisse incroyable, le fait est que les Autrichiens ne le reconnurent point. Notez que sur les panneaux de la voiture était peint le fameux emblème du lion couché, casqué, l'écusson de Savoie sur le dos, un serpent entre ses griffes, avec la célèbre devise : *J'atans mon astre.*

A Verceil, le général Bataillard arrêta la voiture, et se penchant à la portière pour voir qui s'y trouvait, il reconnut et salua le roi, qui lui tendit la main et poursuivit son voyage dans la direction de Casale. Arrivé devant cette ville, un peu avant midi, il se trouva au beau milieu d'une colonne d'Autrichiens qui se préparaient à l'attaquer. Sa Majesté leur apprit que l'armistice était conclu et signé. Mais ils n'en étaient point informés, et le roi se dirigeait vers Ponte-Stura quand le canon commençait à tonner.

Par Moncalvo il se rendit à Asti, tourna hors des murs, et continua son chemin jusqu'à Nice de Montferrat, où il descendit à l'hôtel de la Poste,

à sept heures du soir. Il mangea un potage de riz, des œufs sur le plat, du poisson frit, son ordinaire de chaque jour, car depuis plusieurs années il avait entièrement renoncé à l'usage des aliments gras, et dans les somptueux dîners où il présidait, il ne dépliait même pas sa serviette, attendant plus tard pour manger seul dans sa chambre son repas quotidien de chartreux.

Tandis que le roi prenait un peu de repos à Nice, le ciel, se mettant à l'unisson de si tristes événements, commença à fondre en une pluie fine et serrée, mêlée de neige, et accompagnée d'éclairs et de tonnerre. Par ce mauvais temps, Charles-Albert repartait à dix heures du soir pour Acqui, et continuait son voyage jusqu'à six heures du matin du dimanche 25 mars. C'était le dimanche de la Passion. Il arrivait alors à Spigno tout roide de froid et plus fatigué qu'on ne peut le dire. Néanmoins il entendit la messe, entra dans une mauvaise boutique où il prit une tasse de café, puis reprit sa route pour Savone et Nice de Mer.

Avant d'arriver à Nice, il s'arrêta au couvent du Larghetto des Carmes déchaussés, où il entendit la messe, se confessa et communia. Il avait fait, pendant ce temps, demander au général Olivieri, commandant de la ville, un passe-port pour France, Espagne et Portugal. Après une

heure, il se remit en chemin, et fut rencontré par le général Olivieri et le comte de Santa-Rosa, intendant général de la division, qui venaient au-devant de lui. Sa Majesté monta dans la voiture de ces messieurs et se fit conduire tout droit au pont du Var, où elle prit d'eux un douloureux congé, et se replaça dans sa propre chaise.

Le roi italien par excellence se voyait donc forcé par la colère du destin de quitter cette Italie qu'il avait tant aimée, et où il ne devait plus retourner que mort. Il la quittait de lui-même, mais c'était un nouvel acte de générosité que cet abandon. Et son lointain éloignement de cette terre si malheureuse n'adoucissait point ses maux, car il emportait dans son cœur le trait empoisonné. Parvenu à Antibes, le 26, à quatre heures de l'après-midi, il y resta un jour. Là, le rejoignit le comte de Castagnetto, son fidèle et dévoué serviteur depuis tant d'années, auquel il dit : *Ma vie a été un roman. Je n'ai jamais été connu.* Il lui manifesta sa volonté que la galerie des armures, le médaillier, la pinacothèque, tous les objets d'art enfin, qu'il possédait, bien qu'acquis de ses deniers privés, restassent propriété de l'État. Il n'accorda pas davantage aux supplications passionnées de M. de Castagnetto la faveur de l'accompagner. Le commandant français d'Antibes vint lui présenter ses

hommages, avec des larmes dans les yeux, et se mettre entièrement à ses ordres.

Reparti le 27, à trois heures, le roi pressa de telle façon son voyage, que, par Beaucaire, Pézenas, Toulouse et Tarbes, il arriva à Bayonne dans la soirée du 1er avril.

Le lendemain, à onze heures du matin, il se remit en route au milieu des acclamations du peuple. Il passa la frontière, et s'informa à Saint-Sébastien de la route la plus courte pour se rendre à Oporto.

Le soir du 3 avril, il se trouvait à Tolosa, lorsqu'y arrivèrent peu après Charles de La Marmora, prince de Masserano, son premier aide de camp, et Gustave Ponza, comte de San-Martino, chargés de s'assurer si Sa Majesté persistait dans l'idée d'abdiquer, et, en ce cas, de le prier d'en faire dresser un acte régulier. Charles-Albert déclara que sa volonté était toujours la même, et fit recevoir par un notaire public du lieu l'acte de son abdication spontanée ; acte fort simple, sans préambule et sans autres détails, qui renferme uniquement l'expression légale de sa ferme volonté d'abdiquer [1].

Il était le lendemain à Vittoria. La garnison

[1] Document n° 11.

avait pris les armes tout entière, et lui rendit les honneurs royaux. Prié de s'arrêter dans cette ville, il s'en excusa.—A Torquemada (5 avril), le comte de Montalto, ministre de Sardaigne à Madrid, se trouva là pour le saluer, et le pria, au nom de la cour d'Espagne, de se rendre à la capitale. Sa Majesté fut sensible à l'intention, mais remercia sans accepter.

Avançant toujours, à une grande distance de Valladolid (6 avril), une escorte de lanciers vint à sa rencontre. A deux milles de la ville, un aide de camp de l'infant don François de Paule, père du roi d'Espagne, s'approcha de la portière, le complimenta au nom de l'infant, et le pria de monter dans un magnifique carrosse à six chevaux qui l'attendait là. Sa Majesté remercia de l'offre, mais sans vouloir s'y rendre. Arrivé à la poste, il demandait des chevaux pour partir de suite, quand arriva l'infant, qui le pria si affectueusement d'honorer, au moins un instant, son palais de sa présence, pour y attacher le souvenir d'un hôte aussi illustre, que le roi ne put s'en défendre, et se rendit au palais où était préparé un dîner splendide. Il n'accepta qu'une tasse de café, et repartit pour Léon, où il arriva vers cinq heures de l'après-midi du 7. A peine était-il entré à l'auberge que l'évêque du diocèse se présenta pour lui rendre ses hommages et le prier de descendre au palais

épiscopal. Ne l'ayant point obtenu, il envoya aussitôt au logement du roi le somptueux festin qu'il avait fait préparer. Mais Sa Majesté, écrasée de fatigue, ne prit aucun aliment.

Le 8 avril, jour de Pâques, Charles-Albert alla à pied à une église voisine, au milieu d'un peuple applaudissant, et dont une partie se mettait à genoux sur son passage. Parti peu après, il arriva le soir à Cubella ; et le lendemain, à la nuit noire, il était à Lugo, où il n'eut qu'une paillasse pour tout lit ; le 3e jour (10 avril) il voyait enfin la Corogne.

De Tolosa à la Corogne le voyage avait été long et des plus durs, car il avait fallu franchir trois chaînes de montagnes, dont une encore toute couverte de neige, et par un froid inexprimable.

Lorsqu'on sut à la Corogne l'arrivée du roi Charles-Albert, les canons commencèrent à tonner ; la garnison se mit sous les armes ; une garde d'honneur fut placée à la porte de l'hôtel, et toutes les autorités civiles et militaires vinrent présenter leurs hommages à Charles-Albert et lui baiser la main.

Le matin du 11 la pluie tombait à verse ; néanmoins le roi se mit en chemin, salué par l'artillerie et par les salves répétées de toute la garnison.

Les mêmes honneurs lui furent rendus à Saint-Jacques-de-Galice. Il coucha le lendemain (12 avril) à Puente-Vedra. Il était le 13 à Sam-

payo, au fond du golfe de Vigo. Monté dans une barque, il entra à Vigo à 7 heures du soir, au bruit de l'artillerie. Il logea au principal hôtel, tenu par M. Ricaut, qui se distingua par l'affectueux dévouement avec lequel il servit l'auguste voyageur et l'accompagna jusqu'à Oporto.

Les routes se faisaient désormais si mauvaises, qu'une voiture ne pouvait y passer. On envoya donc celle du roi par mer à Oporto. Sa Majesté monta le cheval de M. Ricaut, et accompagnée par lui, ainsi que par divers carabiniers et nombre de citoyens, dont plusieurs l'escortaient depuis Saint-Jacques, repartit le 15 au matin, franchit le Minho, qui trace la frontière des deux États, et arriva à Valenza, première ville portugaise.

Les autorités civiles et militaires lui firent un pompeux accueil ; le canon annonça aux Portugais quel hôte insigne posait le pied sur leur terre ; la troupe lui rendit les honneurs habituels.

Le roi se trouvait extrêmement fatigué, ayant été travaillé, durant tout le voyage, par son ancienne irritation intestinale et hémorrhoïdale. Il avait besoin de repos et de tranquillité. Cependant son obligeance naturelle lui fit rendre courtoisie pour courtoisie et donner de longues audiences.

Le lendemain, dans une barque élégamment parée, il descendit le fleuve du Minho jusqu'à son embouchure, entra dans l'Atlantique et prit pied

à Vianna, terre à l'embouchure du fleuve Lina, dans le plus délicieux pays du monde. La bonté de cœur des habitants répondait à la beauté du site, à la douceur du climat. Ils se pressaient autour du cheval de l'illustre réformateur et guerrier, et les uns se prosternaient, les autres embrassaient ses genoux, et jusqu'aux pans de son habit.

Le 17, Charles-Albert poursuivait son chemin, avec l'escorte d'un capitaine et d'un détachement de chasseurs. Plus en avant, la route courait le long de la mer, sans ombre, parmi des sables qui semblaient s'enflammer sous les ardents rayons du soleil. Ce fut à grand'peine qu'il put gagner Villa do Conde et ensuite Cazal de Pedro (18), misérable village où, à cause de son extrême faiblesse et de l'inflammation que ce long voyage avait causée dans ses entrailles, Gamallero et Valletti furent obligés de le porter à bras pour monter l'escalier de l'hôtellerie.

De là, le 19, à 5 heures du matin, Sa Majesté partait pour Oporto. Pour la troisième fois déjà, trompés par des rapports inexacts, les gouverneurs civil et militaire, accompagnés de la garnison tout entière, d'une troupe de citoyens à cheval, et d'une foule énorme de peuple, venaient à sa rencontre.

Ils le virent enfin apparaître. Le gouverneur

civil, commandeur Lopez Dias de Vasconcellos, le harangua dans les termes qui convenaient à un hôte aussi grand, lui rendant d'humbles et affectueuses grâces d'avoir choisi cette ville pour son séjour. Il lui offrit ensuite une voiture à six chevaux richement équipés ; mais le roi s'excusa d'y monter Il continua d'avancer à cheval, suivi d'un grand nombre d'équipages, et entra à midi dans la ville d'Oporto, où il descendit à l'hôtel d'Antonio Bernardo Peixe, sur la place *dos Ferradores*[1].

Les rues regorgeant de monde retardaient la marche. Ici aussi était admirable l'empressement du peuple pour lui témoigner son dévouement et son affection ; ceux-ci tombant à genoux, ceux-là baisant ses vêtements et son cheval.

Après avoir reçu les autorités, le roi prit quelque nourriture, puis il se mit au lit, n'ayant plus la force de se tenir debout.

Charles-Albert resta neuf jours dans cet hôtel. Il alla ensuite habiter une petite maison dans le quartier voisin du palais où demeura jadis don Pedro, où il n'avait que trois pièces et un bout de jardin ; s'y trouvant trop mal, il loua deux semaines

[1] Par délibération de la chambre municipale du mois d'avril 1850, cette place a pris le nom de Charles-Albert.

après la villa suburbaine de M. Ferreira Pinto, bâtie quelques années auparavant par un Anglais, plutôt propre que belle, mais située au fond d'un charmant jardin, et avec de larges perspectives sur le fleuve, la province de Beira et la mer.

Pendant qu'il habitait l'hôtel de *Peixe* et la petite maison de la *rua dos quarteis*, l'auguste prince sortit souvent à cheval, pour rendre visite aux premières autorités, et aller à la messe ou à la promenade. Une fois établi dans la villa hors d'Oporto (14 mai), ses anciennes et ses nouvelles infirmités s'aggravèrent à un tel point qu'il ne put plus mettre les pieds dans le jardin.

Dans une lettre du 16 mai, le roi s'exprimait ainsi :

« En arrivant ici, je manquais presque de tout. « En attendant, je me suis acheté deux couverts « d'argent ; vous voyez quel luxe ! Je fus assez « heureux, dans les premiers jours, pour trouver « un Anglais qui s'en retournait chez lui, et qui « me céda une petite maison qu'il louait 800 fr. « par an, mais qui, aussi, n'avait dans ses deux « étages que trois chambres, outre celles des « gens. Il me vendit tous ses meubles, qui sont « simples, mais jolis, et tous les accessoires pos- « sibles d'un service de table et de cuisine, et, en « outre, il me laissa sa cuisinière et sa servante. « Ma dépense de premier établissement ne s'est

« montée qu'à 4,500 francs. Je suis maintenant « établi dans une jolie petite campagne, aux portes « de la ville, qui possède un jardin et de très- « beaux arbres, et qui a la vue sur le fleuve et « sur la mer. J'attends de voir les choses que « vous m'envoyez ; mais, dans le cas que vous « n'y ayez point compris les portraits de famille « que j'avais dans ma chambre à coucher, vous « m'obligeriez beaucoup de me les expédier. Je « désirerais que vous fassiez mettre dans les « cadres les portraits de mes enfants... »

Parmi les notables habitants qui mirent leurs villas à la disposition du roi, se trouvait le commandeur Joseph-Jacques Forrester, Anglais. Ce dernier, ayant eu l'honneur de faire hommage à Charles-Albert, et, sur son conseil, également au roi Victor-Emmanuel, des deux cartes admirablement relevées par lui du cours du Douro et de la région vinifère du haut Douro, reçut l'avis qu'il venait d'être nommé chevalier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare. En attendant l'envoi de la décoration, s'étant rendu chez le roi Charles-Albert pour le remercier de la distinction qu'il lui avait fait avoir, S. M. lui demanda s'il avait déjà la croix. M. Forrester ayant répondu que non, le roi reprit : *Je vous en donnerai une des miennes. Je suis fâché qu'elle ne soit pas neuve, mais*

je l'ai portée sur le champ de bataille. Et ainsi fit-il. L'Anglais se jeta à ses genoux et les embrassa, les larmes aux yeux, tout ému de cette bonté royale si exquisement exprimée. Cette croix est conservée maintenant comme une précieuse relique.

Dès l'arrivée du roi à Oporto, deux de ses anciens sujets étaient accourus avec empressement de Lisbonne lui offrir leurs services : le chevalier Jérôme Bobone, ex-consul général de Sardaigne en Portugal, et l'avocat Robert Moro, consul actuel. Peu après, vint aussi, envoyé de Turin, Edouard de Launay, fils du président du conseil des ministres, chargé d'affaires près la cour de Lisbonne ; avec lui se trouvaient les commissaires de la Chambre des députés.

Les commissaires, députés par la Chambre pour porter au grand Exilé l'adresse votée à l'unanimité, étaient au nombre de sept. Mais trois d'entre eux, MM. Chiarle, Ravina et Mathieu, empêchés par leurs affaires privées, ne purent partir. Les quatre autres, savoir : Urbain Rattazzi, homme d'un esprit très-fin et de manières charmantes, ex-ministre de Charles-Albert et très-aimé de lui[1],

[1] Le nom de cet illustre homme d'État est aujourd'hui tellement européen, qu'il n'est pas un lecteur qui ne le retrouve ici avec intérêt.—Né à Alexandrie en 1808, M. Rattazzi était, lors du mouvement de 1848, le premier jurisconsulte de l'Italie, désigné par ses talents et la considération universelle comme futur garde des sceaux.

et MM. Cornero, Rosellini et Mautino, arrivèrent par Bayonne et Madrid à Cadix et à Lisbonne; puis les uns par terre, les autres par mer, à Oporto.

Le 14 mai, ils eurent l'honneur de présenter à Sa Majesté l'adresse, conçue en ces termes :

Nommé député, le côté libéral progressiste de la Chambre le reconnut aussitôt pour un de ses principaux chefs. Il fut ministre dans le cabinet Casati, et, bientôt après, dans le dernier ministère qu'eut Charles-Albert, et dont il resta l'âme, après avoir renversé Gioberti sous ses ridicules projets.—Demeuré après Novare à la tête de la gauche modérée du Parlement, dont il forma le *centre gauche*, et recherché avidement par M. de Cavour, ce fut son alliance seule qui permit à ce dernier de saisir le pouvoir et de constituer un ministère de fusion (*le Connubio*), dans lequel M. Rattazzi figura pendant cinq années, comme garde des sceaux ou ministre de l'intérieur. On peut dire en toute vérité que ce fut M. Rattazzi qui fit la fortune politique de M. de Cavour, alors fort impopulaire. Il en fut médiocrement récompensé par cet homme d'État, jaloux de toute individualité qu'il n'effaçait ni ne dominait. —Toutes les réformes judiciaires et administratives qui changèrent la face du Piémont, toutes les lois intérieures furent son œuvre pendant cette période.—Président de la Chambre en 1858-1859, il forma, après Villafranca, le ministère Rattazzi-La Marmora, et fit, malgré toute l'Europe diplomatique, l'annexion de l'Italie centrale, dont M. de Cavour, revenu au pouvoir par une intrigue anglaise, n'eut plus qu'à signer l'acte ostensible.—Ce grand citoyen, ami personnel du Roi, espoir de l'Italie progressiste, est actuellement président de la Chambre des Députés. On s'attend à le voir, au premier jour, reprendre une place importante dans le pouvoir, sinon même à la tête des affaires. (*Note du traducteur.*)

« Sire !

« Au milieu du deuil de la patrie, parmi cette « mystérieuse fatalité des derniers événements, « les députés du peuple Subalpin viennent saluer « en Vous la majesté du malheur, et acquitter « une dette sacrée au nom de l'Italie tout entière.

« Nous comprenons, Sire, votre haute douleur ; « nous sentons toutes les angoisses de votre cœur « de roi, de soldat, de citoyen, et nous respectons « la résolution que Vous avez prise.

« Mais si les erreurs de la fortune ainsi que des « hommes ont produit en Vous la tristesse qui « saisit en de semblables cas les âmes nobles et « grandes, elles n'ont assurément point diminué « votre foi dans la cause dont vous Vous fîtes le « soldat, et dont vous êtes aujourd'hui le plus « respectable martyr.—Par votre martyre même « elle devient plus grande, plus sacrée; elle y « trouve de nouvelles preuves à opposer aux « aveugles soupçons des partis ; de nouveaux ar- « guments pour montrer aux générations pré- « sentes et futures que son triomphe exige les « plus grands sacrifices.

« Et à cette cause, Sire, votre nom, consacré par « la gloire et par l'infortune, sera toujours un « drapeau, une puissance. — Non, Vous n'avez « pas cessé de parler aux imaginations ; sur toutes « les lèvres, dans tous les cœurs résonnent encore

« vos magnanimes paroles, qui nous encoura-
« gèrent si puissamment après un premier dé-
« sastre : *La cause de l'indépendance italienne n'est*
« *pas perdue.*

« Vous êtes inséparable, Sire, de toutes les pé-
« ripéties de cette grande cause ; et même en
« disparaissant de la scène où s'agitent ses desti-
« nées, Vous ne cesserez pas d'être présent dans
« la pensée, dans l'esprit, dans les espérances de
« ses défenseurs.

« Non, Sire, en Vous dérobant aux regards de
« votre peuple, Vous ne pouvez diminuer dans
« son admiration, dans sa gratitude, dans son
« amour. Vous vivez au milieu de nous dans ce
« statut, où Vous avez intéressé nos droits à sou-
« tenir les vôtres, dans ces libérales institutions
« dont Vous secondâtes le développement, dans
« cette armée que Vous avez développée avec tant
« de soins prévoyants. — Vous vivrez éternelle-
« ment dans notre mémoire et dans celle de nos
« descendants, comme exemple unique et inimi-
« table du roi citoyen et soldat, élevé à l'école
« des temps nouveaux.

« Vous vivrez surtout, Sire, en votre auguste
« fils et successeur, qu'éclaireront vos exemples,
« et à qui, en déposant la couronne, Vous avez
« montré à quelles conditions seulement on peut
« en ces jours la porter noblement.

« Sire, Vous avez voulu devancer le jugement « de l'histoire ainsi que des générations à venir ; « et Vous en avez le droit. Dieu Vous accorde les « consolations de la calme solitude, de la méditation silencieuse, dans lesquelles Vous avez « voulu chercher un refuge! Bien des souvenirs « amers, bien des souvenirs glorieux Vous suivront dans votre retraite. Puissent les uns passer légers sur votre cœur ; puissent les autres « servir de baume suave à vos blessures !—Nous « vous sommes témoins que partout et toujours « Vous accompagneront les vœux de la reconnaissance, du respect, de l'amour du peuple Subalpin, de ces autres peuples infortunés que Vous « brûliez de refaire Italiens, de toute l'Italie, pour « laquelle le nom de Charles-Albert, sera le glorieux symbole de ses espérances immortelles. »

Sa Majesté, vivement émue, répondit de la sorte :

« Je ne sais trouver d'expressions suffisantes « pour remercier la Chambre. Elle ne pouvait « rien faire qui me fût plus doux : sa démonstration me sera une consolation éternelle pour ce « qui me reste de temps à vivre. J'ai toujours et « par-dessus tout désiré l'estime et l'affection du « pays. J'ai fait tout ce qui était en moi pour

« le triomphe de la cause italienne; et en cela je « n'ai été conduit par aucune considération d'in- « térêt personnel. Pendant mes dix-huit années « de règne, j'ai eu constamment en vue le plus « grand bien de mes peuples; j'ai essayé d'en « améliorer le régime et les institutions; mais « particulièrement, j'ai toujours eu mes pensées « tournées vers la nationalité et l'indépendance de « l'Italie.

« La guerre que nous avons soutenue contre « l'Autriche était parfaitement juste. Et la con- « duite tenue envers nous dans le passé par cette « puissance suffirait à la rendre telle, quand bien « même, en outre de la volonté du parlement et « de la nation entière, elle ne serait point justi- « fiée par notre droit de revendiquer l'indépen- « dance nationale. Pour moi, du moins, j'ai tou- « jours été convaincu de la justice de ce droit, « bien que je ne doive que trop avouer que tout « le monde n'en avait pas un égal sentiment. « Cette guerre ne pouvait même pas être appelée « imprudente, car si, à l'exemple de plusieurs « corps, tous les soldats avaient combattu dans « la seconde campagne, de la même façon qu'ils « le firent dans la première, nos armes eussent « certainement été victorieuses.

« Après la malheureuse bataille de Novare, « dans laquelle j'ai, à bien des reprises, exposé

« ma vie, désirant y trouver la mort, mon inten-
« tion était de me replier sur Alexandrie et Gênes
« pour continuer la lutte ; mais mes généraux
« me dirent que cette retraite était impossible
« dans l'état où se trouvait notre armée. Alors,
« contraint de traiter avec l'ennemi, je me suis
« déterminé de préférence à abdiquer plutôt que
« de souscrire à des conditions qui offensaient mon
« honneur. En abdiquant, j'espérais que l'en-
« nemi serait amené par cet acte à des conditions
« moins dures et moins lourdes pour le pays.—
« *Nonobstant mon abdication, si jamais il éclatait*
« *une guerre contre l'Autriche, quelle que fût la puis-*
« *sance qui la lui fît, j'accourrais sur-le-champ, même*
« *comme simple soldat, prendre ma place dans les*
« *rangs de ses ennemis.*—Seulement, je ne puis pas
« retourner en Italie, car je ne veux point créer
« d'obstacles par ma présence. *J'y ai laissé mon*
« *fils*, ET IL FERA, LUI.

« Mon âme est profondément attristée par les
« maux qui pèsent sur l'Italie depuis le désastre
« de Novare ; c'est avec la plus vive douleur que
« j'ai appris les tristes événements de Brescia et
« de Bergame. Le misérable sort des Lombards et
« des Vénitiens afflige grandement mon cœur.

« Au milieu de tant de motifs de douleur,
« j'éprouve cependant un soulagement à me rap-
« peler les preuves de valeur que donnèrent dans

« les derniers faits grand nombre d'officiers et « plusieurs corps, parmi lesquels il m'est agréable « de mentionner particulièrement l'artillerie pié- « montaise et la lombarde. — Ce m'est une égale « consolation que la pensée et l'espoir que *le sen- « timent de la nationalité et de l'indépendance se déve- « loppant davantage, on exécutera un jour ce que « j'ai tenté.* — Tel est le vœu que dans ma retraite « je forme sans cesse pour mon infortunée pa- « trie. »

« Telles sont (écrit M. Rattazzi dans sa relation) les propres paroles qui sortirent du cœur et de la bouche du roi Charles-Albert. Autant que notre mémoire nous l'a permis, nous les avons aussitôt recueillies religieusement, à la lettre, et dans l'ordre même où elles furent prononcées, afin que rien ne fût enlevé à leur sublime simplicité, et que les pensées qui s'en dégagent ne se trouvassent en rien changées ou obscurcies. Après qu'elles eurent été rassemblées de cette façon, je fus chargé le jour suivant par mes collègues d'en donner lecture au roi, pour ne pas les publier sans son consentement. Il les approuva et les reconnut parfaitement exactes. Après cette approbation, il ajouta :

« Hier, après la lecture de l'adresse, j'étais tel- « lement ému que j'ai oublié de remercier égale-

« ment la Chambre pour la délibération prise par « elle de me faire élever un monument. Trans- « mettez-lui ces sentiments de ma part, mais en « même temps priez-la en mon nom de renoncer « à l'exécution de ce projet. L'intention exprimée « suffit amplement à mon cœur. Ce serait une « dépense trop lourde pour le pays. En ce mo- « ment, où tant de charges pèsent déjà sur lui, je « serais malheureux qu'elles dussent s'accroître à « cause de moi. »

« J'ai cru, messieurs, poursuit l'illustre député, me faire interprète de votre pensée et de celle de tous nos concitoyens, en répondant ainsi aux généreuses paroles du roi : — « Qu'il me pardonnât, lui dis-je, si j'hésitais à accepter la mission dont il voulait m'honorer. — Qu'il connaissait, ajoutai-je, la bien vive affection que la nation lui portait, la grande reconnaissance qu'elle sentait pour lui, et que le monument que la Chambre a délibéré de lui ériger n'en est qu'une faible marque, bien due assurément; que la dépense n'en serait pas si grande qu'elle dût embarrasser nos finances ; mais que, fût-elle même très-lourde, il n'y avait certainement aucun parmi nous qui ne l'eût supportée spontanément avec la plus vive satisfaction [1]. »

« A cet endroit, il sembla que le roi voulût

[1] C'est ce même monument (la statue équestre du ma-

encore répondre... mais la parole expira sur ses lèvres; et, après quelques instants, m'apercevant de sa trop vive émotion, je fis tomber le discours sur un autre sujet, et la chose n'eut pas d'autre suite. Peut-être pouvais-je omettre de vous rapporter ce bref colloque, mais j'ai pensé qu'il était de mon devoir de vous le communiquer, car il montre mieux encore quelle était la modestie de ce prince infortuné, quel et combien grand l'amour qu'il avait pour nous. — D'autre part, j'ai confiance que votre délibération n'en sera pas moins exécutée pour cela. Tous les vœux de Charles-Albert seront toujours observés par nous avec la plus grande religion ; mais nous ne pourrions dire la même chose s'il voulait ou que notre affection pour lui se taise, ou que notre gratitude reste muette.

« Mes compagnons voulant faire retour par la voie de terre, plus longue et plus difficile, arrêtèrent de partir dès le 15 ; et ainsi firent-ils après avoir pris congé du roi, qui les accueillit de nouveau avec sa bienveillance accoutumée. Pour moi, voulant au contraire revenir par mer, en passant par la France et l'Angleterre, je m'arrêtai encore à Porto jusqu'au 20.

gnanime exilé) qui a été récemment inauguré à Turin, sur la place Charles-Albert, en juillet 1861.

(*Note du traducteur.*)

« Durant cet intervalle, le roi m'admit chaque jour en sa présence, et il eut la bonté de s'entretenir longuement avec moi. Je ne vous répéterai pas en détail toutes les choses qui me furent dites par lui. Je ne puis taire cependant que tant dans ses discours particuliers avec moi, que dans ceux qui eurent lieu en présence de tous les commissaires, il parlait toujours de notre pays avec la plus manifeste complaisance; il en parlait comme d'un objet ineffaçablement gravé dans son cœur, et vers lequel étaient constamment tournées toutes ses pensées. Il s'entretenait souvent des choses et des personnes qui réveillaient en lui de doux et chers souvenirs; souvent aussi il exprimait son chagrin des tristes conditions présentes; mais jamais une parole ne sortit de ses lèvres qui indiquât de la rancune envers qui que ce fût : pas un mot ne lui échappa qui trahît une affliction quelconque de son propre sort.

« A la majesté de son visage, à la fois affligé et serein, de même qu'à son entretien, on comprenait qu'une grande infortune, l'infortune de sa patrie, l'opprimait ; mais d'autre part brillait une conscience tranquille et pure, la conscience de n'avoir rien fait qui pût mériter un reproche. »

Ces paroles de l'illustre homme d'État sont amplement justifiées aux yeux de tous ceux qui

connurent dans l'intimité la vie et les nobles sentiments de Charles-Albert. — Voici ce qu'il écrivait en 1840 au ministre de la guerre Villamarina, et qui est rapporté par l'insigne écrivain, marquis Gualterio :

« J'aime tous mes sujets, mais mon cœur ne « peut connaître de partis ; je marche avec fer- « meté et dévouement à mon but : LA GLOIRE DE « DIEU, LE BONHEUR DU PEUPLE. A CES SENTIMENTS « J'AI IMMOLÉ MON AME ET MON CORPS. »

Au comte Solaro de La Margarita, bien que le sachant d'opinion fort différente de la sienne sur beaucoup de points, en lui manifestant sa crainte que la querelle engagée avec l'Autriche ne s'évaporât sans aucun résultat utile, il ne pouvait se retenir d'ajouter : « MAIS LE GRAND JOUR FINIRA PAR « ARRIVER [1]. »

[1] Voyez le *Memorandum historico-politique* de cet ancien ministre, auquel on ne peut refuser le mérite peu commun d'avoir courageusement proclamé les opinions professées et la conduite tenue par lui dans les temps antérieurs à la vie constitutionnelle.

IV

Arrivée des commissaires du Sénat a Oporto. — Habitation du roi Charles-Albert. — Son genre de vie. — Adresse du Sénat. — Réponse du roi. — Triste état de santé de Charles-Albert. — Nature de sa maladie. — Paroles du roi dans ses conversations privées avec l'auteur. — La cour de Portugal envoie complimenter Charles-Albert. — Arrivée du prince de Carignan et du docteur Riberi. — Départ des commissaires du Sénat. — Maladie et mort de Charles-Albert.

C'est vers ce prince, et dans ces tristes circonstances, que le Sénat du royaume nous avait députés, Hyacinthe de Collegno et moi. Arrivés à Porto, le 29 mai, à six heures du soir, et descendus à l'hôtel même qui avait reçu, quarante jours auparavant, l'illustre exilé volontaire, mon compagnon, sans perdre un instant, courut à la villa d'*Entre-Quintas,* tel qu'il était, en habit de voyage, et fut aussitôt admis à la gracieuse audience du roi.

Le lendemain, à une heure, nous nous y rendîmes tous les deux.

Comme je l'ai dit déjà, la villa où habitait le roi est située sur la rive droite du Douro. La rue des

Quartiers aboutit à une plaine inégale, bordée de pauvres maisons ; en tournant à gauche, vers le fleuve, on trouve une autre plaine, qui, dans son côté occidental, est terminée par un haut mur, enceignant un jardin de médiocre grandeur, ombragé par de vieux châtaigniers et d'autres arbres plus rares. Près de la porte du jardin, en dedans, s'élève une tour, où se tenait un poste de soldats que le gouverneur civil avait tenu à y placer, nonobstant la répugnance du roi pour tout honneur qui rappelât sa condition passée. A peine l'entrée franchie, on descend par une route en cailloutis une pente interrompue par plusieurs terre-pleins, jusqu'au dernier et plus large, sur lequel s'élève une maison de maître, avec écuries et remises.

La maison consiste en deux étages, avec une vingtaine de pièces, entre petite et moyenne grandeur, propres, décemment meublées, mais sans luxe. Du rez-de-chaussée on monte aux étages supérieurs par un escalier en bois aboutissant au second à une espèce de galerie. En y arrivant, on a à droite la chapelle, à gauche une petite pièce où se tenaient les personnes qui attendaient audience, ainsi que les valets de chambre du roi ; en face, un salon tapissé de papier jaune, avec une grande glace de Paris, meuble d'acajou recouvert en soie, et tapis par terre. Au fond de ce

salon, deux fenêtres; à gauche, la porte de la pièce où le roi dînait; à droite, une autre porte donnant accès dans la chambre à coucher de Sa Majesté. Cette dernière pièce était meublée d'un lit de fer, bas, sans rideaux, avec un seul matelas fort mince, d'une armoire, de quelques chaises en velours d'Utrecht vert, et d'un bureau placé près de la fenêtre qui domine le cours du Douro, à l'angle sud-ouest de la maison. Sur le bureau, parmi les livres et les papiers, étaient deux images peintes, dans de petits cadres à pieds : l'une de la vierge Marie, l'autre de saint François.

Le roi passait ses journées assis à cette table, lisant la partie politique de quelque journal français, des ouvrages de guerre, de science, d'histoire et de voyage, qu'il faisait acheter, des livres pieux, ou bien écrivant des lettres. Il se levait invariablement chaque fois qu'il recevait quelqu'un, quelle que fût la condition du visiteur, et bien qu'à cause de son extrême faiblesse, il le fît avec un visible effort et en s'appuyant sur les mains. Il ne recevait toutefois habituellement d'autres personnes que le chevalier Bobone, ex-consul général à Lisbonne, et l'avocat Robert Moro, notre consul dans la même ville, qui veillaient provisoirement au gouvernement intérieur de sa maison ; le commandeur Lopez Dias de Vasconcellos,

gouverneur civil d'Oporto, qu'il voyait tous les jours; le comte de Cazal, gouverneur militaire, qui lui offrait de même fréquemment ses hommages; quelques rares fois, l'évêque Mgr Da Costa Rebello; et, deux fois la semaine, le P. Antoine Peixoto Salgado, prêtre de l'Oratoire, son chapelain et confesseur. A peu d'autres personnes il accorda exceptionnellement une audience, et parmi celles-là à un officier hongrois, le chevalier de Kiss, agent de Kossuth, aimable jeune homme que nous connûmes à Torre-Vielha, et grand admirateur de Charles-Albert.

Le roi se levait à sept heures, dînait à cinq heures, toujours seul, et se couchait une heure ou deux après. Il communiait tous les dimanches.

Nous remarquâmes et nous apprîmes peu de chose dans cette première entrevue. Toutes nos pensées, toutes nos sensations étaient pour ce prince, que nous avions la haute fortune de pouvoir visiter dans son volontaire exil, plus grand que toutes les pompes de la royauté. Le roi nous embrassa, rappela combien il avait aimé ses peuples, combien il avait aimé l'Italie. — *Personne ne saura jamais*, nous dit-il, *tout ce que j'ai fait pour l'Italie*. Il se plaignit, mais doucement, et sans la moindre rancune, d'avoir inutilement recommandé la concorde, d'avoir trouvé de durs opposants là où il n'aurait dû rencontrer que des

soutiens dévoués; de n'avoir pu obtenir qu'on sacrifiât au sentiment de la nationalité italienne les affections de partis et les intérêts de municipes, en renforçant le principe dont il levait le drapeau, et pour lequel il avait tiré l'épée, et désiré, mais en vain, de pouvoir mourir. Il disait, au contraire, avoir douloureusement constaté qu'on cherchait avec une active obstination à lui enlever toute force, à briser toute discipline, à dégoûter l'armée, à rendre suspectes ses intentions et sa bonne foi; mais que sa conscience lui rendait bon témoignage qu'il avait fait son devoir, et son devoir tout entier. La Providence n'avait pas voulu que tant de sacrifices portassent pour l'instant leurs fruits. Il était pourtant déplorable que l'expérience ne profitât en rien à certaines gens, et que les mêmes perfidies déployées contre lui servissent alors à discréditer le loyal caractère du roi, son fils, en cherchant à dénaturer et rendre impossible, autant qu'il est en elles, la jouissance de ces libertés pour lesquelles il avait cru son peuple mûr.

En entendant ces paroles dites avec une calme sérénité, comme s'il s'agissait d'intérêts étrangers au lieu des siens propres, par un roi qui avait tout sacrifié à un noble et généreux principe, et sur le visage pâle et décharné duquel, consumé par le mal et par les chagrins, la gloire et le malheur avaient imprimé le sceau d'une grandeur sai-

sissante, nous ne pûmes retenir nos larmes : premier hommage à la grande victime des désunions italiennes.

Le jeudi, 31 mai, à midi, eut lieu la lecture de l'adresse du Sénat.

Le roi était en habit noir et cravate blanche, sans aucune décoration. Il s'assit, et, malgré notre respectueuse résistance, nous commanda de nous asseoir, protestant qu'en cas contraire il resterait debout, bien qu'il pût à peine se tenir. L adresse fut lue par le chevalier de Collegno. Elle s'exprimait ainsi :

« Sire,

« Le Sénat du royaume doit son existence au statut concédé par Votre Majesté à ses peuples. Il a été bien des fois témoin des sublimes qualités qui rendaient Votre Majesté l'objet de l'amour de ses sujets, l'objet de l'admiration publique.

« Au désir de faire partager à d'autres nobles provinces d'Italie cette indépendance dont jouissent depuis tant de siècles les peuples subalpins, Votre Majesté avait consacré sa vie. Le sort des armes fut contraire ; et Votre Majesté, épargnée par la mort malgré tous les efforts de sa valeur, a cru devoir céder à la fortune et renoncer au trône.

« Victor-Emmanuel, témoin et imitateur de la vaillance de Votre Majesté, continuera sur le trône, pour le bonheur de ses peuples, les vertus paternelles ; mais le Sénat du royaume, profondément ému en se séparant de Votre Majesté, a voulu lui exprimer une fois encore sa reconnaissance pour les libertés accordées, son admiration pour la bravoure sans pareille déployée pour soutenir l'honneur de nos armes et l'antique renom du pays.

« Le Sénat espère que Votre Majesté, dans son existence privée, daignera se rappeler les sentiments dont nous avons l'honneur de lui soumettre la sincère et fervente expression. »

Le roi, d'une voix émue, fit la réponse suivante, une des plus belles assurément qui puissent sortir de la bouche d'un prince, réponse qui, dans les temps futurs, trouvera un long et douloureux écho au fond de tous les cœurs italiens. La voici dans sa sublime simplicité :

« Le témoignage si distingué d'estime et d'af-
« fection que me donne le Sénat est bien cher à
« mon cœur. La nation a pu avoir des princes
« meilleurs que moi, elle n'en a point eu qui
« l'aient tant aimée. Pour la rendre libre, indé-
« pendante et grande, j'ai accompli avec joie tous
« les sacrifices ; mais ces sacrifices ont une limite

« qui ne se peut franchir, c'est quand ils ne s'ac-
« cordent plus avec l'honneur. J'ai vu arriver le
« moment où j'aurais dû accéder à des choses
« auxquelles mon esprit répugnait profondément;
« j'enviai le sort de Perrone et de Passalacqua, je
« cherchai la mort et ne la trouvai point. Alors je
« connus qu'il n'y avai plus d'autre parti pour
« moi que de renoncer à la couronne. La Provi-
« dence n'a pas permis que la régénération de
« l'Italie s'accomplisse aujourd'hui; J'ESPÈRE
« QU'ELLE NE SERA QUE DIFFÉRÉE; que tant d'exem-
« ples de vertu, tant de preuves de générosité et
« de vaillance données par la nation ne resteront
« pas inutiles; et qu'une adversité passagère
« avertira seulement les peuples italiens d'être
« une autre fois plus unis, afin d'être invincibles. »

Les magistrats de la Cour royale des comptes, à laquelle j'avais alors l'honneur d'appartenir, ayant appris la noble mission que m'avait confiée le Sénat, et se souvenant avec reconnaissance de l'affection particulière que Charles-Albert avait toujours montrée envers cette institution fondamentale de notre ancienne monarchie, réorganisée par lui selon l'esprit des temps et élevée à un rang supérieur; ces magistrats avaient, eux aussi, sur la proposition de S. Exc. le comte Hyacinthe Borelli, premier président, voté une adresse au roi abdicataire, et m'avaient chargé de l'hon-

neur de la présenter. Informée de ce fait, Sa Majesté, bien qu'abattue par une crise dont elle relevait à peine, me fixa le 1er juin pour lui donner lecture de cette pièce.

L'adresse était ainsi rédigée :

« Majesté royale et sacrée,

« Pénétrés d'une profonde douleur par l'immense infortune dont est frappée la patrie, et à la suite de laquelle Votre Majesté, avec cette sublime abnégation personnelle dont elle a constamment donné l'exemple, a cru devoir descendre d'un trône illustré par tant de preuves de sagesse civile et de courage surhumain, l'élan de notre cœur nous conduit à venir déposer aux pieds de Votre Majesté, en même temps que l'expression des plus vifs regrets pour la perte que nous faisons d'un si grand roi, d'un père si aimant, le tribut de notre respect, de notre gratitude, de notre admiration.

« C'est à Votre Majesté que cette cour doit, avec tant d'autres faveurs, d'avoir été réorganisée, élevée en rang et instituée juge suprême du contentieux administratif. Chacun de ses membres a à se rappeler quelque bienfait particulier de Votre Majesté, non moins que la constante et spéciale affabilité avec laquelle Votre Majesté daignait l'accueillir.

« Les sentiments que Votre Majesté a inspirés à nos cœurs sont immortels. Daignez, Sire, en agréer la respectueuse expression, que soumettra plus amplement encore à Votre Majesté notre collègue le conseiller Cibrario, auquel échoit l'enviable fortune de pouvoir vous apporter personnellement ses hommages.

« Tout en priant le Très-Haut de répandre sur la vie privée de Votre Majesté l'abondance de ses consolations les plus douces, nous déposons à vos pieds nos très-humbles et très profonds respects.

« De Votre Majesté royale et sacrée

« Les très-humbres et obéissants servi-
« teurs : Borelli, premier président.
«—Jano, prés. de ch.—Chioni.
«—Bardesono. —Cibrario.— Bianchi.
«—Gervasio. — Rocci. »

Le roi répondit dans les termes que renferme la lettre adressée par moi le même jour à mes collègues.

« Oporto, 1er août 1849.

« Excellences,

« Ce matin, à onze heures et demie, j'ai eu l'honneur de lire à S. M. le roi Charles-Albert l'adresse de la Cour suprême des comptes. Sa Majesté en a entendu la lecture avec des marques de grande satisfaction, et a bien voulu me dire : —

« *Que les sentiments exprimés par la Cour étaient nobles*
« *et extrêmement agréables à son cœur, qu'il en conser-*
« *verait un souvenir reconnaissant. Qu'il avait toujours*
« *fait grand cas de la Cour des comptes, et considéré*
« *avec beaucoup d'estime et de bienveillance les mem-*
« *bres qui la composent, appréciant en eux les services*
« *rendus à l'État avec un zèle instruit et persévérant,*
« *et en particulier ceux de l'excellent premier président.*

« *Que je remerciasse d'une façon bien distinguée la*
« *Cour de l'aimable pensée qu'elle avait eue de lui faire*
« *parvenir une adresse spéciale.* »

« J'avais déjà franchi le seuil de la chambre du roi, que Sa Majesté me rappelait pour me répéter d'une voix attendrie la même recommandation. Ces affectueuses expressions du très-clément prince, précieuses en tout temps, empruntent à sa condition présente, ainsi qu'au danger qui ne menace que trop son existence si chère, un plus grand prix et comme une douloureuse solennité.

« En rendant compte à Vos Excellences de la mission dont elles ont bien voulu m'honorer, et dont j'ai tâché d'être, également de vive voix, le fidèle interprète, j'ai l'honneur, » etc.

Comme je le disais dans cette lettre à la Cour, on ne voyait que trop la maladie du roi prendre une fâcheuse tournure.

Pendant les premières années de son règne, Charles-Albert avait été tourmenté fort longtemps de la gravelle, maladie qui disparut plus tard. Il était également sujet à de dangereuses bronchites, auxquelles les soins prompts et énergiques du professeur Riberi remédièrent toujours à temps. Mais la plus fâcheuse tendance était dans le bas-ventre, prédisposé par une ancienne maladie de nature maligne et facile à se reproduire, contractée, si l'on doit croire l'opinion du roi, quand il avait quatorze ans, mais, au dire de Riberi, survenue en 1836. Elle consistait en une inflammation lente de l'appareil veineux abdominal, spécialement du cercle veineux du foie et de la veine-porte dans toutes ses ramifications intestinales. Le docteur Riberi avait toujours beaucoup craint cette maladie, tantôt latente, tantôt active. Et en l'étudiant avec son habileté ordinaire, il trouvait le moyen d'en tempérer les accès et de les rendre plus rares, comme il le déclara minutieusement dans la consultation qu'il envoya aux médecins de Porto.

Néanmoins on avait vu, avec un regret universel, peu d'années après son avénement au trône, Charles-Albert vieillir tout d'un coup d'une façon hors de rapport avec son âge encore jeune ; d'où l'on put comprendre qu'un mal intérieur le tuait lentement. Ajoutez à cela qu'il disait hautement

qu'il n'arriverait jamais à la vieillesse, qu'il montrait un mépris superbe de la vie, et que les soins de sa santé ne purent jamais l'amener à tempérer ni son ardeur au travail, ni les rigueurs de ses observances religieuses, ni la rapidité de ses voyages, ni la témérité (car c'est là le vrai mot) avec laquelle il défiait les intempéries du ciel, ni l'extrême négligence qu'il apportait à remédier aux conséquences de ces manques de prudence, bien qu'il fût excessivement sensible aux variations atmosphériques, et prédisposé par l'étroitesse de son thorax aux maladies de poitrine.

Les fatigues endurées pendant les deux guerres; l'extrême passion qu'il dut supporter et comprimer en voyant la folie plus encore que l'ingratitude de ceux qui, tout en déchirant sa réputation, creusaient en même temps la tombe des espérances italiennes pour fonder sur les ruines de la monarchie et de la papauté ces malheureuses républiques qui allaient se dévorer entre elles, si elles avaient eu le temps de le faire avant d'être écrasées par l'Autriche; la catastrophe de Novare enfin, avaient immensément empiré l'état du roi, et réveillé tout le triste ensemble des maux qui l'affligeaient.

Une des malheureuses conséquences de l'état du bas-ventre était l'irritation des vaisseaux hémorroïdaux Le rapide et désastreux voyage de

Novare à Oporto, et la route à cheval des quatre derniers jours avaient exaspéré le mal au point qu'il s'y établit un flux qu'on ne put plus arrêter. Durant le voyage, le roi avait presque continuellement perdu une grande quantité de sang, comme il l'avoua ensuite aux médecins d'Oporto, où se répétèrent avec une déplorable fréquence ces pertes qui le consumaient, et qui étaient accompagnées de spasmes et de douleurs atroces.

Quand nous arrivâmes à Porto, le chevalier de Collegno et moi, depuis deux semaines ces mêmes maux l'avaient assailli avec une rage nouvelle, accompagnés d'une toux convulsive et irrégulière qui indiquait une affection des bronches.

Le docteur François d'Assiz Souza, l'un des plus distingués médecins du Portugal, fut alors appelé, et dès le principe il informa M. de Launay des craintes qu'éveillait en lui tout l'ensemble des symptômes offerts par l'auguste malade.

Sa Majesté continuait cependant à se lever chaque jour, et persévérait dans l'usage des aliments maigres habituels, riz, œufs et poisson, qui, dans l'état normal, convenaient le mieux à son estomac, porté à se ressentir de toute nourriture un peu stimulante, si bien que Charles-Albert ne prenait ni café, ni chocolat, ni thé, qui lui excitaient maladivement tout le système nerveux. Quand nous arrivâmes, le médecin et le confesseur

l'avaient enfin amené à prendre une nourriture plus convenable pour ses forces épuisées et pour la nature de sa maladie, telle que viandes blanches et gélatine animale et végétale. Aussitôt cette prescription connue, il y eut rivalité entre le gouverneur civil et divers seigneurs et dames pour offrir au roi des gélatines de toutes les sortes. Mais l'appétit allait sans cesse en diminuant, et le plus souvent, il ne touchait pas ou il goûtait à peine les mets qui lui étaient apprêtés.

La situation du roi s'aggravant toujours, le docteur Fortuné Martin da Cruz, autre praticien de talent, fut prié de se consulter avec le médecin ordinaire. Quant à nous, sur l'aspect du roi, et après nous être informés minutieusement à son valet de chambre des causes qui l'avaient réduit presque à l'état de squelette, nous nous rendîmes immédiatement chez le docteur d'Assiz et nous le pressâmes de questions pour nous dire le résultat de ses observations, ainsi que ce qu'il pouvait conjecturer sur cette si chère et si importante santé, afin qu'en l'absence de M. de Launay, retourné à Lisbonne pour obéir aux ordres du roi nous fussions à même d'aviser le gouvernement de ce qui pouvait arriver. Le docteur d'Assiz répondit : — Que le roi était affecté d'une bronchite et d'une dyssenterie du pire caractère, qui pou-

vait se terminer à l'improviste par la perforation des poumons ;

Que le roi avait perdu une grande quantité de sang durant le voyage, et qu'il était tombé dans un état de marasme ;

Que l'enflure des jambes, nouvellement survenue, était un très-mauvais indice ;

Que le roi était en danger, non point imminent, mais peut-être peu éloigné.—Le docteur da Cruz nous répéta le même funeste présage. En entendant ces tristes nouvelles, bien que le mandat que nous tenions du Sénat fût accompli, nous décidâmes néanmoins de rester ; et en attendant, sans perdre de temps, nous priâmes le chargé d'affaires d'en donner avis à Turin, où nous transmîmes également le plus minutieux détail de toutes choses. M. de Launay, dévoué au roi, tendrement empressé pour tout ce qui regardait son service, et qui avait, en outre, pour instructions d'obéir aux moindres désirs de Sa Majesté, et de se rendre agréable à elle le plus qu'il pourrait, accourut à Porto.—Peu après y arrivèrent, sur le vapeur de guerre le *Mindello* (4 juin), don Emmanuel de Portugal, chambellan de la reine, le baron Sarmento, aide de camp du roi, et le docteur Kessler, son médecin, pour complimenter Sa Majesté au nom de la cour de Portugal et lui faire les offres les plus larges, après celle déjà faite et refusée, dès le principe, d'un

palais royal auprès de Lisbonne (*Patio de los Bixos*, vers *Belem*). Le roi qui sortait à peine d'une crise, et qui, le jour avant, avait été forcé de se remettre au lit dans l'après-midi, les reçut avec contrariété. Néanmoins, il montra son affabilité habituelle, et remercia directement la reine et le roi de Portugal. Le docteur Kissler tira de mauvais pronostics de l'état de l'auguste malade ; portant toute son attention sur la poitrine, il le déclara phthisique au dernier degré.

Les crises continuèrent à se succéder tout ce mois avec plus ou moins de fréquence, alternant avec de courtes trêves. Charles-Albert était travaillé par une petite fièvre, à peine sensible, mais continue. La toux était plus ou moins fâcheuse, elle le devint plusieurs fois au point de provoquer des vomissements ; le dérangement de l'estomac, et conséquemment l'absence d'appétit, augmentaient chaque jour. Le roi se levait cependant, suivant son habitude, tous les matins, entre sept et huit heures ; ses forces l'abandonnaient, mais la volonté ne cédait pas. Les médecins disaient qu'il se tenait debout par prodige ; et bien souvent nous pensâmes qu'il se rappelait les paroles d'un des Césars de Rome : *Oportet imperatorem stantem mori.*

Il paraissait du reste tranquille et serein, à son ordinaire. Pas une plainte ne sortait de sa bouche,

pas un geste d'impatience ne lui échappait parmi ses douleurs.

Seulement, quand il ne pouvait les dissimuler et qu'on lui demandait s'il souffrait beaucoup, il répondait que oui, en ajoutant :—« Il faut avoir « patience, Dieu le veut ainsi [1]. » — D'autre part, il prisait si peu la vie et se tenait si constamment prêt à paraître devant le tribunal du Juge éternel, qu'il ne se préoccupait guère de l'idée de la mort. Non-seulement durant le jour, mais encore pendant le silence de la nuit, il descendait de son lit et allait prier à la chapelle ; et, si discrètement qu'il s'étudiât à le faire, il ne pouvait réussir à tromper l'oreille de son fidèle valet de chambre, qui, à son insu, veillait une grande partie de la nuit dans une pièce voisine.

Nous suivions avec une inestimable anxiété ces

[1] « Charles-Albert, dit l'historien Gualterio, était, pour ainsi dire, un fataliste chrétien. Il se croyait appelé à une entreprise et était convaincu que le devoir de tout chrétien est d'accomplir sa propre destinée. — « *Vous conviendrez avec moi*, écrivait-il un jour, *que lorsque Dieu nous destine par notre naissance à de certaines positions, il faut les accomplir de son mieux pour lui plaire.* » Cette maxime, qu'il plaçait dans une lettre confidentielle, dépeint bien son âme et la nature de ses idées, met d'accord ce qui semble à quelques-uns en contradiction, et donne de sa foi, de sa constance, de son abnégation, je dirai même de son impassible stoïcisme, l'explication la plus parfaite. » (*Note du traducteur.*)

variations continuelles de la santé du magnanime prince, et nous éprouvions un bonheur réel à voir la grande préoccupation, la vive sollicitude que montraient pour une existence aussi chère, non-seulement les autorités d'Oporto, mais toutes les classes de citoyens.

Bien souvent on nous arrêtait dans les rues pour nous demander des nouvelles du seigneur Charles-Albert. Bien des fois, entrant dans une boutique pour y acheter quelque objet, avant de nous servir, le marchand s'informait de la santé du roi.

Sa Majesté nous appelant « *de vieilles connaissances*, » avait bien voulu donner l'ordre à son valet de chambre de nous annoncer chaque fois que nous nous présenterions à la *Quinta*.

Trop bien renseignés sur tout ce que souffrait l'illustre malade, et sachant que les longues conversations redoublaient la malignité de sa toux, nous nous gardâmes bien d'abuser de sa trop grande bonté, et nous priâmes M. Valletti de n'avertir que nous étions là que quand nous le lui dirions. Plusieurs fois par jour, nous nous trouvions dans l'antichambre du roi pour savoir de ses nouvelles, pour assister à la consultation des médecins qui ne durait jamais moins d'une heure et demie, et avait lieu avec une affection, avec un soin dignes de lui et d'eux. Nous étions bien aises aussi que les deux gouverneurs d'Oporto, en se

présentant, comme ils le faisaient, chaque jour, pour s'informer de l'état du roi, trouvassent dans son antichambre deux représentants du Parlement Sarde.—Si ce n'est que plus d'une fois, le roi ne nous voyant point, demandait à Valletti si nous étions venus, et nous faisait appeler, tantôt tous les deux ensemble, le plus souvent séparément.

Dans les audiences qu'il me donna, Charles-Albert revenait souvent sur le pays qu'il aimait tant, et pour lequel il n'avait épargné aucun sacrifice. Il se plaisait à répéter que la force et l'avenir de l'Italie étaient dans la maison de Savoie, pourvu que ceux qui avaient contrarié la haute entreprise de la libération, et qui suscitaient déjà des embarras à Victor-Emmanuel, comprissent une fois leur erreur. Que le gouvernement pouvait être libre et fort en même temps, mais qu'il ne pouvait être libre s'il n'était pas fort; car, au lieu de protéger les autres, il ne suffirait pas à se protéger lui-même contre la prépondérance étrangère, et contre les factions intérieures, qui, si elles ne sont point contenues, restreignent à elles seules la liberté qui doit être à tous.

Je lui disais un jour que le roi, connaissant mon ancien dévouement, pouvait s'imaginer avec quelle douleur je m'étais vu à l'improviste séparé de lui; que néanmoins je n'avais pu m'empêcher

d'applaudir à la résolution qu'il avait prise d'abdiquer et de s'éloigner de l'Italie, car cet acte magnanime avait dissipé toute ombre d'obscurité qui pouvait rester encore sur certains actes de sa jeunesse, et empêchait cette même secte, cause déjà en partie de son insuccès, de lui imputer à trahison le sort malheureux de nos armes.—Avec une vivacité qui ne lui était pas ordinaire, et frappant de la main sur son bureau, Charles-Albert m'interrompit.—*Vous avez raison*, s'écria-t-il, *vous avez raison. Ne vous rappelez-vous pas comment j'ai été traité à Milan, non pas par le peuple, mais par ces gens-là?* —Je poursuivis en disant que désormais la figure du roi apparaîtrait aux peuples ceinte d'une auréole de gloire et de poésie ; qu'elle grandirait toujours davantage avec le cours des temps, et que son nom serait perpétuellement pour les Italiens un confort, une espérance, un drapeau. Il sourit à cette idée, et je fus joyeux d'avoir soulevé devant ce prince infortuné, exilé, mourant, un côté du voile de l'avenir. La postérité a maintenant commencé pour lui, et ma facile prophétie se réalise. Et non-seulement les amis de la véritable liberté le pleurent, mais nombre de ceux qui l'insultaient vivant, le regrettent mort [1].

[1] Voyez à l'égard de cette appréciation le magnifique

Plus d'une fois, passant en revue les conditions présentes, les haines semées, les désunions causées par ceux qui jouaient le jeu de l'étranger ; et, dans plusieurs parties de la Péninsule, l'oppression, la fuite, l'exil des bons, dans d'autres le désordre et la licence sous prétexte de liberté, l'auguste exilé abaissait douloureusement la tête sur sa poitrine et soupirait sur l'avenir de la patrie commune. Mais peu après il se relevait, comme saisi d'une inspiration prophétique, il frappait de la main sur son bureau, et prononçait cette chère parole : Espérons !

En d'autres occasions, le roi me parlait d'une manière affectueuse de l'hospitalité et de la valeur portugaises, de l'état des finances ainsi que du gouvernement du Portugal, et il exprimait le désir que les esprits se tranquillisassent, afin que les institutions nouvelles, en acquérant de la stabilité, pussent améliorer peu à peu les conditions morales et matérielles du pays. Sur son bureau était l'*Orçamento*, ou budget de 1848, qu'il voulut bien me communiquer.

D'autres fois encore il me commandait d'examiner la bibliothèque publique d'Oporto, et de

discours prononcé par le baron Ricasoli, président du conseil des ministres du royaume d'Italie, lors de l'inauguration de la statue équestre de Charles-Albert, à Turin, le 22 juillet 1861. (*Note du traducteur.*)

lui faire connaître ce qu'elle contenait en manuscrits et livres rares, et spécialement d'anciens manuscrits ornés de miniatures, qui lui avaient toujours beaucoup plu, projetant, comme il me le disait, de consacrer à cet établissement sa première sortie.

Enfin, je sais que Charles-Albert eut l'idée d'écrire ses souvenirs sur l'époque qui suivit la première campagne de Lombardie ; mais la fièvre lente qui le tenait et qui faisait trembler sa main l'en empêcha.

Il trouvait de grandes consolations dans les lettres pleines d'affection et de dévouement qu'il recevait de sa mère, de sa femme, de sa bru bien-aimée, de ses fils, et de beaucoup de personnes, qui le trouvaient encore plus grand dans l'exil que dans son palais. — « L'intérêt que me montrent encore plusieurs personnes me touche « extrêmement. » — Ainsi s'exprimait-il dans une lettre du 16 mai au comte de Castagnetto ; et dans cette même lettre, confirmant les intentions qu'il avait déjà exprimées à Antibes par rapport à la cession gratuite à faire à l'Etat de la galerie de tableaux, du médaillier, de la superbe galerie des armes, il employait ces paroles, qui dévoilent une noblesse d'âme et une générosité sans pareilles :

« Quant à nos affaires avec les finances, veuillez « bien vous rappeler que je ne veux absolument

« point que vous parliez ni des galeries, ni des « objets d'art. En ce moment dans lequel l'État « est accablé des plus cruelles et affreuses char- « ges, je préférerais manger du pain noir tout le « reste de mes jours, plutôt que l'on pût dire que, « dans une époque aussi terrible, je suis venu « aggraver ou embarrasser encore, dans un inté- « rêt personnel, les finances de l'État. »

Tout d'abord, il paraît qu'il attendait l'arrivée du duc de Gênes; et il en parla au gouverneur civil avec la complaisance d'un père qui sait avoir un fils digne de lui. Mais il ajouta ensuite : « Non, « cependant, le duc de Gênes ne peut pas, ne doit « pas venir. Il a un commandement dans l'armée, « et la paix n'est pas faite. Mais à sa place vous « ferez connaissance avec le prince de Carignan, « qui n'est pas retenu par cette considération. « C'est un prince doué de rares qualités, et qui « m'est bien cher. »

Le sort voulut pourtant que l'arrivée de Son Altesse Royale lui devînt, par une malheureuse combinaison de circonstances, l'occasion indirecte d'une vive douleur. Vers cinq heures après-midi du 30 juin, le télégraphe établi sur la tour de l'église *dos Clericos* donna avis qu'un vapeur de

guerre sarde se présentait à l'embouchure du Douro. Le roi était alors très-affligé, pour avoir lu, le jour d'avant, dans les journaux français, de très-mauvaises nouvelles de la santé du roi Victor, à la loyauté et à la valeur duquel il avait confié le soin de nos libertés ainsi que les espérances d'un avenir meilleur.

Il sortait de table, quand on le prévint de l'arrivée d'un vapeur de guerre national, dont le glorieux pavillon tricolore se déployait à l'embouchure du Douro. L'esprit plein de ce qu'il avait lu le jour précédent, et sous le coup de cet état maladif qui prédispose l'homme aux tristes imaginations, ce bâtiment lui sembla destiné à apporter un message funèbre. Tout son sang se mêla, un tremblement fébrile plus violent que d'habitude envahit tous ses membres ; et il resta dans cette angoisse pendant plus de trois heures, jusqu'à ce que la marée montante permît l'entrée du fleuve au *Monzambano*.

Pendant ce temps, ayant appris qu'un vapeur sarde louvoyait aux bouches du Douro, nous descendions le fleuve pour aller à sa rencontre. Nous l'attendîmes quelque temps avec le chevalier de Launay et le chevalier Bobone auprès de Saint-Jean-de-la-Foz. Quand il nous rejoignit, les cris de *Vive Savoie !* et les mouchoirs que nous agitions le saluèrent. Le prince de Carignan, reconnais-

sant qui nous étions, fit arrêter le vapeur et nous prit à bord.

Vers neuf heures, le prince arrivait à la *Quinta*, et quelques instants après, il était admis auprès de son auguste cousin, qui se trouvait déjà au lit.

Avec Son Altesse Royale était venu le docteur Riberi, dont la science et la conversation apportaient au roi un soulagement physique et un secours moral[1]. Le valet de chambre du roi, Bertolino arrivait aussi.

Quelques jours auparavant, avait rejoint le chevalier Jean-Michel Canna, employé ancien et distingué de la maison du roi, qui avait accompagné Sa Majesté pendant les deux campagnes, et qui en était apprécié non moins pour sa capacité que pour un entier dévouement à sa personne.

Quant à nous, voyant qu'il ne manquait plus rien au roi de ce bien-être qu'il trouvait encore de trop dans sa condition privée, et d'autre part

[1] Le plus savant professeur de l'Italie, et l'un des hommes les plus remarquables de l'ancien Piémont, même en dehors de la science. M. Riberi est premier médecin de Victor-Emmanuel, comme il l'était de son royal père. Il a épuisé tous les honneurs. Sénateur du royaume, grand officier des SS. Maurice-et-Lazare, président du conseil militaire de santé, il est, plus que tout cela, un homme modestement grand et simplement bon, chez lequel les malheureux de Turin savent trouver à la fois les consolations de l'âme aussi bien que le soulagement du corps. (*Note du traducteur.*)

ayant reçu avis de la prochaine réouverture du Parlement, nous décidâmes de prendre congé du roi, d'autant plus qu'à ce moment les prévisions de Riberi n'excluaient pas tout espoir.

Nous eûmes audience séparément, le chevalier de Collegno et moi, le 2 juillet.—Que dirai-je de cette cruelle séparation, assombrie par de tristes pressentiments ? Comment reproduire l'affection avec laquelle le roi me traita, et le ton des dernières paroles qui sortirent de sa bouche après m'avoir embrassé : *Rappelez-vous que je vous ai bien aimé!...* — Mon cœur se déchirait; et un long regard, plein d'amour et de douleur, fut toute ma réponse.

Le lendemain nous prenions place sur *le Vésuve*, vapeur portugais, et nous arrivions à Lisbonne en moins de vingt-deux heures. Ayant depuis plusieurs années à remercier Sa Majesté Très-Fidèle à propos d'une faveur dont j'avais été l'objet de sa part, je demandai une audience qui me fut accordée, et j'en profitai pour rendre grâces en même temps à la reine, au nom du Parlement et du pays, pour les affectueux égards dont on avait usé avec le roi Charles-Albert. Sa Majesté se plaignit que l'auguste hôte du Portugal eût choisi Porto pour résidence, au lieu de Lisbonne, où l'on aurait pu le traiter d'une façon plus digne d'un tel prince.—

La reine s'informa en outre avec une bienveillante sollicitude des conditions de l'Italie, et de l'état de nos affaires avec l'Autriche ; je me trouvai à même de pouvoir satisfaire à ses demandes.

Le 13, le vapeur anglais *Pacha* étant arrivé, nous nous y embarquâmes à destination de Cadix, où nous devions continuer sur un des vapeurs qui vont à Marseille. Mais il fallait auparavant faire quarantaine à Gibraltar.—Au milieu de la rade de Gibraltar, sous les brûlants rayons du soleil d'Afrique, est ancrée la carcasse d'un vieux ponton, qui sert de magasin de charbon de terre, et qu'habite une population d'insectes les plus dégoûtants. Ce fut là que nous dûmes faire une quarantaine, heureusement de courte durée. Jamais nous n'eussions attendu de la propreté anglaise un aussi sale domicile. Nous passâmes ensuite à Gibraltar, puis à Algésiras, où nous attendîmes trois jours le *Primero Gaditano*. C'est assurément le pire vapeur qu'il y ait au monde, et l'Espagnol qui le commandait ne valait pas mieux que son bâtiment. Nous arrivâmes le soir du 20 juillet dans le golfe de Cadix. Le lendemain matin le cœur me battit en voyant le canot du *Monzambano* qui accostait le *Gaditano* et s'informait précisément de nous. Je demandai à Son Altesse Royale le prince de Carignan la faveur de retourner à Gênes avec lui, ce qu'il m'accorda fort gracieusement,

et je pris alors congé du chevalier de Collegno ainsi que de mes autres compagnons de voyage, dont la santé exigeait un repos plus long. Je passai un jour à Tanger, où je vis la caravane des Arabes en partance pour la Mecque. Nous arrêtâmes quelques heures à Malaga, et de là, en quatre jours et demi, nous abordâmes au port de Gênes. Il était trois heures après midi du samedi 28 juillet.

Hélas! nous ne pouvions supposer qu'à cette heure même le grand roi Charles-Albert, usé par la douleur et par les souffrances, rendait le dernier soupir!

Le 7 août, je rendais compte au Sénat des résultats de notre mission, et l'assemblée émue poussait un cri unanime de *Vive Charles-Albert!* Le lendemain arrivait la fatale nouvelle. Un long gémissement s'éleva de tous les points de l'Italie. Le Sénat, sur la proposition de son digne président, le baron Joseph Manno, décréta à l'unanimité que l'épithète de *Magnanime* serait jointe au nom de Charles-Albert, et que la réponse faite par lui à l'adresse du Sénat serait gravée en lettres d'or sur le piédestal de sa statue, dans le palais du Parlement.

Le jour que nous prîmes congé du roi fut le dernier où il se leva. Depuis longtemps déjà il se tenait debout avec beaucoup de peine, et sa tête

penchait sur sa poitrine. Ses forces s'en allaient peu à peu ; il le sentait et il le disait. La douleur qu'il éprouvait aux vases hémorroïdaux était parfois si violente, qu'il ne lui était plus possible de se chausser lui-même, comme il en avait l'habitude. La nature des évacuations avait fait soupçonner aux médecins d'Oporto qu'il s'était formé intérieurement une apostème. Mais Charles-Albert montrait une vive répugnance à se laisser visiter, et s'était refusé constamment à laisser voir même l'enflure de ses jambes. Le docteur Riberi en eut enfin la possibilité. Il découvrit l'apostème, l'ouvrit, la vida, et en conduisant le fer dans des parties aussi délicates, n'entendit pas un gémissement, ne surprit pas un mouvement d'impatience, tant le roi avait d'empire sur lui-même.

On eut alors une légère espérance, après avoir fait disparaître ce foyer de graves perturbations, de voir la santé du roi s'améliorer. Mais il n'en fut pas ainsi. Les sources de la vie étaient taries désormais, et le travail même qui s'accomplissait à l'intérieur pour la cicatrisation de la partie opérée épuisait encore le peu de forces restantes.

L'auguste malade n'ignorait point la gravité de son état, et il dit un jour à Riberi, presque en plaisantant : *Si je venais à mourir en ce moment, je serais heureux au moins en cela, que je mourrais à*

propos. — C'était le *felix opportuno exitu* de Tacite.

On était au lundi 23 juillet. Après une nuit très-agitée, les symptômes précurseurs d'un fatal événement devenaient d'heure en heure plus accentués.

Riberi, interrogé par le roi sur son propre état, répondit : *Je dois avouer avec douleur que les symptômes fâcheux se sont plutôt aggravés que diminués depuis hier, toutefois il ne faut pas désespérer.* — *Cher Riberi*, lui dit alors le roi, *si je dois mourir, dites-le-moi sans détour, car j'ai plusieurs dispositions à prendre.* — Riberi feignit de n'avoir point entendu, et parla d'autre chose. Mais Charles-Albert, comprenant parfaitement ce silence, fit appeler son confesseur et demanda le viatique, qui lui fut apporté de sa chapelle domestique à huit heures du matin du 24, étant présents, en outre des gens de Sa Majesté, le chevalier de Launay et le chevalier Canna.

Avant de lui donner la communion, le confesseur l'interrogea, suivant l'usage, sur les articles de la foi, et il répondit en homme profondément convaincu de ces augustes vérités [1]. Puis il de-

[1] Durant son règne, il répétait souvent à ses familiers : *Je vous déclare, moi, que j'ai la foi du charbonnier.*

manda pardon des offenses qu'il pouvait avoir commises, protestant que de son côté il pardonnait de bon cœur toutes celles qu'il avait reçues. — *Enfin*, dit-il en terminant, *j'oublie tout.*

Vers quatre heures de l'après-midi, Mgr l'évêque de Porto, en habits pontificaux, se rendit auprès de l'illustre victime, et après quelques paroles tendant à la fortifier dans ces sentiments de résignation chrétienne et de détachement des choses de la terre, il lui donna la bénédiction apostolique. En sortant de la chambre plein d'émotion, il dit aux assistants : *Ce sera la mort du Juste* [1].

Le 26 juillet, l'extrême prostration, le dégoût pour toute sorte d'aliments, la difficulté de la respiration, la couleur cadavérique du visage, étaient de funestes avant-coureurs de l'heure fatale. Le roi avait demandé l'extrême-onction, mais il lui fut répondu que c'était trop tôt ; avant de se laisser panser, il s'était informé avec un très-grand calme s'il y avait apparence qu'il pût encore passer la nuit.

Riberi étudiait et essayait tout moyen de procurer quelque soulagement à l'auguste malade. Les frictions de rhum, en surexcitant les esprits

[1] Dépêche du chevalier de Launay, du 27 juillet 1849.

vitaux, produisirent bon effet. Le pouls se releva, la respiration devint plus aisée. La diarrhée cessa. Mais le roi ne put prendre autre chose que quelques cuillerées d'eau mêlée de vin de Bordeaux ou de café.

Il passa avec cette amélioration sensible, mais que Riberi déclara de peu de durée, la journée du vendredi. La nuit fut agitée, et son sommeil troublé par des rêves d'effroi. Signe évident que le cerveau commençait à s'embarrasser.

Dans la matinée du samedi, 28 juillet, l'amélio ration du jour précédent s'accrut encore. Le roi en était joyeux. Quand il vit le docteur Fortunato : — *Docteur*, lui dit-il, *je vais mieux aujourd'hui, beaucoup mieux. Si cela continue, j'espère que dans trois ou quatre jours on pourra refaire mon lit, car je suis vraiment mal.* — Et de fait il était écorché en nombre d'endroits par ce long séjour dans la même position.

Comme pour confirmer ces espérances, Charles-Albert put prendre deux tasses de bouillon, et, vers dix heures, une lettre de son aimante épouse lui ayant été apportée, il put la lire tout entière; puis s'étant fait donner un livre de prières, il en lut également un peu. Mais, hélas ! vaines apparences, ce n'était que le dernier répit accordé par la mort à celui qui luttait contre elle.

Le roi était couché sur son côté droit ; comme cette position lui devenait douloureuse, il appela Valletti et Rumiano pour le retourner de l'autre côté. Tandis qu'ils le tournaient, il se plaignit d'une douleur aiguë qui le prenait au cœur. Riberi accourut, et le roi se plaignit de nouveau que son bras gauche était paralysé. Ce symptôme était accompagné d'une torsion momentanée de la bouche. Riberi se mit à frictionner ce bras. A peine le roi commençait-il à le mouvoir, que la paralysie se rejetait sur le bras droit, où les frictions de rhum la dissipèrent également.

Le roi dit alors à Riberi qu'il avait envie de dormir, et l'engagea à faire un tour au jardin. Le docteur répondit qu'il allait fermer les croisées, et qu'il ne ferait pas de bruit, mais qu'il aimait mieux rester. *Faites comme vous voudrez*, répondit le malade. Après un long silence, Riberi entendit un craquement de dents. Il ouvrit les fenêtres, et vit que le roi venait d'être frappé, et bien plus gravement que les autres fois, d'un troisième coup d'apoplexie. Le roi lui dit : *Ma tête devient lourde, je me meurs. Je vous aime bien, cher Riberi, mais je me meurs.* — Le confesseur, MM. de Launay et Canna, ainsi que les trois valets de chambre ayant été alors appelés, le roi reçut, en complète connaissance et dans un calme parfait, le sacrement de l'extrême-onction, dont il accompagnait de la

tête les admirables prières. Puis, tandis que le confesseur, tenant devant l'auguste moribond le crucifix, sur lequel il avait les yeux constamment fixés, récitait les prières des agonisants; tandis que Riberi continuait à frictionner les bras de nouveau paralysés, l'estomac et les tempes; tandis que les assistants fondaient en larmes; la grande âme de Charles-Albert remonta à son Créateur. Il était trois heures et demie après midi. Ce passage fut calme et serein, comme calme et sereine était sa conscience [1]. — Ainsi mourut le grand Italien!

A l'annonce de ce funeste événement, un même sentiment d'affliction vint frapper non-seulement le peuple hospitalier auquel Charles-Albert avait demandé asile, non-seulement l'Italie, des fautes de laquelle il succombait, victime expiatoire, mais tout ce que le monde compte de caractères généreux; car ceux-là même qui différaient le plus de principes avec l'exilé volontaire d'Oporto, ne peuvent faire moins que d'admirer l'élévation de son esprit, noble et chevaleresque par-dessus tous ceux de ce siècle, l'ardeur et la persistance de ses convictions religieuses et libérales, ainsi que son sublime mépris de tout intérêt personnel, la gran-

[1] Lettres de MM de Launay et Canna.

deur de son entreprise et l'héroïsme de son sacrifice.

Et ce sacrifice ne fut point inutile; Charles-Albert ne mourait pas tout entier.

Notre grande tentative nationale d'alors, bien que rendue vaine par nos propres erreurs, fit voir combien peu il avait manqué pour sa réussite, à cause de quelles fautes elle avait failli, et quels étaient les coupables.

Elle prouva quel cœur battait en nous. Notre honneur resta intact dans la défaite. La puissance morale de notre Etat et du nom italien, en général, en augmenta au lieu de diminuer.

Il nous resta la liberté, présent de Charles-Albert.

Il nous resta la résolution d'en user sans abus, de manière que sa sainte lumière brillât parmi nous, comme le phare des espérances italiennes.

Il nous resta le glorieux drapeau qui avait flotté sur l'Adige et sur le Mincio, sur la Secchia et sur le Taro, sur le dôme de Milan et sur la basilique de Saint-Marc.

Il nous resta les princes de Savoie pour le faire respecter; une armée aguerrie prête à défendre les intérêts sacrés de la liberté, de l'ordre, de l'honneur national.

Il nous resta enfin l'image, le nom, la mémoire, la cendre auguste de Charles-Albert.

V

Constatation officielle de la mort de Charles-Albert.— Embaumement du corps.—Exposition dans une chapelle ardente.—Douleur des habitants d'Oporto.— Obsèques solennelles à la cathédrale, et dépôt dans la chapelle de Saint-Jean.—S. A. R. le prince de Carignan arrive à Porto avec les vapeurs de guerre *Goïto* et *Monzambano*.—Renouvellement des cérémonies funèbres.— Transport des dépouilles mortelles de Charles-Albert sur le *Monzambano*.—Arrivée à Gênes et à Turin.—Deuil universel des populations.— Dernière sépulture dans la basilique de Superga.

Charles-Albert gisait expiré sur son lit, la tête penchée à gauche, les traits calmes, avec une expression de paix profonde, plutôt endormi que mort. Il avait entre les mains le crucifix, dans l'étreinte duquel son dernier souffle s'était exhalé. Auprès du lit, une croix avec quatre flambeaux allumés symbolisait la foi en la vie future.

Après la première prière pour le défunt, récitée par le confesseur, la petite famille italienne qui entourait le lit du mort, fondant en larmes, baisait la main du prince expiré et se retirait. Les autorités ecclésiastiques, civiles et militaires d'Oporto, et les consuls des puissances étrangères,

prévenus par M. de Launay dès le commencement de l'agonie du roi, arrivaient alors.

Admis dans la chambre mortuaire, ils contemplaient, d'un œil affligé, ces traits inanimés.

L'Eglise intervint aussitôt, elle aussi. L'évêque récita les prières accoutumées et jeta l'eau bénite sur le défunt. De nombreux prêtres, se succédant sans intervalle, vinrent s'agenouiller et répéter les psaumes religieux autour du lit funèbre. Toutes les cloches de la ville sonnaient le glas ; les théâtres étaient fermés. De quart d'heure en quart d'heure un coup de canon rappelait aux Portugais la perte non-seulement d'un grand prince, mais d'un hôte illustre, et tel que la ville, qui leva la première sur les rives du Douro le drapeau de la liberté, et qui en garde le feu sacré, n'en vit point et n'en verra peut-être jamais le pareil. Mais louée soit la cité d'Oporto qui, par ce sûr instinct qu'ont en fait de grandeur et de générosité, les peuples généreux, comprit Charles-Albert, et l'honora vivant par d'affectueux respects ; mort, par ses larmes filiales, un empressement affligé, et par de pieux souvenirs.

Le lendemain, 29 juillet, à trois heures après midi, le chevalier Riberi et le docteur Fortunato ayant de nouveau vérifié le décès du roi, il en fut dressé acte authentique, auquel signèrent les au-

torités d'Oporto, le président de la chambre municipale, les consuls des puissances étrangères, un pair et un député du royaume.

Le corps du roi fut laissé pendant quarante-huit heures sur le lit où il avait expiré. A quatre heures après midi du 30 juillet, on le porta dans la pièce voisine de la chapelle, où trois habiles médecins portugais procédèrent à son embaumement. Le sculpteur Amatucci moula ensuite les traits de Charles-Albert. Puis le corps fut revêtu du costume de grand-croix de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare, suivant l'antique usage des princes de Savoie, et on lui mit au cou le collier de l'Annonciade, ainsi qu'une médaille d'or à l'image de Marie immaculée, que le roi portait de son vivant. On couvrit la tête d'une toque de velours noir avec plumes blanches, et, ce cérémonial terminé, la dépouille mortelle de l'auguste monarque fut placée sur un lit de parade dans le salon de réception que nous avons déjà décrit plus haut.

Il était deux heures du matin du 31. Dès la veille, cette pièce avait été tendue de damas amarante, avec bordures d'argent. Dans le fond, entre les deux fenêtres, s'élevait au-dessus de plusieurs gradins le lit de parade, recouvert de même étoffe et surmonté d'un baldaquin de velours cramoisi, fourré d'hermine.

Aux pieds du lit, sur deux consoles drapées de

velours pareil, et reposant sur des coussins de satin blanc, se voyaient, d'un côté, le sceptre et la couronne, de l'autre, les ordres du défunt.

Des deux côtés du salon se trouvaient deux autels, sur lesquels se disaient des messes pour le repos de l'âme du roi.

Un nombreux luminaire justifiait le titre de *chapelle ardente* donné à ce cérémonial.

A dix heures du matin, une garde d'honneur était installée à l'entrée de la maison, des sentinelles placées dans l'escalier et à l'entrée du grand salon, et un officier chargé, avec quatre sous-officiers, de la garde du lit de parade, auprès duquel alternaient MM. de Launay et Canna. Le public fut alors admis à contempler pour la dernière fois le monarque défunt, et l'air d'affliction de tous les visiteurs, les larmes de nombre d'entre eux, démontraient assez les sympathies que Charles-Albert avait éveillées dans ces bons cœurs.

Pendant ce concours de peuple, le curé de Notre-Dame-du-Bon-Voyage-de-Massarellos, dans la juridiction duquel se trouvait la villa du roi, et trois autres prêtres distribuaient, à la porte de la demeure mortuaire, d'abondantes aumônes aux indigents, et de nombreux secours étaient envoyés à domicile aux pauvres honteux.

Le mercredi, 1er août, à sept heures du matin,

après une nouvelle opération destinée à compléter l'embaumement, le corps du roi fut placé dans un cercueil de plomb, sur le dessus duquel, à la hauteur du visage, une vitre de grandeur suffisante permettait d'en distinguer les traits. Ce même cercueil était doublé d'un autre d'acajou, avec un couvercle où se trouvait une petite porte, fermée de deux serrures différentes, et recouvrant la partie supérieure correspondant à la vitre. A l'intérieur, sur le premier cercueil, et aux pieds du corps, une feuille de cuivre porte l'inscription suivante :

CHARLES-ALBERT
ROI ABDICATAIRE DE SARDAIGNE
NAQUIT LE 2 OCTOBRE 1798
(MONTA SUR LE TRÔNE LE 27 AVRIL 1831)
ABDIQUA A NOVARE, LE 23 MARS 1849
MOURUT A OPORTO (PORTUGAL), LE 28 JUILLET 1849
A L'AGE DE 50 ANS 9 MOIS 27 JOURS.

Le cercueil fut reporté sur le lit de parade et recouvert d'un poêle de velours cramoisi ; il y resta exposé jusqu'à cinq heures et demie de l'après-midi. A cette même heure, douze sous-officiers l'enlevèrent et le portèrent jusqu'à l'entrée de la villa, où l'attendait un char somptueusement décoré, tiré par huit mules. La pompe était solennelle et le cortége majestueux. Trente

carrosses se suivaient, des autorités principales, des pairs du royaume, de la cour d'appel, de la magistrature municipale, des consuls étrangers. La garnison faisait les dernières salves pendant que le convoi funèbre parcourait les principales rues de la ville. L'évêque attendait à la porte de la cathédrale avec son chapitre et quantité de personnages de distinction, en uniforme. Le vaisseau était tendu de velours noir; au milieu du chœur s'élevait une estrade décorée de drapeaux à nos couleurs nationales. Le cercueil y fut placé, et un responsorium en musique chanté. Puis on transféra les dépouilles royales dans le cloître, à la chapelle Saint-Vincent, où l'évêque fit l'absoute. Le corps de Charles-Albert y fut alors consigné à titre de dépôt au chapitre, jusqu'à ce qu'on pût le ramener dans sa patrie; et une garde d'honneur prit place à la porte de la chapelle.

Tous les matins, à neuf heures et demie, le confesseur du roi y disait la messe et renouvelait l'absoute sur le cercueil, en présence de MM. de Launay et Canna; et deux fois pendant le cours du mois d'août, l'évêque, suivi du chapitre tout entier, s'y rendit pour répéter les cérémonies funèbres sur le corps de l'auguste défunt.

Pendant ce temps, S. A. R. le prince de Carignan partait de Gênes le 18 août, avec les vapeurs

de guerre *Goïto* et *Monzambano*, chargé de reprendre à cette terre amie, mais étrangère, les restes de Charles-Albert, et de les transporter dans cette Italie si aimée, si belle, et si fatale pour lui.

Le 3 septembre au matin, il touchait terre à Oporto, avec les sentiments que chacun peut comprendre.

Le 19 du même mois, à onze heures et demie du matin, la chapelle Saint-Vincent recevait les principaux représentants des deux nations, que de vastes distances séparent matériellement, mais que réunit désormais une intime affection, née dans la douleur et dans les larmes. Du côté de l'évangile se tenaient le prince de Carignan, l'évêque, le marquis de La Marmora, prince de Masserano, premier aide de camp du roi, et le major général baron Solaroli. De l'autre côté, les deux commissaires de la reine de Portugal, comte de Linhares, son chambellan, et baron de Rilvas, aide de camp du roi Ferdinand-Auguste. Étaient aussi présents le gouverneur civil, le gouverneur militaire, le chapitre, la chambre municipale, et les quelques autres personnes que l'espace restreint avait permis d'admettre.

L'abbé Jérôme, des marquis Sopranis, aumônier du roi, assisté du père Peixoto Salgado, confesseur de Charles-Albert, célébra le saint sacrifice de la messe, après laquelle le chanoine docteur dom

Luis do Pilar Pereira de Castro, l'un des dignitaires du chapitre, montant à l'autel, adressa au prince de Carignan un discours relatif au précieux dépôt confié à la garde du chapitre, au soin respectueux avec lequel il s'était acquitté de ce mandat, ainsi qu'aux sentiments manifestés à l'égard du magnanime défunt par toute la ville, sentiments si vifs, qu'on pouvait bien affirmer qu'il n'était personne qui ne fût venu prier pour l'âme d'un si grand prince. — « Ce chapitre, dit-il, toujours fidèle et respectueux serviteur de ses propres rois, s'est considéré comme tenu à un égal devoir envers ce monarque, bien qu'étranger, car il l'a trouvé aussi grand dans ses jours d'infortune que dans ceux de sa gloire ; il l'a reconnu vraiment magnanime, comme l'a nommé le Sénat piémontais; il a reconnu enfin en lui toutes les vertus politiques, comme toutes les vertus religieuses, doublées par la dignité royale, qui, dans tous les lieux du monde, sera toujours vénérée par ceux qui savent comprendre toute l'importance sociale d'un roi.... Heureuse la nation qui a eu l'honneur de posséder un souverain aussi parfait[1] ! » — Après cette allocution, le chanoine Pilar remit la clef du cercueil à M. de Launay, qui, ouvrant la petite porte du couvercle en face

[1] Periodico dos Pobres do Porto, n. 224.

du visage de l'auguste défunt, et s'adressant à S. A. R., lui dit d'une voix émue qu'il regrettait d'augmenter sa douleur par une aussi triste vue, mais que S. A. étant chargée de ramener le monarque défunt dans la sépulture de ses pères, il était nécessaire qu'elle reconnût que ce corps était celui du haut et puissant roi Charles-Albert. Le prince s'acquitta alors de ce pénible devoir, et en contemplant ces traits voilés par les ombres de la mort, qui peu de semaines avant souriaient au parent et à l'ami, il ne put retenir ses larmes.

Les dépouilles royales reconnues par les autres assistants, parmi lesquels les commandants du *Monzambano* et du *Goïto*, le chevalier de Launay lut le procès-verbal de leur remise au commissaire royal. Pendant ce temps l'évêque revêtait ses habits pontificaux, et dans le cloître contigu on distribuait les cierges au nombreux cortége, tant de séculiers que d'ecclésiastiques, qui devait suivre la pompe funèbre.

Les troupes de la garnison étaient déployées le long des rues *Cha, do Loureiro*, *das Freiras Beutas, das Flores*, *de San-Domingo*, *de San-João*, jusqu'à la place de *la Riviera*, en face de laquelle était ancré le *Monzambano*, qui communiquait par un pont volant avec le quai.

Un escadron de cavalerie ouvrait la marche. Venaient ensuite :

La musique militaire du *Goïto*, qui jouait des marches funèbres;

Environ quatre cents citoyens avec des cierges à la main, et en habits de deuil;

Les grands du royaume, les pairs, les députés et les autorités;

L'institut des Orphelins;

Deux cents prêtres;

Le chapitre et l'évêque;

Les officiers de la marine sarde;

Douze valets de pied avec des torches allumées;

Le char funèbre.

Les cordons du poêle étaient tenus par le prince de Carignan, le marquis de La Marmora, le général Solaroli et le chevalier de Launay.

Aux deux côtés du cercueil, l'abbé Sopranis et le théologien Simonino, le premier aumônier, le second chapelain du roi, récitaient l'office des morts.

Les aides de camp du prince portaient sur des coussins de drap d'or les insignes royaux et les ordres.

Venaient ensuite les deux commissaires royaux portugais, entre le gouverneur civil et le président de la chambre municipale.

La chambre municipale fermait le cortége.

Les balcons et les fenêtres des rues par où passait le char funèbre étaient tendus d'étoffes noi-

res, de soie ou de laine. On n'y voyait pas une dame qui ne fût en deuil. Et à ces démonstrations répondait bien la tristesse peinte dans les yeux et sur les traits de tous. O peuple sensible et courtois, qui comprends les grandes pensées, et qui t'es attendri sur les malheurs de l'Italie, Dieu te tienne compte des hommages rendus par toi aux vertus de Charles-Albert ! Dieu te donne pour longtemps une vraie liberté et une paix véritable !

Pendant que le cortége s'avançait lentement, une batterie de terre faisait le salut de vingt-un coups de canon. Le *Monzambano*, le *Goïto*, le *Don Louis*, vapeur de guerre portugais, tiraient également. Tous les bâtiments à l'ancre dans le *Douro* avaient leurs vergues croisées, les pavillons en panne, et les marins sur les vergues, la tête découverte.

Les huit mêmes sous-officiers qui avaient porté la bière sur le char funèbre l'en enlevèrent et la transportèrent sur le *Monzambano*, dans la chapelle ardente qu'on avait préparée à l'arrière. Elle figurait un temple à colonnes de marbre. Dans les intervalles des colonnes, des trophées de drapeaux aux couleurs sardes étaient espacés par six écussons à emblèmes divers, dont quatre appartenaient aux cachets particuliers dont Charles-Albert avait coutume de se servir.

Dans l'un, on voyait un cavalier armé de toutes

pièces et à cheval, avec le casque couronné et l'épée nue; autour la devise :

AD MAJOREM DEI GLORIAM.

Dans le second, un chien couché au milieu d'épines, une étoile sur la tête, avec ces mots :

VITUPERARI AB IMPIIS LAUDARI EST.

Le troisième montrait une croix mariée à une ancre, sur le bras transversal de laquelle cette seule parole :

PATIENCE.

Puis le mystérieux emblème du lion couché, casqué, l'écusson de Savoie sur le dos, et dans ses griffes un serpent, avec ce distique :

J'ATANS MON ASTRE.

Sur les autres écussons, la croix de Savoie et celle des Saints-Maurice-et-Lazare.

Parmi ces trophées, quatre boucliers entourés de lauriers portaient les noms glorieux pour notre armée et pour son intrépide chef, de

GOÏTO,
MONZAMBANO,
PESCHIERA,
PASTRENGO.

Le cercueil ayant été posé devant l'autel, avec

la tête tournée vers lui, selon le privilége des prêtres et des rois, l'abbé Mellini, chapelain du navire, prononça un court mais éloquent éloge de Charles-Albert; puis, après le chant du *Libera me, Domine*, l'évêque fit les dernières absoutes, et en même temps le 2e régiment d'infanterie annonça par trois décharges successives la fin de cette triste solennité.

La bière fut ensuite transportée dans la chapelle préparée dans l'intérieur du bâtiment, toute tendue de soie et de velours noir semé de larmes d'or, et garnie de trophées. Au pied du soubassement qui portait le cercueil, on voyait deux génies assis, de grandeur naturelle, avec des couronnes de laurier dans les mains, et dans l'attitude d'une vive douleur. Douze lampes brûlaient continuellement autour des dépouilles royales.

Avec ce triste et sacré dépôt, le *Monzambano* se dirigeait le lendemain vers Cadix. Mais le digne fils de Charles-Albert ne pouvait oublier les services rendus, les preuves d'affection données par le gouvernement et le peuple portugais à son illustre père. Par son ordre, le général Solaroli avait porté au roi Ferdinand le collier de l'Annonciade, et présenté des remerciements tout exceptionnels à S. M. Très-Fidèle doña Maria II. De nombreuses décorations furent remises aux principaux ministres, à

l'évêque, aux deux gouverneurs et à d'autres fonctionnaires publics d'Oporto, aussi bien qu'au confesseur du défunt roi et à ses deux médecins, le docteur François d'Assiz et le docteur Antoine Fortuné Martins da Cruz, qui, après avoir déployé un affectueux et docte empressement à soulager par tous les moyens les souffrances du roi, à prolonger sa précieuse existence, montrèrent une non moins grande noblesse de sentiment, en refusant absolument toute espèce de rémunération. Le bon peuple d'Oporto ne pouvait non plus être oublié; et avant de partir, le prince de Carignan adressait au président du corps municipal, Antonio Vieira de Magalhães, baron d'Alperendura, la lettre suivante[1] :

« Porto, le 17 septembre 1849.

« Monsieur le président,

« Les habitants de cette ville ont donné au « monde de nobles exemples de valeur, de dé- « vouement et d'héroïsme, de ces mêmes vertus « dont feu le roi Charles-Albert a été la personni- « fication durant un règne fécond en événements « glorieux. Fidèles à eux-mêmes, ils devaient être « de justes appréciateurs du véritable mérite. « Aussi, faisant une respectueuse violence à l'in- « cognito du comte de Barge, ils se joignirent « spontanément aux autorités pour le recevoir

[1] En français dans l'original.

« dans leurs murs avec tous les honneurs royaux,
« avec les démonstrations de la plus vraie sympa-
« thie. Dans cette retraite volontaire, pendant sa
« maladie, on continua à l'entourer de nombreu-
« ses preuves du respect et de l'affection inspirés
« par ses qualités éminentes, par son caractère
« élevé; vingt-quatre heures avant son décès,
« Sa Majesté disait encore combien elle était tou-
« chée des marques d'affection et d'intérêt de ce
« peuple si hospitalier.

« La douloureuse nouvelle de sa mort a répandu
« une consternation générale, et l'attitude de tou-
« tes les classes lors des cérémonies funèbres du
« 31 juillet et du 1er août, comme aujourd'hui, est
« un indice certain de la sincérité de leurs regrets.

« De son côté, la chambre municipale, qui repré-
« sente dignement cette ville, a mis le comble à
« ses procédés de courtoisie par une lettre de con-
« doléance adressée au roi mon auguste souve-
« rain, dont le cœur filial a été si cruellement
« éprouvé en suite de cette perte irréparable.

« S. M. le roi Victor-Emmanuel m'a chargé d'ex-
« primer publiquement sa reconnaissance la plus
« vraie et la plus sentie pour tant de témoignages
« de haut intérêt envers son bien-aimé père.

« Veuillez, monsieur le président, être l'inter-
« prète de ce sentiment auprès de la population
« d'Oporto.

« Voulant en outre donner à la chambre mu-
« nicipale une marque de son estime et de sa bien-
« veillance dans la personne de son président,
« Sa Majesté a daigné, monsieur le baron, vous
« nommer commandeur de son ordre religieux et
« militaire des Saints-Maurice-et-Lazare, dont les
« insignes sont ci-joints.

« Des mots ne peuvent rendre tout ce que j'ai
« éprouvé en présence de l'immense concours de
« peuple qui se pressait aujourd'hui autour du
« cercueil de l'illustre défunt pour lui apporter le
« tribut de ses regrets, la promesse de la fidélité du
« souvenir. En disant un suprême adieu à la pré-
« cieuse dépouille mortelle de S. M. le roi Charles-
« Albert, la ville d'Oporto aura trouvé quelque
« consolation dans la douce pensée qu'il lui reste
« l'amour et la reconnaissance éternelle de la
« maison royale de Savoie, et de toute une na-
« tion qui vénérera à jamais la mémoire de ce roi
« magnanime[1].

« Je vous offre, monsieur le président, l'assu-
« rance de ma haute considération.

« Eugène de Savoie. »

[1] De grandes démonstrations eurent lieu en Piémont en l'honneur des habitants d'Oporto. Un acte du Parlement leur décerna le droit héréditaire de bourgeoisie dans les États sardes. Une des rues de Turin prit le nom de *rue d'Oporto.* (*Note du traducteur.*)

Les deux navires, gréés en deuil, jetèrent l'ancre dans la rade de Cadix le 21 ; et les batteries de la place, ainsi que les bâtiments des diverses nations qui se trouvaient là, rendirent aux cendres de Charles-Albert les honneurs royaux. Le 4 octobre, le *Goïto* et le *Monzambano* faisaient leur entrée dans le port de Gênes, où la dépouille mortelle du roi était reçue par une députation des deux Chambres, par le président du conseil, le ministre de l'intérieur, et par divers écuyers et gentilshommes de son ancienne cour. Pompe religieuse, oraisons funèbres, services solennels, devises triomphales ou affligées, fleurs, lauriers, couronnes, mais, par-dessus tout, les larmes et la douleur de tous, accueillirent partout le cercueil qui portait aux tombes de ses aïeux le roi qui, ami de la justice, se dévouait aux réformes nécessaires dans ses États ; qui, ami de la liberté, associait son peuple à l'exercice des droits souverains ; qui, dès ses jeunes années, passionné pour l'indépendance de l'Italie, élevait sur le Tessin le drapeau de l'avenir et de l'espérance.

Après l'office solennel célébré dans la cathédrale de Gênes, le convoi funèbre partit le lendemain pour Turin. Il s'arrêta le premier soir à Pontedecimo ; le second, à Ronco ; le troisième, à Novi ; le quatrième, à Alexandrie ; le cinquième, à Asti ; le sixième, à Poirino ; le septième, à Cari-

gnan. En chaque endroit se renouvelaient les prières, les honneurs suprêmes, les démonstrations des peuples affligés.

Le 12 octobre, à deux heures après midi, se portaient au-devant du char mortuaire, à San-Salvario, près de Turin, les sénateurs et les députés, le conseil municipal, ainsi qu'une foule immense de citoyens et d'Italiens des provinces unies, en habits de deuil; sur les marches de la cathédrale Saint-Jean l'attendaient le Conseil d'État, la magistrature de tous rangs, l'université, le clergé et cinq évêques.—Que se passa-t-il dans ton cœur, ô peuple, quand tu vis, portée devant le char funèbre par une main fidèle, cette épée, aux éclairs de laquelle seraient tombées les chaînes de l'Italie entière, si tous eussent voulu comprendre que le temps était arrivé de l'action et non plus des paroles! Quand tu vis, sans cavalier, la tête basse, suivant la cendre de son maître, ce noble coursier, accoutumé à demeurer impassible au milieu du bruit des combats, là où pleuvaient les balles et les boulets homicides, où la mort frappait avec le plus d'acharnement!

Jamais l'église métropolitaine de Turin n'avait été aussi grandiosement ornée[1]; jamais elle n'a-

[1] Par les soins des habiles architectes Pelagio Pelagi et Ernest Melano.

vait contenu assistance aussi désolée. Le soir du 12, on chanta les premières vêpres. Le lendemain eut lieu la messe solennelle, où officia pontificalement l'archevêque de Chambéry, assisté des évêques de Biella, de Nice, de Casale et de Savone. L'archevêque de Verceil prononça l'éloge du roi défunt.

Le troisième jour, dimanche 14 octobre, après une messe lue, Charles-Albert fut porté à la sépulture royale de Superga avec une pompe comme on n'en avait point vu jusqu'alors.

Parvenu à l'église de la Grande-Mère-de-Dieu, au delà du Pô, l'archevêque de Chambéry fit les absoutes solennelles. Puis la partie du cortége qui devait accompagner le monarque défunt à Superga monta dans des carrosses drapés de noir, et le convoi partit.

Il arriva à la basilique royale de Superga avant trois heures, et il y fut reçu par l'évêque de Casale, par le président et les membres de l'institut ecclésiastique établis là.

Après les prières habituelles récitées sur le défunt, la bière fut descendue dans la chapelle souterraine, et là, après avoir extrait du tombeau de marbre qui est devant l'autel, et destiné au dernier roi défunt, le cercueil de Victor-Emmanuel Ier, mort en 1824, et l'avoir porté dans sa

case définitive, on y substitua, après la reconnaissance d'usage, celui du roi Charles-Albert.

Et moi aussi, parmi tes autres fidèles, je contemplai pour la dernière fois, ô mon regretté maître, tes traits immobilisés par la mort !.... Moi aussi je laissai la meilleure partie de mon cœur dans ce sépulcre, qui recouvre tant de générosité et tant d'infortune !.... Puisse l'hommage dont ma faible plume a essayé d'entourer ton nom, acquitter quelque chose de la dette des Italiens envers toi ; puisse, du trône de lumière où elle siége, ta grande âme agréer ces récits véridiques que ton faible mais consciencieux historien a consacrés à ta mémoire immortelle, ô roi législateur, roi citoyen, roi soldat !....

FIN.

DOCUMENTS

DOCUMENTS

N° 1.

Lettres de Charles-Albert, écrites pendant la campagne de 1848 au comte Frédéric Sclopis, ministre de la justice. (*Original français.*)

I

Castiglione delle Stiviere, le 10 avril.

Le rapport que vous m'avez fait, très-cher Sclopis, sur les événements de la Savoie, sur la fermeté, la noble et belle contenance de la magistrature, m'a procuré la plus douce des satisfactions, un vrai bonheur [1]. Vous m'obligerez infiniment d'exprimer au Sénat de Savoie ma plus vive satisfaction et ma reconnaissance. Je désirerais aussi que vous puissiez me proposer quelques récompenses à donner aux magistrats qui ont donné le plus de marques de dévouement.

[1] Le roi veut parler de la mise en fuite des démagogues français (*voraces* de Lyon), qui avaient envahi la Savoie.

.s une lettre d'hier, au prince de Carignan, . fis relation d'un fait glorieux pour nos armes opéré à Goïto par l'avant-garde du général Bava. Je suis heureux de pouvoir aujourd'hui, de nouveau, vous parler d'une autre action, aussi fort honorable pour notre armée. L'ennemi, occupant encore en force le pont de Monzambano sur le Mincio, dont il défendait l'approche avec six pièces de canon placées sur notre rive, le général De Broglia, voulant le déloger de sa position, fit diriger sur lui le feu de ses deux batteries. Les Autrichiens furent obligés de se retirer de l'autre côté du pont, qu'ils firent sauter. Placés dans des conditions avantageuses, ils continuèrent sur nous un feu actif, auquel notre artillerie ne cessa de répondre. D'après les ordres du général De Broglia, nos braves soldats, profitant des débris du pont, le refirent sous le feu de l'artillerie ennemie, et nos troupes purent le franchir et se porter sur la rive opposée, d'où l'ennemi se retira en faisant encore feu, quoique déjà dans des positions éloignées. Le feu de nos pièces, qui fut si bien dirigé et auquel nous devons ce succès, dura trois heures ; celui de l'ennemi, grâce à Dieu, paraît avoir été mal fait ; aussi, dans le moment actuel, ne connaissons-nous, de notre part, que trois blessés : le capitaine Marazzani, de l'état-major ; un soldat de Savoie et un de Savone.

Votre très-affectionné

C. Albert.

II

Valeggio, le 26 avril.

La proposition que vous me faites, très-cher Sclopis, d'employer quelques-uns des magistrats qui furent compromis dans l'année 1821, me paraît d'autant plus convenable qu'elle s'accorde avec ce qui fut fait pour l'armée. Je ne puis seulement assez vous recommander de prendre de minutieuses informations sur les hommes que vous croirez dignes d'être rappelés au service, car il nous importe infiniment, surtout depuis nos nouvelles institutions, d'avoir une magistrature à toute épreuve et qui puisse jouir de la vénération publique.

Votre pensée d'élever quelques hommes choisis dans les tribunaux inférieurs aux places de la haute magistrature, me paraît fort sage, non-seulement pour exciter le zèle et donner de l'encouragement, mais aussi parce que, dans d'autres occasions, nous avons eu extrêmement à nous louer de semblables choix.

Votre très-affectionné
C. Albert.

III

Sommacampagna, le 3 mai.

J'ai lu avec un très-grand intérêt tout ce que vous me dites sur l'abbé Gioberti et sur les sentiments qu'il vous a manifestés; il n'y a pas de doute que

s'il persiste dans cette manière de voir il ne puisse faire un grand bien dans la Chambre et surtout à Milan, où j'espère que sa voix aura de l'influence.

. . . . . .

IV

Sommacampagna, le 16 mai.

J'attendais pour répondre à votre lettre, très-cher Sclopis, d'avoir quelque chose d'intéressant à pouvoir vous communiquer. Je commencerai pourtant par vous remercier de l'excellente nouvelle que vous m'avez donnée à l'égard du comte de Revel; elle m'a fait un extrême plaisir. Je n'ai pu, en lisant vos réflexions sur le désir qu'ont les Milanais d'obtenir, en s'unissant à nous, une Constituante, que les trouver tracées avec perspicacité et profondeur. C'est certes une question immense dans ses conséquences. Après la communication officielle du comte Martini, j'ai écrit, comme vous le saurez, au marquis Pareto, dans le désir qu'il fasse délibérer le Conseil des ministres sur ce point capital. Je pense que les Chambres aussi s'empareront de cette question et manifesteront leurs opinions.

Le chargé d'affaires du Pape, M. Farini, m'a apporté la lettre du Pape ci-jointe avec la copie de celle qu'il a écrite à l'empereur d'Autriche, que je vous prie de vouloir bien remettre au marquis Pareto; j'ai répondu qu'étant roi constitutionnel, je serai obligé de consulter mes ministres lorsqu'il s'agira de traiter de la paix, mais que j'étais con-

vaincu que, d'après des bases si nobles, mon Conseil s'unirait à ma vénération et à ma reconnaissance envers Sa Sainteté pour l'intérêt qu'elle nous montre. M. Farini m'a lu un passage de la dépêche qu'on lui avait adressée, qui confirme le projet que le Pape puisse venir en Lombardie, si ça peut être utile à la cause italienne.

Le prince Corsini, celui qui est ministre des affaires étrangères et de la guerre en Toscane, est arrivé ici hier ; je l'ai vu ce matin, mais il ne m'a dit absolument rien d'intéressant; il désire seulement que nous prenions le commandement et la direction du corps toscan d'une manière complète.

Les attaques contre les ouvrages extérieurs de Peschiera ont été retardées, parce qu'on trouva de l'eau en pratiquant les travaux de terre pour former nos batteries ; mais j'espère que demain ou après-demain au plus tard l'on pourra commencer le feu. Une fois obtenu le résultat que nous désirons de cette attaque, l'on pourra entreprendre la tranchée contre le corps de la place.

L'on a fait avec des poutres et de la toile une façon d'ouvrage pour attirer dans un site indifférent l'attention des Autrichiens ; en effet, ils font un feu terrible dans cet endroit, tandis qu'ils laissent travailler tranquillement dans les positions où l'on établit les batteries. Les Autrichiens ont manifesté le désir de venir nous attaquer lorsqu'on fera le bombardement de Peschiera.

Ce matin on a interrogé des déserteurs italiens qui

nous sont arrivés au nombre de vingt-trois; il paraît qu'il y a un grand mécontentement dans la troupe qui est à Vérone.

Votre très-affectionné
C. Albert.

V

Valeggio, le 2 juin.

La députation de Modène étant arrivée aujourd'hui pour demander l'uniou avec nos anciennes provinces, je vous envoie son mémoire, pensant que le ministère s'occupera d'envoyer au plus tôt une personne d'un grade élevé pour opérer cette union, comme à Plaisance.

Il nous est arrivé, il y a peu de moments, monseigneur Morichini, que le Pape envoie auprès de l'empereur à Inspruck, pour l'engager à faire la paix en renonçant à l'Italie. Le Pape l'a chargé de me voir auparavant. Je doute infiniment que sa mission puisse réussir.

Vous aurez appris les victoires que Dieu nous a accordées, et dont je parlai hier dans ma lettre au comte de Revel. Notre système de guerre est maintenant tout changé. Depuis la défaite de ses troupes, le maréchal a réparti ses troupes en divers corps de partisans qu'il jette sur nos flancs et sur nos derrières; lui-même, malgré son grand âge, il s'est mis avec l'archiduc Ernest à la tête d'un de ces corps, qui jettent la terreur dans les provinces qu'ils parcourent. J'ai demandé une des

divisions du second corps pour augmenter notre force, et je ferai tous mes efforts pour couper ces corps de Mantoue, et pour les détruire ou pour les repousser dans cette ville. Mais nous aurons bien des fatigues à endurer ; d'autre part, si Dieu nous bénit, nous pourrons hâter infiniment la fin de la guerre.

Votre très-affectionné,
C. Albert.

N° 2.

Proposition du baron de Hummelaüer au nom de l'Autriche, sollicitant la méditation du Cabinet anglais.

Londres, le 24 mai 1848.

La Lombardie cesserait d'appartenir à l'Autriche, et serait libre maîtresse de rester indépendante ou de se réunir à tel autre État italien de son propre choix. Elle se chargerait par contre d'une partie proportionnée de la dette publique autrichienne, qui serait transportée définitivement et irrévocablement sur la Lombardie.

L'État vénitien resterait sous la souveraineté de l'empereur; il aurait une administration séparée, entièrement nationale, concertée par les représentants du pays eux-mêmes sans l'intervention du gouvernement impérial, et représentée auprès du gouvernement central de la monarchie par un ministre qu'elle y entretiendrait et qui soignerait les rapports entre elle et le gouvernement central de l'empire.

L'administration vénitienne serait présidée par un archiduc vice roi qui résiderait à Venise comme lieutenant de l'empereur. L'État vénitien supporterait les frais de sa propre administration, et il contribuerait aux dépenses centrales de la monarchie, comme le maintien de la Cour impériale, le service diplomatique, etc., en proportion de ses ressources, en prenant pour base que le royaume lombard-vénitien réuni se serait chargé, sous ce titre, d'un payement annuel de 4 millions de florins environ.

L'État vénitien se chargerait, pour sa part de la dette publique, d'une rente annuelle proportionnée à ses ressources, en prenant pour base que le royaume lombard-vénitien réuni y aurait participé à raison d'une rente de 10 millions de florins par an; et cette rente serait transportée sur le Mont-Vénitien, de sorte que, quels que pussent être les revirements politiques de l'avenir, l'État vénitien en reste seul responsable.

Les sommes qui, lors de la révolte de Milan et de Venise, ont été saisies dans les caisses publiques, doivent être restituées au gouvernement impérial.

La troupe vénitienne sera toute nationale quant à son personnel, mais comme elle ne saurait être d'une force suffisante pour former une armée séparée, elle devra naturellement participer à l'organisation de l'armée impériale, et être placée sous les ordres directs du ministère de la guerre de l'empereur. En temps de paix, elle sera cantonnée dans l'État vénitien, en fournissant un contingent pour le

service de garnison à Vienne. En cas de guerre, les troupes de l'État vénitien suivront l'appel de l'empereur pour la défense de l'empire.

Les frais de la troupe vénitienne seront supportés par l'État vénitien.

Les relations de commerce entre l'État vénitien et le reste de la monarchie autrichienne, et entre celle-ci et la Lombardie, seront réglées conformément aux intérêts réciproques et sur la base de la plus grande liberté possible. A l'égard du Mont lombard-vénitien actuel, une répartition proportionnée aurait lieu entre la Lombardie et l'État vénitien.

Ce qui dans l'exposé d'hier a été dit par rapport aux duchés de Parme et de Modène, trouverait son application à la Lombardie, qui aurait à fournir des dédommagements convenables aux deux ducs, et à leur assurer la possession de leurs propriétés de famille.

Signé : Hummelauer.

N° 3.

Note du général Salasco explicative de l'armistice.

A l'ouverture de la négociation de l'armistice qui a été conclu le 9 du courant, le général Hess, ayant pleins pouvoirs de Son Excellence le maréchal comte Radetzky, qu'il lui donna de vive voix, et en présence de MM. le général Rossi et le chevalier colonel Cossato, me dit :

1° Que la négociation à entreprendre entre nous n'aurait aucun caractère politique ;

2° Que son but réel, en évitant l'effusion du sang et l'envahissement des États de Sa Majesté, était de faire rentrer sous la domination impériale les provinces, à leurs yeux, insurgées ;

3° Que tous ceux qui avaient pris part à la guerre seraient libres de sortir de la Lombardie et de suivre également l'armée du roi ;

4° En mettant les personnes et les propriétés sous

la garantie du gouvernement, on considère que ce gouvernement serait maintenant plus libéral, et qu'on les mettait ainsi à l'abri du despotisme militaire, variable suivant le caractère des chefs;

5° Il a été arrêté verbalement que les vivres et les moyens de transport seraient fournis aux troupes par les provinces qu'elles auront à traverser, et que les stipulations concernant Venise, Peschiera, seraient aussi applicables à Brescia, si elle tenait encore au moment dans lequel la convention se traitait;

6° En s'abstenant d'attaquer Peschiera qui se rendait, l'Autriche voulait absolument mettre sur la même ligne Venise, et n'a pas voulu admettre qu'elle dût, pendant l'armistice, suspendre les hostilités contre cette ville, qui est dans ses domaines exclusivement, et sur laquelle le roi de Sardaigne n'a aucun droit;

7° Sur ce point comme sur la possession de Plaisance, le général Hess se montra dès le début inflexible: ainsi il fallait ou être prêt à recommencer les hostilités, ou céder;

8° La nomination des commissaires en nombre illimité a été introduite par moi, avec la phrase qui s'y rattache, afin que, si pour Venise on juge bon, comme je le pense, de nommer un commissaire *ad hoc*, tout ce qui se rattache à l'abandon de cette place s'exécute avec le moindre dommage de la part des alliés, les personnes et les propriétés restant saines et sauves.

On ne pourra pas emporter ce qui existe dans l'arsenal, mais les bâtiments qui ont rallié notre escadre pourront se retirer avec elle, comme les troupes lombardes et leur artillerie quittèrent Milan et vinrent avec l'armée de Sa Majesté à la droite du Tessin.

Signé : C. Salasco,
lieut. général.

11 août 1848.

N° 4.

A S. Ex. le comte Marchetti.

Rome, 6 juin 1848.

Je me fais un devoir de répondre à la lettre très-honorée que Votre Excellence m'a adressée le 19 mai sur les rapports qu'elle désire avoir avec la Hongrie et la Croatie. L'importance que ces négociations peuvent avoir pour la cause italienne n'avait pas échappé au ministère pontifical, et il s'est occupé du choix d'une personne capable. Dans deux ou trois jours j'espère pouvoir désigner à Votre Excellence le choix définitif, et certes la circonstance que cet envoyé sera en même temps le mandataire des autres États italiens, et notamment celui du Souverain Pontife, ne manquera pas d'assurer le succès que nous en attendons. J'ai écrit aujourd'hui même au marquis Pareto, ministre du roi à Rome, à propos des négociations tendant à constituer une confédération politique offensive et défensive des États italiens.

Le gouvernement du roi a toujours eu en vue cette conclusion, mais il lui semblait que, dans les circonstances actuelles, il fallait des faits et non pas des paroles. C'est pour cela qu'il a toujours insisté pour que les troupes pontificales franchissent le Pô; et certainement, si leur passage eût eu lieu à temps, nous n'aurions pas eu à regretter les malheurs du Frioul et des provinces vénitiennes.

En tout cas, le roi Charles-Albert ayant pris sur lui l'entreprise difficile et glorieuse de chasser l'étranger de l'Italie, il serait convenable et opportun, non-seulement pour la réussite de l'entreprise, mais pour leur intérêt même, que les autres États italiens y coopérassent avec plus d'efficacité. Les derniers tiraillements du Saint-Père ont été très-nuisibles à la sainte cause commune, et il faudrait que, par quelque manifestation publique, on réussît à effacer l'effet des hésitations précédentes. Je ne doute pas que Votre Excellence, convaincue de la nécessité de donner toute impulsion possible à cette sainte entreprise, voudra employer tous les moyens matériels et moraux pour que le Saint-Siége y coopère efficacement.

En attendant, je m'empresse de saisir l'occasion de vous exprimer les sentiments de mon estime et considération très-distinguées.

N° 5.

Le marquis Pareto à M. le comte Marchetti, à Rome.

Turin, 21 juin 1848.

Monsieur le Comte,

Je m'empresse de répondre à la très-honorée lettre de Votre Excellence, à propos de l'alliance défensive projetée.

Dans les circonstances actuelles de l'Italie, ne réussir qu'à une ligue défensive, quel que soit le sens qu'on veuille donner au mot *défensive,* serait trop peu de chose pour l'opinion publique.

En respectant pourtant les scrupules de Sa Sainteté, je n'insisterai pas pour donner un plus grand développement à cet acte politique, et je suis d'avis que la forme doit en quelque sorte suppléer à la substance.

Je crois donc que les trois gouvernements devraient se borner à échanger entre eux une déclaration, dans laquelle on exposerait que, dès le moment

où a été conclue la ligue douanière, ils avaient le projet de finir par une ligue politique ; que les circonstances n'avaient pas permis de l'effectuer dès le commencement, et que la guerre survenue a effectué en fait ce qu'on voulait déclarer en droit ; que, partant, les gouvernements désignés, croyant convenable de proclamer ce principe de la manière la plus formelle, à la face de l'Italie et de l'Europe, ont cru nécessaire d'échanger entre eux cette déclaration explicite.—Quant aux subsides et aux contingents à fournir par l'État romain, cela sera l'objet de négociations postérieures.

Voici les conséquences de ces déclarations :

1. Le Saint-Père, qui a été l'initiateur de la ligue douanière italienne, continuerait à avoir le mérite d'avoir donné naissance à la ligue politique.

2. La ligue douanière n'ayant été acceptée que par les États du Saint-Siége, de la Sardaigne et de la Toscane aucun autre État n'aura le droit de s'offenser s'il n'est pas invité à coopérer à la ligue politique.

3. En prenant pour base la ligue douanière déjà signée, il serait logique de conclure la convention actuelle là où a été signée la première, c'est-à-dire à Turin.

4. Enfin, en agissant de cette manière, on ferait connaître à l'Italie que l'idée du grand Pie IX, qui a commencé la renaissance italienne, est complétée par le même accord, et cela servirait à désabuser les malveillants ou les gens trompés par les faux

bruits répandus malicieusement par les ennemis de l'Italie et de l'immortel pontife.

Il serait utile pourtant d'insérer dans la déclaration une phrase quelconque indiquant que sous le mot *défensive*, on entend : — pour la défense de toute l'Italie contre l'étranger.

J'ai exposé nettement et sans circonlocutions diplomatiques mes intentions, et j'espère que Votre Excellence voudra les accueillir favorablement. Je ferai une pareille communication au gouvernement toscan, en l'invitant à munir de ses pleins pouvoirs son représentant à Turin.

Dans le cas où Votre Excellence partagerait mes vues, elle n'aura qu'à m'en informer et à faire envoyer les pouvoirs nécessaires au représentant de Sa Sainteté, et l'on passera immédiatement à la conclusion.

N° 6.

Au très-révérend abbé Rosmini, chargé d'une mission spéciale à Rome.

Turin, 4 octobre 1848.

Très-révérend monsieur,

Par ma dépêche du 26 septembre dernier, j'annonçais à Votre Seigneurie Révérendissime que le gouvernement de Sa Majesté était en train d'examiner les bases du projet de confédération qu'elle m'avait envoyé. Les conditions actuelles des États italiens exigent qu'on hâte le plus possible la conclusion des négociations concernant la ligue. Si, d'un côté, le gouvernement de Sa Majesté ne peut satisfaire à l'obligation à laquelle il s'était engagé lorsque le roi entrait en Lombardie, les autres gouvernements italiens ne peuvent vaincre les oppositions qui se multiplient contre eux au moyen de la presse et des discussions parlementaires, qu'en montrant par des faits qu'ils travaillent vigoureusement et efficacement dans l'intérêt de la patrie commune.

Les instances faites par le gouvernement de Sa Sainteté pour la conclusion de la confédération, semblent prouver qu'il reconnaît l'importance suprême de cet intérêt. L'association formée en Piémont et qui paraît destinée à se propager dans la Péninsule, en manifestant plus vivement l'opinion nationale, offre un nouvel argument pour recommander une politique qui assure l'union stable et permanente des gouvernements italiens. Les autres gouvernements perdraient par trop dans l'opinion si, pendant que les citoyens qui ont le plus grand renom dans le libéralisme font tant d'efforts pour favoriser l'union de toute la Péninsule, ils restaient ou paraissaient indifférents à ce grand intérêt. Votre Seigneurie n'aura donc qu'à seconder, de ce côté, les idées exprimées par le gouvernement romain, en démontrant en même temps que les conditions où se trouvent les gouvernements italiens, tant vis-à-vis de leurs peuples que vis-à-vis des gouvernements étrangers, exigent des décisions immédiates, même lorsqu'il faudrait renvoyer à une époque plus tranquille le règlement définitif de la confédération.

Les rapports des gouvernements italiens avec leurs peuples exigent que l'on enlève toute base à l'opposition qu'on pourrait leur faire sous ce prétexte. Les conditions des gouvernements italiens vis-à-vis des puissances étrangères exigent que, pendant qu'on négocie la médiation, ils se montrent unis dans la même intention, dans le même intérêt, que tous se montrent décidés à revendiquer par les armes l'in-

dépendance de la patrie commune, lorsque les négociations diplomatiques se seront trouvées insuffisantes pour l'assurer. Il faut persuader le gouvernement pontifical qu'il ne pourra pas autrement satisfaire le désir, tant de fois manifesté par Sa Sainteté, d'empêcher ses peuples et ses armées de prendre part à la guerre, qu'en agissant d'accord avec le gouvernement de Sa Majesté et de Son Altesse le grand-duc de Toscane, et qu'en se montrant décidé à considérer l'indépendance italienne comme son intérêt commun.

Dans ce but, il est nécessaire que les États italiens se garantissent réciproquement leurs territoires. La crainte des tendances unitaires que quelques-uns attribuent au gouvernement piémontais a empêché quelques parties de l'Italie de concourir à la guerre dirigée par Sa Majesté. Il faut éloigner, par les déclarations les plus explicites, les soupçons qui peuvent rester encore à ce sujet ; il faut même déclarer que Sa Majesté désire garantir au gouvernement pontifical et au gouvernement toscan la possession pacifique des territoires respectifs.

Cela admis, il faut fixer la force d'hommes et d'argent que chaque gouvernement doit consacrer à l'entreprise commune.

Les discussions des parlements de Rome et de Toscane, ainsi que les démonstrations populaires, ont prouvé suffisamment que ces deux gouvernements ne peuvent se croire en sûreté s'ils refusent d'aider efficacement la cause de l'indépendance. En éliminant toutes les exagérations occasionnées par ces

discussions, personne ne peut méconnaître que l'indépendance de l'étranger est un intérêt commun des gouvernements et des peuples italiens, un intérêt qui appartient spécialement au gouvernement pontifical, auquel l'occupation de Ferrare et la récente invasion de Bologne démontrent la nécessité de se prémunir contre la puissance insolente de l'Autriche, en assurant l'indépendance de l'Italie. C'est ce principe qui doit inspirer la ligue politique, principe déjà admis implicitement lorsqu'on a conclu la ligue douanière, et confirmé tacitement, mais sans aucune objection, dans toutes les négociations qui ont eu lieu pour préparer la ligue ou la confédération italienne.

Pour assurer l'indépendance, pour préparer la confédération qui doit viser à l'indépendance, comme à son but premier et essentiel, on ne peut faire autrement que de fixer la contribution d'hommes et d'argent que chaque gouvernement doit verser.

Votre Seigneurie Révérendissime pourra faire comprendre à ce gouvernement que la prochaine réunion du Parlement national fait particulièrement désirer aux ministres de Sa Majesté la prompte conclusion de ces négociations, afin de satisfaire les justes exigences du sentiment national, et de répondre par des faits aux interpellations et aux objections de l'opposition. Elle pourra faire observer que cet intérêt est également commun aux deux autres États de Rome et de Toscane, sur lesquels retomberait l'accusation de s'être montrés froids pour la défense de l'indépen-

dance, accusation qu'il faut absolument prévenir par des faits, parce qu'aucun gouvernement italien ne saurait y résister, pour peu qu'on lui en fournît le prétexte.

En faisant ces deux ouvertures, il sera convenable que Votre Seigneurie expose l'intention du gouvernement de Sa Majesté d'entrer dans un système qui puisse constituer et assurer la nationalité italienne.

Les principes de la monarchie constitutionnelle introduits dans ces États préparent cette identité d'institutions et d'idées par laquelle se resserrent les liens des nationalités. Travailler d'accord avec Rome et la Toscane pour consolider et développer les institutions constitutionnelles; établir des communications rapides et faciles entre les diverses parties de l'Italie; marcher d'accord pour que le système des routes, les douanes, la navigation, les règlements des passe-ports, des postes, des poids et mesures, servent à ce but, afin que les liens de la nationalité resserrent plus étroitement les habitants des diverses parties d'Italie; établir dans l'organisation des troupes de terre et de mer, dans les lois civiles et criminelles, dans l'administration, dans l'instruction publique, cette unité de système par laquelle l'esprit national se ravive et se fortifie; laisser ouverte la voie aux autres États italiens pour entrer dans tous les traités qu'on pourra conclure dans l'intérêt de l'indépendance et de la nationalité, voilà les vues du gouvernement de Sa Majesté.—Mais, comme de telles conventions ne peuvent avoir lieu

sans de nombreuses conférences, Votre Seigneurie fera connaître que le gouvernement de Sa Majesté est tout disposé à les conclure; mais il faudra aussi faire connaître que, dans les conditions actuelles de l'Italie, des conventions de cette nature doivent être précédées par cette garantie mutuelle de territoire et par ce règlement du contingent d'armes et d'argent, auxquels j'ai fait allusion plus haut.

Pour ce qui concerne l'organisation d'un gouvernement fédéral, telle que l'a proposée Votre Seigneurie Révérendissime, telle qu'on la pourrait proposer dans des formes un peu différentes, il faudrait exposer combien, en ne voulant conclure aucune alliance avant la constitution définitive de l'organisation, cela serait nuisible à la cause italienne, à cause des nombreuses longueurs où nous serions entraînés en traitant une affaire à laquelle il faut pourvoir sans délai, et pour faire cesser les dommages que l'Italie a déjà soufferts par le manque de cette ligue. Il faut démontrer que, pendant que les territoires des diverses puissances italiennes ne sont pas encore bien fixés, pendant que l'issue de la lutte avec l'Autriche est encore incertaine, pendant que Naples est l'ennemi des intérêts italiens, pendant que les destinées de l'Italie sont aussi douteuses, il n'est pas opportun d'entrer dans des négociations de cette espèce. Il faut faire valoir auprès de la cour romaine l'argument qu'un gouvernement fédéral ainsi organisé, en affaiblissant l'autorité individuelle des États confédérés, loin de donner de la force à la nation italienne, se-

rait pour elle, dans les circonstances actuelles, un motif de faiblesse. Il faut démontrer que le gouvernement du roi est décidé à considérer le gouvernement fédéral comme devant assurer l'union et l'indépendance de l'Italie; qu'il est disposé à entrer dans des négociations pour en fixer les bases, mais aussi qu'on ne peut ni le préparer pour l'avenir, ni pourvoir aux besoins du moment, sans le faire précéder par une ligue telle que nous l'avons proposée; et que de l'immédiate et très-rapide réalisation de cette ligue peut dépendre le triomphe d'une politique franchement et sagement libérale, sur la politique révolutionnaire.

En résumant ce que je viens d'exposer, voici les bases à arrêter, dès à présent, entre les trois gouvernements :

Il sera établi entre les États de Rome, Toscane et Sardaigne, une ligue politique à laquelle seront invitées à adhérer les autres puissances d'Italie.

Cette ligue aura pour but principal :

1. D'assurer la nationalité et l'*autonomie* de l'Italie, la garantie du territoire de chaque État, la défense du pays au moyen de contingents fournis par chaque puissance, la conservation de l'ordre fixé par les constitutions respectives, le développement et la garantie des libertés politiques;

2. De faciliter les rapports commerciaux et administratifs entre les divers États composant la ligue, au moyen de l'union douanière et d'un système uniforme de postes, monnaies, poids et mesures;

3. D'établir, autant que possible, un système uniforme de législation, d'administration et d'instruction publique ;

4. Dans le plus bref délai possible sera convoquée à Rome, une réunion des plénipotentiaires des divers États, pour voter les lois organiques qui découlent des bases précédemment fixées.

Agréez, etc.

N° 7.

Offres de médiation à S. Exc. M. le comte de Revel.

Alexandrie, le 15 août 1848.

Les gouvernements de la France et de la Grande-Bretagne, mus par un sentiment d'humanité et par un vif désir de voir terminer la guerre qui depuis plus de quatre mois désole les plaines de la haute Italie, sont convenus d'offrir conjointement leur médiation à Sa Majesté Sarde et à Sa Majesté Impériale et Royale l'empereur d'Autriche, afin d'arriver à une paix définitive et honorable pour les deux parties.

Dans ce but, les deux gouvernements, après s'être mutuellement consultés, sont tombés d'accord sur les conditions qui, dans leur opinion, pourraient servir comme bases des négociations à entamer pour la conclusion d'une paix définitive entre la Sardaigne et l'Autriche ; et les soussignés s'empressent de

remplir les instructions qu'ils viennent de recevoir de leurs gouvernements respectifs, de communiquer au gouvernement de Sa Majesté Sarde les dispositions bienveillantes et amicales dont les cabinets de Londres et de Paris sont animés envers la Sardaigne, et de lui offrir la médiation commune de leurs deux gouvernements.

Les soussignés agissent de même, selon leurs instructions, en soumettant à la considération du gouvernement sarde les articles suivants (sauf le premier, qui n'est plus applicable par suite de l'armistice déjà signé à Milan le 9 courant entre les généraux Salasco et Hess), qui sont ceux que les cabinets de Londres et de Paris croient propres à servir comme bases pour les négociations de paix.

Art. 1.

La conclusion immédiate d'un armistice entre les armées autrichienne et italienne,—les troupes retenant pendant ce temps de chaque côté les positions que l'on pourra des deux côtés adopter de plein gré,—au moyen des bons offices des agents des deux puissances médiatrices ; la durée de cet armistice sera assez longue pour donner tout le temps nécessaire à des négociations pour un arrangement permanent.

Art. 2.

L'offre aux deux parties belligérantes d'un arrangement permanent conforme aux bases proposées dans le *Memorandum* de M. de Hummelaüer du 24 mai 1848, suivant lesquelles l'Autriche renoncerait

à ses prétentions sur la Lombardie et la laisserait libre de s'unir au Piémont, à condition que la Lombardie prendrait sur elle la portion de la totalité de la dette de l'empire autrichien qui semblerait, suivant une juste proportion, devoir équitablement lui revenir en la séparant du reste de cet empire, pendant que l'Autriche, en retenant la souveraineté de la province vénitienne, s'engagerait à donner à cette province des institutions et une administration nationales, comme celles qui sont décrites dans le *Memorandum* ci-dessus mentionné.

La propriété particulière et personnelle en Lombardie et dans la province vénitienne serait respectée, et toute propriété de cette nature qui aurait été séquestrée ou confisquée serait rendue, et une pleine amnistie serait donnée des deux côtés au sujet de tous les actes politiques des derniers événements.

Art. 3.

Que la ligne de frontière entre la Lombardie et la province vénitienne serait, autant que possible, celle qui divisait ces provinces pendant qu'elles formaient partie de l'empire autrichien. C'est-à-dire que ce serait une ligne qui, tirée de Lazise sur la rive sud-est du lac de Garda, un peu au nord de Peschiera, et passant entre Vérone et Villafranca, irait de là rencontrer le Pô sur sa rive nord à Bergantino, entre Mellara et Massa, et suivrait de là le milieu du courant de cette rivière jusqu'à l'embouchure du Tanaro, laissant Peschiera et Mantoue à la Lombar-

die, et Vérone et Legnago à la province vénitienne.

Art. 4.

Que cet arrangement comprendrait, il est bien entendu, des dispositions relatives à Parme et à Modène, de la nature de celles qui sont indiquées dans le *Memorandum* de M. de Hummelaüer.

Les soussignés ont l'honneur en même temps de prier le gouvernement de Sa Majesté Sarde de vouloir bien leur communiquer au plus tôt la décision qui sera prise à l'égard de l'offre qu'ils viennent de faire au nom des deux cabinets de Londres et de Paris, afin qu'ils puissent la transmettre à la connaissance de M. l'ambassadeur d'Angleterre et de M. le ministre de France à Inspruck, qui, de leur côté, doivent avoir adressé au gouvernement autrichien les mêmes propositions et la même offre que les soussignés ont eu l'honneur de faire au gouvernement sarde.

Les soussignés ont l'honneur d'offrir à Son Excellence M. le comte de Revel l'assurance de leurs sentiments distingués et de leur plus haute considération.

Signé : R. Abercromby.
G. de Reiset.

N° 8.

Instructions au comte Balbo pour sa mission à Rome, en Toscane et à Naples.

14 mai 1849.

Monsieur le comte,

L'objet apparent de la mission dont vous êtes chargé auprès du Souverain Pontife est de porter à Sa Sainteté les hommages du roi notre auguste souverain à l'occasion de son avénement au trône; mais, en réalité, elle a un but politique d'une haute importance, et comme il importe qu'il reste secret, les instructions que je vais vous donner à cet égard seront d'une nature tout à fait confidentielle et réservée.

Vos efforts, monsieur le comte, devront être dirigés vers les moyens de combattre les funestes influences qui agissent auprès du Saint-Père pour l'obliger à détruire les libertés constitutionnelles qu'il a accordées à ses peuples. Vous vous attacherez à convaincre le pontife de la haute imprudence qu'il y aurait à se laisser entraîner à une semblable

résolution ; vous lui ferez envisager le fâcheux isolement auquel il se trouverait réduit s'il cherchait à rétablir son pouvoir sur les bases du despotisme sacerdotal, comme celui des Papes l'était par le passé. Vous lui ferez entrevoir les dangers incessants dont il serait menacé par des populations qui ne se sont laissé entraîner à une révolution que dans l'espoir d'obtenir des institutions conformes à l'esprit et aux besoins des temps. Vous mettrez tous vos soins à faire comprendre à Sa Sainteté, que revenir en arrière aujourd'hui, c'est-à-dire reprendre à son pays les libertés qu'il lui avait accordées, et dont la jouissance lui est devenue si chère, ce serait vouloir entretenir un foyer révolutionnaire qu'il importe au contraire d'étouffer entièrement, autant par la vigueur de son gouvernement que par le choix et l'amélioration d'institutions politiques qui soient de nature à satisfaire les justes désirs des populations et à garantir tous les intérêts.

Vous ferez sentir au Saint-Père que les États romains n'avaient et n'ont point même encore, à proprement parler, d'administration, puisqu'il y avait un pouvoir suprême, mais sans aucune institution pour diriger lui-même les affaires du pays ; que cet état déplorable était produit par la nature même du gouvernement, qui, en plaçant des autorités ecclésiastiques à la tête des administrations civiles, en écartait ainsi les hommes qui avaient un intérêt direct au bien de la chose publique.

Enfin, monsieur le comte, vous ferez comprendre

au Saint-Père qu'en rétablissant son gouvernement sur de nouvelles bases et en renonçant aux anciens errements, il consolidera sa propre autorité et se placera dans l'avantageuse position de pouvoir former, avec tous les autres princes d'Italie, une alliance qui servira à la fois à maintenir l'ordre et à garantir l'indépendance des États de la Péninsule.

Outre la mission confidentielle dont vous êtes chargé auprès du Souverain Pontife, vous avez encore, monsieur le comte, à en remplir une à peu près de la même nature auprès de S. A. R. le grand-duc de Toscane, et une aussi, mais d'une nature privée et simplement officieuse, auprès de la cour de Naples.

Les raisons que vous devez exposer au Saint-Père pourront en partie, et en tant qu'elles sont applicables à la Toscane, vous servir dans vos entretiens avec le grand-duc de Toscane. Vous l'entretiendrez des intérêts communs des deux pays, et, sous ce rapport, vos connaissances sont trop étendues pour que j'aie besoin de vous donner des indications. Vous ferez sentir à S. A. R. combien il lui importe de ne pas se laisser imposer un gouvernement absolu par l'Autriche, ce qui serait d'autant plus affligeant que la Toscane s'est levée elle seule, saisie d'un noble sentiment d'indignation contre les anarchistes qui cherchaient à détruire ses libertés, et qu'il ne serait ni juste ni prudent de lui donner des fers pour prix de ce mouvement généreux.

Je me borne, monsieur le comte, à vous indiquer

ces points principaux de votre mission. La haute intelligence dont vous êtes doué, la parfaite connaissance que vous avez des intérêts qui s'y rattachent, me dispensent d'entrer dans d'autres développements. Les principes que vous avez soutenus avec une si haute raison dans les écrits que vous avez publiés, les preuves si nombreuses que vous avez données de votre amour éclairé du bien public, sont une garantie assurée que cette importante mission ne saurait être mieux et plus sûrement confiée qu'à vous.

N° 9.

Le chargé d'affaires de Sardaigne à Paris au ministre des Affaires étrangères à Turin.

Paris, 10 janvier 1849.

Monsieur le ministre,

Ayant eu occasion de voir hier M. le maréchal Bugeaud, à qui j'ai cru devoir remettre moi-même un pli à son adresse qui m'était parvenu par l'occasion de M. Radice, je ne crois pas pouvoir me dispenser de vous rendre compte de ma conversation avec M. le maréchal, qui m'a assez longuement entretenu des affaires d'Italie, et plus particulièrement au sujet du désir qui lui a été souvent témoigné par notre gouvernement de lui confier le commandement de notre armée.

M. le maréchal m'a dit en premier lieu que pour ce qui le concernait il aurait volontiers accepté cette haute mission de confiance, mais que le gouvernement précédent n'avait pas été bienveillant pour lui et avait toujours cherché à l'écarter de la

scène politique ; que les hommes qui alors étaient au pouvoir n'avaient pas été non plus bien disposés en faveur de la cause italienne, et qu'ils s'étaient toujours étudiés à nous faire parvenir de mauvais conseils ; que pour lui, bien que maréchal de France, si son gouvernement envoyait un corps de troupes en Italie, ne fût-il même que de 15 ou 20,000 hommes, il ne se refuserait pas à le commander, mais qu'il ne croyait pas que la France, avec moins de difficultés qu'auparavant, consentît à accorder un général en chef, à plus forte raison un maréchal de France, pour commander l'armée italienne : que cette détermination serait regardée comme une sorte d'intervention devant laquelle le gouvernement français reculerait de crainte de compromettre la paix générale. M. le maréchal Bugeaud a ajouté qu'il connaissait fort peu la topographie de l'Italie, n'ayant pas fait la guerre dans ce pays, mais qu'il avait transmis un plan de campagne qui renfermait de bons conseils ; mais que l'essentiel était que les mesures stratégiques indiquées fussent mises à exécution avec vigueur ; qu'il fallait alors prendre l'offensive avec énergie, afin de pouvoir, dès l'ouverture de la campagne, remonter le moral de l'armée par des avantages éclatants.

Le maréchal m'a dit en dernier lieu (et cette indication me paraît d'un haut intérêt) qu'il avait envoyé l'un de ses aides de camp, homme très-intelligent, pour visiter les cantonnements autrichiens ; que, d'après le rapport de cet officier, l'effectif de l'armée

autrichienne prête à entrer en ligne s'élève à 105 mille hommes, et que celui de l'armée sarde ne dépasse pas 50 ou 60 mille hommes.

J'ai répondu à M. le maréchal que j'avais vu une lettre du général La Marmora, il y a peu de semaines, qui établissait qu'il pourrait incessamment disposer de 80 mille soldats non mariés, avec 30 mille hommes en outre de troupes de ligne de réserve; que, par conséquent, cette disparité de forces qui résulterait du rapport de son aide de camp, n'existait pas.

Le maréchal Bugeaud m'a paru frappé de mon observation. Il m'a exprimé, à plusieurs reprises, combien il s'intéressait à notre cause, dont le triomphe, lui ai-je dit en prenant congé de lui, serait bientôt un fait accompli, s'il pouvait suivre l'impulsion de ses sentiments et lui porter l'appui de son épée.

Je m'empresse de vous rendre compte de cet entretien, monsieur le ministre, afin que vous puissiez parfaitement apprécier les dispositions du maréchal Bugeaud à notre égard et les espérances que nous pouvons concevoir de le voir, dans un terme donné, prendre le commandement de notre armée.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, les assurances de ma haute considération.

Signé : D'ANTIOCHE.

N° 10.

(Manifeste du cabinet Rattazzi.)
Le gouvernement sarde aux nations de l'Europe civilisée.

Turin, 13 mars 1849.

Le gouvernement sarde, contraint, par suite des événements, à rentrer dans la carrière où l'appela l'année dernière le vœu des peuples italiens déterminés à reconquérir leur nationalité, s'adresse avec confiance à l'opinion de l'Europe pour la juste appréciation de ses intentions et de sa conduite.

Il est superflu de rappeler ici l'origine et le cours de la révolution italienne, laquelle s'est produite comme effet de plusieurs causes longtemps accumulées, mûries par le temps et par le progrès de la civilisation. Son premier cri, son premier vœu fut pour la réintégration de l'indépendance nationale. Le but auquel elle se montra, dans ses phases diverses, constamment fidèle, fut de renverser les obstacles opposés à l'accomplissement de ce vœu.

Ces obstacles se résument tous dans la domination autrichienne sur les provinces de la Lombardo-Vénétie, et dans l'influence qu'elle a toujours prétendu exercer plus ou moins ouvertement sur les différents États de la Péninsule. Il était donc naturel que la révolution italienne vît dans l'Autriche son principal ennemi, et réunît contre elle tous ses efforts.

Les gouvernements italiens pouvaient-ils, lors même qu'ils l'auraient voulu, renier ce vœu de la révolution italienne? Les considérations les plus graves conduisent à la persuasion qu'ils ne le pouvaient pas, et moins alors que dans tout autre temps. Les peuples qui venaient d'obtenir de leurs gouvernements des institutions libérales, dont le désir et le besoin se faisaient sentir depuis si longtemps, éprouvaient, avec le sentiment d'un amour énergique pour la liberté nouvelle, un sentiment non moins énergique pour l'indépendance nationale, persuadés qu'il n'y avait de véritable liberté que sur les bases de l'indépendance.

Les gouvernements devaient-ils, par égard pour les prétendus droits de l'Autriche, s'opposer aux vœux si unanimement manifestés par les peuples? Ces droits se fondent sur la possession et sur les traités. Mais, quant à la possession, il est toujours permis d'en rechercher l'origine; et, quant aux traités, il faut examiner comme ils ont été établis et comment ils ont été observés.

Il est nécessaire, avant tout, de considérer les

origines très-diverses de la possession autrichienne sur les divers territoires dont se compose le royaume lombardo-vénitien. On ne saurait admettre que l'Autriche veuille exciper sérieusement des anciens droits que revendiquaient sur l'Italie les empereurs d'Allemagne. Ces droits, lors même qu'on les admettrait sous le rapport historique, ont été entièrement détruits par les stipulations mêmes sur lesquelles ils pourraient s'appuyer aujourd'hui pour soutenir ces prétentions.

Reproduire ici les titres de l'Autriche à la possession de ces provinces qui formaient, en outre, les duchés de Milan et de Mantoue, ce serait remettre sur le tapis la dispute sur la légitimité de la reversibilité des fiefs à l'empire; ce serait recourir aux principes d'une jurisprudence tombée en désuétude, pour décider une question palpitante d'actualité; et, si l'on veut parler des provinces qui formaient autrefois les possessions de terre ferme de la république de Venise, le droit de l'Autriche sur ces pays paraît n'être fondé sur autre chose que sur ces grands actes d'arbitraire que la conscience publique a toujours condamnés comme contraires à toutes les règles de la justice et de l'équité, actes par suite desquels il arrivait souvent que deux grandes puissances, après s'être emparées d'un petit pays, le partageaient entre elles comme compensation de territoire.

Le gouvernement sarde, qui croit d'un côté que les gouvernements italiens ne devraient pas recon-

naître à l'Autriche le droit de conquête, croit aussi qu'ils ne doivent pas regarder l'Autriche comme fondée dans les prétentions qu'elle s'arroge d'après les traités. Il serait inutile de remonter aux traités anciens, attendu qu'ils ont perdu toute leur force par suite des dispositions subséquentes qui les avaient altérés profondément ; et, quant aux traités de 1815, auxquels l'Autriche se réfère principalement, il est connu de tout le monde que l'Italie a été contrainte de les subir, et que l'Autriche, ici comme ailleurs, ne s'est pas écartée de l'esprit de sa politique, qui consiste à absorber les diverses nationalités répandues dans ses États. Et ici peut-on se dispenser de rappeler que l'Autriche met en avant les traités de 1815, quand elle les a déchirés par l'occupation violente de Cracovie, contre laquelle les protestations de toute l'Europe résonnent encore ? En outre, si les traités décident des questions pendantes entre les peuples, ils ne peuvent pas décider de l'existence des peuples eux-mêmes, parce qu'ils ne peuvent pas effacer la langue, l'histoire, et faire qu'un fait passager, résultat de la force brutale, prévale à perpétuité contre les lois tracées par la nature et par la Providence. L'Italie doit exister par elle-même, non pas dans la géographie et dans la statistique, mais dans le congrès des nations civilisées.

Le gouvernement sarde ne renie pas la responsabilité d'avoir commencé la guerre de l'indépendance italienne ; bien loin de là, il s'honore d'avoir

eu le courage d'entreprendre une œuvre aussi chanceuse. Il savait qu'en le faisant, il répondait aux vœux des peuples et travaillait au triomphe des plus saintes causes de l'ordre social et de l'humanité. Tous les gouvernements de la Péninsule étaient alors d'accord avec lui, tous avaient fourni leur contingent à la guerre, et tous ont ainsi prouvé que l'indépendance de l'Italie était le vœu de tous les peuples italiens.

Le gouvernement sarde, entré le premier dans cette guerre, et ne consultant que le droit et le vœu de la nation, a contracté un devoir plus rigoureux de la continuer, surtout depuis que la fusion des provinces lombardo-vénitiennes et des duchés avec les États sardes, fusion décidée avec une telle unanimité par les populations, lui a imposé la défense et la délivrance des pays qui étaient le théâtre de la guerre. Secondé par de nobles efforts et par d'immenses sacrifices, il n'a pas abandonné sa tâche, lorsque, après les premiers succès sur le champ de bataille, il fut laissé seul sur ce terrain où des passions peu nobles avaient déjà répandu assez de semences de discorde. Des jours de désastres sont venus : la Sardaigne, trahie par la fortune, a dû plier sous le caprice des circonstances. Un armistice fut conclu entre les deux armées.

La France, à qui le gouvernement sarde avait demandé les secours qui avaient été promis aux peuples désirant conserver leur nationalité, a proposé à son tour une médiation en commun avec l'An-

gleterre; mais à peine la Sardaigne, par déférence pour ces deux grandes puissances et pour l'amour de la paix, avait-elle accepté la médiation, que l'Autriche commença à prouver qu'elle n'avait aucun désir sincère d'arriver à un arrangement honorable, et qu'elle voulait seulement profiter de l'armistice et de la médiation pour rétablir ses forces et parvenir à reconstituer son empire désorganisé. Telle a été la pensée qui était au fond de toute la politique de l'Autriche depuis le 7 août jusqu'à ce jour : tel a été le motif de toutes les tergiversations patentes ou cachées par lesquelles elle se joue depuis bientôt sept mois de la bonne foi de la Sardaigne et des bons offices des deux puissances médiatrices.

L'Autriche a violé de plusieurs manières les stipulations expresses de l'armistice, et la condition internationale des pays qu'elle ne devait occuper que militairement, conformément aux conditions de l'armistice et au sens le plus naturel de la médiation. Elle l'a violé en retenant le parc du siége de Peschiera, sous le prétexte que les troupes sardes n'avaient pas été éloignées de Venise, mais en réalité dans le but d'empêcher la Sardaigne de recommencer la guerre; elle l'a violé en bloquant Venise par terre et par mer, bien que cette magnifique ville eût sanctionné la cessation des hostilités; elle l'a violé en rétablissant le pouvoir du duc de Modène; par tous les actes gouvernementaux qu'elle a fait publier dans les provinces lombardo-vénitiennes et dans les duchés, elle l'a violé en imposant d'exorbitantes

contributions de guerre à des catégories de réfugiés, dressées par la colère et la haine, en donnant aux émigrés l'ordre de rentrer, dans un délai fixé, dans leurs foyers, sous peine d'un séquestre de tous leurs biens équivalant à une confiscation; elle l'a violé par son édit du 5 janvier 1849, par lequel le commissaire impérial ordonnait qu'il fût envoyé à Venise des députés dans le but de réorganiser les provinces lombardo-vénitiennes; elle l'a violé par toutes ces lois arbitraires, par ces menées perfides à l'aide desquelles elle veut faire croire que la révolution s'est complétement éteinte dans les provinces occupées par elle, et qu'on n'y connaît qu'une vive sympathie pour l'ordre de choses ancien; elle l'a violé en foulant aux pieds ces droits éternels qui règlent toutes les sociétés, en permettant au feld-maréchal commandant en chef et à ses lieutenants de recourir, dans les pays occupés militairement par eux, *à l'exercice de la force brutale, de la rapine et d'une insolence qui épuise toute patience*. L'EUROPE A ACCUEILLI AVEC HORREUR LE RÉCIT DE CES FAITS, ET ELLE SE DEMANDE COMMENT DES EXCÈS DE CE GENRE PEUVENT SE COMMETTRE DE NOS JOURS PAR UN GOUVERNEMENT QUI SE DIT ÊTRE A LA HAUTEUR DES IDÉES DE NOTRE SIÈCLE.

Dans un tel état de choses, le gouvernement sarde a dû entrer dans un examen sérieux de sa propre position, sous le point de vue du droit et du fait, de ses rapports avec les puissances médiatrices,

de l'état général de l'Italie, pour délibérer sur le parti à prendre conformément à son honneur et à ses titres les plus légitimes. D'un côté, il a examiné son droit et son devoir de défendre les peuples qui se sont unis aux peuples des États sardes, et leurs vœux unanimes en faveur de l'indépendance italienne; d'un autre côté, il a considéré toutes les persécutions éprouvées depuis le 9 août par les populations lombardo-vénitiennes et des duchés, et les sacrifices immenses supportés par l'État durant cette période, qui ont fait peser sur lui tout le poids d'un état de guerre sans lui en rapporter ni les avantages ni les espérances. Il a surtout pris en considération les manifestations spontanées des populations qui lui demandaient à grands cris de faire sortir enfin le pays de cette incertitude, et de maintenir l'union, une fois prononcée, des peuples lombardo-vénitiens et de ceux des duchés avec la Sardaigne.

Le gouvernement sarde a ensuite reconnu que ses égards pour les puissances médiatrices ne pouvaient pas s'étendre jusqu'à imposer à la Sardaigne le sacrifice de son honneur et de son salut, et il est persuadé que la sagesse de ces gouvernements et la générosité de leurs pays auront reconnu que l'œuvre amicale de la médiation ne pouvait être regardée par la Sardaigne que comme un bénéfice, quoique sans aucun effet; autrement, cette médiation n'aurait été ni un mérite de leur part ni un titre à la reconnaissance de la Sardaigne.

Le gouvernement sarde a pensé que l'Autriche, n'ayant accepté aucune base de la médiation, et ayant en outre déclaré itérativement, dans des actes publics et officiels, ne vouloir rien céder des traités de 1815, ni céder aucune partie des pays possédés par elle en vertu de ces traités, le but de la médiation était évidemment manqué. Il a pensé que si la France et l'Angleterre ont souffert que l'Autriche tînt si peu compte de leur médiation, elles ne pouvaient pas non plus s'offenser si la Sardaigne prenait le parti de revenir à l'état où elle se trouvait avant l'intervention amicale de ces deux puissances, surtout lorsque, durant tout ce temps, elle s'est constamment montrée loyale. Il a pensé enfin que la France et l'Angleterre, et toutes les nations civilisées, ne sauraient méconnaître combien il était noble et généreux pour un gouvernement et pour un peuple de courir toutes les chances de la guerre contre un des plus puissants États du monde, dans le but de reconquérir l'indépendance nationale et de délivrer une partie de leurs frères de la plus cruelle oppression.

Après avoir pesé toutes les éventualités, examiné les causes éloignées et prochaines des derniers événements, il reste convaincu que sortir de la situation présente n'est pas moins nécessaire pour la haute Italie que pour toute la Péninsule, et qu'agir autrement serait exposer à de très-graves dangers les conditions les plus essentielles de l'ordre politique et social.

Au résumé de toutes les considérations, le gouvernement sarde a vu qu'il ne lui restait qu'un seul parti à prendre, le parti de la guerre, et il l'a pris.

Après tant et de si flagrantes violations de l'armistice, commises par l'Autriche, la Sardaigne, dont les pouvoirs constitués n'ont ni reconnu ni ratifié cet armistice, était certainement en droit de se croire dispensée de le dénoncer. Mais elle décline ce droit, voulant montrer jusqu'à la fin son respect pour les coutumes reconnues comme inviolables parmi les nations civilisées.

Le 12 de ce mois, le gouvernement sarde a dénoncé à l'Autriche la cessation de l'armistice.

L'Europe jugera entre les deux gouvernements. Elle dira si, d'un côté, on pouvait pousser plus loin le respect d'une convention subie, la patience, la longanimité, et, de l'autre, la violence, les infractions et l'insulte. Elle ne voudra pas refuser ses sympathies, dans la lutte qui va commencer, à la partie qui va combattre pour les droits imprescriptibles des peuples et pour la sainte cause de l'humanité.

Le gouvernement sarde prend à témoin de la justice de sa cause toutes les nations civilisées; il en appelle à ces hautes puissances qui déjà lui ont généreusement prêté leurs bons offices; il en appelle à tous les peuples qui, jadis ou récemment, ont combattu ou combattent encore pour l'indépendance, et

qui savent combien sa privation est amère, combien sa conquête est difficile; il en appelle à l'Allemagne elle-même, à qui les rapports de langue, de voisinage et de mœurs avec l'Autriche ne doivent pas faire oublier combien elle est hostile à la recomposition d'une forte nationalité germanique. — Nous en appelons surtout, et avec plus de chaleur et de confiance, aux populations de la Péninsule italique, qui toutes, malgré les fautes et les erreurs des siècles passés, sont toujours unies par les souvenirs, par les sentiments, par les espérances et par le cœur.

La guerre de l'indépendance nationale recommence donc. Si elle ne se rouvre pas sous des auspices aussi favorables que l'an dernier, la cause à soutenir est toujours la même. Cette cause est sainte comme le droit de tous les peuples à posséder le sol où Dieu les a placés ; elle est grande comme le nom et les souvenirs de l'Italie. Certes, les vœux de l'Italie nous accompagneront sur ces champs de bataille, où déjà l'armée subalpine, avec son roi magnanime, avec les courageux fils de ce roi, a donné des preuves si éclatantes de valeur, de confiance et d'intrépidité; où nos frères de la Lombardie, de la Vénétie, des duchés ont souffert pendant sept mois les outrages les plus cruels, les tortures les plus poignantes.

Oui, nous en avons la noble confiance, nous vengerons les douleurs de la patrie, nous affranchirons toute la portion de l'Italie qui porte le cruel joug de l'étranger, nous délivrerons l'héroïque

Venise, nous assurerons enfin l'indépendance italienne.

Signé par tous les ministres :

Chiodo, président du conseil, ministre de la guerre et de la marine;—De Ferrari, ministre des affaires étrangères ;—Rattazzi, ministre de l'intérieur ;—Ricci, ministre des finances;—Sineo, garde des sceaux, ministre de la justice;—Cadorna, ministre de l'instruction publique ;—Tecchio, ministre des travaux publics ;—Buffa, ministre de l'agriculture et du commerce.

N° 11.

Acte confirmatif de l'abdication verbale de Charles-Albert.

(*Texte original espagnol.*)

3 de abril 1849.

En la casa fonda de Pedro Sistiaga, sita en la calle del Correo de esta villa de Tolosa, a tres de abril de mil ochocientos quarenta y nueve, ante mi, Juan Fermin de Furumdarena, escribano publico de S. M., notario de los reynos y segretario del ayuntamiento de esta capital, en presencia del Marques Carlos Ferrero della Marmora, principe di Macerano, primero ayudante de campo de S. M. el rey de Cerdeña, y del conde Guztabo Ponza de San Martino, intendente general : Personalmente constituido Carlos Alberto de Saboya, rey abdicatario de Cerdeña, declara querer confirmar y ratificar de su propia y li re voluntad el acto verbal hecho por el mismo en Novara, la noche del veinte y tres de marzo ultimo, en virtud del qual abdicò la corona del reyno de

Cerdeña y de todos los dominios que de 'el dependen en favor de su hijo primogenito Victor-Manuel de Saboya. Ên fin de que esta declaracion tenga la autenticidad que sea necesaria, y surta los efectos a que se dirige, firma de su puño juntamente con los individuos precitados, y en presencia de los señores D. Antonio Vicente de Parga, gefe superior politico de esta provincia de Guipuzcoa, y D. Xavier de Barcuiztegui, diputado general de la misma; y en fe de todo, y de que se me ha asegurado por los dos ultimos la identidad de los tres primeros, lo hice yo el escribano en union con los dichos senores. —Carlo Alberto—Carlo Ferrero della Marmora—Gustavo Ponza di S. Martino—Antonio Vicente de Parga—Xavier de Barcuiztegui—ante mi Juan Fermin de Furumdarena.

Yo, Juan Fermin de Furumdarena, escribano publico de S. M., notario de los reynos y segretario del ayuntamiento de esta capital de Guipuzcoa, presente fui al otorgamiento del acto original que queda protocolizado en el registro corriente de escrituras y numeria que regenta mi hijo José Maria, escribano asì bien de S. M. y numeral de esta villa de Tolosa, y con la remision necesaria de ello y de que esta primera copia corresponde bien y fielmente con la original, signo y firmo en este papel comun por no usarse del sellado en esta provincia.

Juan Fermin de Furumdarena.

N° 12.

Discours du baron Ricasoli, lors de l'inauguration de la statue de Charles-Albert, à Turin, le 22 juillet 1861.

Altesse Royale, Mesdames, Messieurs,

Ce monument que la gratitude et l'admiration des peuples subalpins ont décidé d'élever au magnanime roi Charles-Albert, quand, après avoir abandonné la couronne dans les champs ensanglantés de Novare, il descendait du trône, où il ne pensait plus pouvoir être utile à l'Italie, et allait finir sa vie en exil à Oporto, plein de tristesse du passé, mais plein de foi dans l'avenir; ce monument s'inaugure aujourd'hui, alors précisément que les destinées de l'Italie, par lui préparées, sont arrivées à leur maturité et que, de toutes les parties de notre belle Péninsule, nous sommes appelés à recueillir dans la joie la moisson semée par lui dans la douleur.

L'Italie! pensée, affection inspiratrice, et mobile

de sa vie, l'Italie, aujourd'hui tout entière représentée, rend hommage à sa mémoire. Ici sont présents et siégent dans les conseils de la couronne des hommes de toutes les provinces de l'Italie, qui jadis formaient des États divisés, et habitués à n'avoir de commun que le joug de l'étranger. Les soldats dont est composée notre valeureuse armée sont venus de toutes les provinces italiennes. (*Montrant le palais Carignan.*) Dans cette Chambre qu'il ouvrit aux représentants du modeste royaume de Sardaigne, se rassemblent aujourd'hui les représentants du grand royaume d'Italie ; et les libertés octroyées par lui à quatre millions d'Italiens sont aujourd'hui la gloire et la protection de vingt-deux millions ! L'Italie était un nom, aujourd'hui c'est une réalité. Cette nouvelle grandeur est en grande partie son œuvre : Gloire donc à Charles-Albert le Magnanime !

Du haut des cieux, son âme immortelle se réjouit de voir presque achevée l'œuvre à laquelle il consacra sa vie. — A la génération présente était réservé l'honneur de la conduire à ce point ; à elle le devoir de l'achever !

Il nous donne, roi généreux, pour y arriver, sa vie comme exemple, comme programme et comme encouragement.

Né près du trône, quand l'Italie et l'Europe entière ployaient sur un signe d'un conquérant puissant, il apprit, dans le repos d'une vie pour ainsi dire privée, les devoirs de l'homme et les vertus du

citoyen ; il vit combien est douloureuse la condition d'un peuple sans nom, sans prospérité, sans forces, divisé dans son administration, dans ses institutions, divisé par les affections.

Rétabli, avec les anciens rois, dans sa condition, il vit combien sont profonds dans les peuples le souvenir et l'amour pour les gloires et les vertus de leurs princes ; il vit encore combien sont funestes aux princes et aux peuples ceux qui, n'ayant rien appris et rien oublié, refusent de suivre les changements des temps et ébranlent le trône dont ils se disaient l'unique soutien.

Quand le levain des idées nouvelles, trop comprimées, éclata en tumulte indomptable dans toute l'Italie, il put voir qu'on n'émancipe pas un peuple en brisant les liens de l'autorité et en énervant ses forces vitales par le désordre ; il put voir que les efforts impuissants et sans union ne servaient qu'à aggraver le poids et la honte du joug que l'étranger, insolemment campé dans le cœur de l'Italie, nous avait imposé ; il vit que les erreurs des princes, les malheurs des peuples, la misère de tous, avaient une seule origine, une même cause, un même nom : l'Autriche !

Alors il donna pour mobile à sa vie une grande mission à accomplir : délivrer l'Italie de l'étranger ; une grande œuvre à conduire à bien : organiser l'État de manière à le rendre prospère et fort le jour où la lutte serait possible.

Et alors il se fit dans cette grande âme un tra-

vail lent, patient, pénible, persévérant, obstiné, d'abord pour accomplir sa propre éducation, puis pour préparer les esprits et les former aux événements désirés. Et c'était une difficile entreprise, principalement pour un prince qui n'était pas roi, mais qui pouvait le devenir. Il se trouvait environné de préjugés antiques, partie menaçants, partie sans dangers, mais encore assez puissants pour forcer tout homme, siégeât-il sur un trône, à compter avec eux. Il était poussé en avant par les idées nouvelles et par son ardeur juvénile, impatiente et imprudente, qu'irritait la résistance que le vieux monde lui opposait.

Le jeune prince se tenait en garde de ce double péril, persuadé que l'action du peuple n'est efficace que sous la direction sage d'une autorité forte, et que l'action de ce peuple est d'autant plus puissante qu'il est plus calme et plus civilisé.

Signalé à la défiance de l'Autriche et de ses amis, en butte aux injures et aux calomnies des sectaires, il cacha ses grands desseins en résistant également aux uns et aux autres. Il voulait l'autorité forte; et il la rendit forte en la faisant prévoyante, bienfaisante, ordinatrice; en améliorant les institutions, en augmentant la richesse publique, en renforçant l'armée. Il voulait le peuple modéré et civilisé; et il y arriva en multipliant les moyens d'instruction, en introduisant dans l'ordre civil et politique ces règles qui, ouvrant le plus large champ à la responsabilité individuelle, impriment aux esprits le senti-

ment de leur propre dignité, et leur donnent l'intelligence et les facultés propres à l'exercice de la liberté.

Mais jamais roi n'eut un peuple plus apte que le noble peuple piémontais à comprendre ces grandes pensées et à les seconder. Sobre, probe, discipliné, guerrier, également impassible dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, prêt aux sacrifices, capable de toutes les abnégations sublimes, obéissant à la voix de l'honneur, aimant ses rois, qui sont son orgueil et sa gloire, il devait être, dans les mains de Charles-Albert, le plus efficace instrument pour reconstituer la nation sur de solides fondements.

Aussi, quand sonna l'heure des saintes batailles, ce roi et ce peuple se trouvèrent prêts et armés pour entrer en campagne. Le roi, ayant donné à son peuple liberté pleine et entière, excepté celle de faire le mal, ayant levé haut le drapeau italien et appelé autour de lui tous les peuples de l'Italie, se jeta avec ardeur dans la mêlée ; mais hélas ! seul ou presque seul. Les vassaux de l'étranger, qui gouvernaient le reste de l'Italie, n'avaient habitué leurs sujets ni à la liberté, ni à la guerre !

C'était la première fois qu'un roi italien conduisait une armée italienne contre les ennemis de l'Italie, combattant au nom de l'Italie et pour l'Italie ; Charles-Albert, rien qu'à cause de cette sublime audace, méritera l'admiration et la reconnaissance des générations futures.

Et pourtant on pouvait espérer que la fortune sourirait à qui la traitait avec tant de grandeur, et qu'au moins une fois elle accorderait ses faveurs au bon droit. Goïto, Monzambano, Peschiera, Pastrengo ouvrirent l'âme à des espérances plus tard déçues.

Amoindris de forces, mais n'ayant pas perdu courage, ce roi et ce peuple généreux tentèrent de nouveau la fortune à Novare. La bataille fut perdue. Alors, ce roi magnanime fit un dernier sacrifice sur l'autel de la patrie. Afin que les forces destinées à combattre dans l'avenir demeurassent intactes, il déposa la couronne et prit la route de l'exil. Il la déposa sur ce front auguste qu'il avait toujours vu sans peur là où la mêlée était le plus terrible, et qui lui était cher parce qu'il resplendissait des vertus et du courage paternels.

Lourd héritage laissé par le monarque exilé à son fils, héritage grave et douloureux, mais non au-dessus de ses forces, puisque, pour en partager le poids, il avait avec lui l'amour de son peuple et la foi des Italiens, dès lors instruits par tant de malheurs.

Charles-Albert n'était plus roi, mais il était plus que roi : il était le martyr de l'Italie, comme il en avait été le champion. Sur sa tête sacrée se réunissaient et s'achevaient les dernières expiations que Dieu, dans ses impénétrables décrets, avait imposées à l'Italie pour la purifier, la fortifier et la rendre digne de son glorieux avenir. — Charles-Albert descendait

du trône dernier roi de Sardaigne, et mourait à Oporto premier roi d'Italie.

Sa persévérance dans les résolutions, sa foi inébranlable dans les destinées de sa patrie, son courage, ses souffrances ont inspiré aux Italiens cette sagesse et cette concorde qu'ils n'auraient pas su trouver dans leurs premières tentatives. Ils se sont relevés dans l'opinion de l'Europe; ils ont gagné les sympathies des plus grandes et des plus civilisées d'entre les nations; et ils ont mérité, à l'heure de la rescousse, d'avoir pour allié le plus généreux des monarques et pour auxiliaires les armées de la plus valeureuse des nations du monde.

Enfin, vingt-deux millions d'Italiens ne formèrent plus qu'un seul peuple. Devenus nation, ils ont offert la couronne d'Italie à la loyauté et au courage de Victor-Emmanuel. Les vœux de Charles-Albert sont en partie exaucés. Sa mémoire, ses vertus nous inspireront et nous apprendront à achever complétement son œuvre.

PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAUX

I

Mort du roi Charles-Albert.

29 juillet 1849.

L'an du Seigneur 1849, le 29 juillet, à trois heures et demie de relevée ;

En présence de Jérôme-Joseph da Costa Rebello, évêque du diocèse d'Oporto, membre du conseil de S. M. Très-Fidèle, pair du royaume ; de S. E. Joseph de Barros Abreu Souza Alvi, comte de Cazal, du conseil de S. M. T. F., lieutenant général commandant militaire de la troisième division ; de S. E. Joachim-Joseph Dias Lopez de Vasconcellos, du conseil de S. M. T. F., gentilhomme de sa maison royale, secrétaire général du Conseil d'État, gouverneur civil d'Oporto ; d'Antoine Vieira de Magalhães, baron d'Alpendurada, du conseil de S. M. T. F., président du corps municipal ; de Bernard-Joseph Vieira da Motta, du conseil de S. M. T. F., gentil-

homme de sa maison royale, président de la Cour d'appel; d'Antoine-Joachim da Costa Carvalho, baron de S. Lourenço, du conseil de S. M. T. F., directeur général des douanes à Oporto; de Joseph-Lourenço Pinto, docteur en droit, secrétaire général du gouvernement civil d'Oporto; de Paul-Rodriguez Barbosa, vice-consul de S. M. le roi de Sardaigne à Oporto; de Henry d'Estrées, vice-consul de France; de D. Bernard de Fuentes, consul d'Espagne; de Joseph-Antoine de Fonseca Vasconcellos, vice-consul de Toscane; de Louis Walter Tinelli, consul des États-Unis d'Amérique; du baron de Massarellos, consul de Turquie; de Jean-Marie Rebello Valente, consul de la république orientale d'Uruguay; de Joseph Jones, vice-consul de Suède et Norwége, régent du consulat d'Angleterre; d'Antoine-Joachim Pereira de Faria, vice-consul du Brésil; de Frédéric Van Zeller, vice-consul de Russie; de Jean Ribeiro Barga, consul d'Autriche; de Joachim Carneiro, vice-consul de Grèce; du conseiller Arnaud Van Zeller, consul d'Oldenbourg; d'Eugène Ferreiro Pinto Basto, vice-consul de Mecklembourg-Schwerin, formant le corps consulaire à Oporto; du révérend père Antoine Peixoto Salgado, confesseur et chapelain de S. M. le roi Charles-Albert; du chevalier et professeur Alexandre Riberi, médecin ordinaire de Sa Majesté; du docteur en médecine Antoine Fortunato Martins da Cruz; du chevalier Jean-Michel Canna, remplissant les fonctions d'intendant de la liste civile auprès de Sa

Majesté; de Joseph-Marie Brandao, comte de Terena, pair du royaume de Portugal; de François Brandao de Mello, député de la seconde Chambre dudit royaume; de Louis Brandao de Mello, propriétaire; de Justinien-César de Bastos, aide de camp du susnommé commandant militaire de la troisième division; du chevalier Jérôme Bobone, ancien consul général de Sardaigne; des fidèles et zélés valets de chambre de S. M. le roi Charles-Albert, Jacques Bertolino, François Valletti, Jean Rumiano; et avec l'assistance de nous soussigné, chargé d'affaires de S. M. le roi de Sardaigne près la cour de Portugal, tous réunis dans un des salons de la villa (*Entre Quintas*) aux environs d'Oporto.

A tous soit notoire et manifeste que S. M. le roi Charles-Albert, né le 2 octobre 1798, monté sur le trône de Sardaigne le 27 avril 1831, après avoir abdiqué la couronne le 23 mars 1849 à Novare, s'est rendu volontairement à Oporto, royaume de Portugal, pour y vivre désormais, sous le nom de comte de Barge, dans la retraite et le recueillement.

Sa Majesté y arriva le 19 avril de la même année (1849), descendit provisoirement à l'hôtel de *Peixe*, sur la place *dos Ferradores;* habita d'abord une maison dans la rue *dos Quarteis*, et vint s'établir en dernier lieu, le 4 mai suivant, dans une villa (*Entre Quintas*) située aux environs d'Oporto.

Dix-huit années d'un règne, durant lequel son temps et ses veilles furent consacrés sans relâche aux intérêts de ses peuples et à la gloire de la na-

tion ; l'activité extraordinaire déployée dans des conjonctures difficiles ; les privations subies comme un simple soldat pendant la campagne pour l'indépendance italienne ; les austérités religieuses ; les douleurs profondes physiques et morales qui ont pesé sur ce prince très-aimé, avaient affaibli et épuisé une organisation plutôt robuste. Sa santé, déjà chancelante, fut encore ébranlée par les fatigues d'un long et pénible voyage de Novare à Oporto, en traversant la France et l'Espagne, et une maladie dont les symptômes s'étaient manifestés antérieurement, mais qui avaient perdu de leur gravité, grâce aux soins éclairés d'un médecin de grand renom, le chevalier Alexandre Riberi, ne tarda pas à se reproduire avec un caractère plus alarmant.

Deux médecins distingués d'Oporto, les docteurs François d'Assiz-Souza et Antoine Fortunato Martins da Cruz, tentèrent toutes les ressources de l'art pour combattre le mal ; plus tard le susdit chevalier Alexandre Riberi, cédant avec empressement à un désir dicté par la tendresse filiale de Victor-Emmanuel II, roi de Sardaigne, vint aussi prêter ses soins assidus et dévoués à son auguste père. Mais la maladie faisait des progrès rapides, il fallut bientôt reconnaître qu'il ne s'agissait plus que de prolonger de quelques jours une existence aussi précieuse.

Le 24 juillet de l'année courante, le roi Charles-Albert reçut la sainte communion en viatique des mains de son confesseur, le révérend père Antoine

Peixoto Salgado, avec cette piété dont il ne s'est jamais écarté un instant, même au milieu des agitations d'un règne laborieux et fécond en événements. Le 25 et le 26 du même mois, Sa Majesté était réduite à toute extrémité; vers le soir du second jour une légère amélioration se manifesta dans son état, mais la grande prostration des forces indiquait une fin prochaine.

Le 28 juillet, à deux heures de relevée, survint une crise qui, une heure après, fut suivie de l'agonie. Durant la crise, son confesseur susnommé administra à Sa Majesté l'extrême-onction. L'agonie ne fut ni longue ni cruelle. Une demi-heure plus tard (à trois heures et demie), Sa Majesté le roi Charles-Albert a rendu le dernier soupir, à l'âge de cinquante ans neuf mois vingt-sept jours, avec le calme et la résignation d'un héros et avec les saintes espérances d'un chrétien, au milieu des pleurs et de la consternation des personnes présentes.

Les médecins susnommés ont reconnu que la maladie, dont le résultat a été si fatal, était une dyssenterie chronique avec bronchite lente, qui se termina par un coup d'apoplexie.

Les autorités de la ville d'Oporto et les autres témoins susnommés ont été convoqués dès les premiers indices de l'imminence du danger.

Le chevalier Alexandre Riberi ayant constaté le décès, l'évêque du diocèse s'est rendu auprès du lit funèbre, où la dépouille mortelle restera pendant vingt-quatre ou trente heures, et a fait les absoutes

d'usage. Cinq ecclésiastiques sont destinés pour veiller auprès du corps de l'illustre défunt. On a donné l'ordre de dresser, d'après les priviléges des princes, des autels dans la chambre mortuaire pour y célébrer le saint sacrifice de la messe pour le repos de l'âme de l'auguste prince décédé.

En foi de quoi nous, chargé d'affaires de S. M. le roi de Sardaigne près la cour de Portugal, avons rédigé le présent procès-verbal en double original, qui va être signé par toutes les personnes ci-dessus désignées (sauf le docteur d'Assiz, absent pour cause de maladie), lesquelles se sont nouvellement convaincues aujourd'hui, à trois heures et demie de relevée, du décès de Sa Majesté Charles-Albert, et ont adressé au Ciel des prières ferventes en suffrage de l'auguste défunt; et par nous soussigné qui avons apposé à cet acte le cachet de nos armes.

Cav. prof. Alessandro Riberi ;—Antonio Fortunato Martins da Cruz ;—D. Jeronimo, Bispo do Porto ;—Joachim José Dias Lopez de Vasconcellos ;—Antonio Vieira de Mag., barao d'Alpendurade ;—Bernardo José da Motta ;—Barao de San Lourenço ; — José Lourenço Pinto ; — Paulo Rodriguez Barbosa ;—D'Estrées ; —Bernard de Fuentes ;—José Antonio Fonseca Vasconcellos ;—Louis Walter-Tinelli ; — Barao de Massarellos ; — José-Maria Rebello Valente ;—Joseph

Jones ;—Antonio Joac. Per. de Faria ; — Frédéric Wanzeller ; — Jean Rib. Braga ;—Joachim Carneiro ;—Arnaldo Wanzeller ;—Eugenio Ferreira Pinto Basto ; — Antonio Peixoto Salgado ;— Jean-Michel Canna ; — Conde de Terrena ; — Louis Brandao de Mello ; — Francisco Brandao de Mello ;—Justiniano-César de Bastos ; — Jérôme Bobone ;—Bertolino Giacomo ;—Valletti Francesco ;—Rumiano Gio.

Le chargé d'affaires de Sardaigne près la Cour de Portugal,

E. de Launay.

(*L. S.*)

II

Embaumement et exposition du corps du roi Charles-Albert.

31 juillet 1849.

L'an du Seigneur 1849, le 31 juillet, à neuf heures du soir :

En présence du chevalier Alexandre Riberi, professeur, médecin ordinaire de S. M. le roi Charles-Albert; du révérend père Antoine Peixoto Salgado, confesseur et chapelain de Sa Majesté; du chevalier Jean-Michel Canna, remplissant les fonctions d'intendant de la liste civile auprès de Sa Majesté; de Manoël-Marie da Costa Leite, prosecteur anatomique, professeur à l'école médico-chirurgicale de Porto; de Louis Pereira da Fonseca, professeur substitut de chirurgie dans la même école ; Joseph-Antoine d'Aguiar, professeur substitut dans l'académie polytechnique de Porto; d'Antoine Faustino Andrade, pharmacien à Porto; des valets de chambre de Sa Majesté, Jacques

Bertolino, François Valletti, Jean Rumiano, et avec l'assistance de nous soussigné, chargé d'affaires de S. M le roi de Sardaigne près la cour de Portugal, tous réunis dans un des salons de la villa (*Entre Quintas*) aux environs d'Oporto;

A tous soit notoire et manifeste que la maladie du roi Charles-Albert, ainsi qu'il résulte du procès-verbal n° I, s'étant terminée par un coup d'apoplexie, le chevalier Alexandre Riberi a jugé à propos, afin de ne négliger aucune précaution, que le corps de Sa Majesté restât sur le lit funèbre quarante-huit heures révolues. Ce n'est ainsi que hier (30 juillet), à cinq heures de relevée, après une troisième vérification du décès faite par les personnes ci-dessus nommées, qu'il a été procédé à l'embaumement. Les sieurs Manoël-Marie da Costa Leite, Louis Pereira da Fonseca, Joseph-Antoine d'Aguiar, Antoine-Faustino Andrade, susnommés, après s'être concertés avec ledit chevalier Riberi, ont fait avec soin cette opération, qui s'est prolongée assez tard dans la nuit. Les valets de chambre de Sa Majesté, Valletti François et Jean Rumiano, d'après l'ordre qu'ils ont reçu de nous soussigné, ont ensuite lavé le corps de l'auguste défunt et l'ont habillé avec le costume, les insignes et le manteau de chevalier grand-croix des Saints-Maurice-et-Lazare. On lui a mis le collier de l'Annonciade au cou, le crucifix entre ses mains gantées. Dans cet état, le corps de l'auguste défunt a été transporté aujourd'hui, vers deux heures du matin, sur un lit de parade en-

touré de cierges, et formant chapelle ardente dans le salon contigu à la chambre mortuaire. Deux autels y avaient été dressés. La couronne royale et le sceptre ont été placés sur un tabouret à droite, les insignes des ordres de l'Annonciade et des Saints-Maurice-et-Lazare, sur un tabouret à gauche du lit de parade ; l'épée a été mise aux pieds de l'auguste défunt. Des ecclésiastiques récitaient sans interruption des prières pour le repos de son âme.

En foi de quoi nous soussigné, chargé d'affaires de S. M. le roi de Sardaigne près la cour de Portugal, avons rédigé le présent procès-verbal n° II en double original, qui va être signé par les témoins susnommés, et par nous soussigné qui apposerons à cet acte le cachet de nos armes.

Prof. Cav. Alessandro Riberi ;—Antonio Peixoto Salgado ;—Jean-Michel Canna ;—Manoel Maria da Costa Leite ;—Louis Pereira da Fonseca ;—José Antonio d'Aguiar ; — Antonio-Faustino Andrade ;—Bertolino Giacomo ;—Valletti Francesco ;—Rumiano Giovanni.

Le chargé d'affaires de Sardaigne
près la cour de Portugal,
E. de Launay.

(*L. S.*)

III

Le corps de Charles-Albert placé dans un double cercueil.—Cortége funèbre.—Il est déposé provisoirement dans la chapelle de Saint-Vincent, dans la cathédrale d'Oporto.

1er août 1849.

L'an du Seigneur 1849, le 1er août, à neuf heures du soir :

En présence des témoins dont les noms seront inscrits au bas de cet acte, et avec l'assistance de nous soussigné, chargé d'affaires de S. M. le roi de Sardaigne près la cour de Portugal, tous réunis dans la chapelle de Saint-Vincent, attenante à la cathédrale d'Oporto ;

A tous soit notoire et manifeste que le corps de S. M. le roi Charles-Albert est resté exposé sur le lit de parade depuis deux heures du matin du 31 juillet échu, jusqu'à sept heures avant midi du 1er août de l'année courante. Durant ce temps, des messes, et les offices des morts ont été célébrés ; des prières adressées sans interruption pour le repos

de son âme. La population de la ville d'Oporto a été admise, sans aucune distinction de classes, à venir contempler une dernière fois les traits de Sa Majesté. La nombreuse assistance qui se pressait à cette cérémonie funèbre, par une attitude triste et respectueuse, témoignait de ses regrets pour cette douloureuse et irréparable perte. Une garde d'honneur d'officiers et sous-officiers entourait la chapelle ardente; le soussigné chargé d'affaires de Sardaigne près la cour de Portugal, et le chevalier Jean-Michel Canna, faisant fonctions d'intendant de la liste civile, se relevaient d'heure en heure en prenant place auprès du tabouret à droite, sur lequel se trouvaient la couronne royale et le sceptre.

A neuf heures du soir (31 juillet), le révérend père Antoine Peixoto Salgado, confesseur et chapelain de Sa Majesté, délégué par monseigneur l'évêque du diocèse, qui, pour cause de maladie, n'a pu remplir lui-même cette fonction, a fait les absoutes d'usage. Le public s'est alors retiré; des ecclésiastiques ont continué à veiller et à prier auprès du corps de Sa Majesté.

A sept heures du matin, aujourd'hui 1er août, il a été transporté dans la chambre mortuaire, où il a été procédé une seconde fois à quelques opérations relatives à l'embaumement, par les sieurs Louis Pereira da Fonseca, professeur substitut de chirurgie à l'école médico-chirurgicale d'Oporto; Manoël-Marie da Costa Leite, prosecteur anatomique, professeur à ladite école; Joseph-Antoine

d'Aguiar, professeur substitut dans l'académie polytechnique de Porto ; Antoine-Faustino Andrade, pharmacien dans la même ville, qui se sont concertés préalablement avec le chevalier Alexandre Riberi, professeur, médecin ordinaire de Sa Majeste.

Après quoi, en présence de nous soussigné, desdits chevaliers Alexandre Riberi et Jean-Michel Canna, des valets de chambre de Sa Majesté, Jacques Bertolino, Valletti François et Jean Rumiano, la dépouille mortelle a été déposée dans un cercueil en plomb doublé intérieurement en satin blanc ; dans toute sa longueur il y a, au-dessous d'un matelas, doublé également en satin blanc, des couches de gypse, de camphre et d'ouate de coton. Ce cercueil a été mis dans un autre cercueil en bois des Indes. Le corps de Sa Majesté est paré des insignes de la dignité de chevalier grand croix des Saints-Maurice-et-Lazare, costume dont il est déjà parlé dans le procès-verbal nº II. On lui a mis une toque à plumes blanches sur la tête, qui repose sur un coussin doublé en satin blanc et garni de dentelles ; on lui a laissé le collier de l'Annonciade au cou, un crucifix entre les mains gantées et jointes sur la poitrine ; l'épée est à sa gauche.

Nous croyons devoir mentionner ici qu'il porte au cou, sous ses vêtements, une médaille en or de la Sainte-Vierge, avec l'inscription suivante : *O Marie, conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous.* Il y a six paquets d'essences et

de poudres aromatiques en différentes places auprès du corps de l'auguste défunt. Depuis les pieds jusqu'à la hauteur des mains, il y a sur cette partie du corps une couche d'ouate. A ses pieds, à l'intérieur du cercueil en plomb, est soudée une plaque en cuivre portant l'inscription suivante :

CARLO ALBERTO DI SAVOIA
RE ABDICATARIO DI SARDEGNA
NACQUE LI 12 OTTOBRE 1798
SALI' AL TRONO LI 27 APRILE 1831
ABDICO' A NOVARA LI 23 MARZO 1849
MORI' IN OPORTO (PORTOGALLO) LI 28 LUGLIO 1849
NELL' ETA' DI ANNI 50, MESI 9, GIORNI 27.

La même inscription est placée au pied du cercueil en bois des Indes, à l'extérieur, sur une plaque aussi en cuivre.

A neuf heures et demie du matin, aujourd'hui 1er août, le révérend père Antoine Peixoto Salgado, confesseur et chapelain de Sa Majesté, a fait les absoutes. Ensuite, en présence de nous soussigné, du susdit révérend père Antoine Peixoto Salgado, des chevaliers Jean-Michel Canna, Alexandre Riberi et Jérôme Bobone, ancien consul-général de Sardaigne, des valets de chambre de Sa Majesté, Jacques Bertolino, Valletti François et Jean Rumiano, qui avons tous baisé respectueusement les main de l'auguste défunt, en emportant une de ces impressions dont le souvenir ne s'efface jamais, le

couvercle du premier cercueil en plomb a été soudé avec le plus grand soin pour éviter tout contact avec l'air extérieur. Dans la partie de ce couvercle qui correspond au visage de l'auguste défunt, on a ménagé une petite fenêtre fermée par une vitre épaisse qui permet de voir distinctement la précieuse dépouille mortelle. Le couvercle de la bière en bois des Indes a été alors abaissé, et ladite bière fermée avec deux clefs de serrures d'un mécanisme différent. La partie de ce dernier couvercle, qui correspond à la petite fenêtre du cercueil en plomb, s'ouvre au moyen de deux clefs différentes aussi entre elles. Ces quatre clefs ont été retirées provisoirement par nous soussigné. Ladite bière a été recouverte d'un poêle de velours cramoisi chargé d'une grande croix blanche en étoffe d'argent, et sur lequel ont été placés sur des coussinets la couronne royale et le sceptre, les insignes des ordres de l'Annonciade et des Saints-Maurice-et-Lazare, et l'épée croisée avec son fourreau.

Dans cet état, le corps de l'auguste défunt a été transporté une seconde fois sur le lit de parade entouré de cierges, dans le salon contigu, où l'office des morts a été chanté, et la grand'messe célébrée en suffrage de son âme.

Pendant la cérémonie de l'exposition, des aumônes abondantes ont été distribuées aux pauvres de la ville par les ecclésiastiques désignés à cet effet par monseigneur l'évêque du diocèse. Une somme d'argent sera aussi remise à Sa Grandeur et

au curé de la paroisse d'*Entra Quintas*, sous l'invocation de Notre-Dame *da boa Virgem em Massarellos*, pour qu'ils en règlent la répartition d'une manière équitable.

La dépouille mortelle de Sa Majesté devant être déposée provisoirement dans une des chapelles de la cathédrale d'Oporto jusqu'à l'arrivée d'un bateau à vapeur de la marine royale sarde, c'est aujourd'hui à cinq heures et demie de relevée, après une absoute faite par le curé de la paroisse d'*Entra Quintas* susdite, que des sous-officiers ont descendu le cercueil du lit de parade. Il a été porté à bras entre une double haie de soldats jusqu'à la porte du jardin s'ouvrant sur la place *Torre da Marca*. Les cordons du poêle étaient tenus à droite par nous soussigné, chargé d'affaires de S. M. le roi de Sardaigne près la cour de Portugal, ayant la première place d'honneur à droite de la couronne, et par Leurs Excellences le comte de Semodães, le vicomte de Gonea, pairs et grands du royaume de Portugal; à gauche par Leurs Excellences le comte de Terena, occupant la seconde place d'honneur à gauche de la couronne, le vicomte de Ferreira et le baron d'Ansede, également pairs et grands du royaume de Portugal.

Sur ladite place *Torre da Marca*, où était rangée la troupe formant la garnison de la ville, le cercueil a été placé sur un char funèbre traîné par huit chevaux richement harnachés, et le cortége s'est dirigé dans l'ordre suivant vers la cathédrale, en traversant

la susdite place *Torre da Marca, rua dos Quarteis, rua do Carregal, Travesia do Hospital, Largo do Parmo, Feira do Pao, rua dos Carmelitas, rua dos Clerigos, Porta de Carros, Largo de S. Bento, rua do Loureira, rua Chua:*

1° Un piquet de cavalerie ouvrait la marche;

2° Les grands du royaume, pairs et personnages titrés;

3° Les autorités, la cour d'appel;

4° La chambre municipale;

5°. Le gouverneur civil;

6° Le char funèbre entouré de cinq valets de chambre de Sa Majesté, de seize clercs en surplis portant tous des flambeaux, et de douze sous-officiers commandés par un officier;

7° Le chargé d'affaires de S. M. le roi de Sardaigne, ayant à ses côtés le chevalier Canna, suivant immédiatement le char funèbre dans une voiture tirée à quatre chevaux;

8° Une garde d'honneur de cavalerie;

9° Les sieurs Barbosa, vice-consul de Sardaigne, et Jérôme Bobone, ancien consul-général de Sardaigne;

10° Le confesseur et chapelain de Sa Majesté;

11° Le curé de ladite paroisse d'*Entra Quintas* de Notre-Dame *da boa Virgem em Massarellos;*

(Les personnes invitées pour la translation de la dépouille mortelle étaient en voiture.)

12° Les troupes de la garnison dans une belle

tenue, ayant à leur tête S. E. le lieutenant général commandant la division, fermaient la marche.

Le soldat, instruit par la renommée de la valeur, du dévouement, de l'héroïsme de l'auguste défunt, s'associait à la tristesse générale. La population entière de la ville de Porto s'était portée sur le passage du convoi funèbre, en donnant des signes de la douleur la plus profonde pour la mort prématurée de ce grand roi. Les différents partis, oubliant leurs dissidences politiques, apportaient sur sa tombe le tribut de leurs regrets.

Durant le trajet, les cloches des églises sonnaient à toute volée, et l'artillerie faisait les salves dues aux têtes couronnées.

Monseigneur l'évêque en habits pontificaux, le révérendissime chapitre et le clergé ont reçu le cercueil à la porte principale de la cathédrale, où les mêmes sous-officiers qui l'avaient mis sur le char funèbre l'en ont descendu, les cordons du poêle étant toujours tenus par nous soussigné et par les grands et pairs du royaume ci-dessus nommés.

Après une première absoute, le cercueil a été porté à bras sur une estrade préparée sous la voûte d'une chapelle ardente, dont les huit colonnes d'ordre corinthien et l'architrave soutenaient deux balustrades superposées et une pyramide sur laquelle flottaient quatre drapeaux aux couleurs nationales avec l'écu de Savoie au milieu. La chapelle, les colonnes, la pyramide, de même que la cathédrale dans

toute sa hauteur, étaient tendues en velours et en drap noirs larmés d'argent.

Les grands et pairs du royaume résidant à Oporto, les personnages titrés, les autorités, la cour royale d'appel, la chambre municipale, l'état-major de la garnison, le susdit chevalier Canna, le vice-consul de Sardaigne, et nous soussigné, ayant pris place, des répons pour les morts ont été chantés en musique à grand orchestre. L'émotion était générale; des larmes mouillaient les yeux d'un grand nombre des assistants.

Monseigneur l'évêque ayant fait une seconde absoute, le cercueil a été conduit à la lueur des flambeaux dans la chapelle de Saint-Vincent pour y rester en dépôt. C'est dans ce moment que la garnison, échelonnée dans les rues adjacentes à l'église, a fait trois décharges par bataillon.

Monseigneur l'évêque, le révérendissime chapitre, requis par nous soussigné, ont reconnu l'identité du corps de l'auguste défunt. Nous avons refermé ensuite la partie du couvercle du cercueil en bois des Indes correspondant à la vitre du cercueil en plomb, laquelle avait été ouverte à cet effet. Nous avons remis à monseigneur l'évêque deux des clefs dudit cercueil en bois des Indes, renfermées dans un sachet en velours cramoisi, en conservant auprès de nous les deux autres clefs, et nous avons confié la précieuse dépouille mortelle à Sa Grandeur et au chapitre sous leur garde et responsabilité jusqu'au moment où elle sera transportée à bord d'un bateau

à vapeur de la marine royale sarde. Monseigneur l'évêque a remis en notre présence les deux clefs qu'il avait reçues de nos mains au très-révérend chanoine D. Luiz do Pilar Pereira de Castro, président du chapitre.

En foi de quoi, nous soussigné, chargé d'affaires de S. M. le roi de Sardaigne près la cour de Portugal, avons rédigé le présent procès-verbal nº III, qui va être signé par les personnes présentes, et par nous soussigné, qui y apposerons le cachet de nos armes.

D. Jeronymo, bispo do Porto ;—Dot. D. Luis do Pilar Pereira de Castro M. Escola ;—Joaquim Henrique da Sylva ;—Francisco de Paços d'Almeida, arcediago do Porto ;—Ricardo Van-Zeller, arcediago d'Oliveira ;—Alexandre da Cunha Valle, arcipreste ;—O conego Joaquim José Correa de Vasconcellos :—O conego Domingos do Nascimento Pinto Fonseca ;—O conego Antonio Teixeira de Vasconcellos ;—O conego José d'Oliveira Chamiço ;—O conego José Pereira Peicolo ;—O conego Joao Constatino Alverdo Valle ;—Joaquim-José Dias Lopes de Vasconcellos ;—Conde de Cazal, ten. general,—Barao d'Alpendurada, presid. da camera municipal ;—Bar. de S. Lourenço, director general ;—Joao de Souza, chef d'esc., intend. de

marine; — Conde de Samodaes, par do reino;—Visconde de Gouvea, par do reino; —Barao d'Amsede, par do reino ;—Visconde de Oliveira, grande e par do reino;- ministro honorario ; — Manoel de la Costa Pereira, ministre d'État honoraire; — Bar. de... (*on n'a pu lire cette signature*) ; — José Lourenço Pinto, segr. general do governo civil do Porto; — Antonio Joaquim Pereira de Faria, vice cons. do imperio do Brasil; — Antonio Peixoto Salgado, confessor e capellâo de S. M. ;—Jean-Michel Canna, chef de division dans la surintendance générale de la listecivile;—Paulo Rodriguez Barbosa, vice-consul de Sardaigne;—Le chev. Bobone, ancien consul-général de Sardaigne;—Bertolino Giacomo, cameriere di S. M.;—Valletti Francesco, cameriere di S. M.;—Rumiano Giovanni, staffiere;— Prof. Cav. Alessandro Riberi.

Le chargé d'affaires de Sardaigne
près la cour de Portugal,
E. de Launay.

IV

Transport du corps de Charles-Albert sur le *Monzambano*. —Pompe funèbre.

19 septembre 1849.

A tous soit notoire et manifeste, que le cercueil contenant la dépouille mortelle de S. M. le roi CharlesAlbert est resté déposé dans ladite chapelle de Saint-Vincent, depuis le premier août dernier jusqu'au dix-neuf septembre courant. Pendant les cinquante jours, le révérendissime chapitre a prouvé son respect pour la mémoire de ce Prince magnanime, dont la pensée dominante a toujours été de se laisser guider dans ses actes par le sentiment religieux le plus profond ; il a compris que l'Église doit aussi verser des larmes sur la tombe d'un de ses fils, le plus noble et le plus dévoué. Chaque jour plusieurs messes ont été célébrées pour le repos de son âme, et la chapelle ne désemplissait pas des

pieux fidèles qui venaient mêler leurs prières à celles du clergé.

S. A. R. monseigneur le prince Eugène de Savoie-Carignan, à qui S. M. le roi de Sardaigne a confié la haute mission de se rendre à bord d'une flottille à Oporto pour y chercher les précieux restes mortels de son bien-aimé père, étant arrivé avec un cortége nombreux dans cette ville, on a pris les dispositions nécessaires pour leur translation sur le bateau à vapeur le *Monzambano*.

Avant cette cérémonie funèbre, il a été procédé à la vérification de l'identité du corps de l'auguste défunt par les personnes présentes ci-dessus nommées. Ayant refermé ensuite la partie du cercueil en bois des Indes correspondant à la petite fenêtre ménagée sur le couvercle en plomb, nous avons remis à S. A. R. monseigneur le prince Eugène de Savoie-Carignan les quatre clefs dudit cercueil, deux desquelles avaient été confiées provisoirement à S. G. monseigneur l'évêque du diocèse, ainsi qu'il résulte du procès-verbal nº III. Les clefs sont renfermées dans deux sachets en velours cramoisi.

En foi de quoi nous soussigné, chargé d'affaires de S.M. le roi de Sardaigne, avons rédigé le présent procès-verbal en double original, lequel va être signé par S. A. R., par les autres témoins susnommés, et par nous soussigné, qui apposerons à cet acte le cachet de nos armes.

(*Suivent les signatures.*)

V

Réception et reconnaissance, à Gênes, de la dépouille mortelle du magnanime roi Charles-Albert.

4 octobre 1849.

L'an du Seigneur 1849, le 4 octobre, à dix heures du matin, dans le port de Gênes, sur un navire destiné à cet objet, et en présence des personnes sousnommées etsoussignées, il a été procédé à l'acte solenuel de réception et de reconnaissance du corps de S. M. feu Charles-Albert le Magnanime, provenant de la ville d'Oporto en Portugal, où il est décédé le 28 juillet dernier. On fait savoir conséquemment qu'aujourd'hui à dix heures du matin, le bateau à vapeur *Monzambano*, de la marine de S. M., suivi par l'autre vapeur *Goïto*, sur le premier desquels se trouvait S. A. R. le prince Eugène de Savoie-Carignan avec sa suite, ramenant de la ville d'Oporto, dans le royaume de Portugal, la dépouille

précieuse du magnanime roi Charles-Albert, sont arrivés à Gènes.

Aussitôt qu'on a appris cette arrivée, se sont rendus à la rencontre du convoi sur le navire, à cet effet destiné, ainsi qu'il a été dit plus haut, les députations du Sénat et de la Chambre des députés, le ministre secrétaire d'État pour l'intérieur, le Commissaire royal extraordinaire à Gènes et l'Intendant général de la division.

Le navire étant arrivé à côté du vapeur le *Monzambano*, S. A. R. le prince de Savoie-Carignan ordonna et fit exécuter le transbordement de la bière contenant la dépouille royale.

Il a été reconnu que cette bière se composait d'une caisse extérieure en bois de sapin, dans laquelle se trouvait une caisse en palissandre, fermée par quatre serrures différentes, dont deux sur la partie supérieure ferment un guichet expressément ménagé pour laisser voir la caisse de plomb contenue dans la caisse de palissandre, laquelle renferme le corps de l'auguste défunt; cette dernière caisse a, sur la partie correspondant au guichet désigné, une plaque en cristal à travers de laquelle on peut voir la figure vénérée de l'illustre roi Charles-Albert.

S. A. R. ayant ensuite fait ouvrir la caisse extérieure, et ouvrant elle-même le guichet, le ministre de l'intérieur invita toutes les personnes présentes à se rapprocher de la bière et à reconnaître à travers ladite plaque de cristal l'identité de la dépouille mortelle du magnanime roi Charles-Albert; ce qui ayant

été exécuté, et chacun des invités ayant répondu affirmativement, S. A. R. ferma le guichet et fit refermer la caisse extérieure, en remettant les clefs des deux caisses au très-illustre marquis Carlo Ferrero de La Marmora, lieutenant général, nommé par S. M., par décret du 22 septembre dernier, commissaire royal pour conduire et diriger le convoi funèbre vers la capitale.

A la suite de cela, le navire portant la bière se dirigea vers le pont Royal, où l'attendait le cortége qui doit l'accompagner à la cathédrale de cette métropole.

Ayant ainsi accompli l'acte de réception et de reconnaissance, il en a été dressé acte public et solennel par le chevalier Pier Dionigi Pinelli, ministre secrétaire d'État pour les affaires de l'intérieur, en sa qualité de notaire de l'État, en présence des témoins ci-dessous désignés et soussignés requis à cet objet, c'est-à-dire M. le lieutenant général Alphonse de La Marmora, commissaire royal et extraordinaire pour la ville de Gênes, et M. le contre-amiral chevalier Philippe-Auguste d'Auvare, qui, après lecture de cet acte, ont signé en même temps que le ministre secrétaire d'État, qui a dressé cet acte.

Signé à l'original :

Eugène de Savoie; — Charles Ferrero de La Marmora; — C. Alfieri; — L. N. Pareto; — Hector Gerbaix de Sonnaz; — Alexandre Luserna d'Angrogna; — V. Seyssel d'Aix; — Baptiste Albini; — Borea; —

A. Piola ; — P. A. Riberi ; — G. M. Casanova ; — B. Mollard ; — Musio ; — L. Ranco ; — Seb. Balduino ; — A. Bianchi ; — G. M. Sussarello ; — B. P. Solaroli ; — Edouard de Launay ; — Roderic de Clavesana ; — Bastian ; — V. Bertolino ; — Vincent Ricci ; — Hyacinthe Collegno ; — Carguet ; — Abbé Sopranis ; — Charles de Robilant ; — Claude Seyssel d'Aix.

Et pour la confirmation de ce qui est dit plus haut, ainsi que des signatures apposées, j'ai, ministre secrétaire d'Etat pour les affaires de l'intérieur, signé avec les témoins susindiqués.

Signé à l'original :

Alphonse La Marmora, *témoin ;* — Auguste d'Auvare, *témoin.*

Pier-Louis Pinelli.

VI

Inhumation du roi Charles-Albert le Magnanime dans la basilique de Superga.

14 octobre 1849.

L'an du Seigneur 1849, le 14 octobre, à cinq heures de l'après-midi, dans les souterrains de la basilique royale de Superga, destinés à la sépulture de l'auguste Maison royale de Savoie.

Qu'il soit manifeste à tous, que S. M. le roi Charles-Albert, dans le but de conserver sans tache la splendeur de son trône, s'est spontanément décidé, le 23 mars dernier, à abdiquer, à Novare, la couronne royale dans les mains de l'auguste prince héréditaire, le duc de Savoie, présent à cet acte, et ensuite à choisir comme exil volontaire, pour sa demeure toute privée, la ville d'Oporto en Portugal, où il est arrivé le 19 avril suivant, et où il a rendu, peu de mois après, son dernier soupir, en songeant à ses peuples bien-aimés, et à l'indépendance de l'Italie pour laquelle

il avait combattu en héros, et pour laquelle il est mort en martyr, le 28 juillet dernier.

Les dépouilles augustes de ce roi magnanime, vivement regretté en Italie, ainsi qu'en Portugal, où les honneurs les plus solennels lui ont été rendus par la Cour, par toutes les autorités ecclésiastiques, civiles et militaires, et par la population, ont été, par ordre de S. M. le roi, avec toutes les marques les plus distinguées de la piété filiale, transportées du Portugal en ces domaines royaux, dans la capitale desquels elles sont arrivées le douze du mois courant vers deux heures de l'après-midi.

Cinq procès-verbaux dressés à Oporto par M. le chevalier de Launay, chargé d'affaires de Sa Majesté auprès de la cour de Portugal, le premier le 29 juillet, le deuxième le 31 du même mois, le troisième le 1er août, le quatrième et le cinquième le 19 septembre de cette année, rapportent toutes les circonstances de la mort du très-illustre prince, et toutes les formalités et solennités observées pour la vérification et le départ des dépouilles augustes dans des cercueils expressément faits, et pour leur embarquement qui a eu lieu sur le vapeur royal le *Monzambano*, dans le port de la ville d'Oporto, le 19 septembre dernier, accompagné par S. A. R. le prince Eugène de Savoie-Carignan et par un nombreux cortége, à bord d'un autre pyroscaphe royal, le *Goïto*, tous deux envoyés à cet effet à Oporto par le roi régnant.

On joint à cet acte, dont ils feront partie intégrante, les cinq procès verbaux cités, ainsi que la copie au-

thentique du procès-verbal rédigé à Gênes le 4 du courant par le chevalier Pinelli, ministre secrétaire d'État pour les affaires de l'intérieur, dans le but de constater l'arrivée dans cette ville des dépouilles mortelles de S. M. le roi Charles-Albert, de glorieuse mémoire.

On joint aussi au présent procès-verbal deux rapports d'une commission nommée par le Roi pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour le transport desdites dépouilles royales de Gênes à Turin, et pour sa demeure dans cette capitale; ils raconteront à la postérité les honneurs funèbres rendus pendant le voyage et dans cette ville à la glorieuse mémoire de l'auguste roi défunt, ainsi que les cérémonies sacrées célébrées pour le repos de son âme.

Toutes les cérémonies religieuses étant terminées dans la capitale, les dépouilles augustes sont arrivées dans cette basilique royale pour y être inhumées dans le tombeau érigé au milieu de la chapelle souterraine, et destiné à recevoir le corps du dernier régnant de la maison royale. Comme il s'y trouvait encore les dépouilles du roi Victor-Emmanuel Ier, par le motif que son auguste successeur, le roi Charles-Félix, décédé le 27 avril 1831, avait exprimé sa volonté bien arrêtée d'être inhumé dans la sépulture royale de Hautecombe, dans la chapelle de Saint-Bernard, dite de Belley, ce qui a été exécuté ainsi qu'il résulte des actes dressés, l'un à Turin le 2 mai de la même année par S. E. le comte

Victor Sallier de la Tour, alors ministre et premier secrétaire d'État pour les affaires étrangères et notaire de la Couronne, et l'autre, reçu à Hautecombe le 11 mai 1831, par S. E. le marquis d'Oncieux, alors gouverneur de la division de Savoie et délégué spécial pour cette cérémonie, le souverain actuellement régnant, Victor-Emmanuel II, ordonna que les dépouilles royales de S. M. le feu roi Victor-Emmanuel Ier fussent extraites dudit tombeau érigé au milieu de cette chapelle royale, et transportées dans l'endroit déjà destiné à cet objet lors de l'inhumation des cendres de son épouse royale, la reine Marie-Thérèse, archiduchesse d'Autriche, qui a eu lieu le 10 avril 1832.

Par conséquent, après avoir exécuté les ordres du Roi pour cette partie, ainsi qu'il résulte de l'acte spécial que nous venons de rédiger, voulant passer à l'exécution des ordres du Roi pour la partie qui concerne l'inhumation des dépouilles augustes du magnanime roi Charles-Albert;

Nous, chevalier Maxime d'Azeglio, colonel de cavalerie, décoré de la médaille d'argent pour la valeur militaire, président du conseil des ministres, chargé des fonctions de ministre secrétaire d'État pour les affaires étrangères, notaire de la couronne et surintendant général des postes royales, en présence des témoins ci-désignés : S. E. le marquis Pes de Villamarina, remplissant les fonctions de doyen de l'ordre suprême de la Très-Sainte Annonciade; mon-

seigneur D. Louis Nozari, des comtes de Collabiana, évêque de Casal, sénateur du royaume ; S. E. le baron Joseph Manno, grand-croix, décoré du grand cordon des Saints-Maurice-et-Lazare, président du Sénat du royaume ; le marquis Laurent Pareto, président de la Chambre des députés ; le chevalier Ange Crotti de Costigliole, lieutenant général, capitaine des gardes du corps de Sa Majesté ; et de M. le marquis Charles-Ferrero de La Marmora, prince de Masserano, premier aide de camp de Sa Majesté, lieutenant général, en sa qualité de commissaire royal, spécialement délégué à ce sujet par Sa Majesté par décret du 22 septembre dernier, lequel nous a consigné les dépouilles royales ;

Nous avons avant tout procédé à la vérification de la bière mortuaire qu'on a reconnu consister en trois caisses : la première, extérieure, en sapin, avec deux serrures ; ayant ouvert cette caisse, on a reconnu que la seconde était en acajou, dans laquelle se trouvait la troisième caisse en plomb ; mais comme la première en sapin avait été ajoutée, à Oporto, pour mieux assurer la garde des dépouilles royales pendant leur voyage par mer et par terre, on l'a annulée, et on a procédé aux opérations de l'inhumation des deux caisses.

M. le commissaire royal nous ayant consigné les clefs de quatre serrures différentes qui ferment la caisse d'acajou, dont deux dans la partie supérieure ouvrant un guichet expressément ménagé, nous l'avons fait ouvrir, et nous avons vu la caisse en plomb

qui se trouvait au-dessous, dans laquelle est renfermé le corps du monarque auguste, et où, dans la partie correspondante au guichet, se trouve une plaque en cristal à travers laquelle on peut voir les traits vénérés de l'illustre et magnanime roi Charles-Albert.

Nous avons aussi fait ouvrir les deux serrures placées dans la partie inférieure de la caisse d'acajou, et avons ensuite invité MM. les témoins désignés, M. le président de cette royale Académie ecclésiastique et un grand nombre de personnages présents à se rapprocher de la bière et examiner, ainsi que nous l'avons fait, les dépouilles royales, et tous à l'unanimité nous les avons reconnues comme étant du magnanime roi Charles-Albert.

En même temps nous avons remarqué, avec MM. les témoins, qu'au pied de la caisse de plomb on avait soudé une plaque de cuivre portant l'inscription suivante en langue italienne :

CHARLES-ALBERT DE SAVOIE
ROI ABDICATAIRE DE SARDAIGNE
NAQUIT LE 2 OCTOBRE 1798
MONTA SUR LE TRÔNE LE 27 AVRIL 1831
ABDIQUA A NOVARE LE 23 MARS 1849
MOURUT A OPORTO (PORTUGAL) LE 28 JUILLET 1849
A L'AGE DE 50 ANS, 9 MOIS, 27 JOURS.

Cette inscription est répétée sur une plaque de cuivre semblable au pied de la caisse en acajou. Après cela, nous avons ordonné de fermer ladite

caisse, et nous avons consigné les clefs des quatre serrures à M. le théologien Guillaume Audisio, chevalier de l'ordre des Saints-Maurice-et-Lazare, président de cette Académie royale ecclésiastique, pour les garder soigneusement.

Ensuite nous avons ordonné que la bière ainsi fermée fût placée à l'endroit où se trouvait celle de S. M. le feu roi Victor-Emmanuel Ier; on l'y a murée, et on y a placé en tête une plaque en marbre, où se lit l'inscription suivante :

REGI KAROLO ALBERTO
PRÆMIA VIRTUTIS ET MERITORUM
ÆTERNA QUOTIDIANIS PRECIBUS
A DEO FLAGITAMUS
DEPOSITUS DIE XIV OCTOBRIS
MDCCCXLIX

De tout quoi le très-illustre marquis de La Marmora, en sadite qualité de commissaire royal, nous ayant demandé les attestations publiques, nous les lui avons données, en foi de quoi nous avons signé avec lesdits président, commissaire royal et témoins, et avons apposé au présent procès-verbal le sceau de nos armes.

Signé à l'original :

Emmanuel Pes de Villamarina; — Louis de Colobiana, évêque de Casal; — Joseph Manno ; — Laurent Pareto ; — Ange Crotti de Costigliole ; — Charles Ferrero de La Marmora ; — Guillaume Au-

DISIO, président;—LOUIS SCATI, lieutenant-général;—PAUL SOLAROLI, major général; --JEAN DURANDO, lieutenant-général ;—CHARLES DE ROBILANT, major-général; — CLAUDE DE SEYSSEL D'AIX, premier écuyer; —ALEXANDRE LUSERNA D'ANGROGNA, premier écuyer;—ROSSI, major général d'artillerie, aide de camp du roi Charles-Albert;—VICTOR SEYSSEL D'AIX, premier écuyer de S.M. Charles-Albert;—MAURICE DE ROBILANT, aide de camp du roi Charles-Albert;—JACQUES DURANDO, aide de camp de S. M. Charles-Albert ; — EDOUARD DE LAUNAY ; — RODERIC CLAVESANA; — BOCCA, officier d'ordonnance de Sa Majesté;— abbé JÉRÔME SOPRANIS, aumônier de Sa Majesté; —Comte FELIX MAFFEI DE SAINT-GILLES;—abbé ALEXANDRE CUSANI, aumônier de Sa Majesté; — LOUIS CIBRARIO ; — CHARLES G. BIANCO DE BARBONIA, maître des cérémonies;—théologien STELLARDI, membre de la commission royale; —Intendant JOSEPH REYNAUD, membre de la commission royale;—ERNEST MELANO, premier architecte dessinateur de Sa Majesté; — PÉLAGE PALAGI;— JEAN-MICHEL CANNA;—LIONNETTO CIPRIANI;—TABARINI.

MAXIME D'AZEGLIO.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Notice sur le chevalier Louis Cibrario.....
Introduction 1

I

Charles-Albert.—Depuis sa naissance jusqu'à l'armistice de Milan, après la première guerre de l'indépendance italienne 9

II

Trompeuse médiation de la France et de l'Angleterre. —Efforts inutiles du Piémont pour conclure une ligue italienne.—Attitude peu bienveillante du gouvernement républicain de France —Charles-Albert reprend les armes.—Bataille de Novare.—Abdication.—Départ du roi 149

III

Voyage de Charles-Albert de Novare a Oporto (du 24 mars au 19 avril). — Arrivée des commissaires de la Chambre des députés.—Lecture de l'adresse, et réponse du Roi..... 189

IV

Arrivée des commissaires du Sénat a Oporto. — Habitation du roi Charles-Albert.– Son genre de vie.—Adresse du Sénat.—Réponse du Roi.—Triste état de santé de Charles-Albert.—Nature de sa maladie.—Paroles du Roi dans ses conversations privées avec l'auteur.—La cour de Portugal envoie complimenter Charles-Albert. —Arrivée du prince de Carignan et du docteur Riberi. —Départ des commissaires du Sénat.—Maladie et mort de Charles-Albert 215

V

CONSTATATION OFFICIELLE DE LA MORT DE CHARLES-ALBERT.— Embaumement du corps.—Exposition dans une chapelle ardente.—Douleur des habitants d'Oporto.— Obsèques solennelles à la cathédrale, et dépôt dans la chapelle de Saint-Jean.—S. A R. le prince de Carignan arrive à Porto avec les vapeurs de guerre *Goïto* et *Monzambano*.—Renouvellement des cérémonies funèbres.— Transport des dépouilles mortelles de Charles-Albert sur le *Monzambano*.—Arrivée à Gênes et à Turin.—Deuil universel des populations.— Dernière sépulture dans la basilique de Superga..... 251

DOCUMENTS.

N° 1.

Lettres de Charles-Albert, écrites pendant la campagne de 1848 au comte Frédéric Sclopis, ministre de la justice. (Originaux français.)..... 273

N° 2.

Proposition du baron de Hummelaüer au nom de l'Autriche, sollicitant la médiation du Cabinet anglais. 280

N° 3.

Note du général Salasco, explicative de l'armistice.. 283

N° 4.

A S. Exc. le comte Marchetti..... 286

N° 5.

Le marquis Pareto à M. le comte Marchetti, à Rome..... 288

N° 6.

Au très-révérend abbé Rosmini, chargé d'une mission spéciale à Rome..... 291

N° 7.

Offres de médiation à S. Exc. M. le comte de Revel. 299

N° 8.

Instructions au comte Balbo pour sa mission à Rome, en Toscane et à Naples..... 303

N° 9.

Le chargé d'affaires de Sardaigne à Paris au ministre des affaires étrangères à Turin..... 307

N° 10.

Le gouvernement sarde aux nations de l'Europe civilisée..... 310

N° 11.

Acte confirmatif de l'abdication verbale de Charles-Albert. (Texte original espagnol.)..... 322

N° 12.

Discours du baron Riscasoli, lors de l'inauguration de la statue de Charles-Albert à Turin, le 22 juillet 1861. 324

PROCÈS-VERBAUX.

I

Mort du roi Charles-Albert 333

II

Embaumement et exposition du corps du roi Charles-Albert..... 340

III

Le corps de Charles-Albert placé dans un double cercueil.—Cortége funèbre.—Il est déposé provisoirement dans la chapelle de Saint-Vincent, dans la cathédrale d'Oporto..... 343

IV

Transport du corps de Charles-Albert sur le *Monzambano*. —Pompe funèbre..... 354

V

Réception et reconnaissance à Gênes de la dépouille mortelle du magnanime roi Charles-Albert..... 356

VI

Inhumation du roi Charles-Albert le Magnanime dans la basilique de Superga 360

FIN.

Paris — Imprimé chez Bonaventure et Ducessois.
55, quai des Augustins.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Libra
University of
Date Due

NOV 29 1987

NOV 30 1987

CE

a39003 010410545b